

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleur image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

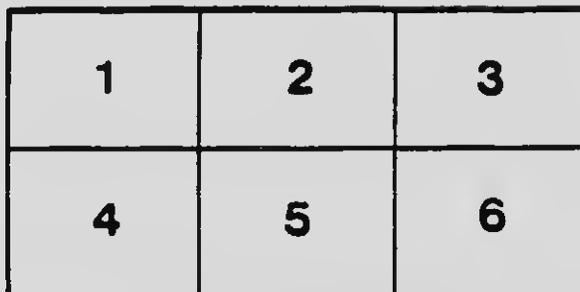
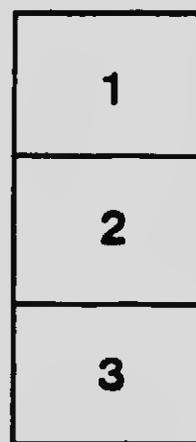
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUE"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

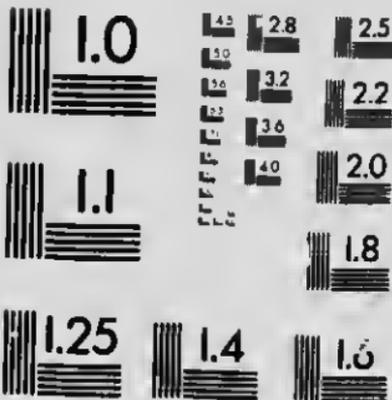
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

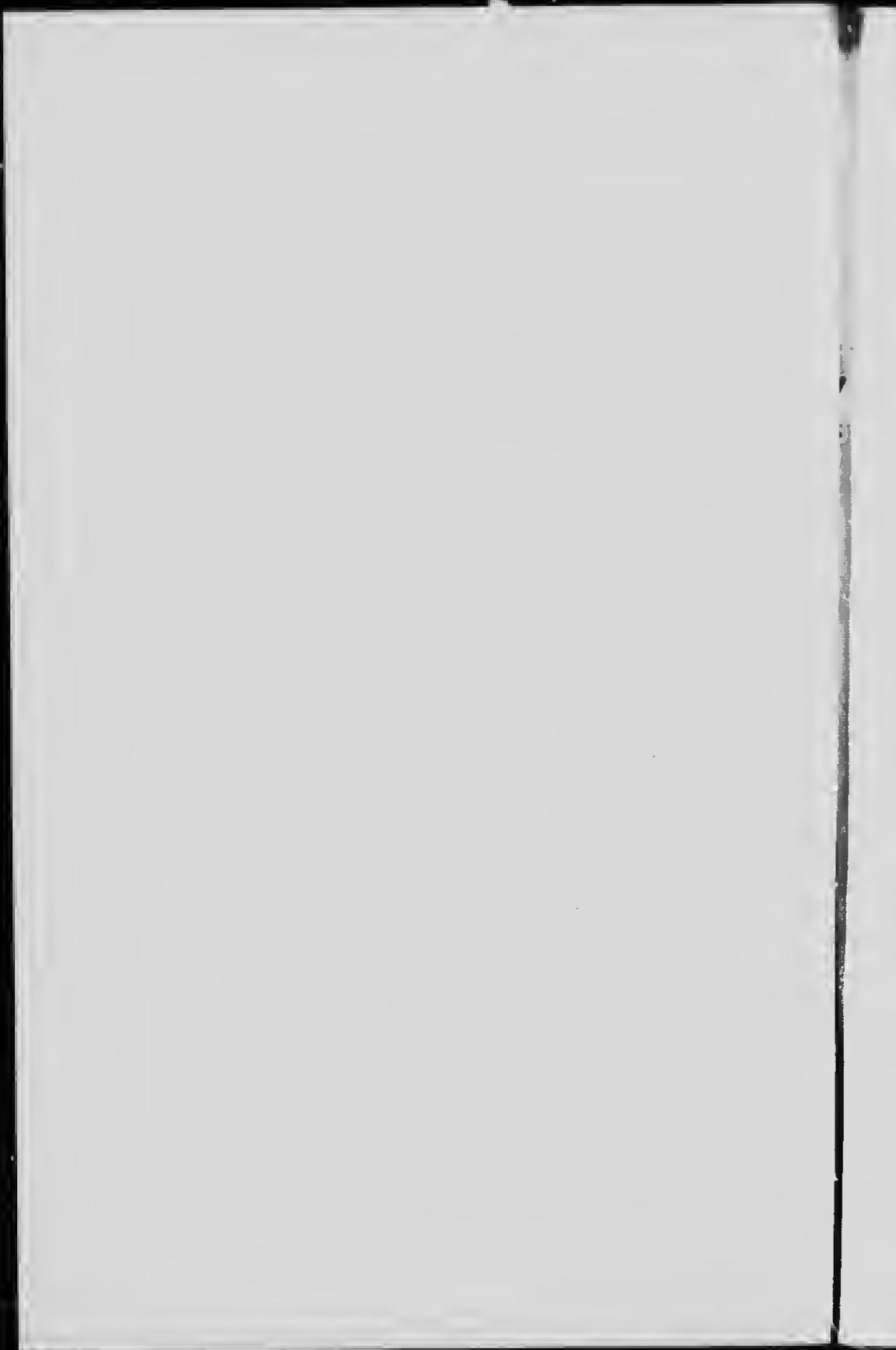
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

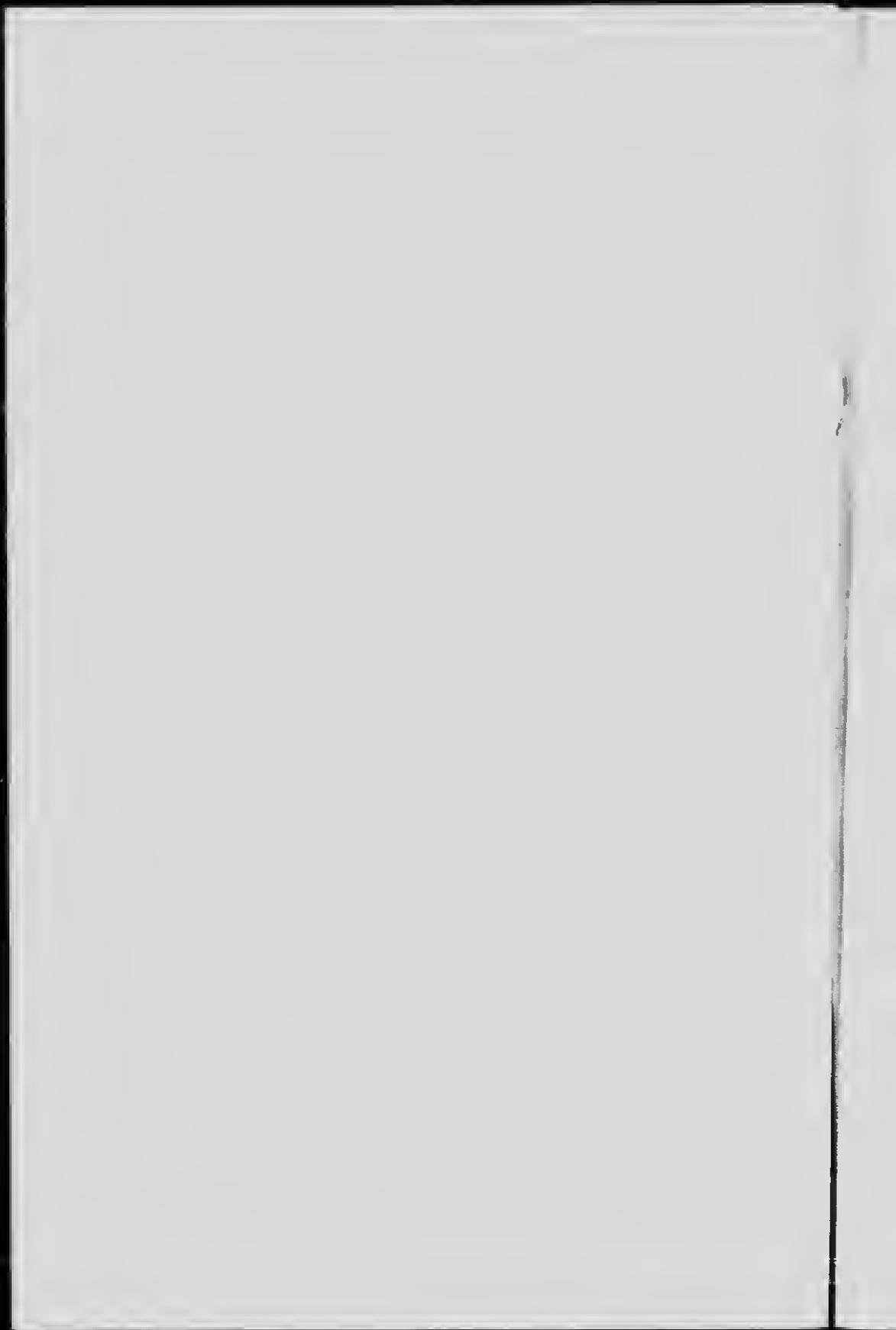


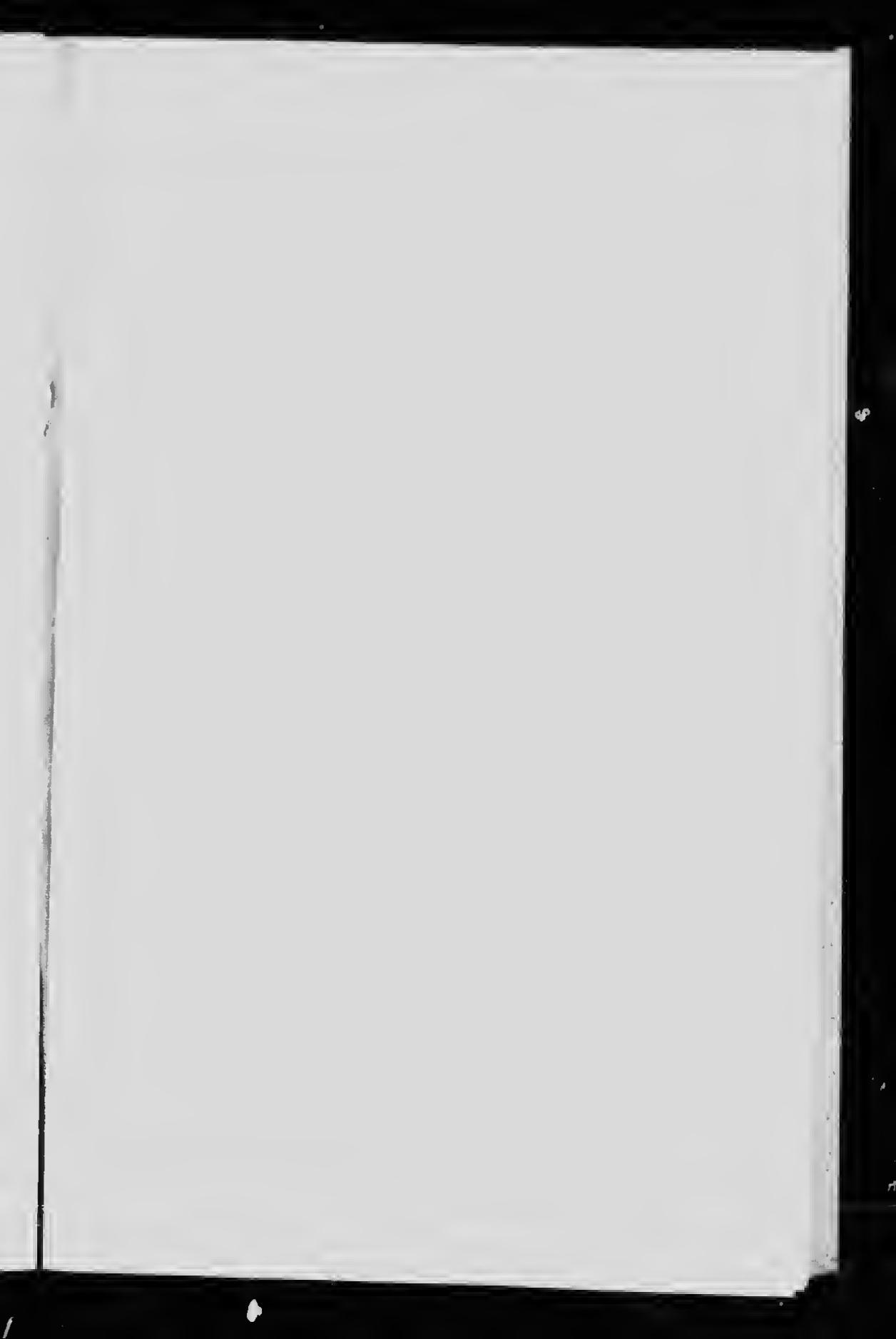
APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax



LE
PREMIER CONCILE PLENIER
DE QUEBEC







SA SAINTRE PIRA

LE
Premier Concile Plénier
DE QUEBEC

(10 septembre — 1^{er} novembre 1909)

TRAVAUX PRÉPARATOIRES. SÉANCES SOLENNELLES
FÊTES RELIGIEUSES et CIVIQUES. ALLOCUTIONS

par
Levéal Séguin, p^{re}.



QUEBEC

IMPRIMERIE DE « L'ÉVÉNEMENT »

1910

1000

Imprimatur

F. L. N. ARCHER, QUEBEC.

Quebec, die 13^e Aprilis, 1910

INTRODUCTION



UN CONCILE national ou plénier, le premier qui ait été tenu au Canada, voilà certes un événement d'une importance historique plus qu'ordinaire.

C'est pourquoi il a été jugé bon, pour l'instruction et l'édification des fidèles, de recueillir en un volume accessible au peuple, avec le compte-rendu des fêtes qui ont accompagné la célé-

bration du Concile, le texte des allocutions que les chefs de l'Église au Canada ont adressées aux foules chrétiennes accourues pour les entendre.

Déjà quelques-uns des Révérendissimes Pères, de retour dans leurs villes épiscopales, ont entretenu leurs ouailles des considérations à la fois grandioses et touchantes dont ils avaient été les objets et les témoins, et ces pieuses causeries n'ont pas peu servi à éclairer et à édifier ceux qui les ont écoutées. C'est une œuvre similaire que nous voulons faire dans cette chronique du Concile.

Le texte authentique des *Actes et Décrets* du Premier Concile Plénier de Québec, actuellement soumis à l'examen et à l'approbation du Saint-Siège, ne sera pas publié en langue vulgaire, mais en latin, et sera destiné exclusivement à l'usage du clergé. Cet historique, au contraire, n'a pas le caractère d'une publication strictement officielle, tout en servant au premier d'accessoire et de complément.

Outre qu'il aidera à « se souvenir » les heureux témoins des solennités conciliaires, il en offrira la relation à ceux, infiniment plus nombreux, qui n'ont pu y assister, et fournira à tous un sujet de pieuse lecture. Il aura aussi, nous en avons l'espoir, une place

convenable parmi les monographies qui serviront plus tard de « matière seconde » à l'historien de l'Église au Canada.

C'est dans cette vue que nous nous sommes efforcé d'en contrôler, aussi minutieusement que possible, tous les faits, tous les noms propres, toutes les dates. Nous savons trop, par expérience personnelle, quelles déceptions on éprouve parfois en consultant certaines relations réputées exactes pour négliger le souci d'épargner pareil ennui aux historiographes futurs. Ce mérite, au reste, nous appartient moins qu'aux amis qui ont répondu avec bienveillance à nos demandes de renseignement. A eux, de même qu'aux rédacteurs des feuilles publiques auxquelles nous avons fait de copieux emprunts, nous voulons exprimer ici notre reconnaissance.

Nous sollicitons l'indulgence des vénérables orateurs de langue étrangère, à qui notre traduction française de leurs discours ne saurait rendre pleine justice, recourant pour excuser notre incom pétence à la sagesse du proverbe italien : *Traduttore, traditore*.

Il nous serait difficile de signaler, en termes convenables, tous ceux qui par leur travaux ont contribué au succès du Concile. Leur modestie, au reste, protesterait contre pareille mise en relief.

Archevêché de Québec,

15 avril 1910.

LIONEL LINDSAY, ptre.

Au moment où ce livre va paraître, la nouvelle nous arrive de la mort du vénérable doyen de l'Épiscopat canadien, Sa Grandeur Monseigneur John Cameron, évêque d'Antigonish, dans la Nouvelle-Ecosse¹. C'est le premier des Pères du Concile Plénier qui répond : *Adsum*, à l'appel du Souverain Juge. Il a déjà rendu compte des quarante années de son administration apostolique. Nul doute que ce bon et fidèle serviteur ne soit entré dans la joie de son Maître.

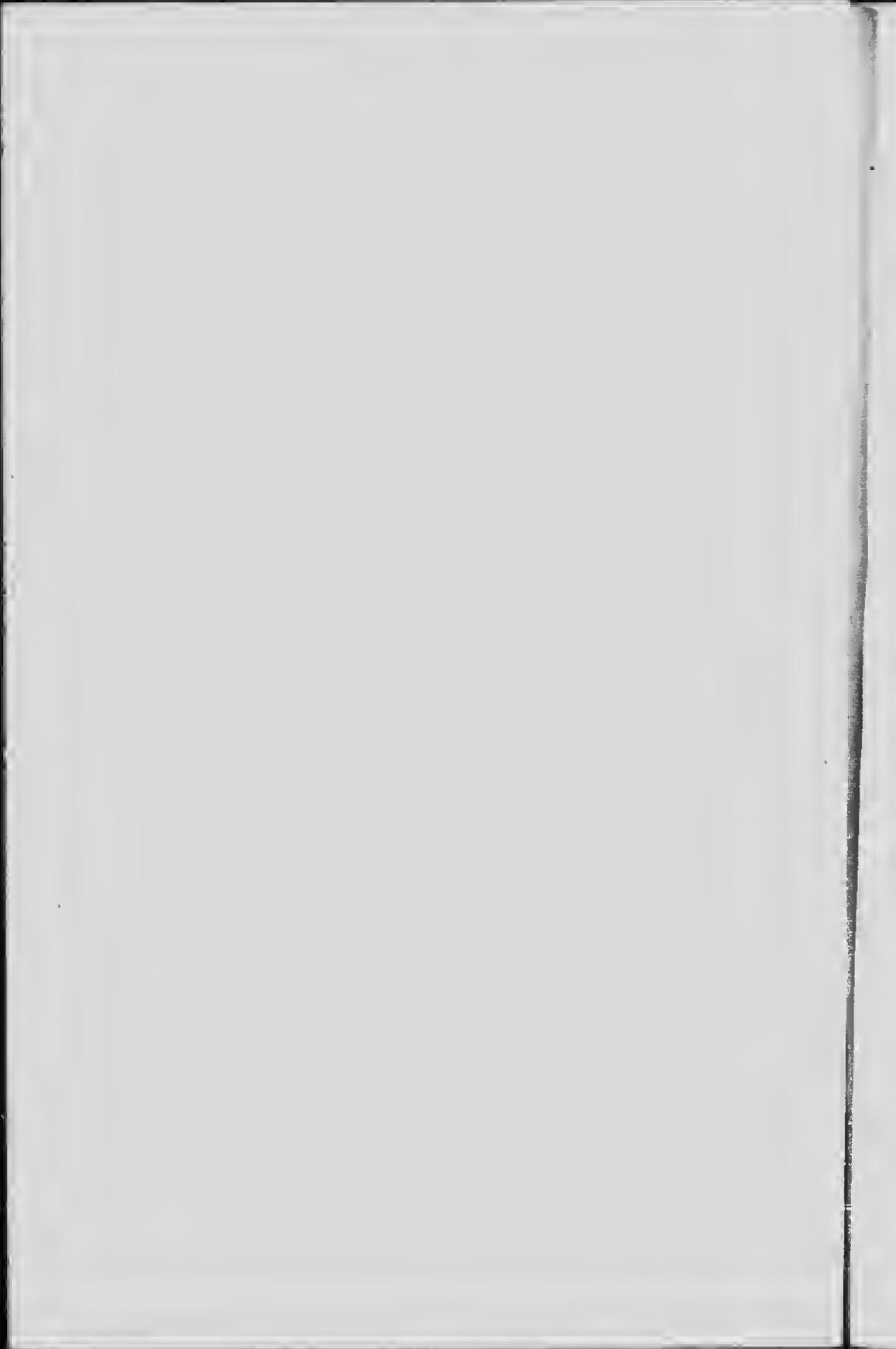
¹ Décédé le 6 avril 1910.

Il a été devancé par un autre vétéran de la milice lévitique, M. le chanoine Joseph-François Michel, sympathique et vénérable figure, familière à ceux qui ont assisté aux cinq derniers Conciles Provinciaux de Québec.¹ Il s'est endormi dans le Seigneur, à Ottawa, plein de jours et de mérites, à l'âge avancé de 82 ans, le 24 mars dernier.

Pour l'un et l'autre nous formulons le vœu de la sainte liturgie: *Lux perpetua luceat eis.*

¹ Voir chapitre I, p. 7.







LE VÉN. FRANÇOIS MONTMORENCY DE LAVAL, PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC
(D'après la gravure de Cl. Duflos.)

AVANT LE CONCILE

In
nomine Patris
Et Filij
Et
spiritus sancti

Amen

1659.

A.

Fac-similé de la première page des registres de Mgr de Laval.

Chapitre I

LES CONCILES DU CANADA

PRÉAMBULE HISTORIQUE



AVANT d'entamer le récit des fêtes qui ont servi de préparation au Premier Concile Plénier de Québec, rappelons brièvement au lecteur ce qu'est une assemblée de cette nature.

Les conciles sont généralement classifiés d'après le nombre des Églises dont les chefs y sont convoqués, ou, plus exactement, d'après l'étendue du territoire dont les représentants spirituels y prennent part. On en compte sept variétés, dont trois ou quatre seulement ont pour notre époque un intérêt pratique. Au premier rang figurent les conciles *œcuméniques*, où siègent les évêques du monde entier, sous la présidence du Pape ou de son Légat, et dont les décrets, une fois confirmés par l'autorité pontificale, obligent tous les fidèles. Il y en a eu dans l'histoire de l'Église une vingtaine, dont le premier fut celui de Nicée, en 325, où fut rédigé le Symbole ou Credo qui est chanté à la grand'messe dans toutes nos églises. Le dernier concile œcuménique ou universel fut celui du Vatican, commencé le 8 décembre 1869, sous la présidence de Pie IX, de sainte mémoire, interrompu le 18 juillet 1870, et qui n'a pas encore été terminé.

Le deuxième rang parmi les conciles qui nous intéressent appartient à ceux qui portent le nom de concile *plénier*, et dont il y eut

dans l'histoire de l'Église trois variétés désignées respectivement sous les noms de concile *patriarcal*, *national* et *primatial*, suivant qu'ils représentaient tout un patriarcat, une nation tout entière, ou l'ensemble des provinces soumises à un primate. Par lequel de ces trois noms faut-il désigner le concile dont nous entreprenons l'histoire? Par le deuxième, évidemment, puisqu'il n'y a pas de patriarcat dans le Nouveau-Monde ¹, encore moins de siège primatial proprement dit ². Le Concile Plénier de Québec est donc un concile national, tout comme les trois conciles pléniers de Baltimore, tenus respectivement en 1852, 1866 et 1884 ³. Il en est de même du Concile de l'Amérique latine, tenu à Rome en 1899 ⁴.

Au reste, le concile patriarcal et le concile primatial sont des choses du passé. Des trois sortes de concile plénier, il ne reste que le concile national à qui de droit et de fait reviennent exclusivement la dignité et le titre de concile plénier. C'est donc sous ce titre que nous devons désigner celui dont notre vieille cité a été le théâtre, et qui, pour cette raison, s'appellera dans l'histoire *Le Premier Concile Plénier de Québec* ⁵.

Enfin, viennent les conciles dits *provinciaux*, parce qu'ils réunissent les évêques suffragants du métropolitain d'une même province ecclésiastique, avec d'autres dignitaires qui ont droit d'y prendre part.

¹ Le patriarcat des Indes Occidentales, créé par Léon X vers 1520, le seul qui concerne l'Amérique, est aujourd'hui un titre purement honorifique, attaché à l'archevêché de Tolède, en Espagne.

² La dignité primatiale donnait autrefois juridiction sur plusieurs provinces; aujourd'hui elle est purement honorifique.

³ Les sept conciles provinciaux de Baltimore, qui eurent lieu les années 1820, 1830, 1837, 1840, 1843, 1846 et 1849, pourraient être appelés nationaux, puisque l'Église des États-Unis tout entière y était représentée.

⁴ Parmi les Pères de ce concile figure le nom d'un primate, celui du Brésil, mais outre que sa primatie, tout honorifique, se borne à une seule des républiques sud-américaines, ce n'est pas ce prélat qui présida le concile. Ce concile mérite d'autant plus le nom de *national* qu'il représentait les Églises des nations latines, non seulement de l'Amérique méridionale, mais aussi de l'Amérique centrale et du Mexique.

⁵ Rappelons ici que, seul, un archevêque ou un évêque, ou autre dignitaire ecclésiastique spécialement délégué par le Saint-Siège, peut présider un Concile Plénier.

Il va sans dire que chacune de ces trois espèces ou variétés de conciles doit répondre, dans la mesure de son importance et de sa juridiction, à la définition suivante, qui est essentielle à toutes : Un Concile est une assemblée légalement convoquée de dignitaires ecclésiastiques et de théologiens dans le but de discuter et de régler des questions concernant la doctrine et la discipline de l'Église.

L'histoire de l'Église du Canada compte onze conciles provinciaux dont sept tenus à Québec, et un dans chacune des villes de Halifax, de Toronto, de Saint-Boniface et de Montréal.

Le lecteur aimera sans doute à lire quelques notes sur chacun de ces conciles.

LES CONCILES PROVINCIAUX DE QUÉBEC

PREMIER CONCILE DE QUÉBEC, 1851

Ce Concile fut présidé par Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec ¹. Les évêques qui y furent convoqués par la lettre d'indiction (6 janvier 1851) furent ceux de Kingston, de Montréal, de Toronto, de Terre-Neuve, de la région du Nord-Ouest, et de Bytown (Ottawa), tous suffragants de Québec, puis ceux de Charlottetown, du Nouveau-Brunswick, de Halifax, et d'Arichat (dont les sièges étaient affiliés pour les fins conciliaires à l'Église métropolitaine de Québec), avec leurs coadjuteurs *cum futura successione*.

Furent présents au Concile qui s'ouvrit le 14 août de cette même année, outre l'Archevêque président, Nos Seigneurs Rémi Gaulin, de Kingston, Ignace Bourget, de Montréal, Joseph-Eugène Bruno Guigues, de Bytown (Ottawa), et François-Marie-Armand, comte de Charbonnel, de Toronto.

Les Pères du Concile susnommés, sans vouloir par là créer

¹ Le siège de Québec fut érigé en archevêché le 12 juillet 1844. Bien que Mgr Plessis (1819) et Mgr Panet (1825) aient eu droit au titre d'archevêque, Mgr Signay fut le premier qui le porta officiellement.

un précédent, admirent avec voix décisive les évêques suivants : NN. SS. Patrick Phelan, évêque de Carrha, coadjuteur de Kingston, Jean-Charles Prince ¹, évêque de Martyropolis, coadjuteur de Montréal, et Charles-François Baillargeon, évêque de Tloa, coadjuteur de Québec.

Monseigneur John-Thomas Mullock, évêque de Terre-Neuve, présenta aux Pères un brevi du Saint-Siège en date du 8 octobre 1850, détachant son siège de la province ecclésiastique de Québec. Malgré cette exemption il a tenu à venir au Concile en témoignage de sa vénération pour ses collègues et sollicite le privilège d'assister comme évêque étranger ².

Mgr Bernard-Donald McDonald, évêque de Charlottetown, en vue de la création projetée d'une Église métropolitaine dans les provinces du golfe Saint-Laurent, que laisse entrevoir la bulle d'érection de la province ecclésiastique de Québec, demande à assister au Concile au même titre que l'évêque de Terre-Neuve.

Les Pères admettent ces deux évêques avec voix consultative et la faculté de se choisir des prêtres comme théologiens et canonistes.

Devait également assister au Concile, à titre de suffragant, Monseigneur Joseph-Norbert Provencher, évêque du Territoire du Nord-Ouest, empêché par l'âge et les infirmités de faire un si long voyage ; et, en vertu de la bulle susmentionnée, Nos Seigneurs William Dollard, évêque du Nouveau-Brunswick, qui s'excusa pour raison d'affaires urgentes, William Fraser, évêque d'Aricbat, et William Walsh, évêque de Halifax, qui ne répondirent pas à la lettre de convocation ³. Quand au coadjuteur de Mgr Provencher, Mgr Alexandre Taché ⁴, évêque d'Arah, la lettre d'indiction n'avait pu lui arriver à temps dans la mission lointaine où il travaillait.

¹ Premier évêque de Saint-Hyacinthe, 3 juin 1859.

² Mgr Mullock, de l'ordre des Frères Mineurs, comme l'étaient ses quatre prédécesseurs dans le vicariat apostolique de Terre-Neuve, avait été nommé coadjuteur de Mgr Fleming en 1847. Cette même année, Rome érigea Terre-Neuve en diocèse dépendant de Québec. Mgr Fleming plaida si bien les raisons de distance, de navigation difficile, d'absence de communication régulière et de relations commerciales, qu'il réussit à faire séparer son diocèse de la métropole de Québec.

³ Mgr Fraser, qui mourut le 4 octobre de cette même année, était déjà trop malade pour entreprendre le voyage à Québec.

⁴ Évêque de Saint-Boniface, 7 juin 1853.

Il ne reste aucun survivant des Pères ni des théologiens de ce Concile.

DEUXIÈME CONCILE DE QUÉBEC, 1854

Les Pères de ce Concile, présidé comme le précédent par Mgr P.-F. Turgeon, furent Nos Seigneurs Ignace Bouget, évêque de Montréal, Patrick Phelan, évêque de Carrha et administrateur du diocèse de Kingston, assistant de droit au dit Concile, avec voix décisive, en vertu de lettres de Rome (31 août 1853), Jean-Charles Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, J. Eugène-Bruno Guigues, évêque de Bytown, Armand-F.-M. de Charhonnell, évêque de Toronto, et Thomas Cook, évêque des Trois-Rivières. Furent admis, avec voix consultative seulement, Nos Seigneurs C.-F. Baillargeon, coadjuteur de Québec, et Joseph Larocque¹, évêque de Cydonia, coadjuteur de Montréal.

Mgr Alex. Taché, évêque de Saint-Boniface, s'excusa à raison du tort que son absence causerait à son diocèse.

Le seul survivant de ceux qui ont pris part à ce Concile est M. Fabbé J.-R.-Léandre Hamelin, alors secrétaire de l'évêque des Trois-Rivières, aujourd'hui en retraite à l'Hôpital-Général de Québec.

TROISIÈME CONCILE DE QUÉBEC, 1863

Ce Concile fut présidé par Mgr C.-F. Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse.

Outre les évêques de Montréal, d'Ottawa et des Trois-Rivières, présents au dernier Concile, on y vit siéger l'évêque de Saint-Boniface, Mgr Alexandre Taché, les nouveaux titulaires de Toronto, Mgr John-Joseph Lynch, de Saint-Hyacinthe, Mgr Joseph Larocque, et de Kingston, Mgr Edward-John Horan, ainsi que les évêques de deux diocèses nouvellement créés, Nos Seigneurs John Farrell, de Hamilton, et Pierre-Adolphe Pinsonnault, de Sandwich (siège transféré plus tard à London).

De tous les théologiens de ce Concile, deux seuls vivent encore.

Ce sont : 1^o le Révérend J.-F. Michel, curé d'Aylmer, P. Q., aujourd'hui chanoine de la cathédrale d'Ottawa. Ce vétéran du sacerdoce accompagna successivement, en qualité de théologien, les deux premiers évêques d'Ottawa aux deux derniers conciles

¹ Deuxième évêque de Saint-Hyacinthe, 22 juin 1860.

provinciaux de Québec ; 2^e le Rév. George-R. Northgraves, alors recteur de la cathédrale de Toronto, aujourd'hui en retraite à Seaforth, Ont.

QUATRIÈME CONCILE DE QUÉBEC, 1868

Mgr C.-F. Baillargeon, coadjuteur et administrateur de Québec, le présida.

La plupart des évêques présents au dernier Concile y assistèrent. Le siège de Saint-Hyacinthe y était représenté par son nouveau titulaire, Mgr Charles Larocque, et celui de Sandwich, par Mgr John Walsh. On y voyait également le premier évêque du siège récemment érigé de Saint-Germain de Rimouski, Mgr Jean Langevin, et le coadjuteur des Trois-Rivières, Mgr Louis R.-Lafèche, évêque d'Anthédon, délégué pour représenter l'évêque titulaire. Mgr Taché, forcément retenu dans son diocèse, envoya comme délégué le Rév. Joseph-Noël Ritchot.

Parmi les sept membres de ce Concile encore vivants, deux ont pris part au Concile Plénier. Ce sont Sa Grandeur Mgr Richard-Alphonsus O'Connor, alors curé de Niagara, aujourd'hui évêque de Peterboro, et Mgr Antoine Gauvreau, prélat de Sa Sainteté, alors monnier de l'archevêché, aujourd'hui curé de Saint-Roch de Québec.

CINQUIÈME CONCILE DE QUÉBEC, 1873

Ce Concile fut présidé, ainsi que les deux suivants, par Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, élu archevêque de Québec le 24 décembre 1870.

Furent présents, comme au dernier Concile, les évêques Bourget, Guigues, Charles Larocque, Langevin, Lafèche (ce dernier devenu évêque titulaire des Trois-Rivières), et Charles-Edouard Fabre, évêque de Gratianopolis, coadjuteur de Montréal.

Les Églises de Toronto et de Saint-Boniface ayant été érigées en métropoles, la première le 18 mars 1870, et la seconde le 22 septembre 1871, les archevêques et les évêques suffragants de ces deux sièges ne furent pas convoqués.

Des quatre survivants de ce Concile, un seul, le Très Rév. Mgr Cyrille-Alfred Marois, P. A., vicaire général de Québec, alors sous-secrétaire de l'archidiocèse et maître des cérémonies, a assisté au Concile Plénier. Il devait y jouer, à titre de Président des Com-

missions préparatoires, d'organisateur et de Promoteur, un rôle prépondérant.

SIXIÈME CONCILE DE QUÉBEC, 1878

Les Pères du Concile furent, avec Mgr E.-A. Taschereau, comme président, et Nos Seigneurs Laflèche et Langevin (les trois seuls évêques survivants ¹ du dernier Concile), Mgr Fabre, devenu évêque de Montréal, les nouveaux titulaires d'Ottawa, Mgr Joseph-Thomas Duhamel, et de Saint-Hyacinthe, Mgr Louis-Zéphyrin Moreau, et le premier évêque du nouveau diocèse de Sherbrooke (23 août 1874), Mgr Antoine Racine.

Parmi les dix membres survivants de ce Concile, seuls, Mgr C.-A. Marois, et Sa Grandeur Mgr André-Albert Blais, alors professeur de droit canon à l'Université Laval, évêque actuel de Saint-Germain de Rimouski, ont pris part au Concile Plénier.

SEPTIÈME CONCILE DE QUÉBEC, 1886

A ce Concile, présidé par Mgr E.-A. Taschereau, assistèrent Nos Seigneurs Laflèche, Langevin, Fabre, Antoine Racine, Duhamel et Moreau, qui avaient été présents au dernier Concile, ainsi que Nos Seigneurs Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi (28 juillet 1878), Elphège Gravel, premier évêque de Nicolet (10 juillet 1885), et Zéphyrin Lorrain, évêque de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac (11 juillet 1882).

Monseigneur Lorrain, aujourd'hui évêque de Pembroke, est le seul survivant de la phalange des Pères des sept premiers Conciles provinciaux de Québec, dont il devait être également l'unique représentant au premier Concile Plénier.

Parmi les quinze autres survivants de ce septième Concile, ceux dont les noms suivent figurèrent à des titres divers, dans le Concile Plénier :

Sa Grandeur Mgr Michel-Thomas Labrecque, évêque de Chicoutimi, alors professeur de théologie à l'Université Laval ; Sa Grandeur Mgr Paul-Stanislas Larocque, évêque de Sherbrooke, alors

¹ Avec Mgr Bourget, en retraite au Sault-au-Récollet, où il mourut le 8 juin 1885. Ce vénérable prélat avait pris une part active aux cinq premiers conciles de Québec.

chanoine et curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe; Mgr Joseph Clovis K. Laflamme, P. A., alors professeur de sciences à l'Université Laval, aujourd'hui en retraite ¹; Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, P. A., alors professeur de philosophie, aujourd'hui assistant supérieur du Séminaire de Québec, et professeur de philosophie; Mgr C.-O. Gagnon, prélat de Sa Sainteté, alors maître des cérémonies à la cathédrale de Québec, actuellement en repos à l'hospice Saint-Charles, Québec; le R. P. Joseph Grenier, S. J., alors professeur de théologie au Séminaire des Trois-Rivières, aujourd'hui au Collège de Saint-Boniface.

CONCILE PROVINCIAL DE HALIFAX, 1857

Ce fut Mgr William Walsh, premier archevêque de Halifax (mai 4, 1852) qui convoque ce Concile par sa lettre d'indiction datée des Calendes de mai (1er mai) 1857. L'ouverture solennelle eut lieu le 8 septembre de cette même année dans l'église métropolitaine de Sainte-Marie.

Les Pères du Premier Concile de Halifax furent: Nos Seigneurs William Walsh, archevêque de Halifax et président, Bernard-Donald McDonald, évêque de Charlottetown, Colin-Francis McKinnon, évêque d'Arichat, et Thomas-Louis Connolly ², évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, promoteur du Concile.

Lorsque, dans la première session, l'archevêque présidant demanda aux Pères assemblés s'ils constataient l'absence de quelques-uns de ceux qui étaient tenus de venir au Concile, l'évêque de Charlottetown, doyen des suffragants, répondit qu'il n'en con-

¹ Mgr Laflamme, bien que convoqué au Concile, fut empêché d'y assister à cause de l'état défavorable de sa santé.

² Mgr Connolly, O. S. F., fut promu au siège archiepiscopal de Halifax, le 15 avril 1859.

naissait pas d'autres que les évêques de Terre-Neuve ¹, lesquels, en vertu des lettres d'érection de l'archidiocèse de Halifax, et suivant les prescriptions du Concile de Trente, devaient assister à ce Concile provincial. Il se déclara convaincu que leur absence était motivée par des raisons canoniques.

À la messe solennelle de l'ouverture, l'archevêque prêcha sur le texte suivant de saint Luc : (IV, 1, 2.) « Ayant assemblé les Douze, Jésus leur donna puissance et autorité sur tous les démons, et le pouvoir de guérir les maladies. Et il les envoya prêcher le royaume de Dieu et guérir les malades. »

Le 10 septembre, au commencement de la seconde session, à la demande du président, l'archidiacre lut à haute voix la Bulle *Ineffabilis Deus*, par laquelle, trois ans auparavant (le 8 décembre 1854,) Pie IX avait proclamé le dogme de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge.

Cet hommage solennel rendu à la Mère de Dieu, titulaire de leur Église métropolitaine, fut accueillie par les acclamations répétées de tous les membres du Concile. « Amen! Amen! s'écrièrent-ils; nous croyons fermement et nous le proclamons avec allégresse: Vous êtes toute belle, ô Marie, et en vous il n'y eut jamais aucune tache. Vive à jamais l'Immaculée Mère de Dieu! » ²

La clôture solennelle de ce Concile eut lieu le 15 septembre, après avoir duré une semaine. Après le chant du *Te Deum*, on fit l'oraison mentale dont les trois points avaient été lus à haute voix par l'archidiacre. Puis suivirent le chant des acclamations, le baiser de paix, et la bénédiction de l'archevêque président.

Durant le Concile un très grand nombre de fidèles reçurent la sainte communion, afin de gagner l'indulgence plénière accordée à cette occasion par le Souverain Pontife.

De tous les membres et officiers du premier Concile de Halifax il ne reste que deux survivants, dont l'un, docteur en théologie, y jouait le rôle de secrétaire, et l'autre, alors simple clerc, de cèrè-

¹ Depuis l'année précédente, Terre-Neuve s'était enrichie d'un nouveau diocèse, dont le titulaire était Mgr Joseph Dalton, sans toutefois que Saint-Jean eût été érigé en métropole. L'évêque de Saint-Jean, à cette époque, était Mgr Thomas Mullock, que nous avons vu assister au Premier Concile provincial de Québec.

² Nous empruntons ces détails aux *Acta et Decreta Primi Concilii Provincialis Halifaxiensis*. Halifax 1860.

moniaire. Nous avons nommé Sa Grandeur Mgr John Cameron, évêque d'Antigonish, doyen d'âge de l'épiscopat en Amérique, et le plus ancien élève de la Propagande dans l'univers, et le Très Révérend Mgr Thomas Daly, V. G., curé de l'église Saint-Joseph de Halifax, que nous avons eu le bonheur et le privilège de voir figurer tous deux au Concile Plénier de Québec, le premier, comme Père du Concile, et le second, comme vicaire général et prélat de Sa Sainteté.

L'Église métropolitaine de Halifax a eu l'honneur de posséder, après Montréal, le premier Chapitre érigé au Canada depuis la cession du pays à l'Angleterre. ¹ Parmi les théologiens du Concile de cette province, on compte les huit dignitaires et chanoines de ce corps vénérable.

CONCILE PROVINCIAL DE TORONTO, 1875

Le premier archevêque de Toronto, Mgr John-Joseph Lynch, avait voulu convoquer un concile le plus tôt possible après l'érection de son siège en archevêché (18 mars 1870). Mais, en 1873, il en fut empêché par la maladie des évêques de Kingston et de Hamilton ², comme il le dit dans sa belle lettre d'indiction, datée du jour de l'Ascension, 1875.

Voici les noms des Pères du Premier Concile de Toronto, dont l'ouverture solennelle eut lieu le 26 septembre de l'année susdite dans l'église métropolitaine de Saint-Michel :

Nos Seigneurs John-Joseph Lynch, archevêque de Toronto, président ; John Walsh, évêque de London ³ ; Jean-François Jamot, évêque de Sarepta, vicaire apostolique du Canada septentrional ⁴, Peter-Francis Crinnon, évêque de Hamilton, et John

¹ Le chapitre de la cathédrale de Halifax fut érigé en 1856.

² Mgr J.-E. Horan, mort le 15 février 1875, et Mgr John Farrell, mort le 26 septembre 1873.

³ Promu à l'archevêché de Toronto, 28 juillet 1889.

⁴ Plus tard, diocèse de Peterborough.

O'Brien, évêque de Kingston. Tous ces vénérables Pères sont allés recevoir la récompense de leurs travaux apostoliques.

Sur le nombre des théologiens et officiers du Concile de Toronto quatre seulement vivent encore, et deux d'entre ceux-ci devaient assister au Concile Plénier, l'un, le Révérend Richard O'Connor, dans le temps curé-doyen de Barrie, Ont., comme évêque de Peterborough, et l'autre, le Très Révérend Mgr J.-J. McCann, vicaire-général de Toronto, et qui, en 1875, était secrétaire de ce même archidiocèse. Les deux autres survivants sont les Révérends Patrick Conway, aujourd'hui curé de Norwood, et Edward Murray, curé de Cobourg, l'un et l'autre du diocèse de Peterborough.

Il y eut trois sessions solennelles, y compris celle de la clôture qui eut lieu le 3 octobre, en la solennité de Saint-Michel, titulaire de l'église métropolitaine. Après la signature des décrets et les cérémonies d'usage, les Pères et les autres membres du Concile retournèrent en procession à la résidence de l'archevêque au chant du *Magnificat*.

Par son premier décret, le concile de Toronto fait siens tous les décrets des quatre premiers Conciles de Québec, les promulgue de nouveau et en ordonne l'observation, en autant qu'ils regardent la province de Toronto. Le volume des Actes et Décrets de ce Concile provincial reproduit la plupart des décrets susmentionnés, finissant par celui qui créait deux nouvelles provinciales ecclésiastiques, celle de Toronto et celle de Saint-Boniface.

CONCILE PROVINCIAL DE SAINT-BONIFACE, 1889

La bulle érigeant Saint-Boniface en métropole avait été datée du 22 septembre 1887, et bientôt, l'illustre premier titulaire de ce siège archiepiscopal, Mgr Taché, convoquait ses suffragants à un Concile provincial pour le 16 juillet 1889. Cette date est significative, puisqu'elle marque le soixante-onzième anniversaire de l'arrivée du premier apôtre de Saint-Boniface. Malgré les développements remarquables de l'Église de l'Ouest à cette époque encore récente, et ses promesses d'expansion merveilleuse dans

un prochain avenir, c'étaient encore des évêques « missionnaires ayant vieilli dans les fatigues et les privations de la vie d'apôtres au milieu de nations sauvages ¹, » qui allaient se réunir sous la présidence du successeur immédiat du premier évêque de la Rivière-Rouge.

Voici les noms de ces vétérans qui sont tous allés recueillir des mains du divin Maître la récompense de leur rude apostolat : Nos Seigneurs Alexandre-Antonin Taché, archevêque de Saint-Boniface, Vital Grandin, évêque de Saint-Albert, Henri Faraud, évêque d'Anémour, vicaire apostolique d'Athabaska-McKenzie, Isidore Clut, évêque d'Érindèle, auxiliaire du précédent, Louis-J. d'Herbomez, évêque de Mélitopolis, vicaire apostolique de la Colombie Britannique, et son auxiliaire, Mgr Paul Durieu, évêque de Marcopolis. Mgr d'Herbomez, légitimement empêché d'assister au Concile, s'y fit représenter par le Rév. Père Célestin Augier, provincial des Oblats pour le Canada.

Parmi les dix-huit survivants de ce Concile, trois seulement ont assisté au Concile Plénier. Ce sont : les Révérends Pères A. Lacombe, V. G., J. Allard, V. G., et P. Magnan, tous trois de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

CONCILE PROVINCIAL DE MONTRÉAL, 1895

Pour avoir été le dernier des conciles provinciaux dans l'ordre chronologique, celui de Montréal n'en fut pas moins un des plus remarquables par l'importance et l'étendue des questions qui y furent étudiées, aussi bien que par la dignité et la science des prélats et des théologiens qui y prirent part. On n'en attendait pas moins de cette métropole, dont les annales remontent au herceau même de l'Église canadienne, qui compte dans son sein un nombreux clergé séculier et régulier, avec supérieurs d'ordres residents, des communautés religieuses enseignantes et hospitalières, qui y ont pris naissance à diverses époques de notre his-

¹ Lettre de Mgr Taché à S. S. Léon XIII, 28 juin 1889.

taire et dont l'influence salutaire atteint aux extrémités du Nouveau-Monde, et enfin, un vénérable chapitre, le doyen de ceux qui ont fleuri sous le nouveau régime ¹.

Le Concile de Montréal s'ouvrit solennellement sous la coupole de l'imposante cathédrale, sous la présidence du premier archevêque, Monseigneur Charles-Édouard Fahre ². Les autres évêques présents furent Nos Seigneurs Louis-Zéphyrin Moreau, de Saint-Hyacinthe, Joseph-Médard Emard, de Valleyfield, Paul Larocque, de Sherbrooke, et Maxime Decelles, évêque de Druzipara, coadjuteur de Saint-Hyacinthe. Le Révérendissime Père Abbé du Monastère de Notre-Dame du Lac, Oka, prit également place parmi les Pères de ce Concile. Les trois seuls survivants de ce groupe vénérable, sont les évêques de Valleyfield et de Sherbrooke, et le Père Abbé, qui devaient assister de droit au Concile Plénier de Québec. Sur les dix-huit théologiens survivants, on retrouvera plus tard les suivants: Leurs Granteurs Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, et Alfred Archambault, évêque de Joliette, dont le premier avait joué le rôle de Promoteur au Concile de Montréal, et le second, celui de Secrétaire: le Très Révérend H.-O. Chalifoux, V. G., de Sherbrooke, M. le chanoine G. Dauth, vice-recteur de l'Université Laval, Monsieur Charles Lecoq, Supérieur au Séminaire de Saint-Sulpice, et M. l'abbé P.-J.-A. Lefebvre, du Séminaire de Sherbrooke.

La clôture du Concile de Montréal eut lieu le 9 octobre 1895. Il avait duré dix jours.

Le nombre des décrets signés fut de cent dix, rangés sous les quatorze titres suivants: *de la Foi et de la Doctrine, des Personnes ecclésiastiques, des Réguliers, des Congrégations religieuses de femmes, du Culte, des Sacrements, de l'Éducation des Cleres, de l'Instruction de la jeunesse, de la défense et du maintien de la Vérité catholique, des divers maux à éviter, des Envies de zèle et de piété, des biens temporels de l'Église, du For ecclésiastique et des Officialités, de la Sépulture ecclésiastique.*

¹ Bien que le Saint-Siège eût accordé (10 mai 1836) au premier évêque de Montréal, Mgr Le... la permission d'établir un chapitre, cet honneur revint à son succ... r Bourget, qui érigea le chapitre de Montréal, le 21 janvier 1841.

² Élu archevêque le 8 juin 1886.

Chapitre II

LA PRÉPARATION DU CONCILE



L'IDÉE d'un Concile Plénier au Canada remonte à 1902. Elle avait été émise par S. Exc. Mgr Diomède Falconio, premier Délégué apostolique permanent dans notre pays.

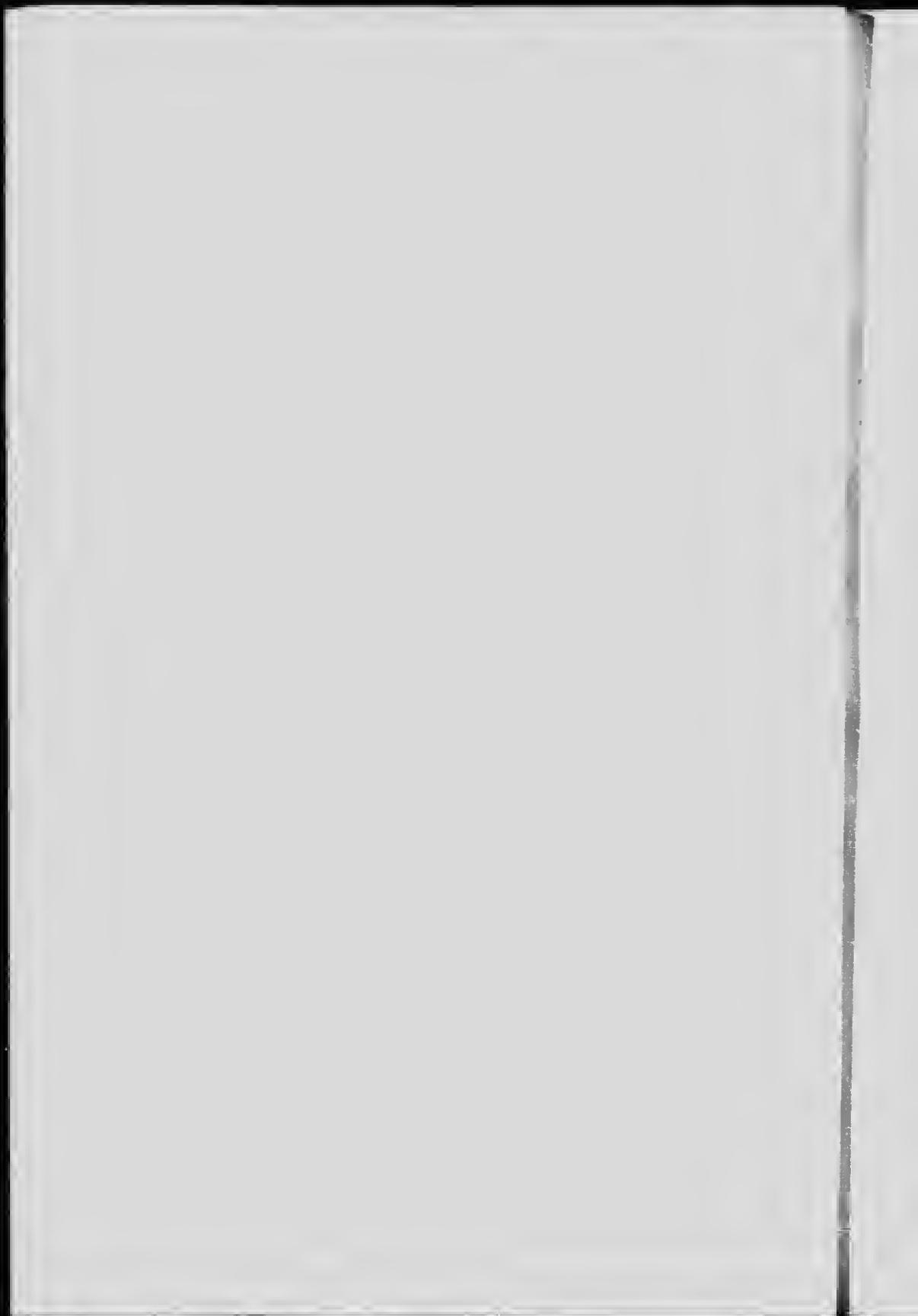
« Inutile de vous dire, écrivait-il aux archevêques canadiens, en date du 15 mai 1902, combien la tenue d'un Concile Plénier en ce pays serait agréable au Saint-Père. Pasteur Suprême des âmes, il aime d'un amour spécial cette portion de son troupeau dont la foi vive le réjouit et le console, et il verrait avec un grand plaisir se réunir au Canada une de ces assemblées que les Souverains Pontifes ont recommandées si souvent, si instamment et à si bon droit, étant donnés les avantages que l'Église ne manque pas d'en retirer.

« Ces avantages ne sauraient échapper à Votre Grandeur, si zélée pour le salut des âmes et pour la gloire de notre sainte religion. L'élaboration d'un recueil de lois ecclésiastiques qui seraient adaptées aux lieux, aux temps et aux circonstances, qui délimiteraient d'une manière précise les droits et les devoirs de chacun, qui donneraient encore plus de vigueur à la discipline ecclésiastique et deviendraient une règle sûre dans les difficultés qui s'élèvent au sein de la société moderne, serait une œuvre d'une incontestable utilité. Quel bien les Conciles de Baltimore n'ont-ils pas produit aux Etats-Unis! Et quelle source de bénédictions ne va pas être pour l'Amérique latine le récent Concile tenu à Rome! L'Église du Canada est l'une des plus anciennes de l'Amérique du Nord¹, elle possède une hiérarchie régulière,

¹ En fait, elle est la plus ancienne, ayant eu un évêque, Monseigneur de Laval, en 1659, et ayant été érigée en diocèse régulier en 1674. Le plus ancien



S. EXC. D. SGARBETTI, archevêque d'Éphèse,
Délégué Apostolique au Canada, Président du Concile.



elle est célèbre par sa foi et par ses œuvres : elle ne peut pas rester en arrière ; il lui faudrait, à elle aussi, un code de lois en rapport avec ses besoins particuliers ».

Cette lettre est datée d'un an à peine avant la mort de Léon XIII.¹ L'avènement d'un nouveau Pape devait nécessairement faire ajourner le projet d'un concile plénier. L'opportunité de pareille assemblée ne lui semblerait peut-être pas aussi évidente qu'à son prédécesseur. Puis, l'orientation de la direction pontificale, différente dans les moyens bien que toujours dirigée vers la même fin, rendrait peut-être moins avantageuse et moins pratique la réunion d'un concile de cette importante nature. La création par S. S. Pie X, dès le début de son Pontificat, d'une Commission pour travailler à la codification du Droit canon, était de nature à confirmer ces conjectures, d'autant plus que les délibérations d'un pareil concile porteraient, croyait-on, plutôt sur des questions de discipline ou de droit ecclésiastique que la nouvelle législation pourrait rendre inutiles.

Le projet devait, pourtant, reprendre vigueur et actualité. Dès le 13 novembre 1903, le doyen des archevêques du Canada, Monseigneur O'Brien², avisé par le nouveau Délégué Apostolique d'après des instructions reçues de la Sacrée Congrégation de la Propagande, communiquait à ses collègues le désir de l'Éminentissime Préfet de voir tracer un plan comprenant les lignes fondamentales des décrets du concile projeté.

« Son Excellence, ajoutait l'archevêque de Halifax, suggère que ce travail pourrait être accompli par une Commission de prêtres, dont deux seraient choisis par chacun des archevêques. Le plan élaboré par cette Commission serait soumis à l'examen de chaque archevêque et de ses suffragants. »

Puis Sa Grandeur suggérerait à son tour que la dite Commission traçât un simple canevas ou une ébauche des sujets qui devaient être traités au Concile. Chacun des délégués ayant reçu les ins-

diocèse aux États-Unis, celui de Baltimore, ne date que de 1789. Comme archevêché, Baltimore, érigé en 1808, est antérieur à Québec, érigé officiellement en 1844, bien que, dès 1819, Mgr Plessis ait eu droit au titre d'archevêque.

¹ Mgr Falconio, nommé Délégué Apostolique aux États-Unis, était remplacé le 26 novembre de cette même année, à la Délégation du Canada, par S. Exc. Mgr D. Sbarretti, archevêque d'Ephèse, ancien évêque de la Havane.

² Mgr Cornelius O'Brien, mort le 9 mars 1906.

tructions de son archevêque, lequel évidemment se serait entendu avec ses suffragants, la Commission se réunirait et, après avoir délibéré, partagerait entre ses membres, pour les travailler plus à fond, les divers sujets réduits à certains chefs. Ainsi, à l'un serait assigné ce qui regarde la foi, à l'autre, la prédication de la parole divine, etc. Il serait assez aisé de faire cette répartition. Puis, chaque prêtre irait chez lui développer à loisir le sujet qui lui serait échu. En temps opportun, chaque membre de la Commission enverrait à tous les autres une copie de son projet. Chaque archevêque avec ses suffragants considérerait tous les projets, faisant à ses représentants dans la Commission toutes les remarques qu'il jugerait utiles. On convoquerait alors une seconde réunion générale de la Commission où l'on tracerait un plan assez complet de la législation future, lequel serait également soumis à l'étude de chaque archevêque et de ses suffragants. Il ne resterait plus alors que la discussion et la révision finale : ce serait l'œuvre des évêques réunis en Concile, et aidés de leurs théologiens.

Cette procédure fut agréée par tous les archevêques. Quelque détaillée et minutieuse qu'elle paraisse, elle devait cependant être complétée et perfectionnée avant la réunion du Concile par une seconde rédaction, et durant le Concile, comme nous le verrons plus loin, par l'examen et la discussion successive des commissions spéciales et des congrégations synodales. Après cela seulement, les Pères du Concile, réunis en congrégation particulière pour étudier et discuter une dernière fois les décrets, devaient en arrêter la dernière rédaction destinée à l'examen définitif et à l'approbation du Saint-Siège.

Il serait difficile de trouver, en dehors de l'Église, un tel souci de l'orthodoxie en matière de discipline, un soin si consciencieux d'adapter une législation aux intérêts des âmes, aux conditions de l'époque et du pays où l'on vit.

Environ quatre mois plus tard, le 2 mars 1904, la première Commission de représentants des archevêques nommés d'après la suggestion de Mgr O'Brien se réunissait à Ottawa. Voici, d'après l'ordre chronologique de la création des archidiocèses représentés, les noms de ceux qui en faisaient partie : pour celui de Québec, le Très Révérend Mgr C.-A. Marois, vicaire général, et Mgr L.-A. Pâquet, du Séminaire de Québec ; pour celui de Halifax, le Très Rév. Alex. MacDonald, V. G. (d'Antigonish), et le R. P. J. Levallois, eudiste ; pour Toronto, le Très Rév. Mgr J.-J. McCann, V. G., et le Très Rév. Mgr J.-E. Meunier, V. G. (de London) ; pour Saint-Boniface, le Rév.

Père Michel Froc, O. M. I. ; pour Ottawa, le Très Rév. Père R.-M. Rouleau, des frères prêcheurs, et l'abbé E.-A. Latulippe (de Pembroke) ; pour Montréal, le Très Rév. Mgr A. Archambault, P. A., et le Très Rév. C. Lecoq, S. S. ; pour Kingston, le Très Rév. J. Masterson, V. G., et le Vén. archidiaque D. J. Casey (de Peterborough) ; pour Victoria (Vancouver), les Révérends Pères W. Murphy, O. M. I., et J.-E. Emery, O. M. I.

La Commission, après une messe célébrée par le Délégué Apostolique à la basilique d'Ottawa, ouvrit sa première séance. Dans une allocution en latin Son Excellence expliqua aux théologiens assemblés la nature, le but du Concile projeté et les excellents résultats qu'on devait en attendre. La Commission élut comme président Mgr C. A. Marois et comme secrétaires M. Lecoq et M. le grand vicaire McDonald, afin d'avoir double rédaction, en français et en anglais, des procès-verbaux ; puis, on se mit sans retard à l'étude du plan déjà très élaboré que les représentants de l'archevêque de Québec soumièrent à l'examen, ainsi que des propositions apportées par ceux des autres provinces ecclésiastiques. Sous divers titres généraux la matière des sujets à traiter au Concile fut divisée et distribuée entre chaque province, pour être subdivisée par des sous-titres et assignée aux diocèses suffragants en vue d'une première rédaction. Les prêtres chargés de ces travaux devaient les soumettre aux représentants de leurs provinces respectives, qui, après les avoir modifiés et complétés au besoin, devaient, à leur tour, les faire parvenir au président de la Commission au plus tard le 15 août 1904. La cinquième et dernière séance de la Commission eut lieu le 4 mars.

Dans le laps de temps qui s'écoula entre la première et la seconde réunion de la Commission préparatoire, c'est-à-dire du 4 mars au 14 octobre 1904, les divers théologiens nommés pour élaborer les projets de décrets travaillèrent sans relâche. Rédaction, correction, révision, tout fut prêt à la date fixée, et quand la Commission se réunit de nouveau à Ottawa, elle possédait une matière d'examen et de discussion à laquelle elle dut consacrer un travail laborieux et persévérant durant quinze séances, dont la dernière eut lieu le 21 octobre.

La Commission comptait cette fois deux membres nouveaux, dont l'un, M. le chanoine Emile Roy, remplaçait, comme délégué de Montréal, Sa Grandeur Mgr Archambault, promu à l'évêché de Joliette, le 27 juin précédent, et le R. P. J. Grenier, S. J., adjoint au R. P. Froc, comme représentant de l'archevêque de Saint-Boniface.

A l'exception du dernier, décédé le 17 mars 1905, tous les membres de la Commission, comme c'était bien leur droit, devaient assister au futur Concile, les uns, à titre d'officiers ou de théologiens; quelques-uns même, au titre plus auguste de Pères du Concile. A cette dernière catégorie appartenaient Nos Seigneurs l'évêque de Joliette Alex. McDonald, élu évêque de Victoria, le 1er octobre 1908, et Elie-Anicet Latulippe, vicaire apostolique de Témiscamingue, sacré évêque de Catenna le 30 novembre 1908; enfin, le Très Rév. J.-E. Meunier, administrateur du diocèse de London, *sede vacante*.

Les projets de décrets, dûment révisés par la Commission, furent livrés à l'impression et formèrent un volume de 781 pages, dont quelques exemplaires furent remis à chaque membre de l'épiscopat canadien, pour être étudiés à loisir et provoquer de la part de chaque évêque les observations qu'il jugerait opportunes. L'avis unanime fut d'en abrégier le volume, sans toutefois ôter à l'œuvre son caractère encyclopédique, qui devait en faire un compendium de doctrine, de droit canon, de discipline et de liturgie approprié aux conditions de l'époque et du pays. Ce travail de réduction de volume sans détriment de l'intégrité de l'essence fut, par la décision unanime des archevêques, confié à Mgr L.-A. Pâquet, que son savoir théologique et sa familiarité avec la langue latine désignaient d'avance pour cette tâche aussi délicate que considérable. Mgr L.-A. Pâquet, choisi pour cette œuvre ardue, y consacra deux ou trois années que devaient interrompre forcément deux séjours successifs à Rome, et la publication d'une nouvelle édition (la seconde) de ses Commentaires de la *Somme*. Plus tard, l'état défavorable de sa santé l'empêcha de jouer au Concile le rôle important qui lui devait être attribué. Son départ, dès le milieu d'octobre, devait provoquer le regret unanime des Pères et des théologiens du Concile. L'un de ces derniers et des plus distingués, le Révérend Père Teehy, supérieur du scolasticat des Basiliens à Toronto, se fit l'écho de ce regret dans le *Catholic Record*, de London,¹ dont il est le rédacteur en chef.

« Le monde connaît à peine ces savants, écrit-il en parlant des professeurs de l'Université Laval. L'un de ces hommes d'étude paisibles, discrets, doux et forts à la fois, quittait récemment Québec pour l'Europe en quête de santé. Son savoir est un sçu-

¹ Numéro du 23 octobre 1908.

tion pour l'Église canadienne et son œuvre littéraire est un monument d'érudition et de labeur... Son départ a lieu juste au moment où le Concile Plénier comptait sur lui pour l'aider dans ses importantes délibérations. Nos lecteurs se feront un devoir de prier pour qu'il revienne au pays natal avec une vigueur renouvelée, afin de continuer encore de longues années son œuvre de dévouement et d'utilité.»

Le volume des *Schemata* (ou projets de décrets) rédigés par Mgr Pâquet fut enfin imprimé. Cette seconde édition des *Schemata* compte 289 pages¹. Plusieurs exemplaires de ce dernier travail furent envoyés, comme on l'avait fait pour la première édition, à chacun des évêques, afin qu'ils pussent, de concert avec leurs théologiens, les étudier en vue des discussions et délibérations du Concile. Le reste fut réservé aux autres prêtres et prélats qui devaient être convoqués officiellement à l'auguste assemblée.

Le dernier travail de rédaction était terminé, et la date du Concile n'était pas encore fixée. L'Église du Canada était à la veille de changer de régime. Devenue adulte, et pleine de vigueur et de promesses pour l'avenir, on allait la mettre au rang des Églises plus anciennes. N'étant plus considéré comme pays de mission, le Canada allait cesser d'être régi au spirituel par la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour relever directement, comme les nations aînées, des diverses Congrégations romaines chargées de l'administration de l'Église. Ce changement d'allégeance, si l'on peut ainsi l'appeler, fut effectué le 3 novembre 1908.

Soit que la Propagande n'ait pas voulu demander au Souverain Pontife de hâter la célébration du Concile avant de voir le Canada se détacher de sa juridiction, et désirât laisser cette démarche à l'administration qui lui succédait, soit que l'on crût que la codification du Droit Canon déjà fort avancée devait rendre inutile une partie des travaux du Concile Plénier du Canada, la date de l'ouverture resta incertaine jusqu'à l'expiration de l'ancien régime. Mais cette incertitude devait bientôt cesser.

Dès le 25 mars de l'année courante (1909) le Saint-Siège, par la voix du Cardinal Préfet de la Congrégation du Concile, signifiait au Délégué Apostolique de convoquer le Concile pour le 19 septembre suivant. On lira, au prochain chapitre, la traduction du

¹ Sur les 281 pages de la première édition, 164 sont consacrées à des travaux supplémentaires, projets de lettres, de mandements, etc. Ces documents n'ont pas été soumis au travail d'abréviation.

texte de ce document officiel. Mais, avant d'aller outre, nous croyons à propos de reproduire ici un passage de la lettre pastorale par laquelle Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Joliette démontre aux fidèles l'opportunité de la célébration, à pareille époque, d'un Concile Plénier pour le Canada.

« La foi trouve dans les conciles un aliment nouveau et des moyens puissants de préservation et de progrès: les mœurs, une protection efficace contre tout ce qui peut les corrompre ou les altérer; la discipline ecclésiastique, une base plus ferme et plus durable. Les abus qui auraient pu s'introduire insensiblement dans la liturgie, dans le culte divin, dans l'administration spirituelle et temporelle des diocèses ou des paroisses, sont, grâce aux conciles pléniers, sinon complètement extirpés, du moins diminués et enrayés dans leurs marches néfastes. Les droits et les obligations des diverses classes de la société religieuse et de la société civile chrétienne y sont rappelés avec vigueur et fermeté. Les questions, toujours brûlantes, des rapports de l'Église et de l'État, reçoivent souvent, dans ces assemblées extraordinaires de l'épiscopat de tout un pays, une solution pratique pleine de sagesse et de prudence. L'union entre les membres de la hiérarchie catholique et du clergé national, membres d'origine parfois différente et d'une mentalité qui varie avec les races, en devient plus étroite et plus forte, par suite, plus efficace et plus apte à triompher des ennemis de la religion. En un mot, les conciles pléniers ouvrent une voie nouvelle. Ils burinent pour une nation l'une des pages les plus belles et les plus glorieuses de sa vie religieuse, parfois même, quoique indirectement, de sa vie civile et politique.

.....

« Le temps était venu, semble-t-il, pour l'épiscopat canadien de se réunir en concile. Jusqu'à ces dernières années, la hiérarchie catholique en notre pays était plutôt en état de formation. Elle possède actuellement un développement que ne connaissent pas encore des peuples plus anciens que le nôtre. L'organisation de nos diocèses et de la plupart de nos paroisses est conforme aux règles canoniques. Les œuvres catholiques se sont, il est vrai, multipliées d'une manière vraiment providentielle. Néanmoins de nouveaux besoins se font sentir. Des questions très importantes, soulevées par les masses populaires et par le gouvernement, exigent une étude sérieuse et une solution satisfaisante. L'immigration nous amène, chaque année, des centaines de mille étrangers qui peuvent devenir, au point de vue religieux, une source de progrès et de fécondité, ou, au contraire, une cause de malaise et de troubles, une pierre d'achoppement pour la foi et

pour les mœurs. Quoique très croyantes encore et profondément attachées au Siège Apostolique, les populations de nos villes, même celles de nos campagnes, sont travaillées par des idées nouvelles et pleines de dangers, idées répandues un peu partout, grâce à l'influence occulte et à l'action des sectes maçonniques, grâce aussi, il faut bien l'avouer, à l'apathie d'un trop grand nombre de catholiques et au caractère neutre et effacé de plusieurs de nos journaux quotidiens.

« Les mœurs, sans être corrompues, se sont relâchées de leur pureté primitive, et le sens chrétien a diminué dans le peuple, surtout dans les classes dirigeantes de la société. Enfin, le principe de l'autorité, quoique reconnu, n'est plus entouré de ce respect profond, de cette obéissance entière que professèrent nos pères, et cela est vrai non seulement du principe de l'autorité dans l'ordre religieux, mais encore du principe de l'autorité dans l'ordre familial et dans l'ordre social.

« Pour tous ces motifs il était opportun que les chefs spirituels du pays se réunissent et délibèrent, sous la conduite de l'Esprit-Saint, sur les mesures les plus aptes à nous confirmer dans la fidélité à nos plus nobles traditions, à préparer au Canada catholique un avenir encore plus beau, plus grand, plus glorieux que son passé, à procurer enfin à la foi chrétienne de nouvelles conquêtes, nous voulons dire la prise de possession de tant d'âmes qui vivent à côté de nous, connaissent nos dogmes, les cérémonies si touchantes et si grandioses de notre sainte liturgie, les œuvres incomparables de l'Église notre mère, et cependant ne partagent pas encore nos croyances et ne possèdent qu'une foi incomplète et trop souvent inefficace ».

Chapitre III

LES ACTES PRÉLIMINAIRES DU CONCILE

MANDEMENT ET LETTRE D'INDICTION



L'ANNONCE officielle de la célébration du Concile devait être faite par une lettre d'Indiction ou de Convocation adressée par le Délégué Apostolique à tous les ayants droit. Avant de donner le texte de ce document important, rappelons à nos lecteurs que la plupart des évêques en signalèrent la publication par un mandement destiné à expliquer à leurs ouailles la haute signification de l'événement qui allait bientôt se réaliser. Nous avons déjà cité des extraits de la lettre publiée à cette occasion par Mgr Archambault, évêque de Joliette. Qu'on nous permette de reproduire quelques passages de celle du vénérable Métropolitain du diocèse choisi pour être le siège du Concile.

Notre Divin Sauveur, écrivait-il en date du 27 juin 1909, avant de remonter au ciel dans la gloire de son Ascension, voulut assurer la permanence de son œuvre sur la terre. Assis à la droite de son Père, il devait être le chef invisible de l'Église qu'il avait fondée pour conduire les hommes dans les voies du salut. Mais à cette société, visible et humaine dans ses membres, il fallait des chefs visibles pour la gouverner. Douze apôtres furent donc choisis par le Maître et chargés de continuer sa divine mission. Il leur transmit tous ses pouvoirs et les envoya prêcher son Évangile à toutes les nations. « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit,

et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai prescrites.» (MATTH. XXVIII, 18). Pour garantir l'autorité et l'intégrité de ses enseignements, Notre-Seigneur promet aux apôtres de les assister jusqu'à la consommation des siècles, et il ordonne qu'on leur obéisse comme à lui-même. « Qui vous écoute m'écoute; qui vous méprise me méprise. » (LUC, X, 16).

Parmi les apôtres il en choisit un, saint Pierre, à qui il confère des prérogatives particulières. Il le constitue la pierre, le fondement indestructible de son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais; et il lui donne pour mission de paître ses agneaux et ses brebis.

Devenu ainsi, par la vertu de ce mandat spécial, chef des apôtres et pasteur universel, saint Pierre réside à Rome pendant vingt-cinq ans, et fait de cette ville le siège de l'autorité suprême. C'est de là que les évêques de Rome, les Papes, successeurs de Pierre, continuent de gouverner l'Église de Jésus-Christ depuis dix-neuf siècles, tandis que les évêques, successeurs des autres apôtres, répandus dans le monde entier, remplissent la mission d'enseigner à tous les peuples la doctrine que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre.

L'Église ainsi constituée par son divin fondateur, avec son admirable hiérarchie, est justement comparée et ressemble à une armée rangée en bataille. Munie de l'assistance du Saint-Esprit, elle résiste aux persécutions incessantes, à tous les assauts de l'enfer, et s'avance toujours victorieuse sur la route où tombent successivement ses ennemis vaincus.

Afin d'assurer l'intégrité de la doctrine révélée, d'affermir l'unité de la foi et de protéger la pureté de la morale chrétienne, les Papes, chefs suprêmes de l'Église, ont convoqué, lorsque le besoin s'en faisait sentir, des conciles œcuméniques ou généraux, dont les décrets s'imposaient et s'imposent encore à tout l'univers catholique.

Mais ces réunions, qui groupent dans une même ville l'épiscopat du monde entier, sont difficiles à organiser, et ne peuvent guère avoir lieu qu'à de longs intervalles. Souvent, sous l'impulsion ou avec l'approbation du Souverain Pontife, ce sont les seuls évêques d'une province ou de tout un pays qui se réunissent pour délibérer sur les intérêts spirituels de leurs ouailles.

.....

L'Église canadienne jouit maintenant d'une organisation à peu près complète. L'autorité religieuse y est répartie entre 34 archevêques, évêques, vicaires et préfets apostoliques. On y compte 8 provinces ecclésiastiques, 29 diocèses régulièrement constitués, 3 vicariats et 2 préfectures apostoliques. Cette Église couvre un territoire immense qui s'étend d'un océan à l'autre et où vivent près de trois millions de catholiques de races et de langues différentes. Chaque année, l'immigration nous apporte de nouveaux éléments, auxquels il faut procurer les bienfaits de la foi en les faisant entrer dans les cadres réguliers de l'administration ecclésiastique.

Des développements aussi rapides et une aussi vaste organisation causent aux pasteurs des âmes une sollicitude toute particulière. Il importe que, en s'organisant et en se dilatant, l'Église garde intactes l'unité de la foi et l'intégrité des mœurs. Il faut aussi que sa discipline trouve dans des applications uniformes la vigueur dont elle a besoin pour s'imposer et se maintenir. Voilà pourquoi, N. T. C. F., on a pensé que l'heure était venue de tenir un premier Concile plénier, qui grouperait tous les chefs de l'Église canadienne, et leur fournirait l'occasion de délibérer, sous la conduite de l'Esprit-Saint, sur les meilleures mesures à prendre pour assurer à notre pays une vie religieuse intense et féconde.

Le Saint-Esprit, N. T. C. F., a établi les évêques pour gouverner l'Église de Dieu. C'est pour rendre ce gouvernement plus efficace, et pour faire mieux servir au bien de l'Église et au salut des âmes l'autorité dont ils sont revêtus, que vos pasteurs jugent bon de se concerter ensemble dans de solennelles assises, où sont sérieusement discutées toutes les questions d'ordre religieux, moral et disciplinaire. Cette réunion de tous les évêques d'un pays n'est pas un événement ordinaire. Elle intéresse au plus haut point tous ceux qui aiment vraiment notre patrie, et elle fera époque dans l'histoire religieuse du Canada, non seulement par l'éclat des solennités auxquelles elle donnera lieu, mais encore et surtout, Nous n'en doutons pas, par le bien spirituel qui en résultera pour les âmes.

Les délibérations conciliaires d'un épiscopat ne portent pas sur des choses purement matérielles; elles ne provoquent pas les tumultes; elles n'excitent pas les passions mauvaises et les vilaines convoitises qui exercent tant d'empire dans les affaires du monde. Elles ont pour but de corriger les erreurs, de réprimer les abus, de signaler les dangers que courent la foi et la morale, de régler tout ce qui concerne le culte et la discipline, de détruire le vice, de répandre partout les saines idées et de mettre en honneur la pratique des vertus chrétiennes. Moraliser et sanctifier les individus, les familles, la société; tel est le noble dessein qui les inspire et qu'elles poursuivent sous les regards de Dieu, dans le calme de la réflexion, dans le recueillement de la prière, et dans les sentiments de la divine charité.

Dieu bénira ces apostoliques travaux, Nous en avons la ferme assurance. Celui qui est venu sur terre pour y faire briller la vérité dans les ténèbres, et qui a promis d'être avec son Église jusqu'à la fin des siècles, dirigera et éclairera les discussions et inspirera les décrets des Pères du premier Concile plénier du Canada. Et afin qu'il en soit ainsi, Nous vous demandons, Nos Très Chers Frères, le secours de vos prières, de vos aumônes et de vos bonnes œuvres. Nous faisons un appel spécial et pressant aux âmes pieuses qui vivent dans une plus intime familiarité avec Dieu, qui veulent ardemment la gloire de l'Église et comprennent mieux de quel prix les âmes ont été rachetées et par quels sacrifices il faut les sauver. Que tous fassent au Ciel une sainte violence

afin d'attiter sur les travaux du Concile l'Esprit de force et d'amour, *l'Esprit de lumière qui enseigne toute vérité.*

C'est pour obtenir de l'Esprit divin ce secours salutaire que des prières publiques furent prescrites pour chaque dimanche depuis le 5 septembre jusqu'à la fin du Concile, avec exposition du Saint Sacrement chaque vendredi dans les chapelles des couvents de femmes, et prières spéciales dans les familles.

De son côté, le Souverain Pontife, dispensateur du trésor des mérites surabondants de Jésus-Christ et des saints, accordait aux fidèles, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière à l'occasion du Concile.

Voici maintenant la traduction française de la lettre d'Indiction dont le texte original est en latin :

LETTRE DE CONVOCATION A QUÉBEC DU PREMIER CONCILE PLÉNIER
DU CANADA

DONAT SBARRETTI, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque d'Ephèse et Délégué Apostolique.

A tous les Illustrissim. s et Révérendissimes Archevêques et Evêques, aux Révérendissimes Vicaires et Préfets Apostoliques du Canada, aux Révérendissimes Abbés, aux Supérieurs d'Ordre et de Communautés religieuses et à tous ceux qui de droit ou conformément à l'usage établi doivent prendre part aux Conciles Pléniers, Paix et Salut en Notre-Seigneur.

Par un admirable dessein de la Divine Providence, le grain de sénévé déposé par les missionnaires dans le sol des vastes régions canadiennes et fécondé ensuite par leurs sueurs et leur sang, aussi bien que par le zèle apostolique des évêques, est devenu un grand arbre. Dans ce pays où les tribus sauvages, adonnées aux superstitions du paganisme, menaient une vie errante dans les forêts et sur les mers, où seul, il y a deux siècles, le Vénérable Evêque de Québec dirigeait un petit nombre de fidèles, nous voyons maintenant avec joie une grande partie des indigènes convertis à la vraie foi, d'immenses populations catholiques, plusieurs Prélats à la tête de diocèses ou de vicariats apostoliques, un clergé séculier et régulier très nombreux, des édifices religieux magnifiques, d'innombrables établissements d'éducation et de bienfaisance.

Mais l'Eglise, qui est douée d'une force d'expansion merveilleuse, et qui a déjà produit au Canada des œuvres si fécondes, doit, pour la gloire de Dieu, l'extension de notre religion et le salut des âmes, prendre chaque jour, et jus-

qu'à la consommation des siècles, de nouveaux accroissements. Il lui faut répandre plus loin la pure lumière de l'Évangile, repousser les erreurs qui s'insinuent partout, former la jeunesse aux bonnes mœurs et lui donner une instruction solide, se préoccuper de ceux qui arrivent et viennent se joindre à nos populations, pourvoir aux nécessités présentes et futures ; toute la nation canadienne doit être plus pénétrée de l'esprit de Notre-Seigneur, afin que tout soit restauré dans le Christ qui est la voie, la vérité et la vie.

Pour cela, il faut l'accord de toutes les volontés, le concours des mêmes moyens d'action, l'union de toutes les forces. Et l'on arrivera plus complètement à cette fin, si les prélats, à qui ce droit est réservé, mettent en commun leurs lumières, définissent par des lois qui s'appliquent à tout le Canada, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter.

C'est pourquoi le Souverain Pontife Pie X, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, malgré les innombrables soucis du suprême Pontificat, a voulu donner une nouvelle preuve de la paternelle sollicitude dont il entoure cette portion choisie de la vigne du Seigneur, et sur l'avis des Éminentissimes Pères de la Sainte Congrégation du Concile, Il a daigné approuver et louer le projet d'un Concile Plénier canadien qui serait tenu à Québec ; et par des lettres apostoliques, datées du 25 mars 1909, il a bien voulu Nous confier, malgré notre indignité, la charge de convoquer et de présider ce Concile.

C'est pourquoi, en vertu de l'autorité qui Nous a été concédée, après avoir invoqué le Nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité, imploré le Cœur miséricordieux de Jésus et le secours puissant de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, et après entente avec les Illustrissimes Archevêques canadiens sur le jour de l'ouverture du Concile, Nous, par les présentes, annonçons la réunion du Premier Concile Plénier du Canada, et Nous le convoquons pour le 19 septembre de l'année courante, dans l'église métropolitaine de Québec où se fera l'ouverture solennelle.

Nous exhortons donc, dans le Seigneur, tous les Archevêques, Évêques et autres qui, de droit ou selon l'usage, doivent prendre part au Concile Plénier, et au besoin, Nous leur enjoignons et leur ordonnons de se rendre au jour et au lieu désignés par Nous.

Si quelque Évêque est légitimement empêché, qu'il envoie un Procureur muni d'une procuration authentique, et il Nous appartiendra, ainsi qu'aux Pères du Concile, de juger de la légitimité de l'empêchement et de la validité de la procuration.

Et comme nous n'avons de lumière que celle qui vient du Père des lumières et que toute force nous est donnée par Celui qui affermit notre faiblesse, Nous conjurons dans le Seigneur les Ordinaires d'ordonner des prières publiques à réciter, chaque dimanche dans toutes les églises du Canada, et de prescrire un jeûne solennel pour le 10 septembre, vendredi qui précèdera l'ouverture du Concile.

Enfin, par l'intercession de Marie, Vierge très sainte, conçue sans péché et trône de la sagesse, Nous prions Dieu d'éclairer par sa grâce les intelligences, d'exciter les volontés, de toucher les cœurs et de rendre toutes nos actions fécondes pour le bien de l'Église du Canada.

Donné à Ottawa, au Palais de la Délégation Apostolique, le 2 mai 1909, le jour de la fête du Patronage de saint Joseph, Patron de l'Église Universelle,

(Signé). † DONAT SBARRETTI,

Arch. d'Ephèse.

Par mandement de l'Ill. et Révme Dél. Apost.,

(Contresigné), ALFRED SINNOTT,

Secrétaire.

La publication de ce grave document produisit une profonde impression sur tous les fidèles du Canada et la presse catholique du monde entier en signala l'apparition. Même les feuilles protestantes en parlèrent en termes fort convenables.

La date et le lieu étant fixés, il fallait se mettre à l'œuvre pour que tout fût disposé à temps et selon les exigences du cérémonial.

C'est ce qu'on se hâta de faire avec une diligence et une prévision des moindres détails dont le résultat émerveilla tous ceux qui en furent témoins, et qui provoqua, de la part des membres du Concile, et notamment des vénérables bêtes de l'Archevêché, des expressions non équivoques d'admiration et de satisfaction.

Nous ne saurions mieux rapporter les faits qui ont précédé et accompagné la tenue du Concile qu'en nous inspirant de la chronique si fidèle et si vivante de la *Semaine Religieuse* de Québec, dont nous reproduirons souvent le texte à peu près *verbatim*, agrémenté par-ci par-là de quelques notes additionnelles.

Dans une dizaine de jours, disait la chronique, Québec saluera l'arrivée, de tous les points de notre immense Canada, des archevêques, évêques, prélats, et autres personnages qui prendront part au premier Concile plénier du Canada.

Pour ne rien dire de la préparation des travaux du Concile qui s'est faite depuis plusieurs années, il y a des semaines ou plutôt des mois que l'on s'occupe activement des simples préparatifs matériels de cette assemblée. On peut même dire que l'on ne saurait imaginer, si l'on n'a pas été en mesure de les suivre d'un peu près, à quelle somme de détails divers il faut pourvoir, et combien de temps il faut consacrer à tous ces soins de préparation.

Le grand salon de l'Archevêché, où se tiendront les réunions spéciales de tous les Pères du Concile, est prêt à être utilisé pour cette fin. Un joli autel y est élevé à la place du trône; des fauteuils et des tables de travail sont disposés dans l'ordre requis, pour le président et les officiers des séances, et pour les archevêques, évêques et autres ayants droit.

Quant à la salle des Promotions de l'Université, où devront se tenir les assemblées générales de tous les membres du Concile, la disposition en est aussi terminée. On y verra, en face de l'assemblée, un grand crucifix et, vis-à-vis, le portrait du Vén. Mgr de Laval. Sur la scène, fauteuils et tables pour les Pères du Concile; et, sur le parterre, tables des officiers et sièges pour tous les membres du Concile ¹.

À l'Archevêché logeront S. Exc. le Délégué apostolique, tous les archevêques du Canada, et les évêques d'au moins tous les diocèses de la province civile de Québec. Les autres évêques auront leur résidence dans les diverses maisons religieuses de la ville.

Une vingtaine de nouveaux autels ont été préparés en divers endroits de la Basilique, de l'Archevêché, du Séminaire et du couvent des Dominicaines de l'Enfant-Jésus, pour faciliter à tous la célébration quotidienne de la sainte messe. Malgré l'affluence des prêtres, tous pourront, à heure fixe et à un autel déterminé, célébrer chaque matin le saint sacrifice. Tous les autels de la Basilique et du Séminaire ont été mis à leur disposition exclusive, les professeurs recourant pour leurs messes aux autels supplémentaires dispersés dans l'Université et le Séminaire. Ces autels avaient été pourvus de toute la chasublerie et lingerie requises. Après le Concile, ce sont les églises des missions qui ont été gratifiées des autels et de tous les accessoires du culte.

Etant donnée la vacance de plusieurs sièges épiscopaux, et l'absence de Mgr Dowling, évêque de Hamilton, et de Mgr O'Connor, archevêque de Laodicée, et ancien archevêque de Toronto, empêchés de venir par le mauvais état de leur santé, le nombre des Pères du Concile ne dépassera pas la trentaine ².

¹ Nos lecteurs trouveront, un peu plus loin, les plans de la salle de réunion des Pères du Concile, de celle des réunions synodales, et du chœur de la Basilique où eurent lieu les sessions solennelles.

² Il a été porté à 38 par la concession du droit de vote décisif à plusieurs prélats et autres dignitaires.

Le vendredi, 10 septembre, dans tout le Canada catholique, on a observé le jour de jeûne prescrit par Mgr le Délégué apostolique.

Les préparatifs matériels du Concile sont à peu près terminés.

Le nombre exact de ceux qui composeront le Concile ne peut encore être établi d'une façon précise. A ce qu'il semble, ce nombre s'élèvera à peu près à 160¹.

Les Sessions solennelles seront publiques et auront lieu à la Basilique. La Congrégation des Evêques se réunira cinq fois par semaine au salon de l'Archevêché. Chaque semaine aussi, il y aura trois réunions synodales, composées de tous les membres du Concile, et qui se tiendront dans la salle des Promotions, à l'Université Laval; et cinq réunions de chacune des Commissions, qui auront lieu en diverses salles de l'Université.

Il y aura sept de ces commissions; et chacune comprendra environ vingt membres, dont quatre ou cinq évêques.

Deux brochures spéciales viennent d'être publiées. L'une, imprimée en français et en anglais, est intitulée *Cérémonial du Premier Concile plénier du Canada, ouvert solennellement à Québec le 19 septembre 1909*; l'autre est un *Manuale practicum*, où sont indiqués tous les détails de la procédure qui sera suivie dans la tenue du Concile.

On a procédé ces jours derniers à une installation électrique, destinée à l'illumination du Monument Laval.

A l'atelier Montminy est confié le soin de préparer une grande photographie-souvenir, où figureront les évêques et les autres membres du Concile.

Vers le milieu de la semaine, et jeudi au plus tard, les Pères et autres membres du Concile arriveront à Québec.

Chacun des Evêques sera reçu, en débarquant du train ou du vapeur, par des prêtres représentant S. G. Mgr l'Archevêque. Après une courte prière à la Basilique, en costume de cérémonie, Nos Seigneurs iront saluer Sa Grandeur.

Dans l'après-midi de jeudi, aura lieu avec grande solennité la réception officielle de S. Exc. Mgr Sbarretti, Délégué apostolique et président du Concile.

Mgr le Vicaire général recevra Son Excellence à la gare du Pacifique. Dans un salon même de la gare, Son Excellence prendra le grand costume de cérémonie, et se rendra à la Basilique

¹ Effectivement, il l'a été de 162.

où le recevront S. G. Mgr l'Archevêque, les Pères et les autres membres du Concile.

Avant l'imposante cérémonie de la réception religieuse, le Maire de Québec accompagné par MM. les Echevins, présentera les souhaits de bienvenue de la ville à Mgr le Délégué et aux membres du Concile.

Le soir, l'Archevêché conviera à dîner tous les Pères et les membres du Concile. Ce dîner aura lieu dans le réfectoire du Séminaire.

Vendredi et samedi se tiendront des réunions préliminaires, où l'on préparera de façon prochaine la marche des travaux du Concile.

Dimanche prochain, le 19, se fera très solennellement l'ouverture du Concile.

Si le temps le permet, Mgr le Délégué, NN. SS. les évêques et les prélats, les autres membres du Concile et tout le clergé se rendront à la Basilique par les rues avoisinantes.

Mgr le Délégué célébrera la messe pontificale, au cours de laquelle Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, donnera en français le sermon de circonstance; Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, donnera ensuite le sermon en langue anglaise. Après l'office, auront lieu les cérémonies d'ouverture du Concile.

Cet intéressant programme fut exécuté dans tous ses détails, comme en fera foi la suite de la chronique, la réalité enchérissant même sur la grandeur et la beauté des cérémonies telles que se les étaient imaginées les amateurs les plus enthousiastes.

ARRIVÉE ET RÉCEPTION DE SON EXCELLENCE LE DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE

NN. SS. les archevêques et évêques et les autres membres du Concile arrivèrent à Québec mercredi et jeudi, 15 et 16 septembre. Chacun des Révérendissimes Pères fut reçu, en débarquant du train ou du vapeur, par un prêtre spécialement délégué à cette fin, et conduit en carrosse à la Basilique. Après y avoir fait une courte prière, il alla ensuite saluer S. G. Mgr l'Archevêque.

L'arrivée de Son Exc. Mgr Sbarretti, Délégué apostolique et président du Concile plénier, fut marquée d'un cachet de solennité qui a fait grande impression.

Reçue en descendant du train par Mgr le vicaire général Marois, Son Excellence a revêtu dans un salon de la gare du C. P. R. le costume de cérémonie, et s'est rendue à la Basilique escortée par un détachement des Zouaves Pontificaux. A la gare et sur tout le trajet, une foule considérable était venue assister à l'arrivée de Mgr le Délégué.

En entrant à la Basilique, Son Excellence fut accueillie par Mgr Faguy, curé de Québec, et trouva réunis NN. SS. les archevêques et évêques, les prélats, les autres membres du Concile, Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le maire et les échevins de la ville, et une multitude de fidèles.

La Basilique elle-même, ornée comme aux plus grands jours de tentures rouge et or, de guirlandes de fleurs et de lampes électriques courant dans tous les sens, offrait un merveilleux coup d'œil. On y lisait, de ci, de là, les inscriptions appropriées que voici :

(Autour du sanctuaire)

Mitte Spiritum tuum et creabuntur — Et renovabis faciem terre ¹.

(Autour de la nef)

Levit in circuitu oculos tuos et vide : Omnes isti congregati sunt, venerunt tibi. — Disciplinam et sapientiam docuit eos Dominus et intellectu implevit corda eorum ².

(Au jubé de l'orgue)

Repleti sunt omnes Spiritu Sancto ³.

Le Délégué, l'archevêque de Québec, le lieutenant-gouverneur et le maire de la cité occupaient des sièges d'honneur ⁴.

¹ « Envoyez votre Esprit et ils seront créés — Et vous renouvelerez la face de la terre » (*Psaume CIII, 30*).

² « Lève les yeux et regarde autour de toi : tous ceux-ci se sont réunis et sont venus vers toi » (*ISAÏE XI, 26*). — « Le Seigneur leur a enseigné la science et la sagesse et a rempli leurs cœurs d'intelligence » (*Proverbes*).

³ « Ils furent tous remplis de l'Esprit Saint » (*Actes II, 4*).

⁴ Détail intéressant : les magnifiques sièges qui servirent à la réception du Délégué, puis aux premiers dignitaires du Concile dans la salle capitulaire et dans celle des réunions synodales, avaient figuré jadis, à diverses époques de

Quand toute l'assistance eut pris place, l'archevêque de Québec fit la lecture de l'adresse suivante :

Excellence,

En ce moment solennel où les chefs de l'Église catholique du Canada, sous la haute présidence du représentant officiel de Notre Très Saint Père le Pape, vont ouvrir notre premier Concile national, c'est pour l'archevêque de Québec, héritier du trône occupé par Mgr de Laval, un agréable devoir de souhaiter publiquement la bienvenue à Votre Excellence, ainsi qu'à tous les vénérables prélats et aux autres dignitaires ecclésiastiques qui composent dans nos murs une aussi auguste et aussi religieuse assemblée.

Bien vive, Excellence, est notre joie, bien légitime notre orgueil, au spectacle de tant de vénérés collègues accueillus, sur l'appel de Rome, jusque des extrêmes limites de notre vaste pays, pour prendre part à ces premières délibérations plénières qui les réunissent dans une foi commune, dans un commun désir de bien, dans une commune charité pour Dieu et les âmes. La vieille Église de Québec, mère de tant d'Églises nouvelles répandues sur un immense territoire, en éprouve comme un vif tressaillement d'allégresse. Elle sent que ce sont ses fils, les uns encore jeunes, les autres déjà blanchis par l'âge et chargés d'œuvres et de mérites, qui reviennent, pour ainsi dire, au foyer familial honorer par l'éclat de leur présence et la sagesse de leurs conseils l'antique berceau de leur foi.

La vue de tant d'évêques sortis de son sein la pénètre d'émotion ; la pensée des graves travaux qu'ils viennent accomplir à l'ombre de ses institutions séculaires lui inspire les sentiments de la plus profonde gratitude.

Gratitude d'abord envers Dieu, l'Auteur de tout bien, qui a jeté sur cette partie de l'Amérique un regard de prédilection, qui a fait surgir du sol que nous foulons une société chrétienne digne des grands âges de foi, qui a entouré notre Église naissante de toutes les sollicitudes de sa Providence, qui l'a soutenue au milieu des plus rudes épreuves, qui l'a conduite à travers des vicissitudes sans nombre, sous divers régimes politiques et malgré les plus redouta-

l'histoire parlementaire du Canada, avant et depuis la confédération, dans l'enceinte du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, sous le régime du Canada-Uni, et dans la Chambre des Communes, à Ottawa. Ces fauteuils ou trônes, aux dimensions majestueuses, admirablement sculptés et richement capitonnés, avaient été gracieusement prêtés par les familles Blanchet, Chapais, de la Bruère, Tessier et Turcotte, heureux de faire servir à une assemblée ecclésiastique les meubles que l'État, en souvenir de leur passage à la présidence de la Législature, avait donnés à leurs illustres représentants.

bles obstacles, jusqu'à cette époque glorieuse qu'il nous est bien permis d'appeler l'âge adulte, l'âge d'épanouissement et de virilité. Oui! C'est Dieu qui, par sa grâce a fait de si grandes choses, *Quae domini per te tum desursum est* (Luc. I, 17). Mais dans notre reconnaissance envers Dieu n'allons pas oublier les hommes généreux qui se sont faits les instruments si dévoués et si efficaces de son action, nos premiers missionnaires, nos premiers évêques, nos premiers apôtres, et — l'Église nous permettra bientôt sans doute de le dire — nos premiers martyrs.

Le présent tire sa force et sa gloire des œuvres et des grandeurs du passé. Gratitude aussi envers notre humble pontife Pie X, dont vous êtes parmi nous, Excellence, le si zélé représentant, et qui a daigné faire à notre ville épiscopale l'honneur de la choisir pour siège du premier Concile Plénier canadien.

Cet honneur, nous l'apprécions hautement, et nous voudrions pouvoir nous en rendre digne en recevant avec tous les égards qui leur sont dus les distingués personnages qui portent en leurs personnes l'Église canadienne tout entière.

En dehors de l'enceinte où se tiendront les réunions conciliaires, des âmes croyantes et pieuses, j'aime à le dire, prieront avec ferveur pour le succès de ces importants travaux. Les fidèles, en communauté de sentiment avec leurs pasteurs, suivront du regard de la foi ces imposantes délibérations et ils demanderont à Dieu qu'elles tournent au plus grand bien de la religion et des âmes. Notre ville entière, toujours si catholique, par l'intime sympathie de sa pensée et la grave tenue de ses citoyens, montera en quelque sorte la garde autour du Concile.

En l'esprit et de cœur au Siège apostolique, abrités sous le drapeau qui nous garantit la liberté, c'est donc avec confiance, Excellence, que nous inaugurerons les travaux que vous êtes appelés à présider, et c'est avec confiance aussi que nous pouvons, ce nous semble, envisager l'avenir. L'Église catholique sortira d'ici plus forte, plus vivante, plus agissante que jamais. Elle reprendra, pour le plus grand bien de nos populations, sa marche parfois pénible, mais toujours noble et féconde, ses luttes nécessaires, ses croisades de foi et de vertu. Elle continuera, en l'agrandissant, le rôle dont elle est investie dans l'œuvre éminemment civilisatrice qui fera bientôt de l'Amérique du Nord, et particulièrement de l'Amérique canadienne, l'une des plus riches portions de la vigne de Jésus-Christ.

Dans cet espoir, Excellence, l'archevêque de Québec, au nom de son clergé, au nom des fidèles de sa ville épiscopale, au nom de toute l'Église qu'il a l'honneur de gouverner, ouvre avec bonheur aux Pères du premier Concile Plénier canadien les portes de cette vénérable basilique, qui fut naguère témoin de sept conciles provinciaux et qui en voit avec orgueil le commencement dans l'imposante assemblée qui va s'ouvrir.

C'est dans les termes suivants que Son Excellence répondit à l'adresse de bienvenue de l'archevêque de Québec :

Monseigneur,

Les expressions si chaudes de foi et de gratitude envers le Saint-Père, de confiance en l'avenir de notre Église, et de cordialité envers tous les prélats et dignitaires ecclésiastiques qui composent l'auguste et vénérable assemblée qui va s'ouvrir, ne peuvent que résonner agréablement à l'oreille de tous ceux qui les ont entendues. Au nom de tous les Pères du Concile, en mon nom et au nom du Souverain Pontife, je vous en félicite, Monseigneur, et je vous en remercie.

La ville de Québec peut être justement fière du choix que l'on a fait d'elle, pour réunir dans ses murs le Premier Concile du Canada. C'est un précieux témoignage d'estime que le Saint-Père a voulu donner au premier siège de ce pays. Et c'est justice: car ce noble siège a été comme une source limpide d'où sont sortis tant de fleuves, aux eaux pures, qui ont arrosé et fécondé l'immense territoire qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique et des régions boréales aux rives du golfe du Mexique. Les étonnants résultats sont sous nos yeux, et nous pouvons contempler tant d'Églises florissantes qui sont comme une portion choisie, mieux cultivée et plus riante, de l'immense vigne du Seigneur. C'est là certainement l'œuvre admirable d'une Providence spécialement attentive à veiller sur cette région du continent américain, et de la grâce divine qui donne l'être et la perfection: *qui operatur et velle et perficere*. C'est en même temps l'œuvre des instruments élus de la puissance de Dieu, qui a suscité l'abnégation des missionnaires, le zèle des évêques et du clergé, la foi et la générosité de tous les catholiques d'origine et de langue différentes. Je suis heureux d'ajouter que toutes ces nobles forces ont pu produire les plus magnifiques résultats, pour la gloire de Dieu et la prospérité de la patrie, à l'ombre du drapeau britannique qui protège nos droits et nos légitimes libertés, et pour lequel tous les catholiques sont remplis d'attachement et de loyauté.

Aujourd'hui, avec vous, Monseigneur, avec les catholiques de Québec, et avec tous les catholiques du Canada, nous nous réjouissons en voyant tous les illustres Prélats de ce pays, et autres dignitaires ecclésiastiques, distingués par leur science et leurs vertus, réunis ici, en cette ville qui a été le berceau de la foi dans notre vaste pays, et où les sentiments catholiques sont si vigoureux et toujours si agissants.

Nous avons confiance que les prières et les vœux adressés au Ciel en ce moment, par tous les fidèles du pays et plus particulièrement par ceux de votre ville épiscopale, attireront sur nous tous les plus abondantes bénédictions du Seigneur,

Votre Grandeur a eu grandement raison de dire que tous les fidèles de Québec monteront en quelque sorte la garde autour du Concile. J'ajouterai, Monseigneur, que nous nous sentons ici comme dans une réunion de pères de famille, entourés de fils affectueux et loyaux, qui, dans leurs démonstrations de sympathie et de respect envers nous tous, sont comme les fidèles interprètes et les représentants de tous les fidèles dispersés sur le territoire du Canada.

Laissez-moi dire, comme représentant du Saint-Père, qu'en ce pays, malgré l'immense variété des races, malgré la diversité des cultes, il y a un trait qui distingue les vrais catholiques de tous les autres citoyens : et ce trait qui les caractérise, c'est le filial attachement au Saint-Siège. Ce noble sentiment a été introduit en ce pays par le vénérable fondateur de cette Église, l'illustre et saint Mgr de Laval qui, malgré les obstacles suscités par le gallicanisme, a su l'implanter dans les cœurs dans toute sa pureté.

Cette union au Siège de Pierre a été la force qui a permis à l'Église de triompher de toutes les difficultés, et qui lui assurera tous les progrès dans l'avenir. Du sein des ténèbres du siècle les catholiques ont les yeux fixés sur ce phare du Vatican, qui brille comme une lumière resplendissante au milieu de l'obscurité : *Sicut lucerna lucens in caliginosa loca*. A notre époque, où l'esprit d'indifférence, d'irrégion ou d'insubordination est si répandu, spécialement dans les vieux pays, il est très consolant de voir tout un peuple, laïques, prêtres, religieux et évêques, donner au monde entier le spectacle magnifique et réconfortant d'un inébranlable attachement au Souverain Pontife.

Cette démonstration à laquelle nous assistons procurera au cœur du Père commun des fidèles une vive consolation, au milieu des amertumes dont il est abreuvé par les ennemis de notre foi et par des fils dégénérés. Sa joie sera d'autant plus profonde, qu'il peut compter dans l'avenir comme dans le passé que le peuple catholique du Canada est disposé à tout sacrifier, même la vie, pour la défense du Vicaire de Jésus-Christ. Comme vous, Monseigneur, j'ai confiance que l'Église catholique sortira de cette assemblée solennelle plus forte, plus vivante, et plus active que jamais. Et comme, de cette ville de Québec, la lumière de l'Évangile s'est répandue sur une grande partie du continent américain, ainsi de ce Concile s'échappera un souffle puissant d'esprit religieux pour tout restaurer dans le Christ, et un nouvel élan d'amour filial des Canadiens pour le Siège Apostolique.

Son Honneur le maire de Québec, Sir Georges Garneau, accompagné du greffier, M. Chouinard, donna ensuite lecture de l'adresse suivante au nom des citoyens de Québec ¹ :

Excellence,

Révérendissimes Pères du Premier Concile Plénier du Canada,

Les citoyens de Québec sollicitent l'honneur de vous présenter leurs hommages en ce jour solennel qui marque le commencement du premier Concile Plénier du Canada.

Ce n'est pas sans une émotion profonde qu'ils accueillent les illustres et vénérables chefs de cette Église puissante et respectée qui, pour notre peuple, a été vraiment une mère, dans cette cité, la plus ancienne du Canada, sur ce rocher de Québec, justement célèbre dans l'histoire, et sur lequel les pionniers, nos ancêtres, arborèrent, avec les couleurs de France, le symbole vénéré de notre rédemption.

Excellence et Messieurs, vous êtes les bienvenus dans cette métropole de tant de diocèses, la première dotée d'une université catholique dans le Nouveau-Monde et, plus tard, honorée de la pourpre romaine dans la personne de l'Éminentissime Cardinal Taschereau ; dans cette église, enfin, dont l'action bienfaisante a fait rayonner la foi et la civilisation sur toutes les plages du continent américain. Vous êtes les bienvenus dans cette basilique, illustrée par les travaux apostoliques du Vénérable François de Laval, par les vertus de ses successeurs, par les exemples de ces prêtres et de ces religieux modèles, dont plusieurs poussèrent le dévouement et le sacrifice jusqu'à l'héroïsme du martyre.

Nous avons célébré l'année dernière le troisième centenaire de la naissance de la nation canadienne, et chacune des pages de notre histoire nous a raconté que l'union, le respect et la confiance n'ont jamais un seul instant cessé de régner entre les pasteurs et le fidèle troupeau.

Aujourd'hui, comme au matin de notre existence, la Religion et la Patrie se donnent la main pour travailler ensemble au grand œuvre du développement de notre cher Canada.

Pendant que les éléments divers de notre population, sans renoncer à rien de ce qui constitue leur individualité propre, se rapprochent davantage par une sympathie croissante, par une entente de plus en plus cordiale et par une estime mutuelle grandissante, et s'efforcent d'allier ensemble leurs intérêts communs : quand les peuples du Vieux-Monde saluent cette nouvelle nation qui surgit dans le Nouveau-Monde, l'Église catholique romaine, toujours amie du progrès et prête à suivre avec une sollicitude maternelle les mouvements généreux des peuples qui reconnaissent sa loi, est à l'œuvre pour aider à

¹ Cette adresse a été calligraphiée par le Docteur J. Nesbitt, de la bibliothèque de la Législature.

cimenter cette union chrétienne, cette concentration de talents et d'efforts si nécessaires au développement d'un jeune et immense pays.

Nous saluons avec joie la tenue de ces grandes assises de la religion, à l'endroit même qui fut le berceau de notre nationalité, parce qu'elle est la preuve vivante du progrès réalisé.

En effet, c'est ici que fut commencée l'évangélisation des peuplades barbares de la Nouvelle-France, d'ici que partirent les missionnaires allant à tous les points de l'horizon porter la bonne nouvelle aux nations plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie; ici que germa cette semence féconde d'éducation nationale, de bienfaisance catholique et de vie intellectuelle et artistique, dont la floraison s'épanouit de toutes parts; et c'est ici, qu'en ce jour, vous vous assemblez, pasteurs nombreux de chrétientés florissantes, pour constater le travail fait et donner une orientation puissante et lumineuse à votre labeur de demain.

Dans le mouvement prodigieux qui nous entraîne vers le développement de nos richesses nationales, nous applaudissons à l'action de l'Église qui, au milieu des séductions de la prospérité, vient nous rappeler cette supériorité des intérêts de l'âme, que ne doivent jamais perdre de vue les peuples qui veulent être véritablement grands.

Excellence,

Lorsque vous rendrez compte au Souverain Pontife des travaux du premier Concile Plénier du Canada, veuillez lui exprimer le profond respect qu'entretennent pour sa personne et pour la haute mission qu'il remplit tous ceux qui, au Canada, s'honorent de porter le titre de chrétiens.

Pendant que nous, les catholiques romains, nous professons un attachement inébranlable à la religion de nos ancêtres, aux dogmes et aux enseignements de notre Église, toute notre population se glorifie de vivre dans un pays où la morale évangélique et les principes du christianisme sont reconnus comme la pierre fondamentale de la civilisation, et c'est sur notre foi en Dieu que tous nous appuyons notre confiance dans l'avenir de notre cher pays.

Excellence,

Révérendissimes Pères du Premier Concile Plénier du Canada,

Tels sont les sentiments qui animent les citoyens de Québec en ce moment où nous vous offrons l'hospitalité de cette ville, qui unit dans une même vénération reconnaissante le nom de Champlain, son fondateur, et celui de Laval, son premier évêque, qui fut vraiment le père de l'Église du Canada,

J. GEORGES GARNEAU,

Maire de Québec.

Québec, 16 septembre 1909.

[L. S.]

H. J. J. B. CHOUINARD,

Greffier de la Cité.

Voici maintenant la réponse de Son Excellence le Délégué
Monsieur le Maire,

Messieurs,

L'adresse dont vous venez de nous donner lecture, votre présence, Monsieur le Maire, la présence de tous les échevins de la ville de Québec, et surtout la présence de Son Honneur, Monsieur le Gouverneur, qui manifeste si noblement ses sentiments catholiques dans toutes les circonstances les plus solennelles, nous réjouit grandement. Nous voyons ici, sous les voûtes de ce temple vénérable, les plus hautes autorités religieuses et civiles de la province de Québec, unies dans la même foi, dans le même amour et le même respect pour le Saint-Siège, unies également pour le bien de leurs sujets. L'union de ces deux autorités est nécessairement une source de biens, comme la division et l'opposition qui peut exister entre elles ne peut être qu'une source de maux aussi funestes au salut des âmes qu'à la prospérité de la patrie. Ces deux autorités sont deux grandes forces qui viennent de Dieu et qui doivent tendre vers Dieu. Le bien-être et la paix dont nous jouissons sous l'égide d'amicale alliance est une preuve que l'opposition aux principes de l'autorité religieuse ne peut produire que le désordre, les luttes intestines, l'affaiblissement et même la ruine de la patrie.

Les sentiments que la bonne ville de Québec, dans son désir d'honorer les Pères du Concile canadien, vient de leur exprimer par la bouche de son premier magistrat, nous touchent profondément. Et au nom de tous les Archevêques et Evêques ici présents, comme aussi au nom du Saint-Siège que j'ai l'honneur de représenter parmi vous, je suis heureux de vous offrir l'hommage de notre vive gratitude, et de vous dire combien nous apprécions les témoignages de profond respect et d'universelle vénération dont nous sommes en ce moment l'objet.

Cette grande démonstration civique, démonstration aussi cordiale que spontanée, faite aux chefs spirituels de tout le peuple catholique du Canada, confirme l'idée que nous avons déjà de la haute urbanité et de l'esprit éminentement religieux des citoyens de cette ville. Et elle prouve de façon éclatante que Québec méritait vraiment de recevoir en ses murs les membres du Premier Concile Plénier canadien et de couvrir de son hospitalité généreuse les délibérations de cette vénérable assemblée.

Ici, en effet, pour reprendre une pensée si justement exprimée par Monsieur le Maire, ici, sur ce promontoire désormais célèbre dans l'histoire de l'Amérique, fut planté, il y a trois siècles, par des mains françaises, l'arbre vigoureux de foi pure, de christianisme intégral, de catholicisme conquérant et civilisateur, qui ombrage de ses rameaux verdoyants une portion si considérable de ce continent. Ici, le premier évêque de Québec, dont le nom et le souvenir planent en ce moment sur nos têtes, jeta en terre ces fortes institutions religieuses qui ont été dans le passé le salut du peuple canadien et qui sont, à si

juste titre, la gloire et l'orgueil de votre ville. Ici, se joua le drame des destinées de tout un peuple, et vous gardez avec une légitime fierté, dans vos mémoires et dans vos regards, la dernière vision des dernières voiles blanches fleurdelisées qui, semblable aux larges ailes d'un aigle blessé, dorent tristement se replier vers la mère patrie.

La domination française avait cessé sur ces bords, mais non la foi, mais non la religion venue avec elle, cette religion qui est la base de la prospérité des peuples. La grandeur d'une nation dépend surtout de l'union de tous les citoyens. Or, il n'y a pas de plus grande force pour unir tous les éléments qui composent le peuple canadien que la religion, parce que les fidèles ne sont pas seulement unis par les liens de la foi et de la charité, ils sont unis entre eux par l'obéissance et le dévouement au Père commun, la grande famille catholique. Vous avez raison, Monsieur le Maire, de déclarer que l'Église romaine est toujours amie du progrès, et toujours prête à suivre l'évolution des peuples qui reconnaissent sa loi, à aider à cimenter l'union des forces et la concentration des efforts, nécessaires au progrès d'un jeune et immense pays comme le vôtre.

Ici, sous l'impulsion d'hommes éminents, fut fondée la grande œuvre que vous rappelez tout à l'heure, la première université catholique à laquelle l'Église ait donné naissance dans toute l'Amérique, et l'éclat grandissant dont cette institution rayonne n'est pas le moindre lustre de votre ville et de la nation canadienne tout entière.

D'ici, enfin, de ce vaste et florissant diocèse de Québec, dont votre ville est le centre, sont sortis comme d'un germe fécond les diocèses maintenant si nombreux que l'Église catholique est fière de compter au Canada et que vous voyez si dignement représentés au milieu de vous.

C'étaient là pour la ville de Québec, on me permettra de le dire, autant de titres à l'honneur d'être choisie comme siège du Premier Concile Plénier canadien; et Notre Saint Père le Pape Pie X, en lui conférant cet honneur, n'est pas seulement allé au-devant de vos désirs; il a en même temps prouvé qu'il connaissait vos mérites et qu'il n'ignorait pas votre histoire.

Cette histoire, Messieurs, vous fait grand honneur. Et ces mérites de citoyens probes, charitables, accueillants, dévoués au Christ et à son Église qui sont les vôtres, font que nous nous trouvons à l'aise et que nous nous sentons, pour ainsi dire, chez nous au milieu de vous.

C'est, et cela convenait, dans un milieu essentiellement catholique que le Concile qui va s'ouvrir tient ses solennelles assises. Réunis pour sauvegarder et promouvoir les intérêts les plus chers du peuple chrétien, les Pères du Concile souhaitent que ce peuple s'intéresse à leurs travaux et que, par des prières ferventes, une tenue religieuse, des œuvres miséricordieuses, il appelle sur les actes conciliaires les plus précieuses bénédictions du ciel. Tous les catholiques canadiens, mais plus particulièrement les catholiques de Québec,

voudront bien sans doute prêter aux Pères du Concile ce généreux concours de leur foi et de leur cœur.

De notre côté, Messieurs, nous allons, sous les regards des saints patrons de cette contrée, travailler pour vous; et nous nous persuadons que, Dieu aidant, le Premier Concile Plénier canadien portera des fruits abondants de salut et qu'il méritera dans l'histoire le nom de grand Concile de Québec.

Merci de nouveau, Monsieur le Maire et Messieurs, pour votre sympathique et religieuse manifestation. Je ne manquerai pas de déposer aux pieds du Souverain Pontife l'hommage du profond respect qu'entretiennent, pour sa personne auguste, tous les chrétiens du Canada; et Sa Sainteté sera heureuse d'apprendre, une fois de plus, tout ce que la religion du Christ peut espérer de solides progrès en ce jeune pays.

Après la lecture de ces magnifiques discours, S. Exc. Mgr Sharretti alla s'agenouiller sur un prie-Dieu et haïsa le crucifix que lui présenta le curé de la Basilique: cependant, le chœur chantait *Ecce sacerdos magnus*. Après la présentation de l'eau bénite et l'encensement, le Délégué se rendit à la chapelle Saint-Joseph pour y revêtir l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la chape et la mitre dite *auriphrygiate*¹.

La procession se dirigea ensuite vers le chœur en chantant l'hymne *Veni Creator Spiritus*.

Arrivé au chœur, le Délégué quitta la mitre et la crosse, et se mit à genoux sur le prie-Dieu qu'on lui avait préparé. Le curé de la cathédrale, placé au coin de l'épître et tourné vers le Délégué, chanta une oraison appropriée. Le chœur entonna ensuite l'antienne de l'Immaculée Conception, titulaire de l'église métropolitaine de Québec, le Délégué chanta l'oraison qui la suit, donna la bénédiction solennelle, déposa les ornements et se rendit avec tout le clergé au salon de l'Archevêché où les Pères du Concile lui présentèrent leurs hommages.

Tous les assistants furent profondément impressionnés, soit par la solennelle grandeur de la cérémonie, soit, et encore plus, d'entendre le langage si empreint de religion que peut tenir chez nous l'autorité civile.

¹ On désigne aujourd'hui par ce terme, dans le langage du cérémonial, la mitre en drap d'or sans broderie, qui tient le milieu entre la mitre *simple*, en toile ou en drap d'argent, et la mitre *précieuse*, ornée de riches broderies en relief, et parfois de pierres fines. Cependant, au point de vue étymologique, c'est cette dernière qui devrait être appelée *auriphrygiate* (i. e. avec *orfroi*, ou bande brodée en or phrygien).

Dans la soirée eut lieu, au Séminaire, le dîner offert par S. G. Mgr l'Archevêque aux Pères et aux membres du Concile.

La presse signala dans une note unanime de respect et d'admiration le grand événement dont cette réception solennelle n'était que le prélude. Voici en quels termes les deux principaux journaux de la province, l'un français et catholique, l'autre anglais et protestant, saluèrent l'arrivée des Pères du Concile :

Sous le titre *Un grand événement, l'Action Sociale* du 16 septembre, s'exprimait ainsi :

L'Action Sociale s'unit de tout cœur à ceux qui témoignent aujourd'hui au représentant du Pape, à son arrivée dans notre ville, leur respect et leur soumission.

Mgr Sbarretti vient présider une réunion comme Québec, et même le Canada, n'en a encore jamais vue. Ce premier concile plénier qui réunira dans nos murs les évêques de tout le Dominion marque l'importance du développement du catholicisme chez nous.

Pendant que les chefs de l'autorité civile proclament à la face du monde que nous sommes une nation, l'Église, non moins solennellement, nous met au rang des grands États en ne nous comptant plus parmi les pays de mission. Et c'est au lendemain de ce grand événement que les évêques quittent chaque partie du pays placée sous leur surveillance, pour se réunir à l'ombre du premier siège épiscopal de l'Amérique du Nord.

Ils accourent, ces vénérables pasteurs, des rives de l'Atlantique comme de celles du Pacifique, anxieux de rapporter de cette réunion des moyens plus efficaces, si possible, pour sanctifier leur troupeau et l'augmenter encore.

Les besoins sont variés, mais le zèle est partout le même ; et les mêmes désirs remplissent ces cœurs d'apôtres, que leur ardeur se dépense au sein des villes déjà populeuses, ou dans les parties encore sauvages de notre pays.

Dans cette ville de Québec, berceau de toutes les Églises canadiennes, la grande ombre de Laval planera au-dessus de la salle où doivent siéger les Pères du Concile. Les difficultés que chacun d'eux rencontre dans son apostolat, Mgr de Laval y a été en butte ; il les a vaincues. Sa vigilance et sa fermeté ont triomphé de tous les obstacles. Comme les évêques missionnaires de l'ouest et du nord il a eu à lutter contre les fatigues et les intempéries ; comme ceux des villes il a été aux prises avec des prétentions auxquelles il ne pouvait se soumettre. Le temps, qui a passé sur son œuvre, montre combien était digne d'un véritable apôtre la direction qu'il lui a imprimée.

Échappée dès son berceau aux dangers du gallicanisme qui séduisait alors tant de brillants esprits dans la mère-patrie, l'Église canadienne s'est toujours fait remarquer par son union étroite avec Rome. Les erreurs récentes de l'américanisme ne l'ont pas plus affectée, et elle continue de résister ferme.

ment à toutes les doctrines insidieuses qui ont causé ailleurs de si lamentables désastres.

Sans doute que le Concile, présidé par Son Excellence Mgr Sbarretti, va continuer à rendre encore plus facile sa défense, plus rapides ses succès, plus efficace son apostolat.

Aidons de nos prières ceux qui se préparent à travailler pour la grande et sainte cause qui nous est si chère à tous. Prions Dieu que le jeune peuple qui grandit sur les bords du Saint-Laurent, qui se répand dans les plaines de l'Ouest et jusqu'à delà des Rocheuses, marche tout entier sous la houlette de l'Évêque de Rome et prenne, dans l'Église du Christ, la place laissée vide par les malheureuses nations qui s'en éloignent par les chemins de l'apostasie et de l'athéisme.

Puis *The Gazette*, de Montréal, entretenait ses lecteurs du *Concile de Québec*¹ dans un court article dont le ton bienveillant et modéré fait volontiers oublier les quelques inexactitudes historiques et statistiques qu'on y trouve :

Le huitième concile de l'Église catholique du Canada, actuellement réuni à Québec, est important. Les débuts de l'Église à Québec et son expansion actuelle justifient l'ancienne parabole du grain de sénévé. Il est digne de remarque aussi, que l'accroissement est en grande partie l'œuvre du troupeau des premiers jours. Les prélats de nom français forment la grande majorité des membres du Concile, et plusieurs d'entre eux sont chefs de diocèses situés en dehors des limites politiques de la province de Québec.

Si la population française n'a pas réussi dans tous ses projets pour l'extension de son influence dans tout le Canada, ce n'est aucunement faute d'énergie de la part de ceux qui parlent et travaillent pour l'Église à laquelle appartient la masse des Canadiens de langue française. Nombreux cependant sont les membres du Concile appartenant à une autre nationalité, et il est possible que, depuis le milieu du dernier siècle, l'accroissement des catholiques ait été aussi considérable parmi les Canadiens Anglais, Écossais et Irlandais que parmi les Canadiens Français. Les Églises sur le continent sont cependant plus larges que les nationalités. Le Concile s'occupera de questions du domaine général de l'Église catholique au Canada, et ces questions sont nombreuses et importantes. Les délibérations seront privées, mais le résultat sera rendu public en temps et lieu et n'intéressera pas seulement les catholiques ; car en ces jours où la religion doit résoudre constamment de nouveaux problèmes, ce que pense et fait un groupe de chrétiens intéresse tous ceux qui se rendent compte qu'ils doivent jusqu'à un certain point travailler de concert avec lui tout en différant d'avec lui.

¹ Nous donnons ici la traduction du *Canadien* de Montréal.

Enfin, pour clore ce chapitre, citons une page antérieure de la *Nouvelle-France*¹, attirant l'attention sur la haute signification et le caractère solennel de l'assemblée vénérable dont on vient de célébrer le prélude.

LE PREMIER CONCILE PLENIER CANADIEN

Nous sommes sur le point d'assister à l'un des événements les plus considérables de l'histoire de l'Église catholique au Canada.

De tous les points de notre vaste pays, les chefs de la hiérarchie, convoqués par la voix du Pontife romain, vont se réunir sous la haute présidence de son Représentant pour délibérer sur les questions de dogme, de morale, de discipline, de droit ecclésiastique, qui touchent de plus près aux intérêts de la religion et au salut des âmes. Tout habitués que nous soyons aux consultations parlementaires qui ont leur place marquée dans la vie des sociétés modernes, le spectacle de plus de trente évêques, entourés, comme d'une garde d'honneur, d'un grand nombre de prélats, de théologiens, de supérieurs de séminaires et d'ordres religieux, et recherchant ensemble, discutant, concertant, dans les lumières de la foi et le calme de la prière, les mesures les plus propres à maintenir et à faire prospérer le royaume de Jésus-Christ, n'aura pour nous rien de banal.

Ce sera comme une preuve vivante, non seulement des progrès merveilleux accomplis par le catholicisme dans cette partie du continent américain, mais encore de la puissante et admirable unité qui relie entre eux les divers éléments de l'Église catholique canadienne, et qui les rattache de façon indissoluble au centre de l'autorité religieuse et à la première de toutes les Églises. Rome et Québec se donneront la main pour consolider l'antique alliance de l'Église du Canada et de l'immuable foi de saint Pierre.

Ce sera, en outre, en face de l'erreur grossière et du préjugé malicieux, une belle et concluante démonstration de cette liberté sainte que la foi catholique laisse à ses enfants. Si en effet le catholicisme est et doit être une religion d'autorité, on aurait tort de croire que tout dans l'Église ne fonctionne que par une sorte d'automatisme aveugle et inconscient. L'irréfragable autorité du chef suprême de nos âmes n'exclue pas chez les Pasteurs des Églises particulières l'effort personnel et l'initiative réfléchie qui sont le propre des êtres doués de spontanéité et de raison. Et l'on ne verra pas, au sein du Concile qui va s'ouvrir, le triste spectacle qu'offrent trop souvent nos assemblées parlementaires, d'hommes intelligents et libres abdiquant en quelque sorte, pour obéir au mot d'ordre d'un chef ou sous la pression tyrannique d'un parti, leur

¹ *Nouvelle-France*, septembre 1909.

intelligence et leur volonté. Librement, pacifiquement, avec toute la maturité d'expérience et la force de réflexion qu'assurent leur qualité, leur âge, leur longue expérience des hommes et des choses, nos Évêques vont mettre en commun leur science théologique et leur zèle tout apostolique pour travailler au plus grand bien de la religion catholique en ce pays.

Que Dieu bénisse leur labeur, et que l'Église canadienne, dont le passé est déjà si glorieux, sorte de ces premières assises nationales plus grande et plus forte, prête à soutenir de nouvelles luttes et à remporter de nouveaux triomphes !

C'est le vœu que nous formons, et ce sera, nous en sommes sûr, celui de tous nos lecteurs.

LA RÉDACTION.





PROVINCE CLÉSASTIQUE DE QUÉBEC

1. Mgr L. N. Bégin, Québec. 2. Mgr A. A. Blas, Rimouski. 3. Mgr M. F. Labrecque, Châteauguay.
 4. Mgr F. X. Cloutier, Trois Rivières. 5. Mgr H. Brumault, Nicolet.
 6. Mgr G. Blanche, Grosse Pointe. 7. Mgr P. E. Roy, auxiliaire de Québec.

Chapitre IV

ASSEMBLÉES CONCILIAIRES PRÉLIMINAIRES

RÉUNIONS PRÉPARATOIRES DES PÈRES DU CONCILE ¹



DANS la journée de vendredi, 17 septembre, eurent lieu trois réunions des Pères du Concile, pour nommer les divers officiers, dresser la liste des membres des différentes commissions et régler certains détails de procédure.

A la première de ces réunions, S. Exc. le Délégué souhaita la bienvenue à ses vénérables collègues et leur adressa l'allocution suivante ² :

Vénérables Frères,

Éminente et très honorable est la dignité de ceux que l'Esprit-Saint a placés comme évêques pour régir l'Église de Dieu, que le Christ notre Maître s'est acquise au prix de son sang. Si élevée et si laborieuse est leur charge que, à raison de ses dangers presque sans nombre et de ses embarras, même les épaules des anges refuseraient de la porter. L'évêque, dans le diocèse confié à sa garde, est un véritable chef, bien qu'il ne soit pas indépendant. Tous les droits d'une vraie primauté lui conviennent, et parmi eux, celui qu'il faut placer au premier rang, de faire des lois ; par celles-ci en effet sont

¹ Il y eut, durant le Concile, 35 réunions particulières des Pères du Concile.

² Le texte latin de cette allocution et de celle qui fut prononcée à la première réunion synodale ayant été imprimé et mis en brochure, nous espérons que, si nous faisons une indiscrétion en donnant dans le présent volume une traduction de l'une et de l'autre, nos lecteurs ne nous accuseront pas, pour cela, de violation du secret conciliaire.

déterminées les règles de conduite qui lient la conscience de tous les sujets. Le Christ Notre-Seigneur a donné aux évêques le pouvoir de détruire et d'extirper, d'édifier et de planter. A eux le droit de paître les brebis du Christ ; aux brebis incombe le devoir de suivre la voix du pasteur. De leur soin, de leurs préceptes et de leurs commandements dépend en grande partie que la vigne du Seigneur produise du raisin et non des verjus. A eux d'arracher l'ivraie et de semer le bon grain dans le champ. Or cela s'accomplit principalement par la loi, laquelle, est-il dit au livre des Proverbes (VI, 23), est appelée « lumière » ; et il appartient à la lumière de dissiper les ténèbres, d'éclairer ou d'indiquer le droit chemin qui conduit à l'éternel honneur et au salut. Aujourd'hui, Vénérables Frères, comme représentants légitimes de l'Église canadienne tout entière, vous avez été appelés à faire des statuts qui ne sont pas circonscrits par les limites de chaque diocèse, mais s'étendent à toutes les vastes régions du Canada.

L'Église catholique, par la divine bonté, a acquis ici de grands développements. Le nombre des fidèles augmente sans cesse, soit par l'accroissement naturel, soit par les étrangers qui émigrent auprès de vous en grand nombre. De là naissent des exigences et des nécessités innombrables, qu'il faut savoir rencontrer ; ainsi que des obligations graves et nouvelles qui affectent toute l'Église canadienne. Nul n'ignore quels grands et nombreux périls menacent la foi et les mœurs ; tous savent que les ennemis de l'Église ne négligent aucun moyen, surtout pour arracher du sein de l'Église les Ruthènes, pour les perdre et nous enlever les droits que nous possédons. Il faut, par conséquent, pour que les forces soient unies, déterminer l'uniformité dans les moyens à employer pour écarter plus efficacement ces périls, pour repousser les efforts des adversaires, et défendre la liberté dont nous jouissons, pour venger les droits sacrés de l'éducation catholique, quand ils sont violés, et, une fois possédés, les conserver dans leur intégrité. En outre, le zèle de votre sollicitude pastorale vous portera à vous occuper de plusieurs autres choses et à prendre de très salutaires mesures ; de cette façon sera plus facilement réalisé le vœu du Souverain Pontife de « tout rétablir dans le Christ ». Il a donc paru hon à l'Église d'exiger une commune législation, une volonté plus étroitement unie, le concours et l'harmonie des forces. C'est pourquoi Notre Très Saint Père Pie X, très désireux de l'accroissement de cette Église, a daigné approuver et louer le projet de tenir un Concile Plénier du Canada. Bien que votre dévotion envers le Saint-Siège nous fût déjà parfaitement connue, cette nouvelle preuve manifeste de votre soumission sincère, Vénérables Frères, ne nous a pas été moins agréable. Quoique tous ne fussent pas convaincus de l'opportunité d'un Concile Plénier, tous cependant, vous avez accepté la décision de Sa Sainteté non seulement de bon gré, mais vous avez appliqué, et vous appliquez encore, à sa parfaite exécution, tous les efforts de votre zèle. Depuis plusieurs années déjà, les travaux préparatoires au Concile, com-

mencés sous votre direction prudente, ont été heureusement terminés. En l'année 1904, un premier projet de décrets a été élaboré par une commission d'hommes choisis par les Révérendissimes Prélats de chaque Province ecclésiastique. Cette tâche très noble ils l'ont accomplie de façon qu'elle tourne à la louange et à l'honneur des évêques canadiens. Ils ont si bien agi que toujours ont brillé la courtoisie dans les discussions, le respect mutuel, la charité chrétienne dans la divergence des opinions, et en toutes choses le zèle pour le bien de la religion; ils ont dressé un plan qui, de façon savante, bien que avec de longs développements, touchait à tous les sujets dont le Concile devait traiter. Vous-mêmes, Vénérables Frères, après l'avoir soumis à un examen diligent, avez jugé mieux de le faire rédiger sous une forme plus brève et plus concise. Et cette charge les Illustrissimes et Révérendissimes Archevêques, dans une réunion qui eut lieu dans la cité d'Ottawa, au mois d'octobre 1905, la confièrent à l'illustre Louis Plâquet, Protomaire Apostolique; celui-ci s'acquitta de la tâche ardue qui lui avait été confiée de façon à répondre pleinement à la confiance qu'on lui avait témoignée.

Après que le Souverain Pontife, de l'avis de la Sacrée Congrégation du Concile, eut ordonné qu'un Synode Plénier Canadien serait convoqué le plus tôt possible dans la ville de Québec, Vous êtes appliqué à faire tous les préparatifs nécessaires au Concile. A certaines questions que Nous-mêmes avons proposées, Vous avez consacré une étude et un travail diligents; puis les Illustrissimes et Révérendissimes Métropolitains, s'étant au préalable entendus avec leurs Révérendissimes suffragants, se sont, sur Notre invitation, réunis à Ottawa; ils y ont pris, touchant l'ordonnance des travaux préparatoires du Concile, certaines sages résolutions que Nous Vous avons communiquées. Ils ont formé, en outre, une commission pour préparer les règles et les normes pour la régie des discussions, des cérémonies et des autres opérations du Concile. Les conclusions auxquelles est arrivée cette commission sont publiées soit dans l'opuscule qui décrit les fonctions sacrées¹, soit dans les feuillets imprimés, qui contiennent les noms et les devoirs des officiers, les règles de la discussion, la distribution des heures et autres choses². Nous n'indiquerons de Notre chef que les noms de ceux qui font partie des Commissions, et cela, non pas pour imposer Notre sentiment, mais pour expédier les affaires plus rapidement. C'est pourquoi Nous soumettons le tout à votre sage jugement.

Notre Très Saint Père le Pape Pie X avoue qu'il n'attend pas moins de profit de ce Concile Plénier qu'il en a résulté de pareilles assemblées dans

¹ *Le Cérémonial du Premier Concile Plénier du Canada.*

² *Manuale practicum Concilii Plenarii Canadensis primi.* Cet opuscule et le précédent avaient été composés et imprimés spécialement pour le Concile.

d'autres villes de l'Amérique soit méridionale soit boréale. Je nourris le très ferme espoir, Vénérables Frères, que votre action sera tellement prudente, sage et féconde, qu'elle répondra pleinement à l'attente de Sa Sainteté. Comme, toutefois, nous ne sommes pas « par nous-mêmes capables de concevoir quelque chose comme venant de nous-mêmes ; mais que notre aptitude vient de Dieu ¹ », par l'intercession de la Très Sainte-Vierge, Mère de Dieu et la nôtre, Nous prions Dieu humblement et avec instance afin que tous, avec un seul esprit et un même cœur, nous soyons unis pour étendre le règne du Christ dans ce pays, pour tout restaurer dans le Christ, ramener au bercail du Christ ceux qui s'en éloignent et qu'enfin il puisse n'y avoir qu'un seul troupeau sous un seul Pasteur.

A cette même réunion des Pères furent agréées les raisons de l'absence de l'évêque de Hamilton et du vicaire apostolique de MacKenzie, et les lettres de créance de leurs représentants reconnues et acceptées.

Les Pères élurent comme secrétaires conjoints des congrégations épiscopales les évêques de Joliette et de Victoria, le premier pour la langue française, le second pour l'anglais.

On institua ensuite deux commissions spéciales, composées exclusivement d'évêques. La première, dite « des juges des causes et des excuses », comprenait, avec l'archevêque de Montréal, les évêques de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Chatham et du Sault Sainte-Marie.

Cette commission avait pour attributions de vérifier les lettres de créance des procureurs des évêques absents ; d'examiner les excuses et les raisons tant de ceux qui avaient été légitimement empêchés d'être présents au Concile, que de ceux qui voulaient s'en absenter, soit temporairement, soit définitivement, et enfin de régler à l'amiable les questions de préséance qui pourraient surgir.

La seconde commission épiscopale, dite *Ad novas materias* (« Pour l'étude de nouvelles matières », ou de questions imprévues), avait pour membres l'archevêque de Toronto et les évêques de Valleyfield, de Saint-Albert, de Joliette et de Victoria. A cette commission devait être référée toute matière qui ne serait pas comprise dans le plan des décrets soumis au Concile, et après examen, être transmise à la commission idoine ou rapportée à l'assemblée synodale.

Les officiers du Concile furent ensuite désignés. Voici leurs

¹ Cor. III, 5.

noms, avec une indication brève de leurs attributions et fonctions :

Promoteurs : Mgr C.-A. Marois et Mgr C.-O. Gagnon.

De toutes les charges des officiers du Concile, celle des Promoteurs est la plus grave et la plus onéreuse. Le Pape Benoît XIV le prouve en disant que c'est à eux qu'il revient d'insister pour que tout soit exécuté promptement et avec fruit. Ils doivent faire urgence pour que la matière soumise aux commissions, soit synodales, soit épiscopales, et dans les sessions solennelles, soit prête à temps et bien ordonnée. Ils doivent veiller à l'observation régulière de la forme et de la procédure, ainsi qu'au maintien du bon ordre durant toute l'action conciliaire.

Le *Secrétaire* du Concile fut le Révérend Monsieur C. Lecoq, Supérieur de Saint-Sulpice, avec M. l'abbé S.-A. Lortie, comme secrétaire adjoint, et MM. les abbés Camille Roy, T. Curran, J.-P. Treacey et le Chan. F.-X. Piette, comme sous-secrétaires.

Tandis que le secrétaire avait pour principal devoir de rédiger en latin, puis de lire, aux réunions synodales, le procès-verbal détaillé des séances précédentes, les sous-secrétaires étaient chargés de lui aider pour l'appel nominal, la distribution des divers documents conciliaires, et la computation des votes ¹.

Les *Notaires* désignés furent les abbés J.-T. McNally et E.-C. Laflamme. Ils devaient noter les absences des sessions publiques, inscrire les noms de ceux qui feraient la profession de foi, dans la première session, accompagner les secrétaires quand ceux-ci recueilleraient les suffrages des Pères, et dresser les procès-verbaux des congrégations solennelles.

Le *Maitre des cérémonies* choisi par les Pères fut l'abbé J. Laberge, avec les abbés A.-M. Daoust, U. Demers, J.-A. Langlois et J. Poitras, comme assistants.

La charge de cérémoniaire, surtout du chef, en tout temps si délicate et si minutieuse, surtout quand il s'agit de fonctions pontificales, se compliquait, en cette circonstance, de la multiplicité des cérémonies extraordinaires, processions, sessions conciliaires solennelles, ainsi que de l'affluence des hauts dignitaires ecclésiastiques de tous les degrés de la hiérarchie, et à l'égard desquels les

¹ Le secrétaire et son adjoint furent également admis aux réunions épiscopales pour y prêter leur concours aux Reverendissimes secrétaires.

règles de la préséance devaient être rigoureusement observées, du nombreux concours du clergé des deux ordres et des officiers multiples qu'il fallait faire manœuvrer avec dignité, grâce et précision. Cette charge demande un heureux mélange de science liturgique, de savoir-faire, de tact, de sang-froid, qui s'acquiert par l'exercice, mais qui présuppose des aptitudes naturelles particulières.

Les autres officiers du Concile sont : les *Chantres*, office qui échet aux abbés F. Pelletier, Ph.-B. Garneau, Ph. Fillion et au Rév. Père J. Hanley, C. SS. R. ; les *Portiers*, qui furent les abbés R. Guimont et C. Gagnon, et, enfin, les *Curseurs* ou *Messagers* (en latin *Cursores*), dont la charge fut assignée aux abbés V.-A. Huard et J.-A. Robert.

Le nom des fonctions de chacune de ces trois dernières charges en indique suffisamment le caractère pour que nous n'ayons pas à les décrire.

C'est à cette première réunion des évêques qu'il fut décidé de donner voix décisive aux évêques coadjuteurs et auxiliaires, aux procureurs des évêques absents, aux administrateurs des diocèses *sede vacante*, et au Très Révérend Père Abbé de Notre-Dame-du-Lac, Oka. Ce sont eux qui, avec Son Excellence le Délégué, Président, les archevêques et les évêques titulaires des diocèses du Canada, les vicaires et les préfets apostoliques du Dominion, jouissant par le fait de leur charge du droit de vote décisif, sont proprement désignés sous le nom de Pères du Concile.

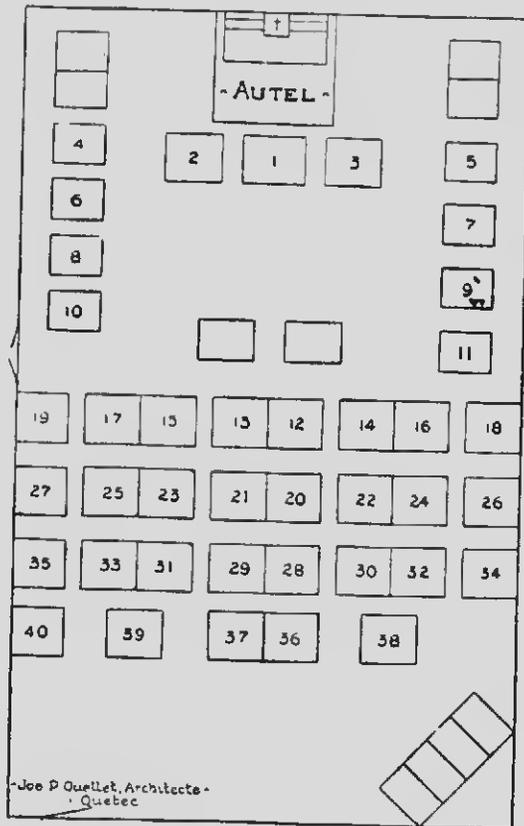
A cette congrégation, ils étaient trente-huit ; dont, outre son Excellence le Président, six archevêques, dix-neuf évêques titulaires, trois vicaires apostoliques, deux évêques auxiliaires, un préfet apostolique, trois administrateurs de diocèses *sede vacante*, un abbé mitré, et deux procureurs d'évêques absents¹.

Outre l'absence déjà signalée de l'évêque de Hamilton et du vicaire apostolique de Mackenzie, il nous faut enregistrer celle du vénérable ancien archevêque de Toronto, S. G. Mgr D. O'Connor, retenu chez lui par le mauvais état de sa santé, et celle de S. G. Mgr Ronald McDonald, archevêque de Gortina, ancien évêque

¹ On trouvera dans l'*Appendice*, la liste détaillée, et d'après l'ordre de préséance, de tous les Pères, théologiens et officiers du Concile, y compris ceux qui, ayant été invités, n'ont pu y assister. Voir, p. 53, le plan de la salle des Pères du Concile, avec l'indication du siège occupé par chacun d'eux.

~ PREMIER CONCILE PLÉNIER DU CANADA

~ QUÉBEC ~



~ SALLE DES PÈRES DU CONCILE ~

(~ SALON DE L'ARCHEVÊCHÉ ~)

- | | | |
|--------------------------|------------------------|-------------------------------|
| 1 Le Délégué Apostolique | 14 Mgr M. T. Labrecque | 27 Mgr E. Girouard |
| 2 Mgr L. N. Bégin | 15 " P. Larocque | 28 " G. Blanche |
| 3 " L. P. A. Langevin | 16 " F. X. Cloutier | 29 " E. A. Latulippe |
| 4 " P. Bruchési | 17 " T. Casey | 30 " P. E. Roy |
| 5 " C. H. Gauthier | 18 " E. Légal | 31 " C. Jousard |
| 6 " E. J. McCarthy | 19 " T. F. Barry | 32 T. R. P. E. Buno, O.M.I. |
| 7 " F. P. McEvay | 20 " H. Brunault | 33 " J. Welch |
| 8 " J. Cameron | 21 " J. A. Archambault | 34 Mgr J. O. Bouthier, V.G. |
| 9 " N. Z. Lorrain | 22 " D. J. Scollard | 35 " J. E. Memmier, V.G. |
| 10 " R. A. O'Connor | 23 " A. X. Bernard | 36 " J. M. Mahony, V.G. |
| 11 " A. A. Blais | 24 " W. A. McDonnell | 37 R. P. J. M. Judoin, O.M.I. |
| 12 " J. C. McDonald | 25 " A. Pascal | 38 (Vacant) |
| 13 " J. M. Emond | 26 " Alex. McDonald | 39 T. R. P. Abbé mitré d'Oké |

de Havre-de-Grâce, dans l'île de Terre-Neuve¹, qui, à peine remis d'une maladie de quelques semaines, viendra dans quelques jours prendre place parmi les Pères du Concile, et en signera, comme eux, les décrets.

Sauf deux autres évêques, que l'âge et l'infirmité forcèrent, après quelques semaines, de retourner dans leurs diocèses, après s'être désigné des représentants officiels, et un évêque coadjuteur, Mgr Joussard, forcé de partir pour être en mesure de profiter du dernier bateau en destination pour les régions glaciales de l'Athabasca, tous les Pères présents à la première réunion y restèrent jusqu'à la fin.

Dans ces réunions particulières, les Pères portaient leur costume ordinaire ou de ville.

Dans une autre réunion, tenue dans l'après-midi du même jour, toute la matière des décrets compris sous seize titres, fut répartie entre sept commissions, dont six devaient être présidées par des archevêques, et la septième, à raison du décès de l'archevêque d'Ottawa, survenue depuis la dernière réunion annuelle des métropolitains, devait avoir pour président le doyen des évêques de la province d'Ottawa, celui de Pembroke. Les évêques, bien que assignés chacun à une commission déterminée, avaient le droit de prendre part, à leur gré, à toutes les autres.

Outre l'archevêque présidant, il y avait, dans chaque commission, un évêque comme président-adjoint, et, avec lui, à titre de collègues ou d'assesseurs, trois ou quatre dignitaires choisis parmi les Pères du Concile. Les autres membres de la commission étaient des prélats, des provinciaux d'ordre et des théologiens du clergé séculier et régulier. Chaque commission devait élire un vice-gérant qui présiderait les réunions en l'absence du président, de son adjoint ou des autres dignitaires, et un secrétaire chargé de dresser procès-verbal des délibérations destiné aux réunions synodales de tous les membres du Concile, après révision et approbation de Son Excellence le Délégué.

¹ Nos lecteurs, déjà informés de la séparation, obtenue par l'Église de Terre-Neuve, de toute province ecclésiastique du Canada, comme elle en est séparée au point de vue politique, s'étonneront peut-être de la présence au Concile de Québec de ce vénérable prélat de la grande île. Mais sa résidence au Canada et le ministère qu'il y exerça jadis comme curé de Pictou, dans la Nouvelle-Écosse, lui ont sans doute valu, à lui, cet honneur, et, à nous, le privilège de le voir siéger parmi les Pères du Concile.

Ces commissions, qui siégèrent depuis 3 heures et demie chaque après-midi, durant la majeure partie du Concile, accomplirent une somme considérable de travail. Tout le texte des chapitres des décrets soumis à leur examen devait être minutieusement et consciencieusement étudié, avec entière liberté de modifier, d'éclaircir, de corriger ; puis, ce même texte, ainsi remanié, devait être présenté à la congrégation synodale pour y subir de nouveau le feu de la discussion et le vote, selon le cas, avant d'être laissé au jugement définitif des Pères du Concile.

Des salles spacieuses et éclairées, au Séminaire et à l'Université, avaient été assignées à chacune des commissions pour y tenir leurs réunions.

LES CONGRÉGATIONS SYNODALES

Ces congrégations, composées des Pères et de tous les membres du Concile, se réunirent dans la salle des Promotions de l'Université Laval¹. Elles eurent lieu le matin, à 9 heures. Il y en eut en tout vingt-trois.

La première eut lieu le 18 septembre, elle comprenait 161 membres.

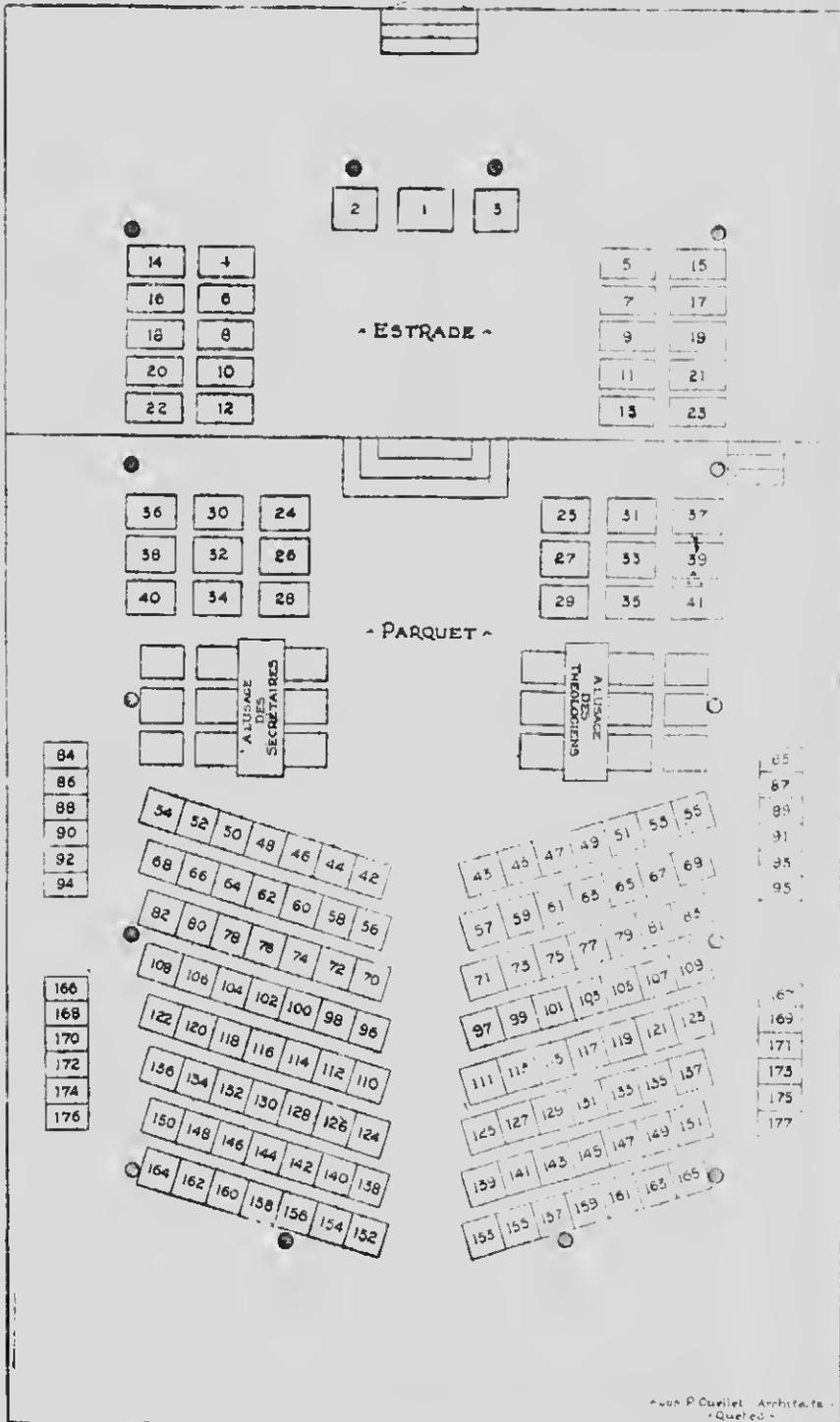
Les Pères du Concile occupaient l'estrade, revêtus de leur costume de chœur : soutane violette, rochet, mozette² et barrette violettes, pour les archevêques et les évêques ; soutane, mozette et barrette blanches, avec rochet pour l'Abbé mitré. Pour les administrateurs de diocèses vacants ou les procureurs d'évêques absents, voici quel était le costume : soutane et *mantelletta* violettes, avec rochet, pour les prélats ; rochet et *mantelletta* noire, pour les vicaires généraux sans prélature. Parmi les Pères de cette seconde catégorie, qui n'étaient ni prélats ni vicaires généraux, trois Pères de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée, y compris le préfet apostolique du Youkon, portaient

¹ Le plan de la salle, que nous reproduisons à la page 56, indique la disposition des sièges. Sur l'estrade étaient assis le Président et les Pères du Concile. Au pied, les Promoteurs et les Secrétaires, puis les prélats selon leur dignité, les représentants d'ordres religieux, de chapitres, de séminaires et les théologiens.

² D'après la règle commune, l'évêque ne peut revêtir la mozette en dehors de son diocèse. Il y a exception pour un Concile.

- PREMIER CONCILE PLÉNIER DU CANADA -

- QUEBEC -



Plan P. Guillet, Architecte
- Québec -

- SALLE DES RÉUNIONS SYNODALES -

(- SALLE DES PROMOTIONS - UNIVERSITÉ LAVAL -)

leur simple habit ordinaire de religieux. Tous les autres membres de la réunion synodale étaient en tenue ordinaire.

Après la belle prière d'ouverture *Adsumus, Domine Sancte Spiritus, adsumus, etc.*¹, Son Excellence le Président adressa à l'assemblée une allocution latine dont voici la traduction :

Vénérables Frères,

Confrères dans le sacerdoce,

Dieu tout-puissant et prévoyant, qui gouverne tout l'univers avec nombre, poids et mesure, a sagement disposé les événements pour que ce Premier Concile Plénier eût lieu, après que, l'an dernier, la noble Église et nation canadienne, deux siècles après la mort du Révérendissime François Montmorency de Laval, et trois siècles après la fondation de Québec, eut honoré par une célébration solennelle, et avec un zèle ardent de la part de l'ordre civil et de l'ordre religieux, la grandeur de son premier évêque et la dignité de la ville de Québec. Le Saint-Siège, par un sage dessein, a décidé que le Concile fût convoqué dans cette ville illustre qu'un homme d'élite, selon la parole de Pie X glorieusement régnant, suscita non seulement par son génie et son généreux courage, mais par son ardeur pour la religion chrétienne, comme un foyer d'où les bienfaits de la civilisation chrétienne se répandirent sur toutes les plages de l'Amérique Boreale, et qui pour cette raison, est considérée comme la mère féconde d'une très nombreuse et vigoureuse génération. Ce Concile ne doit donc pas être regardé seulement comme le glorieux complément, le couronnement éclatant des solennités de l'année passée, mais aussi comme une preuve évidente de l'admirable accroissement de l'Église canadienne, et comme un moyen ordonné à promouvoir de plus en plus le bien de notre très sainte religion. Un événement de cette nature est tellement considérable et d'une telle portée qu'il semble présager une ère nouvelle de l'Église canadienne non moins glorieuse que celle qui est passée.

Les Conciles ont toujours et partout été en très grand honneur. Notre Sainte Mère l'Église, pleine de sollicitude pour tout ce qui contribue au salut des âmes, à la gloire et à l'accroissement de l'Église, a institué des cérémonies et des rites fort solennels, a statué que de très belles et ferventes prières fussent répandues tant pour obtenir des grâces abondantes en faveur des membres et des travaux des Conciles, que pour leur attirer une plus grande vénération de la part des fidèles. Les Synodes de l'Église doivent, en effet, être réputés, et ils sont en réalité, d'une dignité qui l'emporte sur toute assemblée civile, toute réunion du peuple. Les législateurs ecclésiastiques réunis en Synode, guidés non seulement par la lumière de la raison, mais aussi par celle de la foi, appuyés non pas sur l'évidence d'un esprit créé et faillible,

¹ « Nous voici présents, Seigneur Esprit Saint, nous voici », etc.

mais sur l'autorité divine infaillible, ne traitent pas de choses matérielles, mais de spirituelles, de celles qui regardent, non pas le bonheur temporel, mais la félicité éternelle. Et pourtant, comme l'indique habilement le très sage Léon XIII, d'heureuse mémoire, dans sa lettre *Longinqua* :

« L'Église, bien que d'elle-même et par sa nature elle s'occupe du salut des âmes et du bonheur qui s'acquiert au Ciel, cependant même dans l'ordre des choses mortelles, elle produit de si grands avantages qu'elle ne saurait en fournir de supérieures, quand même, avant tout et surtout, elle serait instituée pour assurer la prospérité de cette vie qui s'écoule sur terre. »

Il est vrai, sans doute, que les Conciles généraux ou oecuméniques, soit à raison de leur autorité infaillible, soit à raison de leur objet, l'emportent de beaucoup sur les Conciles particuliers; ceux-ci toutefois, et surtout les Pléniers, ont coutume de produire de très abondants fruits de salut. Voici en quels termes les Pères du Concile de Cologne, tenu en 1549, en parlent :

« Dans les Synodes l'unité est restaurée, on s'applique à conserver le corps dans son intégrité; on y traite du chef et des membres, de la foi et de la piété, de la religion et du culte divin, des mœurs, de la discipline, de l'obéissance, des jugements, et de tout ce qui est utile ou nécessaire pour vivre chrétiennement, de sorte qu'on puisse dire en toute vérité selon la formule de la réforme : Les Synodes sont le salut de l'Église, la terreur de ses ennemis et le soutien de la Foi catholique; nous pourrions aussi les appeler avec justice les nerfs du corps de l'Église ».

Et Urbain V ne parle pas avec moins de force quand, dans sa lettre à l'archevêque de Narbonne, en l'année 1368, il se plaint d'une part des mauvais effets résultant de la suspension des Conciles. Signalant d'autre part le bien provenant de leur célébration, il dit :

« L'autorité des saints Canons atteste que, autrefois, les Saints Pères, les Pontifes Romains, aussi bien que les autres Prélats des Églises, dans l'exercice de leur sage sollicitude à l'égard du troupeau du Seigneur, furent très zélés pour la célébration de Conciles, dans lesquels on traitait, de façon salutaire, de l'extirpation du vice, de la semence des vertus dans le clergé et le peuple, de la conservation de la liberté de l'Église, de l'administration des églises et des lieux sacrés, et l'état ecclésiastique en retira un grand bénéfice pour le spirituel et le temporel ».

Saint Charles Borromée, faisant l'éloge du décret des Pères du Concile de Trente, qui ordonne de reprendre l'usage des Conciles provinciaux, remarque :

« La nature et la raison nous engagent, dans la discussion de questions difficiles, à rechercher l'avis d'autrui, soit parce que notre délibération est plus prudente si à notre jugement s'ajoute le sentiment de plusieurs, soit parce que chez ceux que nous désirons servir, une consultation qui a réuni l'assentiment de plusieurs a plus de poids et d'autorité ». Après quoi il ajoute que « les apôtres eux-mêmes, bien que par l'instruction de l'Esprit Saint ils eussent reçu

chacun une ample connaissance de toutes choses; cependant, s'ils avaient à traiter surtout publiquement quelque sujet plus grave, avaient l'usage de recourir à ce genre de consultation; et afin que d'autres y fussent fideles, ils décrétèrent par une loi que, deux fois l'an, des conciles seraient tenus par les évêques ».

C'est donc une grande joie de voir que les Prélats canadiens, comme pour le reste, sur ce très grave sujet également, ont suivi les traditions vénérables et les saintes lois de l'Église. En effet, sept Conciles provinciaux ont eu lieu dans la province ecclésiastique de Québec, et un dans chacune des provinces de Halifax, de Toronto, de Saint-Basile et de Montréal. Ces Conciles, tout en manifestant le zèle et la sagesse de l'épiscopat canadien, n'ont pas peu contribué et contribuent encore à la culture de cette vigne du Seigneur, et constituent des sources d'où fidèles et pasteurs d'âmes peuvent puiser sans cesse l'eau vive. Mais à cette heure, il s'agit d'un synode, qui, plus digne que les provinciaux, s'approche davantage des Conciles généraux, soit par le nombre des évêques, soit par la solennité des sessions, soit par l'importance des matières qui y sont traitées, soit par l'amplitude du territoire auquel s'étendent les décrets, soit encore parce que le peuple catholique tout entier de cette nation fait des prières pour que Dieu par sa grâce fertile et rende féconds les travaux de ce Concile.

Déjà plusieurs illustres Prélats canadiens ont éloquemment exposé les raisons qui engagent à réunir un Concile Plénier; et parmi ces raisons il n'est peut-être pas hors de propos d'en effleurer quelques-unes comme du bout des lèvres. L'Église en ce pays a passé du berceau à l'âge parfait; soustraite au régime particulier qui l'a gouvernée jusqu'ici, elle a été admise par la sagesse du Souverain Pontife parmi les Églises constituées selon la règle du droit commun, et à la jouissance de tous les droits qui la concernent.

Elle compte environ trois millions de catholiques, trente-quatre Archevêques, Évêques, Vicaires et Préfets Apostoliques. Le nombre des fidèles s'y accroît constamment et rapidement. Il surgit des nécessités, de nombreux problèmes se présentent, surtout relativement à la défense et à la sauvegarde de la foi des immigrants, à la protection des droits de l'Église et de la pureté des mœurs, la consolidation et l'expansion du règne du Christ.

Nous nous réjouissons, assurément, avec le Vicaire de Jésus-Christ de voir que « l'Église dans notre pays jouit d'une liberté telle que peut-être on n'en trouve nulle part ailleurs; il faut en cela reconnaître, outre le courage et la constance des catholiques, l'équité du régime britannique. » Auquel régime, qu'il Nous soit permis de l'ajouter, les Canadiens catholiques ont été et sont fidèles; cette fidélité ils l'ont prouvée par l'argument suprême puisqu'ils n'ont pas hésité à donner leur vie à cet effet.

Mais, Vénérables Frères et confrères dans le sacerdoce, vous savez bien que

le démon comme un lion rugissant n'ôte toujours cherchant qui dévorer, que les puissances des ténèbres ne se reposent jamais; et que le Christ Seigneur a déclaré qu'il n'était pas venu apporter la paix mais le glaive; et que, par conséquent, constamment et sans relâche jusqu'à la fin du monde, l'Église militante doit livrer aux ennemis de la vérité un combat acharné. Vous connaissez aussi fort bien les artilles et les machinations dont se servent les ennemis de la Croix du Christ et de son Église, n'épargnant ni leurs peines ni leur argent, pour arracher aux catholiques le très précieux trésor de leur Foi. Partout ils tendent des pièges; ils s'évertuent à pénétrer dans le bercail du Christ pour massacrer et détruire. Leurs efforts tendent surtout à s'emparer de la conscience des enfants par les écoles appelées communément « neutres », sachant bien que rien n'est si nuisible à la vérité et favorable à l'erreur que l'ignorance, que c'est dans les esprits ignorants que les fausses insinuations s'impriment plus facilement, et que les erreurs sont plus facilement menquées par les plus honteux sophismes. Vous, que le Seigneur a placés sur la citadelle et établis chefs de son peuple, avez déjà donné des preuves éclatantes de votre sollicitude; mais j'ai la certitude que, dans la circonstance présente, vous allez en fournir de plus puissantes, s'il est possible, et de plus éclatantes. L'union plus ferme des forces catholiques dans notre pays et l'accord plus intime des volontés est nécessaire, d'autant plus que la différence d'origine et de langue est plus grande chez le peuple catholique demeurant ici et chez celui qui nous arrive d'ailleurs. Cette entente et cette concorde plus intime qui unit ensemble les âmes des fidèles avec les prêtres, les prêtres avec les évêques, les évêques entre eux et avec le Souverain Pontife, opposera un rempart inexpugnable aux attaques des ennemis. Il ne faut donc rien omettre, tant pour rendre plus étroits les liens des devoirs qui nous unissent avec le Souverain Pontife, vous et tant de milliers de catholiques, que pour conserver et augmenter dans le clergé et le peuple l'obéissance et le respect dus aux Evêques. J'ai la confiance, Vénérables Frères et confrères dans le sacerdoce, que, mettant en commun vos conseils, vous vous étudierez à disposer tout ce qui peut paraître plus apte à la réalisation de cette foi. En outre, puisque comme des ceps dans la vigne, nous devons demeurer dans le Christ pour que nous puissions porter beaucoup de fruit, à vous de trouver et de saisir les moyens qui fassent vivre davantage les fidèles de la vie du Christ, et de faire reluire cette vie au premier rang dans tous les netes soit privés soit publics; autrement on n'aurait pas la vie du Christ, mais le levain des Phariséens ou l'hypocrisie. A la réalisation de cette fin contribuera efficacement tout ce que le Concile règlera touchant l'instruction et la discipline du clergé, le perfectionnement de l'éducation de la jeunesse catholique. Vous êtes les gardiens vigilants de la foi et des mœurs; c'est vous, réunis en Concile, qu'il regarde de rappeler au souvenir avec autorité les dignes et les vérités de la foi les plus opportunes, d'indiquer les lois de l'Église qui sont universelles,

et de rédiger celles qui, sans contredire les premières, sont mieux adaptées aux circonstances de notre pays, et qui semblent plus aptes à éloigner les brebis des pâturages nuisibles, à repousser les loups voraces, et à acquérir la perfection chrétienne.

Enfin, il y a un autre sujet non moins grave à traiter. Le Seigneur Christ a envoyé aux apôtres et, en leur personne, à tous les Evêques, d'enseigner toutes les nations. Il suit de là que le champ où doit s'exercer le zèle des Pasteurs sacrés est immense; il n'est pas limité aux seuls fidèles, mais à tous ceux que le Christ a rachetés de son sang très-précieux, c'est-à-dire à toutes les nations. A nous donc semble incomber la charge de répandre la lumière de la sagesse chrétienne chez ceux qui diffèrent de nous par la croyance, et dont la très-grande majorité ne se trouve pas dans un bon pays. C'est un devoir imbu d'innombrables préjugés contre notre sainte religion. De là le poids de la charge pastorale que nous exerçons à Montréal. Les pasteurs ont soin d'être diligents pour déterminer et appliquer les moyens de leur action, et faire tout aux lois de l'Église, la commune mère, toutes ces obligations.

L'œuvre à réaliser est immense; mais elle est très-digne de votre ardeur et de votre zèle.

Veuillez remarquer, Vénérables Frères et confrères dans le sacerdoce, que dans ce moment, les regards non seulement des fidèles mais de tous les citoyens du Canada sont tournés et livrés sur notre réunion. Il s'agit de faire croître aux yeux de tous l'honneur et la dignité de l'Église. Or, comme l'on sait que tous vous avez surtout à cœur le bien et l'accroissement de l'Église, il ne saurait être douteux que tous les membres de ce Concile agissent de telle sorte non seulement que « l'adversaire soit confus, n'ayant rien à dire de nous », mais que, comme une lumière placée sur un chandelier, chacun luise devant tous les habitants du Canada, que ceux-ci ne puissent voir que prudence dans l'action, modération dans la discussion, sagesse dans la délibération. Ce qui Nous assure que vous pourrez mener à heureuse fin cette œuvre très-importante du Concile, c'est votre désir ardent de la gloire de Dieu, du bien de l'Église et du salut des âmes, ou encore, cet amour de Dieu, qui est « le lien de la perfection », et qui « a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné ». Que cette charité, qui est la racine, la mère et la forme des autres vertus, dirige vos pas, tempère vos discours, et que, s'il surgit quelque dissentiment, elle l'apaise par l'humilité et la bienveillance. Que par elle les lèvres des prêtres gardent et expriment la sagesse. Par elle que nous nous montrions « comme les ministres de Dieu par une grande constance, par la longanimité, par la bonté par l'Esprit Saint »².

Nous prions enfin avec ferveur l'Esprit Saint Paraclet, afin que, par l'inter-

¹ Tit. II, 8.

² II Cor. VI, 4.

cession de la Bienheureuse Vierge Marie son Épouse, il nous remplisse des sept dons de sa grâce, que « connaissant l'amour du Christ, qui surpasse toute science »¹ et demeurant dans le nombre des prêtres prudents, nous puissions « écouter volontiers tout discours en Dieu »², faire ce qui lui plaît, et traiter de ce qui contribuera à lui donner la plus grande gloire.

Les Révérendissimes Secrétaires, Nos Seigneurs de Joliette et de Victoria, lurent ensuite les noms des Pères, des invités, des théologiens, et des officiers du Concile. Tous promirent solennellement de garder le secret touchant les délibérations, et de remettre, avant leur départ du Concile, l'exemplaire des projets (*schemata*) qui leur avait été confié.

La procédure, avec l'ordre du jour et les règles de la discussion suivis dans ces réunions, ressemblait, à peu d'exceptions près, à celle des assemblées délibérantes ou parlementaires.

Dans le cas de partage d'opinions sur une proposition, amendement (modification), ou sous-amendement, on devait, c'est le droit et l'usage, recueillir les voix. Les Pères du Concile s'abstenaient de voter, réservant leur suffrage décisif aux congrégations épiscopales particulières. Pour les réunions synodales, le droit de vote (consultatif) qui semblait d'abord devoir être restreint aux vicaires généraux, protonotaires apostoliques, prélats domestiques et camériers de Sa Sainteté, aux recteurs d'universités et supérieurs de grands séminaires, aux provinciaux et vicaires généraux de congrégations religieuses, fut ensuite conféré à tous les théologiens et à tous les officiers du Concile sans distinction. Le nombre de ceux ayant droit de vote consultatif s'élevait ainsi à 121.

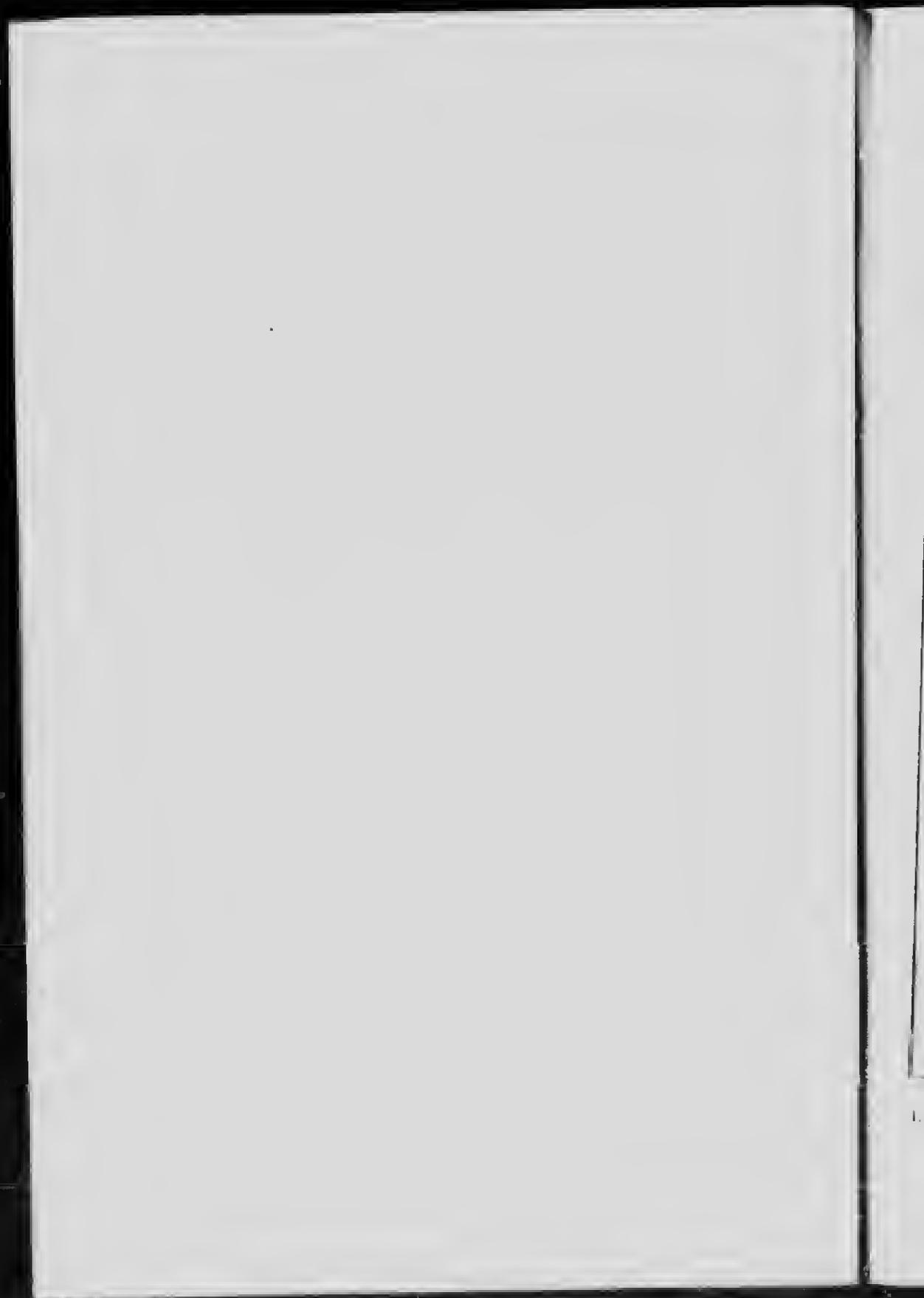
On peut affirmer, sans présomption, que par la régularité de la présence, l'emploi consciencieux du temps, la gravité des matières traitées, le décorum et la modération dans la tenue et dans le ton de la discussion, cette vénérable assemblée aurait pu servir de parlement modèle.

Outre les membres réguliers des congrégations synodales, on y admit, selon la coutume, à titre d'« externes » et comme simples auditeurs, un certain nombre de prêtres, qui en firent la pétition à qui de droit, et dont l'introduction fut agréée par les Pères.

¹ Eph. II, 19.

² Eccli. VI, 35.

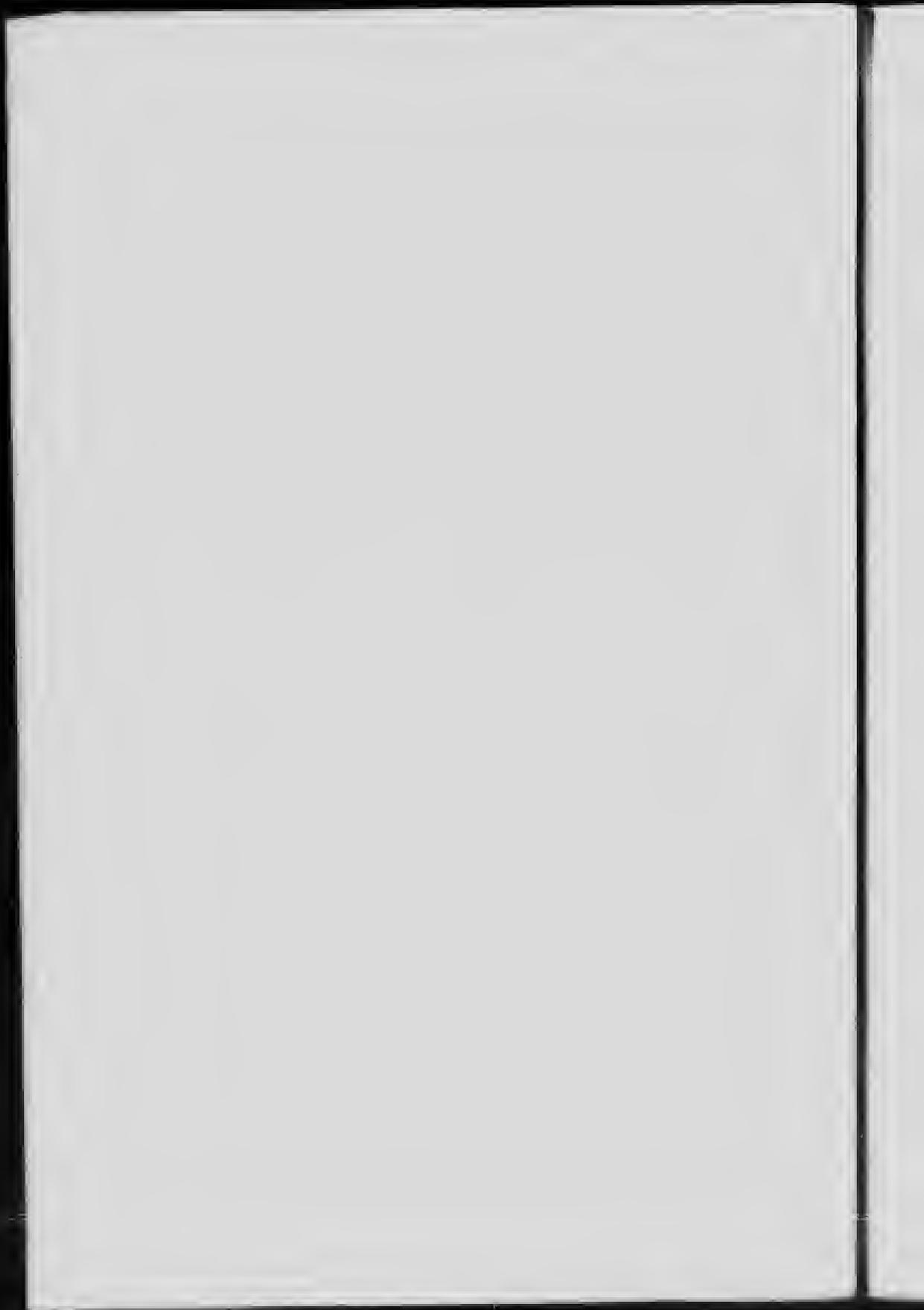
PENDANT LE CONCILE





PROVINCE DE L'ÉCOLE DE HAÏTIEN

1. Mgr E. J. McCarthy, Haïti. 2. Mgr R. McDonnell, arch. de Gortina. 3. Mgr J. Cameron, Antigonish. 4. Mgr J. C. McDonald, Charlottetown. 5. Mgr T. Cassin, Saint-Jean. 6. Mgr T. F. Barry, Chatham.



Chapitre V

OUVERTURE SOLENNELLE DU CONCILE



PRÈS l'Angelus du midi et du soir, la veille de la première session solennelle du Concile, on sonna les cloches de toutes les églises de la ville à toute volée pendant un quart d'heure. On les sonna de même le matin de l'ouverture, après l'Angelus, et depuis le moment où commença la procession jusqu'à celui où le Délégué entra dans l'église. Les autres sessions devaient aussi s'annoncer par le son de toutes

les cloches, que l'on sonnera encore durant le *Te Deum* de la clôture du Concile.

Notre bonne ville de Québec a été témoin, le 19 sept.,¹ d'un spectacle qui dépasse en grandeur et en solennité toutes les manifestations qui s'étaient jusqu'ici déployées dans ses murs. On peut même dire qu'aucune ville d'Amérique n'avait encore vu un défilé aussi imposant que celui des trente évêques² qui ont parcouru les ave-

¹ Nous citons en partie *Action Sociale* du 20 septembre 1909.

² Trente et un archevêques et évêques ont pris part à cette procession et assisté à l'ouverture du Concile. C'est la réunion épiscopale la plus nombreuse qu'on ait jamais vue au Canada. En 1871, aux fêtes du deuxième centenaire de l'érection du siège de Québec, il y avait 2 évêques, dont cinq des États-Unis et un de Terre-Neuve. En 1908, à la procession de la Fête-Dieu qui ouvrit les solennités de l'inauguration du monument Laval, il y eut 20 évêques, dont un des États-Unis, un de Terre-Neuve, et un de Chine. Au dévoilement de la statue de Mgr de Laval ils étaient au nombre de vingt-cinq. A la procession de l'ouverture du Concile tout l'épiscopat présent appartenait à l'Église du Canada.

nues de la Basilique, escortés de la multitude des prélats de tout ordre, et des nombreux membres du clergé régulier et séculier de l'Église du Canada.

Ce n'était plus la parade des légions guerrières marchant en cadence au son des trompettes et des tambours¹ : c'était la marche silencieuse et recueillie des représentants du Prince de la Paix, s'avançant au son des cloches et aux accords des chants liturgiques, entre deux haies de fidèles inclinés sous les mains bénissantes.

Cette procession a dignement préludé à la messe solennelle qui a ouvert le premier Concile plénier du Canada, dans la Basilique de Québec, trop petite pour contenir la foule des fidèles désireux d'assister à ce grand événement.

DANS LA RUE

De bonne heure le matin, la foule avait commencé à s'assembler dans les rues où devait passer le cortège des évêques, et à l'heure où les cloches sonnait à toute volée annonçaient le commencement des cérémonies, les préposés au service d'ordre avaient toutes les peines du monde à contenir le flot toujours grossissant. Des drapeaux et des décorations apparaissaient à la façade des édifices.

La foule était accourue immense, de tous les points de la ville, pour assister à ce spectacle extraordinaire de toute la hiérarchie catholique du Canada réunie pour la première fois, et défilant dans les rues de notre historique cité, qui a vu déjà, au cours de ses trois siècles, tant de belles manifestations religieuses et civiles.

LES PRÉPARATIFS

Les membres du Concile et tous ceux qui devaient y prendre une part quelconque, s'étaient rendus aux endroits qui leur avaient été désignés. Les Pères du Concile se trouvaient réunis dans le salon de l'Archevêché, transformé en vestiaire pour la circonstance.

À l'entrée, chacun prenait l'eau bénite et faisait le signe de la

¹ Le corps des zouaves pontificaux faisait, tout de même, escorte au brillant cortège.

croix avant de prendre son siège, en attendant Son Excellence le Délégué. A l'arrivée de ce dernier, tous se levèrent.

Le Président du Concile récita les prières préparatoires à la messe, puis ses assistants commencèrent à le revêtir des ornements qu'il devait porter pendant la procession. Pendant ce temps les autres Pères et les autres membres du Concile revêtaient aussi le costume propre à chacun d'eux, selon les indications suivantes :

Dans les Sessions solennelles, le Délégué apostolique et le Métropolitain de Québec prennent la chape par-dessus l'aube et l'étole, et portent la mitre précieuse. Les évêques revêtent la chape par-dessus le rochet et l'amict, et ils font usage de la seconde mitre dite *auriphrygiata*. L'abbé mitré d'Oka porte le rochet, la chape et la mitre. Les administrateurs de sièges vacants et les procureurs des évêques absents portent la chape sur le surplis, et la barrette. Les députés des chapitres métropolitains portent la chape sur le rochet, et la barrette. Les députés des chapitres cathédraux ont leur habit de chœur ordinaire. Les vicaires généraux doivent revêtir l'habit de chœur propre à leur dignité. S'ils sont protonotaires *ad instar* ou prélats domestiques : la soutane violette, le rochet et la *mantelletta* violette, la barrette avec houpe et nervures violettes. S'ils ne sont ni protonotaires *ad instar*, ni prélats domestiques, ils portent le même habit, mais de couleur noire. Revêtus de ce costume, ils ont la préséance sur les protonotaires apostoliques *ad instar* et sur les autres prélats qui ne sont pas vicaires généraux.

Les prélats romains portent leur habit de chœur : soutane violette, rochet, *mantelletta* violette, barrette avec houpe et nervure violettes. Ils n'ont pas le droit de porter la soutane noire avec la *mantelletta* violette. Les camériers secrets portent la soutane violette, le *mantellone* violet et la barrette noire.

Les autres membres du Concile portent leur habit de chœur, et les supérieurs provinciaux des ordres religieux portent également l'habit de chœur propre à leur ordre.

Les autres membres du Concile, réunis à l'Archevêché et au Séminaire, avaient aussi revêtu leurs costumes respectifs et étaient venus prendre dans la procession la place qui leur était assignée.

LA PROCESSION

Quand tout fut prêt pour le départ, Son Excellence le Délégué Apostolique bénit l'encens et se leva pour entonner le *Veni Creator*.

Le Président et tous les membres du Concile s'agenouillèrent pendant le premier verset, puis se relevèrent.

Les évêques se couvrirent de leurs mitres et la procession se mit en marche vers la Basilique dans l'ordre suivant :

Le sacristain :

Le thuriféraire avec l'encensoir et la navette. A sa droite se tient le troisième Maître des cérémonies ;

Le porte-croix, entre deux acolytes ;

Les séminaristes ;

Les religieux qui ne sont pas du Concile, d'après leur ordre de préséance tel qu'indiqué dans *Gerarchia*¹, c'est-à-dire les instituts religieux, les cloîtres réguliers, les ordres mendiants et les ordres monastiques.

Les membres de chacune de ces classes différentes prennent place d'après la date de l'approbation par Rome de leurs ordres ou de leurs instituts respectifs :

Les prêtres séculiers qui ne sont pas du Concile, d'après leur ordre de préséance : les vicaires, les chapelains, les curés, les chanoines, le clergé de la Basilique ;

Les chantres du Concile avec le second Maître des cérémonies ;

Les théologiens des Pères du Concile, suivant l'ordre de préséance des Évêques dont ils sont les théologiens ;

Les officiers du Concile : Portiers, Curseurs, Notaires, Secrétaires et Promoteurs (s'ils ne sont pas évêques) ;

Les représentants des Ordres religieux, d'après l'ordre de préséance ;

Les Supérieurs des Grands Séminaires ;

Les Recteurs des Universités catholiques ;

Les Prélats Romains, par ordre de préséance, deux à deux ;

Les Vicaires Généraux des Évêques suffragants, d'après l'ordre de préséance de leurs Évêques respectifs ;

Les Vicaires Généraux des Métropolitains d'après l'ordre de préséance de leurs Archevêques respectifs ;

Les Députés des Chapitres Cathédraux, d'après la date d'érection du Chapitre ;

Les Députés des Chapitres Métropolitains, d'après la date d'érection du Chapitre ;

Les Procureurs des Évêques absents ;

L'Abbé mitré d'Oka avec deux assistants ecclésiastiques :

¹ Annuaire de la hiérarchie qui se publie à Rome.

Les Administrateurs des diocèses vacants ;

Les Préfets Apostoliques ;

Les Évêques Auxiliaires d'après la date de leur consécration, les Vicaires Apostoliques, les Évêques résidentiels, *juxta ordinem promotionis ad sedem* ¹, les Archevêques en retraite, les Archevêques résidentiels *juxta ordinem promotionis ad sedem*, ayant chacun deux assistants et des porte-insignes ;

Un sous-diacre en surplis, portant la croix ;

Le Sous-diacre de la Messe, paré de l'aube et de la tunique ;

Le Prêtre assistant en chape, avec le Diacre de la Messe à sa gauche ;

Le Délégué Apostolique, avec deux assistants et des porte-insignes ;

L'Archevêque de Québec, avec deux diacres d'honneur parés, des chapelains et des porte-insignes ;

Les marguilliers ;

Le corps universitaire.

Le défilé a suivi les rues Buade, des Jardins et de la Fabrique, jusqu'à la Basilique.

Durant la procession, les cloches ont sonné à toute volée et on a chanté jusqu'à l'arrivée du célébrant au pied de l'autel.

Au passage du Délégué et de Monseigneur Bégin, les fidèles s'agenouillaient pieusement pour recevoir la bénédiction.

Aucun des témoins de cette fête n'oubliera ce qu'il a vu ce jour-là : cette foule recueillie, tête découverte, et s'agenouillant sous la bénédiction du représentant du Souverain Pontife ; ce cortège tout éclatant des soieries, des ors et des pierres précieuses, sous un soleil radieux, au son des cloches et au chant des psaumes...

A LA BASILIQUE

A la Basilique, le spectacle fut non moins impressionnant, quand les Pères du Concile et tout le clergé y entrèrent. L'orgue se fit entendre et la procession se termina pendant que l'organiste, M. Gustave Gagnon, jouait une belle marche de sa composition. Des centaines de lumières électriques apparurent comme par enchantement, et dans la vieille église on vit briller de tout leur éclat les riches draperies qui décoraient le sanctuaire. Dans la nef, et dans

¹ Suivant l'ordre de la date de leur promotion au siège desquels ils sont les titulaires.

toutes les galeries, la foule se pressait pendant que le clergé pénétrait dans le chœur.

Le spectacle fut alors grandiose. On aperçut tous les évêques d'un immense pays groupés autour du représentant du Vicaire de Jésus-Christ; tout le clergé canadien est là aussi, représenté par des hommes que la science et la sainteté ont rendus remarquables. Le cœur du catholique se gonfle de joie et d'émotion à la vue d'un spectacle aussi imposant. Jamais l'Église catholique ne lui a paru aussi inébranlable, aussi bienfaitrice, aussi puissante.

La messe commence bientôt, Mgr l'archevêque de Québec s'avance vers l'autel. Il est accompagné de M. l'abbé Lionel Lindsay, comme archiprêtre, de MM. les abbés Eugène Laflamme et A. Robert comme diaeres d'honneur et de MM. Arthur Prémont et Arthur Gauthier, comme diaere et sous-diaere ¹.

Mgr le Délégué Apostolique est assisté de M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval, et de M. l'abbé N. Gariépy, directeur du Grand Séminaire.

En arrivant au chœur, les Pères du Concile, après avoir fait la genuflexion, se rendirent aux fauteuils disposés pour eux, sur deux lignes antérieures aux stalles. Les acolytes chargés de porter les crosses vont les déposer à la sacristie en attendant la fin de la cérémonie; puis les deux porte-insignes viennent s'asseoir deux par deux, derrière la double rangée d'évêques. Quant à leurs

¹ A la liste des principaux ministres de la messe solennelle nous ajoutons celle des cérémoniaires (prêtres), et des autres officiers (séminaristes) qui y prirent part :

Cérémoniaires, MM. les abbés Jules Laberge, A.-M. Daoust, J.-U. Demers et J.-A. Poitras; *Porte-croix archiépiscopale*, M. Edouard Picaud; *Thuriféraire*, M. Apollinaire Allaire; *Acolytes*, MM. Georges-Etienne Grandbois et David Caron; *Porte-mitre*, M. Georges Darveau; *Porte-crosse*, M. Jules Lachance; *Porte-livre*, M. Ludger Payeur; *Porte-bougeoir*, M. Camille Mercier; *Porte-grémial*, M. Joseph Poirier; *Porte-bénitier*, M. Joseph Routhier; *Porte-croix de procession*, M. Miles Tompkins; *Chantres*, MM. Gaston Dubé, J.-A. PePotier, B. Gillis, E. Latulippe, E. Journault, H. Raymond, F. Dumont et H. Fortin.

Les porte-insignes du Délégué furent les suivants :

Porte-croix, M. Oscar Bergeron; *Porte-mitre*, M. Amédée Drouin; *Porte-crosse*, M. Gustave Chouinard; *Porte-livre*, M. Amédée Fillon; *Porte-bougeoir*, M. Eugène Morissette.

assistants, ainsi qu'aux prélats, dignitaires et théologiens, ils occupent dans le sanctuaire, le chœur, le bas-chœur et l'avant-chœur, la place qui leur a été assignée ¹. Son Excellence le Délégué occupe, à l'entrée du chœur, du côté de l'Évangile, et en face de celui de l'archevêque, un trône d'une grande richesse, orné de son blason et surmonté d'un dais à tentures en drap d'or et d'argent.

La messe pontificale fut célébrée avec toute la pompe prescrite par la liturgie. Les seules modifications du cérémonial ordinaire furent celles que rendait nécessaires la présence du Président et des Pères du Concile.

Après le chant de l'Évangile, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, après avoir échangé la chape pour la mozette ², monta en chaire et y prononça le discours suivant :

DISCOURS DE MGR BRUCHES.

*Evangelium docete omnes gentes...
Et ecce ego vobiscum sum omnibus
diebus usque ad consummationem
saeculi.*— (MATTH. XXVIII, 19).

« Allez, enseignez toutes les nations...
Et voici que je suis avec vous tous
les jours jusqu'à la consommation des
siècles ».

Monsieur le Délégué Apostolique,

Messieurs, Mes frères,

C'est sur ces paroles que saint Matthieu termine son évangile. Quel commandement et quelle promesse ! Le monde n'avait jamais rien entendu de pareil. Toutes les ambitions et toutes les audaces des conquérants et des

¹ Le tableau ci-joint (p. 72) avec la liste des noms en face, désigne la place exacte occupée par chacun de ceux qui assistèrent à l'ouverture solennelle du Concile, et cela d'après l'ordre de préséance. Ce fut, à peu d'exceptions près, causées par des absences ou de nouvelles présences, la même disposition qui fut observée aux autres sessions solennelles.

² Ce changement de costume eut lieu chaque fois qu'un des Pères du Concile prêcha aux sessions solennelles.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

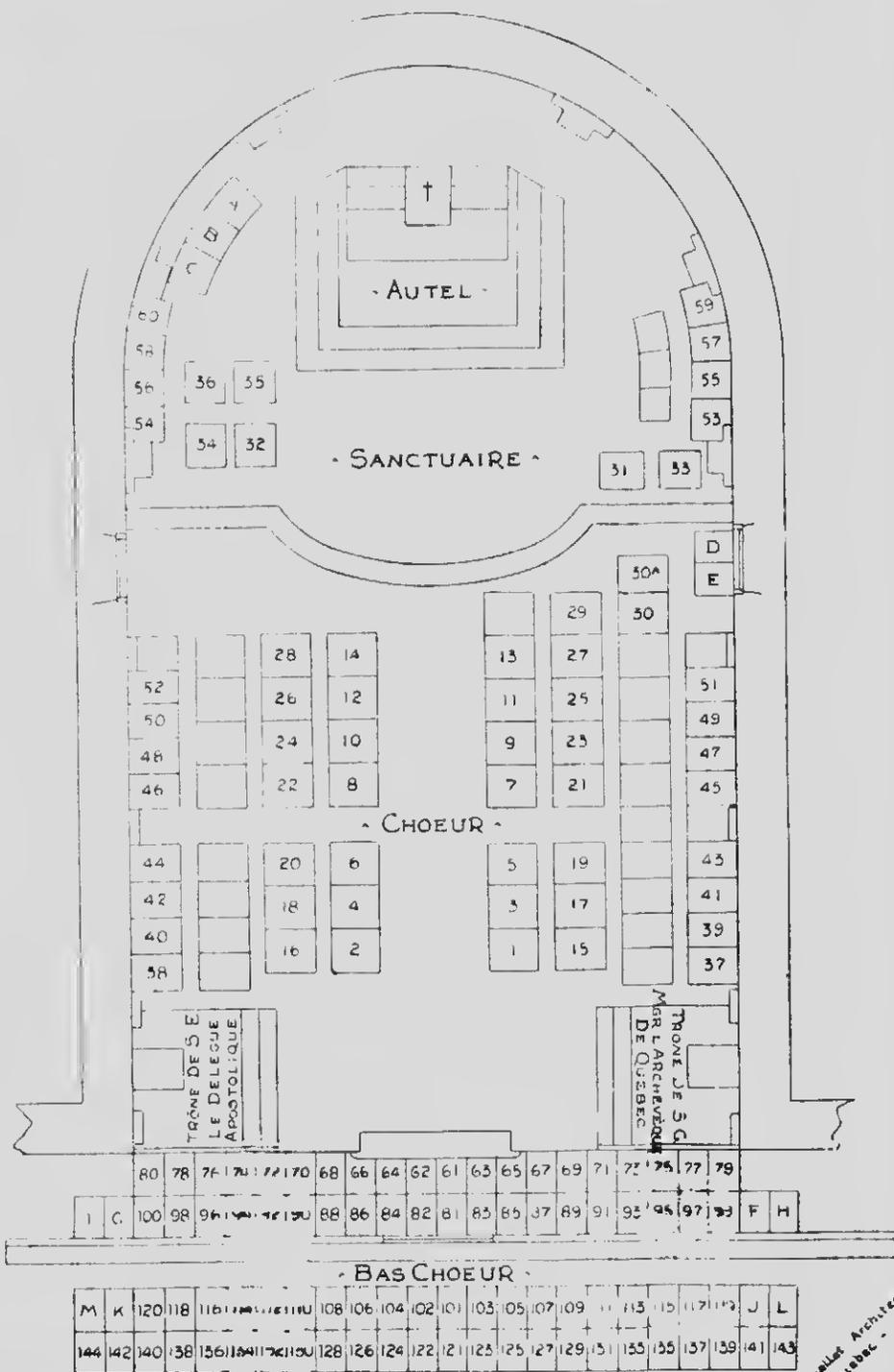


APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

- PREMIER CONCILE PLENIER DU CANADA -

- QUÉBEC -



- SALLE DES SESSIONS SOLENNELLES -

(- BASILIQUE -)

Joe P. Quilès Architects - Québec -

1	Mgr L.-P. A. Langevin	75	H. P. W. J. Murphy, O. M. I.
2	" P. Brunel	76	" " A. Pelt, O. M. I.
3	" C. H. Gauthier	77	" " D.-J. Lebrun, C. J. M.
4	" E.-J. McCarthy	78	Chan. M. L. Arcand
5	" F.-P. McEvay	79	" " C.-D. O'Lea
6	" J. Cameron	80	Rév. P.-A. Sabourin
7	" R.-A. O'Connor	81	" " B. Guerin, O. S. B.
8	" A.-A. Rhis	82	" " H. Hage, C. P.
9	" J.-C. McDonald	83	" " Edouard-Marie, O. M. F.
10	" J.-M. Emard	84	" " Ernest-Marie, O. M. C.
11	" M.-F. Lalrecque	85	" " E. Leconte, S. J.
12	" P. Laroque	86	" " P.-M. Daguand, C. J. M.
13	" N.-Z. Lorrain	87	" " C. Lecon, S. S.
14	" F.-X. Cloutier	88	" " A. Fiset, C. SS. R.
15	" T. Casey	89	" " J.-N. Dozois, O. M. I.
16	" E. Legat	90	" " P. Maguin, O. M. I.
17	" T.-F. Barry	91	" " H. Grandin, C. M. I.
18	" H. Brunault	92	" " W. Kloepfer, C. B.
19	" J.-A. Archambault	93	" " H. Richard, C. M.
20	" D.-J. Scollard	94	" " C. A. Dion, C. S. C.
21	" A.-X. Bernard	95	" " C. Ducharme, C. S. V.
22	" W.-A. McDowell	96	" " J.-R. Teffy, C. S. B.
23	" A. Fancal	97	" " S. Dydyk, C. S. B. M.
24	" A. McDonald	98	" " J. Gignac
25	" E. Grouard	99	" " P. Perrier
26	" G. Blanche	100	" " C. Gonthier, S. J.
27	" E.-A. Latulippe	107	Rév. M. R. Guilmont
28	" P.-E. Roy	108	" " C. Gagnon
29	" C. Jousard	109	" " S.-A. Lortie
30	T. R. P. E. Imoz, O. M. I.	110	R. P. J. Grenier, S. J.
30a	" " J. Welch, O. M. I.	111	" " P. Z. Lacasse, O. M. I.
31	Mgr J.-O. Routhier	112	Chan. F. Roy
32	" J.-E. Meunier	113	Rév. M. P.-J. Hartigan
33		114	R. P. J.-L. Levallois, C. J. M.
34	Mgr J.-M. Mahony	115	Rév. M. D. Morris
35	T. R. P. Albé Mitré d'Oka	116	" " M. Moquin
36	R. P. J.-M. Jodan, O. M. I.	117	" " A. Waller
37	Mgr C.-A. Marois, V. G.	118	" " H.-J. Casey
38	" F.-X. Fagny, curé	119	Chan. F. X. Ross
39	Chan. G. Dauth	120	Rév. M. A. Tremblay
40	" L.-J. Langis	127	" " J.-A. Lefebvre
41	" H. Baril	128	" " P.-J. Ryan
42	" C. R. Choquet	129	" " L. Charlier
43	" P. Sylvestre	130	" " E. A. O'Reilly
44	Mgr L.-A. Fuquet	131	" " A. Bernier
45	" F. X. Dugas	132	" " V. Thitnodler
46	" J. Allard	133	" " A. Roth
47	" J. Masterson	134	R. P. J. Connolly, S. J.
48	" T.-J. Daly	135	Chan. P. Z. Lecolles
49	" J.-J. McGinn	136	Rév. M. D. Cloutier
50	" A. Thompson	137	R. P. G. Charlebois, O. M. I.
51	" J. Morlsson	138	" " E.-J.-A. Toussaint, O. M. I.
52	" H. Blanchère	139	" " J. Sébillot, C. J. M.
53	" H. O. Chailfoux	140	" " Alexis, O. M. C.
54	" W.-P. Chapman	141	Rév. M. J.-E. Grandbois
55	" J. Hébert	142	" " B. P. R. Rouleau, O. P.
56	T. R. P. A. Lacombe, O. M. I.	143	Rév. M. J.-T. Aylward
57	" " H. Leduc, O. M. I.	*	Rév. M. C. Roy
58	Mgr L.-N. Dugal	*	" " T. Curran
59	" J.-L. Guertin	*	" " P.-J. Treacy
60	" G. Corbett	*	Chan. F.-X. Plette
61	T. R. P. H.-J. Lacoste, O. M. I.	*	Rév. M. J.-T. McNally
62	Mgr C. Guay	*	" " V.-A. Huard
63	" O.-E. Mathieu	*	R. P. J.-A. Hanley, C. SS. R.
64	" J.-T. Allard	*	Rév. M. B. P. Garneau
65	" H. Têtu	*	" " F. Pelletier
66	" C.-O. Gagnon	*	" " P. Pillion
67	" M. Bolduc		
68	" F.-X. Bellefleur		
69	" W. Varrilly		
70	" M.-F. Richard		
71	" A. Gauvreau		
72	" T.-G. Rouleau		
73	" N.-J. Strals		
74	" R.-C. Tanquay		
75	" D. H. Gillis		
76	" A.-A. Sinnott		

N. B.—L'interruption dans la série des chiffres, de 100 à 107 et de 120 à 127, indique l'espace réservé pour les sièges de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, avec son aide-de-camp, et de Son Honneur le Maire, avec le greffier de la Cité

sages étaient dépassées. C'était chimérique ou c'était divin. C'était vraiment divin.

Celui qui parlait ainsi était mort sur une croix. Mystérieusement sorti du tombeau où l'on avait déposé son corps, il allait retourner au ciel vers son Père.

Et les disciples auxquels il imposait une tâche surhumaine étaient ce qu'il y avait de plus humble et de plus pauvre. Il les avait pris un jour, sur les chemins de la Judée, sur le bord des lacs, dans les barques des pêcheurs, et lui seul les avait instruits pendant trois ans. Ils étaient faibles, timides, sans éloquence, remplis de désirs terrestres, et comme enveloppés encore dans le mystère. Ils ne comprenaient pas le règne nouveau qui leur avait été annoncé. Certes, ils ne semblaient pas de la race dont on peut faire des docteurs et des martyrs, et cependant ils furent tous des docteurs incomparables, tous ils furent des martyrs.

Redirai-je ce qui se passa ? Ils se renfermèrent dans une chambre de Jérusalem et ils prient. Soudain un bruit retentit ; des langues de feu apparaissent et une divine métamorphose s'opère. Les Apôtres sortent de leur Cénacle. Voyez-les. Ils prêchent, gagnent des âmes par milliers, se moquent des insultes et des coups, rien ne les arrête : c'est le torrent chrétien qui va passer. Ils se partagent le monde, le transforment, le convertissent, l'amènent aux pieds du Christ, travaillent, souffrent et donnent leur sang comme le témoignage suprême de la vérité de leur foi. Voilà, mes frères, la première page de l'histoire de l'Église de Jésus-Christ. Dites-moi, si elle n'est pas pleine de la divinité. Jésus-Christ ne s'était point trompé, il n'avait point trompé les siens.

Les Apôtres sont morts. Ils sont morts aussi ceux à qui ils avaient imposé les mains en leur disant de continuer leurs labeurs et leurs combats ; et les autres, venus dans la suite des âges, sont disparus à leur tour ; et nous voici, nous, tout indignes que nous soyons, introduits dans la phalange divine, héritiers par mandat céleste de la mission apostolique, et nous entendons nous aussi le précepte du Maître : « Allez, enseignez », et la consolante promesse : « Je serai avec vous jusqu'à la fin des siècles ». Oui, bien que recueillis dans la poussière, nous ne pouvons nier que par un prodige de l'infinie puissance nous sommes devenus des coopérateurs de Jésus-Christ ici-bas.

Eh bien, ce que les Apôtres ont fait, nous devons le faire. Ils ne vivaient que pour leur divin Maître ; nous voulons, nous aussi, ne vivre que pour lui. Ils avaient, dans la personne de Pierre, le chef qu'ils vénéraient ; nous aussi nous avons notre chef aimé et vénéré, et c'est celui-là même en qui Pierre se survit. Hier il s'appelait Léon XIII, il se nomme aujourd'hui Pie X, et nous saluons en lui le docteur infallible, le pasteur suprême, celui qui a reçu l'ordre de confirmer ses frères et qui n'est confirmé par personne, celui qui a été chargé de paître les agneaux et les brebis.

Les Apôtres ont cultivé avec amour le champ assigné à leur zèle; nous aussi, nous avons le champ spécial de nos travaux et de notre sollicitude, il s'appelle un diocèse. A lui tout notre dévouement et toute notre tendresse,

Les Apôtres ont prêché, dirigé, conseillé, consolé leur peuple; nous désirons faire comme ils ont fait, et pas plus qu'eux nous ne voulons épargner notre vie au service des âmes dont nous avons la garde.

Un jour, sous l'autorité de Pierre, les Apôtres s'étaient réunis à Jérusalem. Après avoir résolu la question si grave des observances légales, après avoir peut-être résumé en un symbole la doctrine qu'ils devaient partout prêcher, et échangé au nom de Jésus les adieux suprêmes, ils s'étaient quittés pour ne plus se rencontrer ici-bas. Mais un concile venait d'avoir lieu au berceau même de l'Église. C'était un exemple et une leçon.

Les successeurs de Pierre ne les oublièrent point, et, s'en inspirant sans doute pour le bien de l'humanité qu'ils étaient chargés d'éclairer et de conduire, ils convoquèrent leurs frères aux heures solennelles de l'histoire où toutes les forces vives devaient se liquer contre le mal, où la définition plus précise d'un dogme s'imposait, où la proclamation de l'Église enseignante tout entière devenait nécessaire pour confondre l'hérésie, et ainsi se succédèrent à travers les siècles les célèbres conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcedoine, de Latran, de Trente, du Vatican, d'où sortirent tant de définitions lumineuses, tant de lois si sages pour le bien de l'individu, de la famille et de la société.

Non pas, remarquons-le bien, que ces réunions plénières de l'épiscopat fussent nécessaires pour l'exercice du magistère infaillible de la Papauté, mais il suffit de lire leur admirable histoire, pour comprendre et apprécier les immenses bienfaits qui en découlèrent sur toute la catholicité.

Écoutez, mes frères, Pie IX annonçant le concile de Rome: « Marchant sur les traces de Nos glorieux prédécesseurs, Nous avons jugé opportun de réunir en concile général, comme Nous le désirions depuis longtemps, tous nos vénérables frères les Evêques de l'univers catholique, qui ont été appelés à entrer en partage de Notre sollicitude. Leur ardent amour pour l'Église, leur piété et leur dévouement connus de tous pour ce Siège Apostolique, leur sollicitude pour le salut des âmes, leur sagesse, leur doctrine, leur science si éminente, leur profonde douleur à la vue du triste état de la religion et de la société civile, les pressaient depuis longtemps et leur faisaient désirer par-dessus tout de pouvoir délibérer et de se consulter avec Nous pour appliquer un remède au mal ». Pie IX exprimait alors les pensées et les vœux de tous les papes qui s'étaient assis avant lui sur la chaire de saint Pierre.

Mais, on le comprend, les conciles généraux ne sont possibles qu'à de rares intervalles. On en compte dix-neuf dans l'espace de dix-neuf siècles. Les réunions des évêques du même pays ou d'une même province sont plus faciles.

Le Saint-Siège en a reconnu l'opportunité et les a présentées dans l'Église universelle.

L'histoire en mentionne un grand nombre tenues parfois avec un éclat extraordinaire, produisant toujours les plus précieux résultats pour la répression des vices et l'avancement de la foi. Québec a été témoin, dans cette vénérable basilique, de sept de ces conciles provinciaux. Les provinces ecclésiastiques de Halifax, de Toronto, de Saint-Boniface et de Montréal, que le Saint-Siège en détacha dans la suite, ont eu, elles aussi, leur concile, mais l'Église alla s'étendant et se développant sur nos plages, et il sembla enfin que l'heure était venue d'un concile général pour le Canada tout entier.

Pie X, glorieusement régnant, prêta l'oreille aux requêtes qui furent adressées. Il y acquiesça avec bonheur, et, « désireux de donner une nouvelle preuve de la paternelle sollicitude dont il entoure cette portion choisie de la vigne du Seigneur, il daigna approuver et louer le projet du Concile » sous la présidence de son digne représentant au milieu de nous.

C'étaient donc de grandes semaines qui s'annonçaient pour notre pays. Les lettres d'indiction parties de la délégation apostolique furent lues dans toutes les chaires et affichées aux portes des cathédrales; les fidèles de tous les diocèses furent invités à la prière et à la pénitence. Les assemblées préliminaires se tinrent, des prêtres éminents se mirent au travail; sous la plume d'un théologien aussi modeste que savant, les projets de décrets s'élaborèrent; tout s'organisa avec un zèle, un tact, une délicatesse qu'on ne saurait trop louer; et maintenant le concile va s'ouvrir. C'est bien ici qu'il devait se tenir, dans la vieille cité de Champlain et de Mgr de Laval au cœur de cette Église de Québec, mère de toutes les Églises de l'Amérique du Nord. Aucune autre cité ne pouvait lui contester cet insigne honneur.

L'an dernier, mes frères, sur les plaines à jamais célèbres où se décidèrent nos destinées, avaient lieu des fêtes dont les centaines de mille hommes qui en furent témoins garderont à jamais le souvenir ému. Nos pères et nos fondateurs, nos héros et nos héroïnes avaient été évoqués de leur tombe. Ils reparaissaient en quelque sorte et défilaient devant nous: Jacques Cartier, Champlain, Marie de l'Incarnation, Mgr de Laval, de Montmagny, Frontenac et les autres, ces vaillants et ces intrépides, les gloires les plus pures de notre berceau. Nous les reconnaissons, nous les acclamons, le cœur palpitant d'émotion et les yeux humides de larmes. Nous les entendons, nous vivions avec eux, nous leur chantions notre admiration et notre reconnaissance pendant que l'étranger nous portait secrètement envie. Journées incomparables, pleines de joie et de soleil, consacrées par l'enthousiasme de tout un peuple. Oui, c'était la fête des grands et patriotiques souvenirs.

Aujourd'hui, une autre fête commence au pied de ces autels, celle où il nous est donné de constater la vigueur de notre catholicisme et le merveilleux progrès accompli chez nous depuis trois cents ans.

Illustre de Montmorency-Laval, vrai père de la patrie chrétienne, contemple donc du haut du ciel ces chefs de la hiérarchie accourus de tous les points de l'immense territoire que tu étais jadis chargé seul d'administrer, et qui forment comme une couronne d'honneur autour de ton tombeau. Ils ont invoqué ton nom en mettant le pied sur le sol où tu as travaillé et souffert. Les immenses forêts à travers lesquels tu allais, vaillant missionnaire, cherchant des âmes pour les donner au Christ, ont disparu pour faire place à des villes superbes. La croix est partout. Compte les diocèses plus nombreux aujourd'hui que les missions que tu évangélisais; ils sont ici plus de trente, les archevêques et les évêques, tes successeurs, tes frères heureux de se dire en même temps tes fils qui saluent en toi le Vénéral, en attendant qu'il leur soit permis d'honorer le Bienheureux et le Saint.

Ils sont donc venus dans vos murs, mes frères, les chefs spirituels de la nation, les uns encore jeunes et forts, les autres vieillissant dans leur long et laborieux ministère; ils sont venus des diocèses voisins, des provinces sœurs, du Nord et du Midi, et jusque des régions lointaines de l'Ouest et de la Colombie. Quel accueil touchant, j'allais dire triomphal vous leur aviez préparé! L'État, dans la personne de son lieutenant-gouverneur et de ses autorités municipales, s'est uni au digne successeur de Mgr de Laval pour leur faire honneur. Vous n'avez regardé ni à leur âge, ni à leur nationalité, ni au lieu d'où ils venaient. Ils étaient tous les Pères du Concile, cela vous suffisait, et vos âmes confondues en une seule âme semblaient souhaiter à chacun la bienvenue sacrée: «*Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*», — *Benedictus qui venit in nomine Domini*.

Ils vont bientôt entreprendre leur saint labeur. Ils ne viennent pas discuter les problèmes souvent branlants de la politique, ni traiter des questions de commerce, d'art ou d'industrie. Non qu'ils s'en désintéressent; car tout ce qui peut favoriser le progrès de leur pays leur tient essentiellement à cœur; mais leur but est plus haut et donne tous les intérêts terrestres. Ils n'ont qu'une préoccupation: la conservation et la diffusion de la foi catholique et le salut éternel des âmes dont ils répondent devant Dieu.

Ils ne chercheront pas de nouvelles formules doctrinales. Non, les inventeurs ou réformateurs de religion sont aujourd'hui la risée du monde. Leur Credo à eux est complet et immuable. On n'en saurait retrancher ni changer une syllabe; c'est le vieux Credo de Jérusalem, des Catacombes et du Vatican.

Ce qu'ils viennent faire, je le résumerai en répétant la parole de Pie IX, vraie pour nous comme elle l'était pour les salennelles assises de la Ville éternelle: «*Ce Concile examinera avec le plus grand soin et déterminera ce qu'il convient de faire, en ces temps calamiteux, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la splendeur du culte, pour le salut éter-*

nel des hommes, pour la discipline et la solide instruction du clergé régulier et séculier, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix générale et la concorde universelle ».

A cette fin, vos évêques étudieront ensemble, ils écouteront les témoignages, les sentiments et les vœux des hommes de science et d'expérience dont ils se sont entourés ; ils autoriseront des discussions et des débats qu'animeront seuls l'amour de la vérité et la charité dans le Christ. Ils rechercheront les abus à corriger, les réformes salutaires à introduire, les œuvres à encourager ou à créer, afin d'étendre et de fortifier partout le règne de Dieu. Vous sachant qu'il n'y a pas d'édifice durable à moins que le Seigneur lui-même n'en pose les fondements, ils imploreront le secours du ciel, ils prieront comme priaient les Apôtres au Cénacle, et alors, assistés des lumières divines, ils promulgueront des décrets que l'autorité souveraine de Rome sera appelée à sanctionner et que vous accueillerez, mes frères, avec la piété et le respect de fils véritablement soumis.

Voilà le Concile. Vous y êtes tous intéressés, mes bien-aimés frères ; prenez-y, à vos foyers, la part qui vous revient par une prière fervente de tous les jours.

Seigneur Jésus, c'est en votre nom et pour votre gloire que nous sommes en ce moment réunis. Assistez-nous, éclairez-nous, dirigez-nous. Que tout sentiment humain soit banni de nos délibérations et de nos travaux. Que votre grâce nous accompagne et nous guide. Embrasez nos cœurs de cette charité dont votre cœur est plein ; purifiez nos lèvres afin qu'elles ne profèrent que des paroles de vie et de salut.

Vierge bénie, mère de Dieu et notre mère, soyez au milieu de nous présidente et reine comme vous l'étiez au Cénacle. Touchiez les âmes de nos fidèles et ouvrez-les bien grandes à la fin et à l'ubéissance sans réserve. Et à vous, enfin, Roi immortel des siècles, tout honneur et toute gloire. Ainsi soit-il.

A l'offertoire de la messe, tous les évêques furent encensés de trois coups ; les autres dignitaires de deux coups, et les autres comme à l'ordinaire. Afin de donner au diacre le temps de parfaire cette cérémonie, le chant de la Préface fut légèrement retardé.

Après l'*Agnus Dei*, le prêtre-assistant apporta la paix au Délégué Apostolique, puis, de chaque côté du chœur alternativement, au plus ancien des archevêques, des administrateurs de sièges vacants, des procureurs des évêques absents et des délégués de chapitres métropolitains.

A l'orgue, un chœur nombreux, sous la direction de M. l'abbé J.-R. Pelletier, composé des élèves et d'un groupe d'amateurs ou plutôt de jeunes artistes, a exécuté une très belle messe avec un succès vraiment remarquable.

Après la messe, S. G. Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, prêcha comme suit en anglais :

DISCOURS DE MGR GAUTHIER

« Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint Esprit vous a établis évêques pour paître, l'Église du Seigneur qu'il s'est acquise par son propre sang ».

(Actes XX, 28).

Excellence, Messesseurs,

Mes frères,

Le Premier Concile Plénier du Canada s'ouvre aujourd'hui avec une solennité qui, comme vous en êtes les témoins, convient à un événement destiné à faire époque dans les annales de l'Église de ce pays.

Les Conciles de l'Église sont rangés parmi les institutions les plus vénérables, puisque leur origine remonte aux temps apostoliques, le premier Concile ayant eu lieu à Jérusalem vers la moitié du premier siècle de l'ère chrétienne.

Voici comment on peut définir les Conciles : des assemblées d'évêques, convoqués par l'autorité compétente pour l'étude et la discussion de sujets intéressant la religion, et investis du pouvoir de rendre des lois ayant la conscience de tous ceux qui viennent sous leur juridiction.

On les divise en quatre classes : le Concile *général* ou *œcuménique*, composé du Pape, présent soit en personne, soit par un légat qui le représente, et des évêques de l'Église universelle ; le Concile *national* ou *plénier*, composé d'un délégué apostolique et des évêques de toute une nation ou de tout un pays ; le Concile *provincial*, comprenant le métropolitain et les évêques d'une province ; et le Concile *diocésain*, communément appelé *Synode diocésain*, composé de l'évêque et des prêtres de son diocèse.

On ne saurait soutenir que les Conciles soient absolument nécessaires à l'existence permanente de l'Église, car le Tout-Puissant ne peut, assurément, dans le gouvernement de son Église, être astreint à l'emploi d'aucune agence particulière.

Et même que le Rédempteur du monde, en assumant notre humaine nature, voulut bien se plier à sa condition, « ayant été fait semblable à nous, dit saint Paul, en toutes choses, le péché seul excepté », ainsi, dans la constitution de l'Église, il a réglé que les agences humaines fussent employées, et que des moyens créés fussent choisis pour en réaliser la fin sublime. Or, parmi ces moyens, les assemblées des évêques, unis et en obéissance à l'évêque suprême, à qui a été confiée la garde du troupeau tout entier, brebis et agneaux, pasteurs et peuples, ont toujours été regardées comme les plus

efficaces. C'est ainsi que nous voyons les Vicaires de Dieu sur la terre, les Souverains Pontifes, bien que munis par office de l'autorité suprême pour gouverner l'Église, et du pouvoir infallible de trancher toute controverse relative à la doctrine, c'est ainsi, dis-je, que nous les voyons, de temps à autre, convoquant les évêques du monde entier pour conférer avec eux, sur des sujets d'importance vitale pour l'Église, comme la condamnation officielle de l'erreur, le choix des moyens les plus propres à promouvoir la moralité parmi le peuple, la rédaction de lois disciplinaires pour la direction du clergé, et même la définition et la promulgation des dogmes de la vérité révélée.

Ces célèbres assises de ceux qui gouvernent l'Église de Dieu se dressent au cours des siècles comme des monuments éternels de son inspiration, de sa sagesse, de sa puissance et de sa bienfaisance ; elles ont, aussi, inauguré de nouvelles périodes dans son histoire et dans celle des nations modernes.

Depuis quelque temps déjà les évêques du Canada avaient mérité le projet d'une réunion de l'épiscopat pour conférer ensemble et arrêter certaines mesures communes en vue du bien spirituel des fidèles confiés à leur soin. Ce fut donc avec une grande satisfaction que, par une lettre en date du 2 mai de l'année courante, ils reçurent de l'illustre représentant du Saint Siège en ce pays l'avis que le moment était enfin arrivé de tenir pareille assemblée, que lui-même avait été désigné pour la convoquer et pour présider à ses délibérations, et que « le Vicaire du Christ sur terre, au milieu des soucis innombrables de son pontificat suprême, afin de donner une nouvelle preuve de sa sollicitude paternelle envers cette portion choisie de sa vigne, avait daigné, après avoir consulté les éminentissimes membres de la Sacrée Congrégation, approuver et louer le projet d'un Concile Plénier canadien devant siéger dans la cité de Québec ».

Et voilà comment il se fait que, en ce jour mémorable et à l'appel de l'autorité suprême, l'épiscopat du Canada tout entier s'est réuni dans cette célèbre ville historique, siège de l'Église-Mère de toutes les autres Églises du Canada, à laquelle toutes les Églises-filles accordent volontiers le tribut de leur hommage et de leur vénération filiale, pour délibérer et légiférer en vue du maintien et de l'accroissement de notre sainte religion dans ce pays encore jeune, mais plein de vigueur et d'espoir.

Pour qu'une réunion des évêques d'un pays jouisse des prérogatives propres à un Concile Plénier, il y a quatre conditions à réaliser : elle doit avoir été convoquée par l'autorité légitime ; elle doit comprendre tous les premiers pasteurs de l'Église du pays où elle a lieu ; elle doit avoir pour objet spécial l'examen et la discussion de matières qui concernent la religion ; et les évêques qui y prennent part doivent être munis de l'autorité compétente pour rendre des lois affectant l'Église dans toute l'étendue du pays.

La présente assemblée possède tous les éléments constitutifs d'un Concile plénier, parce qu'elle en réalise toutes les conditions. Elle a été convoquée

par un délégué spécial du Saint-Siège, en la personne de Son Excellence le Révérendissime Donat Sbarretti, archevêque d'Éphèse et Délégué Apostolique au Canada; elle comprend tous les premiers pasteurs de l'Église en ce pays (sauf ceux qui ont été légitimement dispensés de venir), assemblés dans le but d'étudier ensemble et de conférer sur les besoins et sur les conditions de l'Église canadienne, et dûment autorisés à rendre tels décrets et dresser tels statuts qui, une fois confirmés par le Saint-Siège, requièrent le caractère et la force de lois ecclésiastiques pour tous les sujets de l'Église dans le Dominion tout entier.

L'opportunité du Concile, à une époque où l'Église dans ce pays passe de l'état de mission à une condition mieux définie et plus normale, est manifeste. Si nous considérons, en effet, l'étendue de ce pays, le plus vaste de ce grand continent américain, et, en même temps, le caractère cosmopolite de ses habitants, venus de tous les pays du monde, et apportant avec eux leurs traditions religieuses et sociales respectives, nous pouvons facilement nous convaincre qu'il y a quelque chose de spécial à faire, quelque mouvement spécial à créer, quelque force spéciale à mettre en action pour harmoniser et unifier les éléments divers et parfois discordants qui forment notre population, pour écartier les inégalités et les inégalités produites par de telles conditions, et, par l'établissement d'une grande uniformité dans la discipline ecclésiastique, assurer une observation plus parfaite des lois générales de l'Église et des décrets des Conciles généraux, et communiquer une force nouvelle aux liens qui unissent les Églises individuelles, entre elles d'abord, puis tout ensemble à l'Église mère de Rome, la maîtresse reconnue de toutes les Églises de la chrétienté.

Il y a moins de cent ans passés, ce pays ne possédait qu'un seul diocèse et un seul évêque. Aujourd'hui l'Église canadienne compte un Délégué Apostolique, huit Archevêques et trente Évêques. Un tel contraste révèle de façon éclatante le progrès rapide et la merveilleuse expansion de notre sainte religion. C'est pourquoi nous avons ample raison de nous réjouir, et d'élever nos vœux en actions de grâces au Dieu Tout-puissant, auteur de tout don parfait, pour les faveurs bienfaisantes qu'il a accordées à « cette portion choisie de sa vigne ». Et, pendant que nous reconnaissons humblement que de la main généreuse du Très-Haut nous est venue toute la part de bonheur dont notre Église canadienne a été baignée dans le passé, n'omettons pas de prier et d'espérer en sa prospérité dans l'avenir.

Nous avons déjà sollicité, et aujourd'hui encore nous invoquons le généreux concours de notre peuple fidèle par l'union de ses ferventes prières avec nos sincères supplications au Dieu Tout-puissant, qu'il daigne bénir ce Premier Concile oecuménique du Canada, et tous ceux qui y prennent part, les évêques et les savants et éminents ecclésiastiques qui leur sont associés, afin que son Esprit-

Saint, qui nous a nommés évêques pour gouverner l'Église, soit près de nous pour éclairer nos esprits de la divine lumière, enflammer nos cœurs du feu de son amour, et ainsi nous guider dans nos travaux entrepris en son nom et pour sa plus grande gloire; que ces travaux produisent des fruits abondants, en assurant d'avantage le salut des multitudes d'âmes confiées à nos soins, par la plus grande expansion de notre sainte religion, par la dilatation du royaume de Dieu parmi nous, et autant que possible, l'établissement de toutes choses dans le Christ ». Ainsi soit-il.

LA SESSION D'OUVERTURE

Pendant le temps que durent les préparatifs pour l'ouverture proprement dite de la session, le chœur de l'orgue chante le refrain triomphal du *Christus vincit*, tandis que celui du sanctuaire, formé d'un groupe de séminaristes, alterne par le chant des versets du psaume LXXV, *Exultate Deo*.

Le Président a quitté son trône pour aller occuper un baldachin placé devant les marches de l'autel. On y place de part et d'autre des tables pour les secrétaires et les notaires, et, du côté de l'épître, un ambon pour la proclamation des noms et la lecture des décrets.

Au milieu du chœur le livre des Évangiles occupe une place d'honneur, reposant sur un pupitre richement orné.

La cérémonie s'ouvre par le chant du psaume LXVII, *Salvum me fac, Deus*, suivi d'oraisons, et des Litanies des Saints, chantées par toute l'assistance agenouillée. Vers la fin, le Président se lève, saisit la crosse, se tourne vers l'assemblée et chante, en bénissant de la droite, l'invocation spéciale suivante: *Ut hanc presentem Synodum visitare, disponere et benedicere digneris*, à laquelle le chœur répond: *Te rogamus, audi nos*¹.

A ce chant succède celui d'un évangile, puis du *Veni Creator*. Les promoteurs demandent ensuite que l'ouverture du Concile soit officiellement proclamée. Le Président, après s'être enquis, par l'entremise des secrétaires, du *placet* des Pères du Concile, ordonne que le décret *De aperiendo Concilio* (de l'ouverture du Concile), soit lu, ce qui est immédiatement exécuté, et peu de temps après, les autres décrets usuels touchant la manière de vivre devant le Concile, l'obligation de ne pas s'absenter et l'appel nominal, furent également lus et approuvés.

¹ « Que vous daigniez visiter, disposer et bénir ce présent Concile.—Nous vous en supplions, écoutez-nous. »

A l'appel nominal chacun répond *Adsum*, les Pères du Concile sans se lever, tous les autres en se levant. Les procureurs des évêques absents répondent pour ceux qu'ils représentent : *Adest per procuratorem* ¹.

On lit ensuite le décret *De Professione Fidei* (de la profession de Foi), après quoi les évêques déposent leurs mitres, tous s'agenouillent, et le Délégué lit la formule de la profession de Foi prescrite par les papes Pie IV et Pie IX. La lecture terminée, le Président pose les deux mains sur le livre des Évangiles qui lui est présenté et dit en latin : « Moi-même, Donat, archevêque d'Éphèse, Délégué Apostolique, Président de ce Premier Concile Plénier canadien, promets, voue et jure. Qu'ainsi Dieu me vienne en aide, et ce saint Évangile de Dieu ». Cette formule, à peu près dans des termes identiques, les Pères du Concile, viennent deux à deux et sans mitre, la prononcer à genoux, les deux mains posées sur le livre des Évangiles. Les autres membres du Concile, sans quitter leurs places, lisent tous ensemble la même formule de profession de Foi.

La date de la prochaine session solennelle est fixée, les notaires s'engagent, à la demande des promoteurs, de dresser procès-verbal de la session présente ; puis, après une courte prière mortale, le secrétaire donne lecture en latin, en français et en anglais du télégramme suivant adressé au Souverain Pontife par les Pères du Concile et de la réponse de Sa Sainteté :

« Les Évêques canadiens, réunis en Premier Concile Plénier, jugent qu'il est de leur devoir d'exprimer au Souverain Pontife leurs sentiments de piété filiale et de parfaite soumission ; de tout leur cœur ils le remercient de sa sollicitude paternelle envers l'Église canadienne, et demandent la bénédiction apostolique, gage des dons divins, pour tous ceux qui prendront part à ce Concile, afin qu'ils contribuent à tout restaurer dans le Christ.

(Signé) Monseigneur SBARRETTI,
Délégué Apostolique ».

¹ « Il est présent par son procureur ». Comme nous donnons ailleurs la liste de tous ceux qui furent invités au Concile, il n'est pas nécessaire de la répéter ici. La liste imprimée en regard du tableau du chœur de la Basilique indique ceux qui furent présents à l'ouverture.

« A Son Excellence Monseigneur Sbarretti,

Délégué Apostolique, Québec.

Le Très Saint Père accepte avec bonheur les sentiments de piété filiale des Évêques canadiens qui célèbrent leur Premier Concile Plénier, et exprime des vœux pour que de ce même Concile l'Église du Canada recueille des fruits abondants et excellents; à cette fin et comme gage des secours célestes, il leur accorde affectueusement et tout spécialement la bénédiction apostolique.

(Signé) RAPHAEL. CARD., MERRY DEL VAL ». ¹

Durant la messe, on avait, d'après une prescription spéciale du cérémonial, omis la bénédiction du célébrant. Ce fut le Délégué Apostolique qui la donna à la fin de cette séance; puis les crosses furent remises à chacun des évêques et la procession se reforma pour retourner à l'Archevêché par le corridor qui y conduit. Il était une heure de l'après-midi, la cérémonie ayant duré quatre heures.

¹ Voici le texte latin original du télégramme et de la réponse :

SS. D. N. Pio P. X,

Episcopi Canadenses in Primam Plenariam Synodum adunati sui esse ducunt filialis Summo Pontifici devotionis, perfectæque subuisionis sensus exprimere, de pateruo Ejus erga Ecclesiam Canadensem sollicitudine gratias gratissimo animo persolvere, ac rogare ut Apostolica Benedictione, diuinorum munerum auspice, omnes Synodales confortare dignetur ut efficaciter ad omnia in Christo instauranda laboribus suis conferre valeant.

Illmo ac Rmo Donato Sbarretti,

Delegato Apostolico, Quebeci.

Sanctissimus Pater sensus filialis devotionis Episcoporum Canadensium Primam Plenariam Synodum celebrantium libenter excepit, et dum vota promit ut ex eadem Synodo plurimi optimique fructus pro Ecclesia Canadensi adueniant, in hunc finem omnibus Episcopis congregatis specialem benedictionem, caelestium munerum auspiciem, peramanter impertitur.

R. CARD., MERRY DEL VAL.

A l'invitation du Supérieur et des Directeurs du Séminaire de Québec, tous les membres du Concile se rendirent à leur spacieux réfectoire pour y prendre le dîner.

Dans la soirée, S. G. Mgr l'archevêque de Kingston célébra les vêpres pontificales. Cet office fut très solennel. Le chant des psaumes en plain-chant harmonisé, les illuminations électriques brillant avec encore plus d'éclat, l'assistance si nombreuse des membres du Concile et des fidèles : tout cela donna un éclat particulier à cet office du soir.

Ce même jour, les messages suivants ont été échangés entre le recteur de l'Université catholique de Washington et S. Exc. Mgr Sbarretti ¹ :

Washington, D. C., 19 sept. 1909.

Au Révérendissime Donat Sbarretti,

Délégué Apostolique, Québec.

A l'Illustrissime et Révérendissime Donat Sbarretti, Délégué Apostolique, et aux Pères de l'Église canadienne, réunis pour le premier Concile Plénier, l'Université Catholique de Washington souhaite succès et bonheur dans le Seigneur.

THOMAS-J. SHAHAN,

Recteur.

RÉPONSE

Québec, 20 sept. 1909.

Très Rév. Thomas Shahan, Recteur,

Université catholique de Washington.

Les Révérendissime Pères et le Président du Premier Concile Plénier du Canada ont reçu avec joie et reconnaissance votre message télégraphique. Ils

¹ Voici le texte latin original de ces deux télégrammes :

Washington, D. C. 19 Sept.

Most Rev. Dom. Sbarretti,

Apostolico Delegato, Quebec.

Illmo Rvdmo Donato Sbarretti, Apostolico Delegato et Patribus Ecclesiae Canadensis Primo Concilio Plenario congregatis Catholica Universitas Washingtonensis omnia fausta felicia in Domino adprecatur.

THOMAS-J. SHAHAN,

Rector.

vous en remercient de tout cœur, et ils font des vœux pour que cet illustre foyer de science catholique puisse, pour l'accroissement de notre sainte Mère l'Église produire des fruits de jour en jour plus abondants.

MONSIEUR SBARRETTI,

Délégué Apostolique.

RÉPONSE

Rmo Thomas J. Shahan, Rectori.

Catholic University, Washington.

Reverendissimi Patres et Prases Concilii Primi Plenarii Canadensis lato gratoque animo nuntium telegraphicum exceperunt ; gratias ex corde agunt, vota que depromunt ut istud perillustre Catholicæ scientiæ centrum ad Sanctæ Matris Ecclesiæ incrementum abundantiores indies fructus ferre valeat.

MONSIGNOR SBARRETTI,

Delegatus Apostolicus.





PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE TORONTO

1. Mgr P. F. McEvay, Toronto. 2. Mgr T. J. Lowling, Hamilton. 3. Mgr J. E. Meunier,
P. S. S., adm. London. 4. Mgr J. Mahony, V. G. proc. Hamilton.

Chapitre VI

FÊTES CIVIQUES



DANS la vieille capitale de notre province catholique et française, un événement d'une aussi haute portée religieuse et nationale que la présence de l'évêque du pays tout entier ne devait pas passer inaperçu. Aussi cette réunion provoqua-t-elle spontanément de la part des autorités civiles et politiques, comme des citoyens en général, des manifestations de vénération et de joie. Nous ne parlons pas ici des fêtes religieuses qui surtout ont marqué le séjour à Québec des Pères du Concile. Un chapitre spécial, le plus étendu de tous, sera consacré au récit de ces solennités inoubliables pour lesquelles notre bonne ville est renommée. Les fêtes dont nous faisons ici la rapide description furent plutôt d'un caractère officiel et académique. Elles n'en font pas moins honneur à l'esprit chrétien et à la courtoisie de ceux qui les ont présidées comme au savoir-faire et au goût artistique de leurs organisateurs.

RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE

Dès le jour de l'arrivée du Délégué, le 17 septembre, l'avis officiel suivant avait été publié :

HOTEL DE VILLE, CITÉ DE QUÉBEC

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ

Québec 16 septembre 1909.

A l'occasion du Premier Concile Plénier du Canada, réception civique à Son Excellence le Délégué Apostolique et aux Révérendissimes Pères du Concile

A L'HOTEL DE VILLE, LUNDI, le 20 SEPTEMBRE courant, de HUIT à DIX HEURES du soir.

Le maire et les échevins invitent tous les citoyens et les dames de

leurs familles à venir présenter leurs hommages à Son Excellence Monseigneur D. Sbarretti et à Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques du Canada réunis à Québec à l'occasion du premier Concile Plénier du Canada.

Entrée : porte centrale, en face de la Basilique.

Par ordre.

H.-J.-B. CHOUNARD,
Greffier de la Cité.

On devine facilement l'empressement avec lequel on se rendit à cette invitation. Les autorités civiques n'avaient rien négligé pour donner à l'hôtel de ville un air de fête digne de la circonstance.

L'intérieur de l'édifice municipal était décoré de la façon la plus brillante qui se puisse imaginer, grâce à toutes les ressources que peuvent donner les fleurs et l'électricité.

La salle d'audience du Conseil, la salle de la Cour de police correctionnelle et le vestiaire des échevins sont les endroits où l'on a déployé le plus d'art et de bon goût dans l'agencement général des décorations, la disposition des banderolles multicolores, des guirlandes et des fleurs. On y voyait s'harmoniser très heureusement les unes et les autres dans un tableau d'ensemble, qui eut satisfait la critique la plus revêche et qui faisait le plus grand honneur à la directrice de ces travaux. Dans la salle du Conseil le trône municipal disparaissait à demi dans un cadre de verdure et de fleurs que surmontait un dôme de lumière.

De jolis massifs artistement disposés dans les angles et le long des corridors arrêtaient très agréablement les regards au passage. A noter plus spécialement celui du centre de la Cour du Recorder, transformée en salle publique de rafraichissements.

Au-dessus du palier de l'escalier d'honneur apparaissaient ces mots : « Soyez les bienvenus ; » à l'entrée du corridor qui conduit à la salle du Conseil, étaient suspendus en portière, d'un côté le drapeau Sacré-Cœur, de l'autre le drapeau anglais, tous deux réunis au plafond par une banderolle aux couleurs papales.

Le maire et les échevins reçurent les Pères et les membres du Concile avec une exquise courtoisie, et ne cessèrent de les traiter, toute la soirée, avec une amabilité pareille.

Ensuite, sur un trône brillamment et richement orné, prirent place S. Exc. Mgr le Délégué apostolique, S. G. Mgr l'Archevêque et S. H. le Maire, pendant que NN. SS. les archevêques et prélats

formaient demi-cercle : et alors commença et se poursuivit le défilé des citoyens de Québec et des dames de leurs familles. Ce défilé, où tant de cordialité répondait à tant de respect, dura près de deux heures, pendant que la fanfare de la Citadelle et un orchestre de choix exécutaient à l'envi une musique délicieuse. On remarquait, avec la joie la plus vive, que toutes les classes de la société, des plus hautes aux plus humbles, s'étaient donné rendez-vous pour rendre aux chefs de l'Église canadienne un témoignage d'honneur et de respect. Son Honneur le lieutenant-gouverneur avait tenu lui-même à prendre part à cette inoubliable manifestation.

« Volontiers, dit la *Semaine religieuse*, nous adressons aux autorités municipales nos félicitations et nos remerciements pour la belle fête qu'elles ont donnée lundi soir, en l'honneur des Pères du Concile, et pour avoir de la sorte fourni, à tous les citoyens, l'occasion d'approcher les membres si distingués de l'épiscopat canadien ».

RÉCEPTION A SPENCER WOOD

Mardi, 21 septembre, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a reçu à déjeuner, dans sa résidence de Spencer Wood, les Pères et les Prélats du Concile. Le Premier Ministre et trois de ses collègues du gouvernement provincial, et le Maire de Québec ont aussi assisté à ce déjeuner, au cours duquel Son Excellence Mgr le Délégué Apostolique a donné communication du télégramme de Sa Majesté le Roi, que nous reproduisons en une autre page.

Il y eut une véritable explosion d'enthousiasme lorsque Son Excellence le Délégué Apostolique, ayant demandé la permission d'ouvrir le câblogramme qu'on venait de lui remettre, lut à haute voix la réponse du Roi Edouard VII.

Les deux représentants du Pape et du Roi ont prononcé, en cette occasion, des paroles bien propres à réjouir nos compatriotes et tous les catholiques du Canada; et nous croyons utile d'enregistrer ici ces déclarations importantes.

A la fin du déjeuner, Son Honneur le lieutenant-gouverneur voulut associer dans une même santé S. M. le Roi et S. S. le Pape; et, bien que ce ne soit pas l'usage d'adresser la parole en pareille occasion, il jugea qu'une circonstance comme celle de cette réunion justifiait absolument une infraction à la règle ordinairement suivie. Nous avons le plaisir de pouvoir publier ici le texte,

reconstitué de mémoire, mais avec une suffisante exactitude, des paroles que prononça alors Son Honneur :

Excellence,

Messeigneurs et Messieurs,

Suivant l'usage observé et que je crois très sage, la seule « santé » qui soit ordinairement proposée dans les banquets donnés au château de Spencer Wood, est celle de notre bien-aimé Roi, toujours reçue avec enthousiasme, et toujours sans discours. Aussi, je me garderai bien de vouloir innover aujourd'hui en vous infligeant l'ennui d'un discours au milieu de la grande gaieté qui règne autour de cette table.

Mais la circonstance qui nous réunit en ce moment est si exceptionnelle et si privilégiée, que vous me permettez, j'en suis sûr, de modifier la santé ordinaire qu'il est de mon agréable devoir de vous proposer. Nous ne devons pas ignorer la présence avec nous du si digne représentant de Notre Très Saint Père, pour lequel notre bien-aimé Souverain montre toujours tant de considération.

Excellence, dans l'admirable et éloquente réponse que vous avez faite à l'adresse de chaleureuse et respectueuse bienvenue des citoyens de la cité de Québec, le 16 septembre, vous avez dit des choses si belles et si nobles que je désire qu'elles restent toujours profondément gravées dans notre mémoire. En parlant de l'autorité civile et de l'autorité religieuse, vous avez dit : « L'union de ces deux autorités est nécessairement une source de bien, comme la division et l'opposition qui peut exister entre elles ne peut être qu'une source de maux aussi funestes au salut des âmes qu'à la prospérité de la patrie ». Ce que vous avez dit là, Excellence, c'est ce que tout bon chrétien et tout vrai patriote doit penser !

M'autorisant de vos nobles et belles paroles, permettez-moi de répéter ici ce que j'ai affirmé plusieurs fois ailleurs : mon grand désir est de voir l'Église et l'État s'appuyer et se supporter mutuellement. Nous avons un excellent Roi, nous lui sommes franchement loyaux. Nous avons un Très Saint Père et nous lui restons sincèrement fidèles. Heureux pays, celui où nous vivons ! Qu'il est beau et consolant de voir les deux Chefs de l'État et de l'Église, vivre en si parfaite harmonie !

Pour montrer notre sincérité et notre reconnaissance, je propose de lever respectueusement nos verres en l'honneur de l'union et de l'entente cordiale entre l'Église et l'État :

A notre bien-aimé Roi et à Notre Très Saint Père !

Après ces paroles de M. le Gouverneur, Son Exc. Mgr le Délégué Apostolique dit avec quelle joie il a entendu les déclarations

si chrétiennes que vient de faire le plus haut représentant de l'autorité civile en cette province. Ainsi que Son Excellence l'a déjà dit en répondant à l'adresse de bienvenue que lui a présentée, à son arrivée à Québec, le maire de la ville, rien ne vaut mieux, pour le bonheur d'un pays, que l'union et la bonne entente entre l'Église et l'État. La province de Québec, à cet égard, donne au monde entier le plus bel exemple de ce que peut produire cet accord parfait. L'Église, pour sa part, ne désire rien tant que de voir une pareille condition se continuer et se développer, comme venaient justement de le démontrer les évêques du Canada, lorsque tout récemment ils adressaient à Sa Majesté le Roi, par l'intermédiaire du président du Concile, l'expression du parfait loyalisme des catholiques du Canada. Son Excellence ajocta qu'elle était heureuse de voir que le Souverain avait accueilli avec la plus grande faveur cette démarche des Pères du Concile, ainsi que le prouvait la réponse signée par le Roi lui-même, qu'Elle venait de recevoir et qu'Elle avait la satisfaction de faire connaître dans une circonstance comme celle de cette réunion.

Ensuite Mgr le Délégué donna lecture du télégramme que nous publions ci-après, et dont la teneur a causé la plus grande joie à NN. SS. les évêques et à tous les catholiques du pays.

Voici la traduction des câblogrammes qui ont été échangés entre Son Excellence le Délégué Apostolique et Sa Majesté Edouard VII :

Câblogramme à Sa Majesté le Roi Édouard VII

Québec, 21 septembre 1909.

Sa Majesté le Roi Edouard VII,

Londres,

Le Délégué Apostolique, les Archevêques et Evêques catholiques du Canada, réunis en Concile Plénier, dans la ville de Québec, désirent exprimer à Votre Majesté leur loyauté et celle de tous vos sujets catholiques du Dominion, ainsi que la reconnaissante appréciation de la liberté religieuse dont ils jouissent sous votre gouvernement bien-faisant. Tous nous prions pour que votre règne soit long et pacifique.

(Signé) Mgr SBARRETTI,
Délégué Apostolique.

Réponse de Sa Majesté le Roi Édouard VII

Monsieur Sbarretti,
Délégué Apostolique,
Québec.

Je remercie Votre Excellence ainsi que les Archevêques et Evêques unis avec vous du télégramme de loyauté conforme aux meilleures traditions de l'Eglise dont vous êtes des Chefs, et du Dominion où vous êtes assemblés. C'est mon constant désir que mes sujets jouissent toujours de la liberté religieuse et civile dans toutes les parties de l'Empire.

(Signé) EDOUARD,
R. & E.

[Voici l'original de ces câblogrammes]

Quebec, September 21st, 1909.

To His Majesty King Edward VII, London.

The Apostolic Delegate and the Catholic Archbishops and Bishops of Canada assembled in Plenary Council in the city of Quebec, desire to convey to Your Majesty the expression of their own loyalty and that of all your other Catholic subjects in this Dominion, as well as their grateful appreciation of the religious and civil liberty which they enjoy under your gracious rule. All pray that your reign may be long and peaceful.

MONSIGNOR SBARRETTI,
Apostolic Delegate.

Monsieur Sbarretti,
Apostolic Delegate, Quebec, Que.

I thank Your Excellency and the Archbishops and Bishops associated with you for your telegram of loyalty, which is in all the best traditions of the Church of which you are the Hierarchy and of the Dominion where you are assembled. It is my constant desire that religious and civil liberty should always be enjoyed by my subjects in all parts of the Empire.

EDWARD, R. & I.

A titre de commentaire et d'appréciation de cet acte important, nous reproduisons ici le premier-Québec de l'*Action Sociale* (22 sept.) signé par le Directeur du journal :

Le gros événement de la journée d'hier a été la réponse de Sa Majesté Édouard VII au télégramme que lui avait envoyé Mgr Sbarretti au nom des Pères du Concile.

Le Délégué Apostolique et les membres du Concile Plénier avaient exprimé au roi d'Angleterre les sentiments qu'on est accoutumé de trouver chez les catholiques, mais le monarque protestant a parlé de manière à faire oublier la fameuse déclaration que la constitution anglaise l'a obligé de faire à son couronnement.

Édouard VII est regardé à juste titre comme un des chefs d'État les plus avisés de l'Europe, et il a déjà signalé son règne par de grandes choses ; mais l'acte qu'il vient de poser est sans conteste un des plus importants de sa carrière.

Certes l'Église catholique est une école de loyauté, et nulle part ailleurs on ne trouve autant de respect pour l'autorité, autant de fidélité au souverain. Et cette influence s'est manifestée d'une façon particulière au Canada, dans des circonstances assez graves pour en montrer toute la portée. Mais jamais encore n'était tombée d'une bouche aussi autorisée que celle du roi d'Angleterre l'aveu que la « loyauté est conforme aux meilleures traditions de l'Église. »

Cet aveu ne peut que réjouir tous les cœurs catholiques, surtout au moment où d'autres gouvernements se montrent si mal disposés envers les fidèles de l'Église romaine, et s'efforcent de leur mesurer la liberté avec une telle parcimonie.

Le souverain anglais est animé de sentiments plus généreux : « C'est mon constant désir, dit-il, que mes sujets jouissent toujours de la liberté religieuse et civile dans toutes les parties de l'empire. » Les démonstrations dont la population de Québec est témoin depuis quelques jours, la pompe des cérémonies religieuses qui se déroulent dans nos églises et jusque sur nos places publiques, le respect dont sont entourés les Pères du Concile, le calme au milieu duquel ils peuvent poursuivre leurs délibérations, montrent que la liberté dont parle le roi n'est pas un vain mot dans notre province.

Mais l'expression du désir royal est aussi un encouragement précieux pour ceux que des circonstances malheureuses empêchent de jouir de toute leur liberté religieuse dans d'autres parties de l'empire ; ils sont maintenant en bonne compagnie pour réclamer, et personne ne pourra leur refuser de chercher à obtenir ce que le roi souhaite pour eux d'un si « excellent cœur. »

Nous nous réjouissons, avec tous les catholiques canadiens, de ce premier et si important résultat du Concile Plénier ; et nous nous joignons de tout cœur

au concert de remerciements qui s'élève autour du nom d'Édouard VII, le roi d'Angleterre qui traite ses sujets catholiques avec tant de générosité et de justice.

JULES DORION.

Son Honneur a ensuite donné une réception et une fête champêtre, auxquelles étaient invités tous les membres du Concile et un grand nombre des principales familles de Québec. La fête fut absolument charmante, par la délicieuse température qu'il faisait, et grâce à la séduisante beauté qu'ont à cette saison le parc, les jardins et les pelouses de la résidence des gouverneurs de la Province.

La réception d'hier comptera parmi les plus intéressantes dont la demeure de nos gouverneurs ait été le théâtre.

De trois heures à six heures le va et vient des équipages a été continué dans l'allée ombreuse qui conduit du chemin Saint-Louis au lieu de la réception, et on peut évaluer à plusieurs milliers le nombre des visiteurs accourus à l'invitation de sir Alphonse Pelletier.

Jamais, croyons-nous, pareil entrain et pareille cordialité n'avaient marqué une cérémonie de ce genre. L'extrême douceur de la température et le cadre charmant dans lequel se déroulait la scène, dont tous les spectateurs ont remporté un si agréable souvenir, y étaient bien pour quelque chose; mais l'amabilité des châtelains de Spencer Wood, et l'affabilité avec laquelle Son Excellence Mgr Sbarretti et ses collègues en épiscopat accueillent tous ceux qui se pressaient autour d'eux, ont surtout contribué à donner à la réception d'hier l'après-midi un cachet particulier.

Sir Alphonse et lady Pelletier recevaient dans les salons, pendant que Mgr Sbarretti et les autres Pères du Concile circulaient parmi les groupes pittoresquement dispersés dans le parterre.

De temps à autre la fanfare de l'Artillerie Royale, dissimulée sous une tente, jetait aux bois d'alentour ses notes harmonieuses; des groupes déambulaient par les allées soigneusement râtissées jusqu'au kiosque du bord de la falaise; les larges manteaux violets des évêques, les élégantes toilettes des dames, et les habits sombres des hommes tranchaient sur le vert des pelouses; et les causeurs s'arrêtaient malgré eux pour embrasser d'un coup d'œil un si joli spectacle. Comme fond de tableau le fleuve, brillant comme un miroir, avec pour cadre les falaises environnantes.

En bon Québécois nous nous réjouissons de voir notre nature se présenter sous de si riantes couleurs aux yeux de nos visiteurs.

Il serait téméraire d'essayer de donner les noms de tous ceux qui se sont fait un devoir de passer à Spencer Wood hier. Disons seulement que l'élite de notre société québécoise s'y était donné rendez-vous et que la foule y a été nombreuse jusqu'à la dernière minute ¹.

CHEZ LE PREMIER MINISTRE

Dans la soirée du 30 septembre, Sir Lomer Guin, premier ministre de la province, reçut à dîner, au Château-Frontenac, les Pères et un certain nombre de prélats du Concile.

A ce banquet dont on célèbre la parfaite ordonnance, le premier ministre présidait ayant Son Excellence Mgr Sbarretti, Délégué papal, à sa droite, et Son Honneur le lieutenant-gouverneur à sa gauche.

L'étendard du pape et le drapeau canadien enlaçaient harmonieusement leurs plis sous l'éclat des lustres, et ce fut devant ces couleurs respectées que les deux toasts uniques « Au Roi ! » « Au Pape » furent portés.

Il n'y eut point de discours.

Pendant le dîner l'orchestre de la fanfare de l'État exécuta un programme magnifique spécialement préparé pour la circonstance.

A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Lundi, le 4 octobre, dans la soirée, le recteur et les professeurs des différentes facultés de l'Université Laval ont donné une réception à Son Excellence Mgr le Délégué apostolique et aux Pères du Concile. Ensuite, vers 8 heures, tous se rendirent à la Salle des Promotions, pour assister au concert de gala que la Société Symphonique de Québec donnait, ce même soir, en l'honneur des Révérendissimes Pères. Les autres membres du Concile, un grand nombre de prêtres et de religieux de la ville et du dehors, les élèves de l'Université, du Grand et du Petit Séminaire, tel était l'auditoire réuni dans la vaste salle de l'Université.

Sans entrer beaucoup dans les détails, signalons d'abord le *Programme* de la fête musicale, qui était une merveille de bon goût et de bel ouvrage typographique. Disons ensuite que la composition en était très bien choisie, comprenant des extraits des grands maîtres de la musique. Ajoutons surtout, que la Société

¹ D'après la relation de l'*Action Sociale*.

Symphonique, dont les artistes atteignaient ce soir-là le nombre de 61, a exécuté avec une rare perfection tous les morceaux inscrits au programme et ceux qu'elle a dû donner en rappel.

Ce concert a donc été d'un charme parfait, et l'hommage très délicat que notre bel orchestre québécois a voulu rendre aux Pères du Concile n'a pas manqué de lui valoir à lui-même, outre un sentiment de gratitude bien mérité, une nouvelle affirmation du talent et de la science des artistes qui le composent.

Voici le programme du concert :

<i>Pomp and Circumstance</i>	
Marche militaire).....	ELGAR.
La Société Symphonique	
<i>Andante Cantabile</i>	<i>Chant humoresque.</i>
	ISCHAIKWOSKI.
La Société Symphonique	
<i>Stances à la Charité</i>	CARMAN.
M. H. Paré, baryton.	
<i>Symphonic en si mineur.</i>	SCHUBERT.
La Société Symphonique	
<i>Les Eriunyes (No 2), scène religieuse)</i>	MASSNET.
La Société Symphonique	
(Avec solo de violoncelle par M. P. Robitaille, élève de Rhétorique).	
<i>Danse nationale polonaise</i>	SCHARWENKA.
La Société Symphonique	
<i>Souffle parfumé</i>	(Valse de concert)
	VÉZINA.
« Dieu sauve le Roi »	

Vendredi soir, 8 octobre, il y eut dans les jardins du Séminaire une splendide fête de nuit en l'honneur des Révérendissimes Pères du Concile.

D'abord, vers les 8 heures, dans les salons de l'Université Laval, S. Exc. Mgr le Délégué apostolique faisait l'ouverture officielle d'une exposition de peintures récemment restaurées, et qu'avait organisée l'Association des Anciens Élèves de l'institution. La foule des visiteurs affluait déjà pour admirer tous les

chefs-d'œuvre exposés, et qui n'étaient qu'une partie peu considérable des trésors d'art que possède l'Université.

Après avoir parcouru l'exposition, S. Exc. Mgr le Délégué apostolique, NN. SS. les archevêques et évêques, et les visiteurs, au nombre desquels on remarquait Son Honneur le lieutenant-gouverneur, descendirent au jardin, tout brillamment illuminé.

Des guirlandes de lampes électriques colorées couraient dans tous les sens, au-dessus des bosquets et des massifs de fleurs. La façade du Séminaire, toute illuminée aussi, portait en lettres de feu les deux inscriptions suivantes: *Docete filios vestros.—Pater adest, Filii accedant.*¹

La fanfare de la Citadelle exécuta, de 8 à 10 heures, un très beau programme musical.

La soirée, sous un ciel pur, était calme et tiède: et il était charmant de se promener ainsi, parmi les fleurs et sous les arbres, dans cette lumière doucement teintée, au son d'une musique comme en sait faire la fanfare de l'État.

On estime à sept mille le nombre des messieurs et des dames, appartenant à toutes les catégories de la société québécoise, qui sont venus, ce soir-là, faire honneur aux Pères et aux membres du Concile et jouir de cette belle fête artistique et sociale.

¹ « Enseignez vos fils.—Le père est là: que les fils approchent ».

Chapitre VII

SESSIONS SOLENNELLES INTERMÉDIAIRES



L s'agit, dans ce chapitre, des sessions publiques où, avec l'assentiment des Pères du Concile, furent proclamés les divers décrets au fur et à mesure de leur passage par la triple discussion et adoption des commissions, des réunions synodales et des congrégations épiscopales.

Il y eut deux sessions de cette nature, à part celles de l'ouverture et de la clôture. Elles eurent lieu le dimanche, à la Basilique de Québec, la première, le 26 septembre, la seconde, le 10 octobre, après la grand'messe chantée pontificalement.

DEUXIÈME SESSION SOLENNELLE

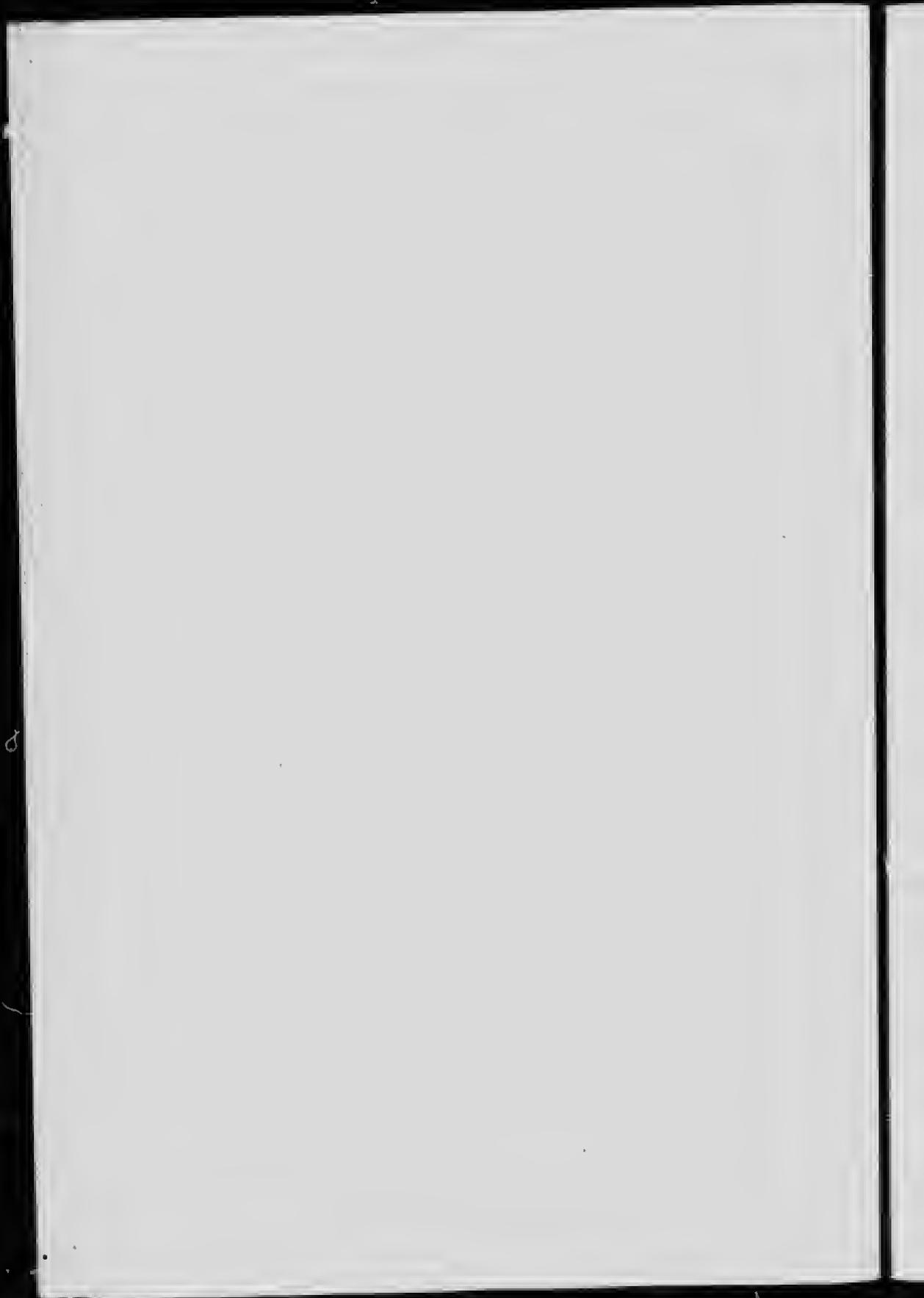
Tous les membres du Concile présents à Québec étaient tenus d'assister à ces séances. La procession s'organisa à l'Archevêché, comme le jour de l'ouverture, et se rendit à la Basilique par la voie couverte qui mène à la sacristie et à l'église. D'après le cérémonial, le costume des prélats, des religieux et du clergé séculier devait être le même que la première fois. Celui des Pères seul était différent jusqu'au moment de l'ouverture de la séance qui suivit la grand'messe. Le Délégué Apostolique et l'archevêque de Québec avaient revêtu la *cappa magna*, tandis que les Pères du Concile portaient rochet et mozette violette sur soutane de même couleur.

L'ordre de la marche n'était pas non plus le même qu'au jour de l'ouverture. Tandis que, pour la première procession (19 septembre), la gradation allait du plus au moins dans toute la longueur, c'est-à-dire depuis les séminaristes suivant immédiatement la



PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

1. Mgr L.-F. A. Langevin, Saint-Boniface. 2. Mgr E. Legat, Saint-Albert. 3. Mgr A. Pascal, Prince-Albert. 4. Mgr E. Grouard, Athabaska. 5. Mgr C. Jossard, aux. d'Athabaska.



croix et les acolytes jusqu'à l'archevêque célébrant, fermant le cortège à la suite des évêques, des archevêques et du Délégué, dans les autres processions vers la Basilique, la gradation, bien que semblable dans la première partie du cortège, se faisait en sens inverse à partir du célébrant. Celui-ci, en effet, marchant à la suite du clergé d'ordre inférieur, était suivi d'abord du Délégué, puis des autres Pères du Concile, chacun selon son rang, sa dignité ou la date de sa promotion. Cet ordre fut également suivi chaque fois qu'on se rendit au chœur pour un office solennel.

Le célébrant de la grand'messe fut S. G. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, avec le chanoine Émile Roy, chancelier de l'archidiocèse de Montréal, comme archiprêtre, et les mêmes ministres (diacre et sous-diacre) qu'à la grand'messe de l'ouverture du Concile.

Tandis que le célébrant reçoit les ornements à la sacristie, le Délégué, à son tour, prend l'amict, la chape et la mitre, pour assister « paré » à la messe. Son Excellence était assistée par les Révérends Pères Richard, de la Congrégation de Marie, et Teefy, de l'ordre de Saint-Basile, et par l'abbé Ph. Perrier, visiteur des écoles de la ville de Montréal, et théologien du Délégué.

Après le chant de l'Évangile, c'est le Délégué qui baise le livre et que l'on encense. Le premier sermon, en anglais, est ensuite prêché par S. G. Mgr T. Casey, évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Voici la traduction de son discours :

DISCOURS DE MGR CASEY

« Je vous ai choisis et je vous ai établis afin que vous alliez et que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure ». (JEAN, XV, 8).

Excellence,

Messeigneurs les archevêques et évêques,

Mes frères,

Il y a dix-neuf cents ans, le Fils éternel du Dieu vivant, le Christ Rédempteur et juge du monde, adressait ces paroles à un groupe d'hommes qu'il avait choisis pour compléter sa mission reçue de Dieu le Père, et à mes yeux s'offre ici un spectacle qui manifeste d'une façon magnifique l'accomplissement partiel de cette divine commission. Mon Dieu, c'est le Verbe qui nous a été donné par qui a « été fait tout ce qui a été dit », et il vit ensuite que « tout cela était bon ». Il plaça le soleil dans les cieux pour marquer la limite entre le jour et

la nuit. Après des milliers d'années, cet astre brille toujours avec un éclat qui ne pâlit jamais et qui ne cessera pas avant la fin du monde.

Personne n'en doute, bien que le grand fait de la création en soit la seule garantie. Or, le Verbe qui au commencement a créé la lumière se fait de nouveau entendre. Il manifeste encore sa puissance dans un nouvel acte créateur. Le Verbe ne s'adresse point, cette fois, au néant, mais à douze hommes qu'il crée pour ainsi dire de nouveau, les investissant d'une mission qu'il compare à la sienne propre et telle que jamais homme n'avait eue auparavant: « Comme Dieu le Père m'a envoyé, je vous envoie aussi ». Il lui assigne comme limites les conflits de la terre, comme durée, la consommation des siècles. Comme gage de sa réalisation, il leur assure sa perpétuelle présence parmi eux: « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde ».

Voici donc un nouvel et vivant univers que le Fils de Dieu érige au sein de la création, dont il fait d'un homme la pierre angulaire, car il dit à un homme: « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ». Et de onze autres, il fait les murs de ce même édifice, puisqu'à tous les douze il dit: « Je vous ai établis afin que vous alliez et que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure. »

Toute l'histoire, de même que la tradition divine, s'accorde à reconnaître que ces mots créateurs de Notre-Seigneur ont été adressés aux apôtres, choisis pour être les maîtres et les directeurs de l'Eglise éternelle. S'il pouvait y avoir une lacune dans la tradition ou l'exécution de ce mandat, le christianisme lui-même croûlerait en ruines; car, avant de les établir, il révèle sa divinité, et s'attribue la toute-puissance, et c'est en vertu de l'une et de l'autre qu'il les envoie enseigner le monde jusqu'à la fin des siècles: « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre: allez donc et enseignez les nations. »

Personne ne peut prétendre que ces mots sont vains sans cesser d'être chrétiens; c'est pourquoi il faut qu'un groupe d'hommes investis de la mission divine d'enseigner les nations existe encore, de même qu'en fait semblable corps n'a jamais cessé et ne cessera jamais de réclamer et d'exercer cette mission: c'est l'épiscopat de l'Eglise catholique en union avec l'Évêque de Rome et le siège de Pierre. Toute l'histoire sacrée et profane nous apprend que les évêques catholiques en union avec le successeur de Pierre ont assumé sur le champ la direction de l'Eglise, même avant la mort du dernier des « douze ». Divinement établis dans leur fonction apostolique, ils avaient toujours partagé avec le Souverain Pontife l'enseignement et la direction du troupeau du Christ.

Après les décrets de plusieurs Conciles, notamment celui de Trente, nous ne sommes pas libres de croire que la fonction de l'évêque n'est pas supérieure à celle des prêtres. Le prêtre est, à la vérité, un rameau de l'arbre épiscopal, et, quelque transcendante que soit la fonction qu'il exerce, il ne peut produire des fruits de vie que s'il est en communion avec l'évêque. L'évêque, une fois élu et consacré, devient lui-même un arbre dans la vigne du Seigneur,

un arbre capable de produire des fruits précieux de grâce et de sainteté. Prêtre de Dieu, il peut engendrer des enfants à la vie éternelle dans les eaux du baptême : il ne peut les rendre parfaits chrétiens par les dons du Saint-Esprit. Il peut absoudre les fidèles de leurs péchés, mais l'exercice de ce pouvoir dépend de l'autorité épiscopale. Il peut offrir le redoutable sacrifice de la Nouvelle Loi, l'oblation pure prédite par le prophète, mais seulement dans les temples et sur les autels consacrés par les mains de l'évêque. En définitive, cette merveilleuse fécondité qui est la vie indestructible de l'Église réside tout entière dans l'épiscopat. Car l'évêque nese borne pas seulement à ordonner les prêtres, à conférer les ordres inférieurs et accomplir toutes les fonctions sacrées ; mais, en vertu du pouvoir qui est en lui, il perpétue l'épiscopat lui-même pour la future vie de l'Église : « Je vous ai choisis et je vous ai établis, afin que vous alliez et que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure ».

Grâce à leur pouvoir d'ordonner et d'enseigner, les évêques deviennent les pasteurs suprêmes de l'Église. Il leur appartient de garder, parmi les variations des opinions humaines, le dépôt sacré de la Révélation dans toute son intégrité et toute sa pureté, contre toutes les attaques de l'orgueil et des puissants. Enseigner la parole divine est inhérent à la fonction de l'évêque, et personne, sans son autorité, ne peut élever la voix pour diriger les fidèles dans les voies du salut. C'est lui qui doit juger de la sûreté et de la vérité de la doctrine, et si cette dernière n'est pas affaiblie par l'ignorance ou la malice. Tout enseignement religieux dans son diocèse lui est soumis, car il est le père, le docteur et le pasteur de tous.

L'Église n'est pas non plus une simple école ou institution académique ; elle est constituée pour diriger les âmes dans le chemin étroit qui mène à la vie, pour gouverner les fidèles, pour protéger les intérêts religieux des nations. De plus, le souverain Seigneur a placé ce pouvoir de gouvernement entre les mains des évêques ; car nous trouvons l'apôtre des Gentils parlant ainsi à ceux de son temps : « Le Saint-Esprit vous a placés, (vous évêques), pour gouverner l'Église de Dieu ». Dès les premiers jours du christianisme l'autorité épiscopale est reconnue de fait ; car le concile d'Antioche, en 341, confirme un canon attribué aux apôtres et qui est parvenu jusqu'à nous : « Que rien ne soit fait sans l'avis de l'évêque ». Tout travail, si excellent soit-il, s'il est fait au mépris de la règle universelle, ne porte que des fruits de schisme, d'hérésie et d'athéisme. Il a entravé l'unité du christianisme et a eu pour résultat, non moins au premier siècle que dans les temps modernes, l'anarchie religieuse, ligue hideuse de cette région où « habite non pas l'ordre, mais l'éternelle horreur ».

C'est pourquoi l'épiscopat est devenu le lien sauveur de l'unité catholique. Le grand docteur de l'Église primitive, saint Cyprien, après avoir déclaré la primauté de Pierre nécessaire à l'unité de l'Église, ajoute ces paroles frappantes : « Nous, en particulier, devrions adhérer fermement à cette unité et

la défendre, nous évêques qui présidons dans l'Église, pour montrer que l'épiscopat est un et indivisible. Or, cet épiscopat est un, auquel chacun participe sans division du tout ». Et le pape saint Symmaque, parle encore avec plus de vigueur : « Le sacerdoce chrétien est maintenu dans l'unité par les évêques, selon l'exemple de l'adorable Trinité dont le pouvoir est un et individuel ».

Dans le court espace de temps qui nous est accordé ce matin, nous ne pouvons essayer de considérer les dix fois dix mille évêques qui commandent notre admiration depuis les temps apostoliques, pour signaler leur travail et son heureux résultat ; car les luttes de l'Église sont la vie de ses prélats, ses triomphes, leurs couronnes. Le Saint-Esprit les a établis ; personne ne saurait douter de leur compétence ; les myriades de ceux d'entre eux qui illustrent la liste des saints en sont la sanction. Les vieux diocèses d'Europe et d'Afrique, de la Grande Bretagne et de l'Irlande, sont glorieusement représentés parmi les « justes rendus parfaits », sur la liste d'honneur des saints de Dieu. Même dans la jeune Amérique, il y a déjà les deux Vénérables, le premier évêque de Québec et le quatrième évêque de Philadelphie, qui promettent bien d'être, dans un prochain avenir, saint François de Laval et saint Jean-Népomucène Neumann. Bien qu'un petit nombre puisse atteindre aux honneurs de l'autel, le merveilleux accroissement et l'expansion de l'Église en Amérique attestent le caractère élevé de nos évêques fondateurs, en union avec l'armée de leurs fidèles prêtres du Canada et des États-Unis.

Et, bien qu'immédiatement occupés de l'intérêt souverain du salut de leurs troupeaux, les évêques n'ont jamais été les moindres parmi les bienfaiteurs de leur pays. Une nation ne peut prospérer sans s'occuper de la sainteté des relations humaines, de la loi et de la justice ; car ce sont là les fondements de la vie civile et nationale. Dans ces labeurs incessants pour promouvoir la vérité et la vertu, pour soutenir la dignité du travail et insister sur les devoirs du capital, pour répandre au loin les plus nobles aspirations de l'humanité, il ne peut y avoir de patriote plus vrai que l'évêque. C'est son office incessant de faire connaître toutes les choses que le Divin Maître a commandées à ses apôtres ; et, en le remplissant, il pénètre toute l'atmosphère morale de son pays de la vérité telle qu'elle se trouve en Jésus. Non seulement ceux qui le reconnaissent comme leur maître, mais tous ses concitoyens sont éclairés par les vérités qu'il a pour mission d'enseigner et qui à des degrés divers atteignent toutes les intelligences, au dehors comme au dedans de l'Église, pour le plus grand bien de la société, l'avancement de la civilisation et l'expansion du christianisme. Nos pères dans l'épiscopat ont bien accompli leur tâche ; à nous maintenant ! Nous héritons de leur foi, de leur responsabilité, de leur mission toute divine.

Oui, Révérendissimes et Révérends frères, comme autrefois Pierre, « allons au large ». Les grandes eaux de notre nouvelle vie canadienne surgissent dans

toutes les directions. Guidant sur leurs flots les barques épiscopales de trente et un diocèses de Halifax à Vancouver, nous avons la mission divine de prêcher l'Évangile à ceux qui ne sont pas catholiques non moins qu'aux catholiques, de tout restaurer dans le Christ, de faire notre part dans la réalisation du désir du Maître: « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail. Je dois les amener, elles aussi, et il n'y aura qu'un seul bercail et un seul troupeau ». Au nom de Dieu nous assumons la tâche de présenter l'Église à nos frères séparés, et de les inviter à entrer dans le bercail du Christ sous un seul Pasteur. La tâche qui s'offre à nous est vaste — la conversion de milliers d'âmes encore incroyantes, pour qui le Rédempteur est mort. La perspective est effrayante au regard humain; mais au regard de la foi, il est avec nous Celui qui est Notre Père aimé, l'« Evêque de nos âmes ». Celui qui a dit à nos prédécesseurs: « Ne craignez pas, suivez-moi et je vous ferai pêcheurs d'âmes », il est notre force et notre soutien. La garantie en est dans les paroles par lesquelles j'ai commencé et par lesquelles je termine: « Je vous ai choisis, et je vous ai établis, afin que vous alliez, et que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure ».

Après la grand'messe eut lieu le sermon français dont nous reproduisons fidèlement le texte.

DISCOURS DE S. G. MGR EMARD

Repleti sunt omnes Spiritu Sancto.

« Ils furent tous remplis du Saint-Esprit.

(Actes II, 4).

Excellence,

Messieurs, Mes frères,

Quels sont ces hommes dont il est parlé d'une façon si nouvelle et si étrange? Quelle opération merveilleuse s'est accomplie dans leurs âmes et quelles en ont été les conséquences pour les siècles à venir: voilà ce que je voudrais tâcher de vous faire connaître au cours de cet entretien et sous le titre général de l'« Épiscopat ». Le sujet est vaste autant qu'il est élevé. Je ne pourrai guère qu'en effleurer les sommets, laissant ensuite à votre piété le soin de combler les lacunes, et de tirer les conclusions pratiques inspirées par la solennité même de la circonstance.

Le Fils de l'homme, Jésus-Christ, est venu sur la terre pour sauver le monde. Chose étonnante et admirable à la fois, c'est parmi le monde qu'il veut se choisir des auxiliaires qui l'aideront à accomplir et à continuer son œuvre. Il en prend quelques-uns sur les bords d'un lac, dans des barques de pêcheurs, d'autres le long de la route et comme au hasard des rencontres, celui-ci sur le seuil de sa demeure ou au milieu de son champ, celui-là derrière un comptoir

de péage, tous parmi les humbles, les ignorants et les pauvres. Il les appelle en leur disant : « Suivez-moi », et ils s'attachent à ses pas. Il leur accorde son affection et son amitié ; ils sont ses intimes. Pour eux, il abandonnera le langage trop obscur des paraboles et il leur parlera à cœur ouvert parce qu'ils leur est donné de connaître les mystères de Dieu.

Fatigué, il les amène à l'écart pour se reposer avec lui. Ils sont les témoins habituels de ses prodiges, de ses abaissements et de ses triomphes. Avec une douceur et une patience toutes divines, il réprime leurs écarts et les habitue à la pratique des vertus à peu près ignorées jusqu'alors, et qu'ils devront plus tard porter jusqu'à l'héroïsme. Il les initie à leur ministère futur et les envoie deux à deux prêcher dans les bourgades et les villes et, pour appuyer leur parole, il leur communique même le don des miracles. Il ne veut pas qu'ils soient isolés ; il les groupe au contraire sous un nom qui leur est propre, et il leur donne un chef dont l'autorité sera suprême et se perpétuera par une légitime succession jusqu'à la fin des temps. Il va même jusqu'à s'identifier en quelque sorte avec eux : « Qui vous écoute m'écoute, leur dit-il, et qui vous méprise me méprise, qui vous reçoit me reçoit et reçoit Celui qui m'a envoyé ». A la veille de sa passion et de sa mort, il les a de nouveau groupés autour de sa personne et là, dans un colloque sublime, il se livre à eux avec tout l'amour de son cœur divin. Il formule un testament qui leur donne sur sa personne sacrée, par le plus auguste des mystères, le pouvoir de la garder et de la maintenir toujours présente au milieu de ce monde qu'il est venu racheter. Après sa résurrection glorieuse, durant les quarante jours qu'il veut passer sur la terre avant de monter au ciel, c'est encore à ses apôtres qu'il se laisse voir le plus souvent, à eux qu'il parle, accomplissant en eux les promesses qu'il leur avait faites avant de mourir.

Pierre est bien désormais le Pasteur des pasteurs, la pierre fondamentale sur laquelle repose l'Église ; c'est à lui que sont confiées les clefs du royaume des cieux ; il est bien le soutien de ses frères, mais les apôtres comme lui reçoivent le pouvoir de lier et de délier avec la mission de prêcher et de baptiser. Jésus leur ouvre l'esprit et leur donne l'intelligence des Écritures, il leur promet la force d'en haut qui leur sera donnée par la vertu de l'Esprit-Saint et, avec eux comme avec Pierre, ou plutôt avec tous, il sera jusqu'à la consommation des siècles. Voilà ceux qui, au soir de l'Ascension du Sauveur, rentrent au Cénacle. Ils ont avec eux la Mère de Jésus et un certain nombre de ses disciples. Ils passent dix jours dans la prière commune et dans l'attente du divin Consolateur. Entre temps ils reforment leur cadre, brisé par la trahison cupide. Mathias est élu et adjoint aux apôtres.

Enfin le grand jour de la Pentecôte est arrivé. Je laisse de côté les phénomènes extérieurs, sous le symbolisme desquels l'Esprit Saint descend sur les apôtres, et je cherche seulement ce que peut signifier cette parole : " « Et ils furent tout remplis du Saint-Esprit. »

L'Esprit Saint s'est reposé en eux et sous la forme de langues de feu a pénétré leur être tout entier et les a transformés. Ce ne sont plus les mêmes hommes. Déjà prêtres depuis la Cène, selon le langage de saint Jérôme, pour l'immolation de la divine victime, les voici évêques par la plénitude du sacerdoce, avec le pouvoir de communiquer aux autres par l'imposition des mains le Saint-Esprit dont les grâces les mondent. Il n'est plus pour ainsi dire de limites à la puissance spirituelle dont ils disposent, et qui les fait dépositaires et dispensateurs du trésor des richesses acquises, amassées par le Sauveur, formées de ses mérites infinis. Tous les sacrements sont entre leurs mains. Ils confirment les fidèles et, en touchant leur front, marquent les âmes d'un caractère nouveau, celui du parfait chrétien. Se réservant d'une manière plus spéciale le soin de prêcher et de présider à la prière, ils se croient par le sacrement de l'Ordre des assistants, qui serviront l'Église à tous les degrés de l'échelle hiérarchique établie par Jésus-Christ, et bientôt même se donneront des frères dans l'épiscopat qui posséderont les mêmes pouvoirs ; par le moyen de cette génération spirituelle ils auront, jusqu'à la consommation des siècles, des successeurs ayant comme eux la dignité sublime qui s'attache à la plénitude de l'ordre sacerdotal, *repleti sunt omnes Spiritu Sancto*.

« Quand descendra sur vous l'esprit Consolateur, leur avait dit le divin Maître, il vous enseignera toute vérité ». Au sortir du Cénacle les apôtres ont en effet reçu tout l'ensemble de ces vérités qui sont l'objet d'une révélation surnaturelle de la part de Dieu, et par lesquelles l'humanité tout entière se trouve élevée à un ordre de connaissances auquel ses forces natives ne lui auraient jamais permis de prétendre ; les apôtres vont prêcher cette doctrine qu'ils possèdent complète parce que l'Esprit Saint est venu lui-même remplir leur intelligence de ses ineffables clartés. Ce sont les directeurs de ce monde. Et ceux-là seront sauvés qui croiront à leur parole et leur obéiront fidèlement. L'Esprit Saint, qui confirme ainsi et complète en eux les enseignements mêmes du Christ, les garantira toujours contre toute erreur et toute défaillance.

C'est encore une prérogative découlant de la même source divine que celle qui constitue les apôtres groupés autour de Pierre, les pasteurs des âmes, les chefs spirituels des nations. Ce sont eux en effet que Jésus avait choisis pour en faire les colonnes de l'édifice dont Pierre demeurera l'inébranlable fondement. Ils seront sous un commandant suprême les chefs d'équipage d'un navire spirituel qui devra, jusqu'à la fin des temps, voguer avec une sécurité parfaite à travers les écueils et les tempêtes.

Le Saint Esprit les a établis pour gouverner l'Église de Dieu, et les Césars eux-mêmes ne pourront arrêter sur leurs lèvres la parole sacrée ; ils devront obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes et au nom de Dieu commander aux hommes la même soumission.

Voilà donc, mes chers frères, le collège apostolique tel qu'il a été constitué par Jésus-Christ et tel qu'il se présente au peuple au jour mémorable de la

Pentecôte. Tel est l'épiscopat lui-même dans son germe, ou si vous voulez dans son berceau. Et jusqu'à la consommation des temps, des évêques, successeurs des apôtres, se réclament de tous les droits qui s'attachent à une descendance légitime, forment par leur union avec l'Évêque de Rome, qu'ils reconnaîtront toujours comme leur chef parce qu'ils auront qu'il tient la place de Pierre, l'épiscopat dans l'Église.

Sans doute, par une attention admirable du Sauveur et à cause des besoins plus particuliers de l'Église naissante, chacun des apôtres avait reçu personnellement le double privilège de l'infaillibilité doctrinale et de l'universelle juridiction. Chacun d'eux, pendant toute sa vie, prévenant contre toute erreur et ne connaissant aucune borne au champ de son ministère, pouvait partout et toujours prêcher la vérité, distribuer les bienfaits de la grâce, organiser les églises particulières, les gouverner ou leur préposer des chefs. Et ces prérogatives devaient s'étendre avec eux. Mais de par la constitution divine de l'Église, ils étaient quand même rattachés en toute chose à celui que Jésus avait établi le pasteur suprême du collège apostolique, et cette constitution devait rester à jamais. C'est par sa vertu que le corps épiscopal reçoit et possède en lui-même ce qui avait été donné au collège apostolique, et que, par conséquent, dans sa marche à travers les siècles, il garde à l'Église la vérité par l'infaillibilité de son enseignement, l'unité par l'inflexibilité de son attachement au siège de Pierre, la sainteté par le caractère de ses préceptes et l'austérité de sa discipline. Par l'Épiscopat, aidé de tous ceux que la plénitude féconde du sacerdoce lui permet de s'adjoindre dans la poursuite de son œuvre et l'exercice de son zèle, l'Église, depuis les jours du Cénacle, depuis la disparition du dernier des apôtres, a toujours fait resplendir aux regards des peuples ces signes éclatants au moyen desquels il est facile de reconnaître la divinité de son origine et de sa mission.

Pas plus que les apôtres, les évêques ne choisissent leur état et leur carrière : il leur faut la double vocation de Dieu et de l'Église. Comme eux, ils ont été pris d'entre les hommes pour être par leur ministère établis dans le domaine des choses qui regardent Dieu et les âmes qu'il a rachetées : comme eux ils ont été établis par l'Esprit Saint pour régir et gouverner l'Église. Et si la révélation s'arrête avec le dernier soupir du dernier survivant du collège apostolique, toutes les vérités qu'elle renferme forment un dépôt sacré que l'épiscopat doit garder intact, intangible, et que l'infaillibilité collective qu'il possède lui permettra de maintenir dans toute son intégrité jusqu'à la consommation des siècles.

Voulez-vous d'un coup d'œil voir à l'œuvre l'Épiscopat catholique ? Durant toute la durée des persécutions il est devant les prétoires, au fond des prisons, au milieu des supplices, à la tête de ces millions de martyrs dont le sang empourpre si glorieusement le diadème de l'Église naissante. En face des hérésies, sous quelque nom qu'elles se produisent, l'Épiscopat, défenseur de

la foi, les regards toujours fixés sur celui qui doit confirmer ses frères, parle par la bouche de ses nombreux docteurs; l'ensemble de son enseignement protège contre toute élaboussure la pureté parfaite de la doctrine du Christ, sa robe sans couture reste intacte.

Resté seul debout avec l'Église qu'il soutient dans le fracas d'un monde qui s'écrémole, faisant face aux innombrables phalanges de barbares qui se ruent pour l'anéantir sur une civilisation estimée, l'Épiscopat accueille ces peuples nouveaux qui ne demandent qu'à être baptisés et à recevoir la foi du Christ. Des nations nouvelles vont se former: l'Église par ses évêques présidera à ce travail d'un sort à la chrétienté. Multipliés et répandus partout, se rattachant tous au même centre par les liens de la même subordination, en dépit des distances, de la variété des mœurs, de la diversité des langues, les successeurs des apôtres maintiendront toujours et partout une même foi et un même baptême. On érige la même croix, parce qu'on adore le même Christ, on offre sur les mêmes autels la même victime, on prêche le même Évangile, celui que les apôtres prêchaient sur le seuil du Cénacle, et par l'influence de cet Évangile, de tout ce qu'il contient de vérités, de préceptes et de conseils, par l'action de l'Épiscopat qui en est le dépositaire divinement constitué, le monde se transforme, reprend une voie nouvelle, entre en contact même avec Dieu qui déverse sur lui ses bienfaits par le ministère de son Église.

Et quand, plus tard, des continents nouveaux s'offriront comme d'eux-mêmes aux lumières de la foi, à la suite de missionnaires qui auront tenu de lui leur mission, l'Épiscopat, traversant les mers, viendra sur ce promontoire de Québec établir comme un point d'appui d'où il développera ensuite, en se propageant lui-même suivant l'opportunité des temps et des circonstances, son action bienfaisante par toute l'étendue de l'Amérique du Nord. C'est ainsi qu'après un temps relativement très court on compte déjà un grand nombre d'évêques répandus dans cet immense pays; c'est une portion de l'Épiscopat universel rattachée par sa filiation propre aux origines apostoliques et toujours étroitement unie au siège de Pierre. Ce sont toujours des rayons de lumière, de chaleur et de vie jaillis d'un même foyer; des ruisseaux remontant à une même source; des branches d'un même arbre portant la même racine. Il est donc juste de leur appliquer ces paroles de mon texte: *Repleti sunt omnes Spiritu Sancto*, et de reconnaître dans l'Épiscopat canadien en particulier une dignité, des prérogatives, des fonctions et des droits remontant à la Pentecôte et découlant de l'effusion du Saint-Esprit.

Mais l'Épiscopat, fidèle à des traditions qui remontent aux temps apostoliques, ne se contente pas du ministère isolé de ses membres dans les diverses portions de la vigne confiées à leurs soins respectifs.

De même que dans le corps humain, le sang, sorti du cœur pour circuler à travers tous les membres, revient à sa source pour de là s'étendre de nouveau et reporter partout la chaleur et la vie, ainsi à des intervalles plus ou moins

éloignés on verra l'épiscopat refluant vers le cœur de l'Église, et les évêques se grouper plus ostensiblement autour du Pape : et là, dans ces assises solennelles qui s'appellent des conciles, prendre pour le bien commun des décisions en tête desquelles ils peuvent, comme les apôtres à Jérusalem, inscrire ces paroles : « Il a semblé à l'Esprit-Saint et à nous ». Ce qui se fait dans ces conciles, on vous l'a dit déjà et je n'ai pas à le répéter ici ; on vous a de même expliqué qu'à part ces assemblées qui amènent auprès du Pontife Souverain tous les évêques de l'Église universelle, il en est de plus restreintes, et dans lesquelles les pasteurs d'une région déterminée travaillent d'un commun accord à procurer, avec la gloire de l'Église, la sanctification des âmes dont ils ont la charge. Vous avez devant vous, mes chers frères, réunis en un concile plénier, les évêques qui composent l'épiscopat canadien ; n'est-ce pas quelque chose de la Pentecôte qui se passe dans cette vénérable basilique où plus de trente évêques venus de tous les points du territoire, étroitement unis dans les mêmes sentiments d'attachement à la sainte Église, professent la même foi, administrent les mêmes sacrements, offrent le même sacrifice et, par de là les espaces, adressent au même Père commun, avec le même amour filial, le tribut du même attachement et de la même soumission ?

Réjouissez-vous, mes chers frères, dans ces grandes choses que le Seigneur a faites pour vous, et, témoins privilégiés de ces augustes solennités, priez comme on priait au Cénacle, pour que le Saint-Esprit, descendant au milieu de nous, renouvelle l'effusion de ses grâces, et, qu'au sortir de ce concile l'on puisse dire vraiment, en présence des décisions prises par vos pasteurs pour la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien des âmes, des familles et de la société tout entière : *Repleti sunt omnes Spiritu Sancto*. Ainsi soit-il.

Après le sermon, les Pères revêtirent la chape rouge ¹, et la mitre auriphrygiate. Puis commença la session proprement dite.

Sauf la profession de foi et le chant des Litanies des Saints, le cérémonial de cette séance fut le même qu'à celle de l'ouverture.

On y promulgua les décrets suivants compris sous le titre I.
DES DOCTRINES DE LA FOI : *De la Révélation, de la Foi, de Dieu.*

Le petit nombre de décrets sanctionnés après une semaine de travail aurait lieu d'étonner si l'on ne réfléchissait que la mise en opération de trois congrégations distinctes, tenues d'examiner et de discuter successivement chaque décret, demande un certain temps. Il fallait compter aussi avec l'initiative à la procédure assez compliquée des séances synodales et la double impression,

¹ C'est la couleur qui, symbolisant l'amour divin, est prescrite par la rubrique en l'honneur du Saint-Esprit.

d'abord au polygraphe, puis à la presse régulière, de chaque chapitre des *schemata*.

La deuxième session se termina, comme la première, par la bénédiction du Délégué.

TROISIÈME SESSION SOLENNELLE

Cette session eut lieu le dimanche, 10 octobre, fête de la Maternité de la Bienheureuse Vierge Marie.

Le célébrant fut S. G. Mgr Emile Légal, évêque de Saint-Albert. Le cérémonial de la messe et de la séance fut en tous points le même que le 26 septembre.

Après l'évangile, ce fut Mgr l'archevêque de Saint-Boniface qui prêcha dans les termes suivants :

SERMON DE MGR LANGEVIN

Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant.

« Je suis venu pour qu'ils aient la vie et en aient la surabondance ».

JEAN, X, 10.

Excellence,

Messeigneurs,

Mes chers frères,

C'est le divin Maître, celui qui a dit : « Je suis la vie », qui vous adresse ces paroles. Il nous révèle par là le dessein d'amour et d'infinie miséricorde qui a porté Dieu à s'unir à l'homme pour l'élever jusqu'à lui et le rendre participant de sa nature divine. Le mystère de la vie chrétienne dont il est ici question est si sublime que sa seule pensée nous jette dans l'épouvante, et il est en même temps si touchant qu'il nous faut tomber à deux genoux pour remercier Dieu de ce « don inénarrable » annoncé à la Samaritaine par le bon Maître, il y a plus de dix-neuf siècles, et qui fait encore tressaillir de bonheur les âmes fidèles qui ont le privilège de le posséder. Vous le comprenez, mes chers frères, un concile comme celui qui réunit, en ce moment, tous les vénérables pasteurs de l'Église du Canada, a pour but de proclamer les principes de foi et de morale qui doivent diriger et activer la vie chrétienne dans les âmes, et d'écartier, par des réformes salutaires ou de paternels avertissements, les obstacles qui pourraient entraver cette même vie. C'est alors que la parole du Divin Maître se réalisera pleinement : « Je suis venu pour qu'ils aient la vie et en aient la surabondance ».

Nous parlerons donc de la nature de la vie chrétienne et nous dirons comment elle doit abonder en nous.

Que la Bienheureuse Vierge Marie dont nous célébrons la Maternité divine, raison de toutes ses grandeurs et de tous ses privilèges, vienne à mon aide afin que je traite dignement un sujet si élevé !

I.—LA VIE CHRÉTIENNE

L'homme est un composé merveilleux de plusieurs vies qui se superposent en lui sans jamais se mêler ni se confondre, les unes étant supérieures aux autres, mais toutes sous la dépendance d'un seul maître qui est l'âme immortelle. L'homme croît, grandit comme les plantes, il sent, jouit et souffre comme la brute, et il est doué d'une intelligence comme l'ange. Or ce composé de tant de merveilles, ce monde abrégé, ce roi de l'univers qui s'appelle l'homme aurait pu n'être appelé qu'à connaître Dieu, par sa raison, à l'aimer et à le glorifier ici-bas. Mais nous savons que Dieu, dans son infinie bonté, a appelé l'homme à la vie surnaturelle alors que rien dans la nature n'exigeait ou ne méritait ce don divin.

Hélas ! nos premiers parents ont imité l'ange rebelle qui n'est pas resté dans la vérité. Ils ont perdu, avec la grâce sanctifiante, la lumière qui baignait leur intelligence, et la maîtrise de la chair en révolte, et leur corps a été livré à la souffrance et à la mort.

L'œuvre de Dieu était ruinée ; Satan triomphait ! Adam coupable pourra désormais sans doute transmettre la vie naturelle, la vie inférieure, à ses descendants ; mais il ne pourra plus leur transmettre la vie surnaturelle dont il est privé. Ses enfants seront des êtres mutilés, déchus, dépouillés, des fils de colère, *fili iræ*. Est-ce que Dieu va renoncer à ses desseins de miséricorde ? Va-t-il abandonner son œuvre ? Non, loin de là ! Là où le péché abonde, la grâce va surabonder : *Consilium Domini manet in æternum*¹. Il pourrait se contenter de verser dans ce vase excellent qui s'appelle l'humanité du Christ sa vie personnelle, et cela suffirait amplement à sa gloire, à son bonheur ; mais il veut faire davantage. En Jésus-Christ Il va tout restaurer.

Vous savez, mes chers frères, ce qu'il en a coûté à notre Divin Rédempteur. Il aurait pu nous apparaître dans la gloire et la joie ; il viendra à nous dans l'ignominie et la souffrance : *Proposito sibi gaudio sustinuit crucem*². Au lieu d'un Pontife glorieux, nous aurons une victime sanglante. Au lieu d'un conquérant imposant à tous ses volontés divines, nous aurons un petit enfant dont il est dit qu'il sera un signe de contradiction. C'est à travers des flots de

¹ Ps. XXXVII, 11.

² « Au lieu de la joie qu'il avait devant lui ... il a souffert la croix. » *Héb.* XII, 2.

sang que l'homme sera régénéré dans ses droits, « défilé ». La réparation sera si abondante, si merveilleuse, que l'Église dans l'enthousiasme de sa joie reconnaissante, pourra s'écrier : « O heureuse faute qui nous a valu un si grand rédempteur ! »

Pouvons-nous, mes chers frères, penser sans une vive émotion à cet amour immense qui débordé du cœur de Jésus percé, broyé et ouvert par la lance du soldat ? « devons-nous pas nous écrier avec l'Église : *Sic nos amantem quis non redamaret ?* » Qui n'aimerait celui qui nous aime tant ? C'est ainsi que Jésus est venu nous apporter la vie : *Ego veni ut vitam habeant.*

Par le saint Baptême, cette vie chrétienne est déposée comme un germe divin dans l'âme des enfants qui ne peuvent lui apporter aucune résistance ; mais, hélas ! il n'en est pas ainsi des adultes. Que de fois l'homme résiste à Dieu qui sollicite son cœur ! Y a-t-il rien de plus propre à émouvoir que le tableau représenté par saint Jean dans l'Apocalypse, alors que Notre Seigneur nous apparaît debout, humble et frappant à la porte d'un cœur qui ne veut pas lui ouvrir ? Entendez-le nous dire lui-même : *Sto ad ostium et pulso*¹. « Il ne réside pas encore, dit le saint Concile de Trente, mais il est proche et il nous ranime, » *Non adhuc quidem inhabitantis sed tantum inventis.* « Heureux, s'écrie saint Ambroise, celui qui entend Jésus frapper à sa porte. » *Beatus ille cuius pulsat janua Christus.* Qui d'entre nous n'a pas entendu l'appel du Maître adoré alors que, étant éloigné de lui par le péché, il lui fermait la porte de son cœur mort à la grâce ? Et quand nous lui avons ouvert par la foi, par la pénitence, la porte de ce cœur qu'il sollicitait, quelle joie au ciel et quelle félicité sur la terre ! Ah ! l'acte créateur est bien merveilleux, mais plus merveilleux est l'acte sanctificateur : l'acte créateur a fait l'homme de rien, l'acte sanctificateur fait de l'homme pécheur un Dieu !

Voilà, mes chers frères, cette vie chrétienne reçue par le saint Baptême, perfectionnée par la Confirmation, nourrie et augmentée par la sainte Eucharistie, détruite par le péché et réparée par la Pénitence. C'est cette vie que Satan veut ruiner en nous, que le monde ignore ou qu'il blasphème et persécute. C'est cette vie que Jésus-Christ nous a méritée par sa mort ignominieuse sur la croix.

Ego veni ut vitam. Non seulement il nous l'apporte, il nous en enrichit, mais il veut qu'elle surabonde en nous.

Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant.

II.—LA SURABONDANCE DE LA VIE CHRÉTIENNE

Mes chers frères, c'est beaucoup pour un catholique de vivre dans l'état de grâce et de se nourrir souvent du corps et du sang de Jésus-Christ, pour

¹ « Voici que je me tiens à la porte et que je frappe ». *Apoc. III, 20.*

alimentes en lui la vie divine qui serait condamnée sans cela à l'étiollement et à la mort ; mais il faut faire davantage. Le catholique digne de ce nom doit être, selon l'expression de saint Paul, enraciné dans le Christ, *radicati in Christo* ; il faut qu'il ait dans l'intelligence des convictions profondes et il doit mettre une volonté vaillante, généreuse et constante, au service de ses convictions, de sa foi raisonnée, afin d'être en mesure de faire non seulement son devoir, mais tout son devoir, au service du bon Maire et de sa cause.

Pour cela, il doit avoir reçu, d'abord, au sein de sa famille, gardienne fidèle des traditions de foi, de justice, de labeur et d'honneur de ses ancêtres, une éducation profondément religieuse qui laisse dans son âme des traces ineffaçables. De plus, il faut que dans l'école aussi bien que dans toutes les sphères de l'enseignement, son âme ait été imprégnée de l'idée religieuse, qu'elle l'ait respirée comme l'air natal du chrétien, de façon qu'elle en soit tout enbaumée comme d'un parfum vivifiant.

Écoutez le grand Pontife Léon XIII exprimant cette vérité incontestable dans son encyclique *Miluitatis ecclesie* (1er août 1897), à l'encontre de ceux qui veulent limiter à certaines heures l'enseignement religieux, alors que le reste du temps, l'enseignement est complètement neutre : *Necesse est non modo certis horis doceri juvenes religionem, sed reliquam institutionem unum christiane pietatis sensus redolere.*

De plus, tout catholique doit apprendre à connaître et à aimer la sainte Église de Dieu, notre Mère. Les jeunes gens, dit encore l'illustre Pontife, doivent apprendre à connaître parfaitement l'Église, de façon à ce qu'ils « comprennent et qu'ils sentent qu'il faut tout entreprendre et tout souffrir pour la servir », *Usque adeo ut intelligant et sentiant omnes labores ejus causa patibiles putandos esse.*

La foi catholique, mes chers frères, n'est pas une simple pratique, une habitude pieuse, résultat des milieux où l'on a vécu, un accident de naissance ; mais c'est aussi une adhésion ferme et sincère de l'intelligence à la vérité révélée, et cette adhésion doit mettre la volonté en branle et amener dans l'occasion une profession publique : *Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem* ¹.

Seul le chrétien fortement ancré dans la vérité pourra résister victorieusement à la formidable poussée des influences malsaines qui l'entourent et à ses propres passions mauvaises. Il ne craindra pas de s'affirmer dans la vie publique comme dans la vie privée, et il sera prêt à tout souffrir pour le Christ et sa sainte Église, *omnes labores ejus patibiles putandos esse.*

Et si une nation tout entière est pénétrée de l'esprit chrétien, de ce que saint

¹ Encycl. *Nobilissima Gallorum gens.*

² « C'est un croyant de cœur qu'on parvient à la justice ». *Rom.* X, 10.

Paul appelle si bien « le sens du Christ », *nos autem habemus sensum Christi*, alors elle s'émue et tressaille quand la vérité révélée, la justice et l'honneur sont en cause, elle vole au secours de l'opprimé; à la voix d'un humble moine et au cri de « Dieu le veut ! » elle traverse les mers pour aller délivrer le glorieux tombeau du Christ. N'est-ce pas cette surabondance de vie catholique, cette foi débordante, qui a élevé à la gloire de Jésus-Hostie ces impérissables cathédrales, œuvre du génie chrétien plus fécond et plus merveilleux que le génie de l'antiquité païenne, qu'il a dépassé en restaurant le Vieux Monde dans le Christ ? Que l'on me permette de citer ici les paroles si belles du poète du doute, chantant comme malgré lui les triomphes de la foi catholique :

Regrettez-vous le temps où d'un siècle barbare
 Naquit un siècle d'or plus fertile et plus beau;
 Où le vieil univers fendit avec Lazare
 De son front radieux la pierre du tombeau ?
 Où tous nos monuments et toutes nos croyances
 Portaient le manteau blanc de la virginité,
 Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
 S'agenouillant au loin dans leur robe de pierre,
 Sur l'orgue universel des peuples prosternés,
 Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés ?

Mais, mes chers frères, à mon avis, s'il y avait quelque chose de plus grand encore que les vieilles cathédrales gothiques des âges de foi, ce serait le dévouement héroïque de ces admirables paysans de Normandie et de Bretagne, sortis de la France si catholique du 17^e siècle et venus sur les bords du Saint-Laurent, non pas pour fuir la misère ou la persécution, en quête d'or et de terres fertiles, ou en pèlerins de la liberté, mais en apôtres, n'ayant d'autre désir que d'établir le règne de Jésus-Christ dans ce pays encore sauvage ! Il me semble que c'est là un fait unique dans l'histoire des nations chrétiennes, et nous devons en être fiers et en remercier Dieu à deux genoux. Et, de nos jours, n'avons-nous pas des exemples frappants de la vitalité catholique ? Est-ce que la vaillance et l'habile organisation sociale des catholiques d'Allemagne et d'Angleterre, marchant de victoire en victoire à la conquête de leurs libertés religieuses, n'offrent pas une preuve évidente de ce qu'une foi intelligente, robuste et pratique, peut opérer de prodiges dans l'ordre social ? Et nous, mes chers frères, dont les droits civils et religieux ont été sauvegardés par un traité solennel qui constitue la base de nos libertés, serions-nous excusables si nous ne défendions pas ces libertés sacrées dans la famille, dans l'école et dans la société, par une forte organisation sociale catholique, par la presse catholique ? Et ici, je me permettrai d'offrir au vénérable métropolitain de Québec mes félicitations et le témoignage de mon admiration pour l'empressement avec lequel il a fondé, au prix des plus grands sacrifices, un journal quotidien catholique afin de répondre au désir du Souverain Pontife.

Ah! mes chers frères, si nous voulons être franchement catholiques, catholiques avant tout, catholiques partout, catholiques à tout prix, lisons et méditons les lumineuses encycliques que les Papes de ces derniers temps, surtout l'immortel Léon XIII, et notre grand Pontife et Père Pie X, ont adressées au monde catholique pour l'éclairer sur le devoir social. Et de peur qu'on ne s'imagine que je me laisse aller à des idées ou à des préoccupations personnelles, je me permettrai de citer le passage suivant de la remarquable encyclique de l'illustre Léon XIII, *Sapientie Christianae*: « Il en est qui pensent qu'il n'est pas opportun de résister de front à l'iniquité puissante et dominante, de peur que la lutte n'exaspère davantage les méchants. De tels hommes sont-ils pour ou contre l'Église? On ne saurait le dire ». Ces accents émus rappellent la parole du Divin Maître: « Celui qui n'est pas pour moi, est contre moi ».¹

Mes chers frères, chaque fois que j'entends dans cette vieille basilique, depuis l'ouverture de ce grand Concile, le chant si viril et si harmonieux de *Christus vincit, Christus imperat, Christus regnat*, « le Christ est vainqueur, le Christ commande, le Christ règne », je suis tout ému. C'est bien, en effet, durant ces assises solennelles de l'Église canadienne que le Christ Jésus triomphe, commande et règne en maître absolu, alors que la vérité est affermie et glorifiée dans l'unité la plus parfaite, et que vos cœurs si catholiques tressaillent de joie et nous manifestent l'exubérance de leur foi par des fêtes, des démonstrations inoubliables, qui font tant honneur à la bonne ville de Québec, appelée avec raison la Rome de l'Amérique du Nord.

Aussi, laissez-moi vous supplier, en terminant, de prendre pour mot d'ordre, pour devise de toute votre vie, ces paroles que saint Paul adressait aux Corinthiens: *Oportet autem illum regnare*, « Mais il faut qu'il règne! »²

O peuple canadien, tu as été vraiment nourri de la substance du froment et rassasié du miel de la vérité et de la charité sorti de la pierre qui est le Christ: *Cibavit eos ex adipe frumenti, et de petra melle saturavit eos*.³

Puisses-tu aimer plus que jamais et servir avec une fidélité inviolable le Christ Jésus et sa sainte Église! Que la lumière de sa vérité te pénètre, domine et baigne ton intelligence, et que le feu divin embrase ton cœur! Que la vie de la grâce, la vie divine, la vie qui circule dans l'adorable Trinité, la vie catholique, abonde en toi et rayonne dans tes œuvres, dans ta vie nationale tout entière! Alors se réalisera pour tes enfants, pour chacun de nous ici présents, la parole de saint Paul aux Colossiens: « Lorsque le Christ apparaîtra, lui qui est notre vie, vous aussi, vous apparaîtrez avec lui dans la gloire ». Ainsi soit-il.

¹ MATTH. XII, 30.

² 1 Cor., XV, 25.

³ Ps., (LXXX, 17).

Après la grand'messe Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Toronto fit, en anglais, le sermon suivant :

SERMON DE MGR MERVAY

« Que sert-il à l'homme de gagner tout l'univers et de subir la perte de son âme, et que donnera l'homme en échange de son âme ? »

(MATTH. XVI, 26).

Excellence,

Messieurs,

Mes frères,

La fin et l'objet de ce Concile Plénier et de toute loi de l'Eglise est d'aider les hommes à sauver leurs âmes immortelles. Le devoir de l'homme est de connaître, d'aimer et de servir Dieu, et gagner ainsi la vie éternelle ; car tous les hommes doivent nécessairement attendre l'éternelle vie ou l'éternelle mort. Il n'y a pas d'autre alternative ; et le ciel et l'enfer existent indépendamment de l'homme, et que l'homme crue ou ne croie pas, ils n'en continuent pas moins à exister. Il est décréte que l'homme doit une fois mourir et après cette mort la sentence doit être, ou bien : « Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume du Ciel qui vous a été préparé », ou bien : « Allez loin de moi, maudits, au feu éternel préparé pour le démon et ses anges ». Il n'y a pas d'autre jugement ; celui-là est le dernier, et il faut que le juge éternel soit obéi et obéi à jamais. Telle est la fin de l'homme : les méchants iront à l'éternelle peine et les justes à la vie éternelle. C'est là la fin de l'homme, et il nous est enjoint de nous souvenir de cette fin, afin que nous ne péchions jamais. Il importe donc que chaque homme sache qu'il n'est autre qu'une simple créature et que Dieu est le Créateur. Il a fait l'homme à son image et à sa ressemblance : il lui a donné une âme immortelle, qui est noble et belle quand elle a été délivrée du péché, et il lui a donné à observer deux préceptes : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, et tu aimeras ton prochain comme toi-même pour l'amour de Dieu. »

Ce sont là deux grands commandements. « Faites ceci, et, nous dit le divin Maître, vous vivrez ». Aimer c'est donc accomplir la loi... Est-il donc si dur à l'homme d'observer ces commandements ? Est-il si difficile à l'homme d'aimer Dieu, un Dieu qui est infiniment saint, généreux, miséricordieux, le Dieu de l'espérance, de la consolation, de la paix et de l'amour, le Dieu qui veut sauver tous les hommes et leur donner pour toujours les joies du ciel ? Est-il donc si difficile d'aimer un tel Dieu ?

Puis vient le second précepte : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Ce commandement embrasse tout homme ; sans exception de race, de langue ni de couleur, il dit : « Tu aimeras ton prochain. » Bien plus, mes frères, il

¹ MATTH. XXV, 34.

s'étend même aux ennemis : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. »

Voilà donc les deux grands préceptes que doit observer tout homme s'il veut mener une vie chrétienne. C'est là la voie par laquelle l'homme parvient au ciel, par laquelle il se conforme à la règle souveraine. « Faites à autrui comme vous voulez qu'il vous soit fait à vous-même. » Il ne peut y avoir de doute sur ce que nous devons faire ; la question qui se pose est la suivante : comment l'homme réussira-t-il à garder ces commandements de Dieu ?

Une chose certaine c'est que l'homme laissé à lui-même faillira inévitablement : sans Jésus vous ne pouvez rien faire. Mais le Dieu tout-puissant et éternel, qui prend soin des oiseaux du ciel et des poissons de la mer et des fleurs des champs, n'a pas laissé l'homme sans un secours assuré dans l'œuvre de son salut. Les enfants qui naissent sont, vous le savez, un don précieux fait à leurs parents, et ceux-ci sont tenus par toutes les lois de pourvoir aux besoins de leur âme et de leur corps. Il est vrai que l'enfant naît « enfant de colère, » est marqué de la tache du péché originel, mais le divin Maître a préparé un remède, par lequel l'enfant renaît dans le baptême, renaît dans la vie spirituelle, et devient sujet de l'Église que le Maître a fondée pour perpétuer son amour jusqu'à la fin des temps. C'est là une lumière et une aide puissante. Il nous est dit que « le Christ a aimé son Église et qu'il s'est livré pour elle, afin qu'elle soit sainte et sans souillure »¹. Il envoya l'Esprit Saint, l'esprit de vérité, pour être l'âme de l'Église, pour enseigner toute chose qu'il avait commandée, et pour toujours demeurer avec l'Église. Ainsi, mes chers frères, l'Église du Dieu vivant est la colonne et le fondement de la vérité, l'Église vraie, catholique, apostolique, impérissable et infaillible, et elle a été placée sur terre par le divin Maître lui-même pour conduire les âmes à l'éternelle demeure et au bonheur sans fin.

Nous devons donc comprendre nos devoirs envers cette Église du Dieu vivant. Nous savons comment le Maître ordonna d'aller et d'enseigner tous les siècles et toutes les nations, et aucune nation n'a été convertie si ce n'est par les missionnaires envoyés par l'Église catholique. Aujourd'hui encore, elle a de par le monde sa noble phalange de missionnaires. L'amour du Christ les presse ; ils font leur trouée non pas avec les armes de la chair, mais ils vainquent par le signe de la Croix. Nous avons quelques-uns de ces vaillants missionnaires parmi les Pères du Concile ; ils viennent des froides régions du Labrador et du Youkon, de l'extrême nord et du lointain occident, de ce grand pays solitaire, où ils dépensent leur vie prêchant aux peaux rouges comme aux blancs, aux peuplades sauvages et non civilisées. De ces hommes je dis que, si nous ne sommes pas capables de les imiter, nous pouvons au moins prier pour eux, nous pouvons supplier le divin Maître d'envoyer d'autres ouvriers à la vigne pour les aider. Nous pourrions montrer par des actes,

¹ Eph. V, 2.

aussi bien que par des paroles, que nous apprécions l'œuvre magnifique que ces hommes ont accomplie et poursuivent encore pour Dieu et la patrie.

Notre divin Seigneur n'a donc pas seulement établi l'Église, mais il l'a fondée sur le roc de Pierre, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. Pie X, glorieusement régnant sur le siège de Rome, est le successeur de Pierre; nous avons ici son illustre représentant, Son Excellence le Délégué Apostolique, président ce premier Concile Plénier du Canada. Nous avons les évêques que le Saint-Esprit a placés pour gouverner l'Église de Dieu. Ils sont les successeurs des autres apôtres, et bien que, mes chers frères, nous soyons loin de Jérusalem et de Rome, nous sommes cependant unis par les liens de la charité et de la foi, et tous nous reconnaissons le Saint-Père pour le Chef de l'Église et le Vicare du Christ en terre. Or, à cette Église que le Maître fonda pour faire son œuvre, il ordonna à tous les hommes d'obéir. « Écoutez l'Église, dit-il, sans quoi vous serez semblables aux païens et aux publicains »¹. L'Église enseigne d'une part d'éviter le mal; et de l'autre, de faire le bien. Elle enjoint d'aller à l'Église, comme vous le faites en ce jour, et d'y assister au saint sacrifice de la messe, de recevoir les sacrements, de coopérer aux bonnes œuvres. Mais surtout, elle presse particulièrement les parents catholiques de donner à leurs enfants une éducation catholique dans des écoles catholiques. Les enfants, mes chers frères, y ont droit, car les enfants ont des droits comme les autres hommes, et ces écoles ont pour but d'aider les parents dans ce travail important. Les instituteurs remplacent les parents durant les heures de classe; ils partagent l'autorité des parents, et par conséquent, ils devraient toujours s'efforcer d'enseigner aux enfants la grande leçon que leurs parents veulent qu'ils apprennent. La première grande leçon est toujours la leçon de la vertu. Il n'y a pas de vertu sans religion; et, en fait, il n'y a pas d'éducation proprement dite sans religion. Il n'y a pas de morale sans religion et, conséquemment, la religion est d'absolue nécessité pour l'individu, pour la famille, pour le bien de l'Église et celui de l'État. Les souverains sages appuient toujours l'Église et les parents dans l'œuvre de l'éducation religieuse, parce qu'ils savent que la vertu est leur principal actif; et c'est le contraire pour les peuples que gouvernent des chefs sans sagesse. Quoi qu'il en soit, le devoir de l'Église et celui des parents est parfaitement défini; il consiste à faire tous les sacrifices pour donner aux enfants ce à quoi ils ont droit, à savoir l'éducation religieuse.

L'Église, aussi, soutient toujours l'autorité des parents et celle de l'État; « Rendez à César ce qui est à César et donnez à Dieu ce qui appartient à Dieu »². L'âme de l'homme appartient à Dieu, et, par conséquent, cette âme doit être formée et aidée de manière à atteindre sa fin dernière, sa vraie patrie, le ciel.

¹ MATTH. XVIII, 17.

² MARC XII, 17.

Une autre chose qu'il nous faut nous rappeler, mes chers frères, c'est que la grande Église catholique n'est pas l'Église d'une nation. Comme son Maître, elle embrasse toutes les nations et toutes les langues; elle les aime, elle rend des lois pour toutes, et elle s'efforce de les sauver toutes, parceque toutes sont égales aux yeux de Dieu qui les a faites. Comme son divin Maître, l'Église a ses épreuves et ses triomphes. Elle a été crucifiée sur le Calvaire, elle a été vaincue et doit disparaître comme le Sauveur sur le Calvaire. Mais, ce sont les ténèbres les plus profondes qui devancent l'aurore, et, comme le Maître béni, elle surgit toujours du tombeau de l'affliction, glorieuse et magnifique. Elle est l'Épouse du Christ, et ses ennemis l'assailent en vain, car elle demeurera toujours pour enseigner aux hommes la vie spirituelle qui conduit à l'éternel bonheur.

Notre devoir est donc parfaitement clair: nous devons aimer l'Église, nous devons lui obéir et, quand viendra la mort, elle nous mènera à Jésus et à Marie pour vivre avec eux toujours. Amen.

A la fin de cette troisième session solennelle les décrets suivants furent sanctionnés par les Pères et promulgués par un des secrétaires.

TITRE I.—DES DOCTRINES DE FOI.

Chapitres IV. Du Verbe Incarné; V. Du péché originel.

TITRE II.—DES PRINCIPALES ERREURS À SIGNALER.

Chapitre I. Du matérialisme.

TITRE III.—DES DIVERS GRADES DES CLERCS.

Chapitres I. Des Évêques; II. Des Métropolitains; III. Du Vicaire Capitulaire ou de l'Administrateur durant la vacance du siège; IV. Du Vicaire Général; V. Des Chapitres et des Chanoines; des Conseillers; VI. Des Curés ou des Recteurs de Missions.

TITRE IV.—DE L'INSTITUTION DES CLERCS.

Chapitres I. Du choix des vocations; II. Des petits Séminaires.

TITRE V.—DES PERSONNES RELIGIEUSES.

Chapitres I. Des Réguliers; IV. Des Religieuses.

TITRE X.—DE L'ENCOURAGEMENT DE LA PIÉTÉ CHEZ LE PEUPLE.

Chapitre I. Des moyens de promouvoir la piété.

TITRE XI.—DES SACREMENTS.

Chapitre I. Des Sacrements en général.

TITRE XII.—DU CULTE.

Chapitres I. De culte à manifester envers Dieu et les Saints; II. De l'observance du dimanche et des fêtes.

Les Promoteurs firent alors instance pour faire fixer le jour de la prochaine session solennelle; mais les Pères préférèrent remettre à une date ultérieure le choix d'un jour déterminé.

SOLENNITÉS SANS SESSION

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed list of items that should be tracked, such as inventory levels, accounts payable, and accounts receivable. It also outlines the procedures for recording these transactions, including the use of double-entry bookkeeping to ensure that the books balance.

The second part of the document focuses on the analysis of the financial data. It explains how to calculate key financial ratios and metrics, such as the gross profit margin, operating profit margin, and return on investment. These metrics are used to evaluate the company's performance and identify areas for improvement. The document also discusses the importance of comparing the company's performance to industry benchmarks and providing a clear explanation of any variances.

The final part of the document covers the preparation of financial statements. It provides a step-by-step guide to creating the income statement, balance sheet, and cash flow statement. It also discusses the importance of auditing the financial statements to ensure their accuracy and reliability. The document concludes by emphasizing the role of financial reporting in providing transparency and accountability to stakeholders.

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million, and the number of people aged 75 and over has increased from 4.5 million to 6.5 million (Office for National Statistics 2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the UK Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: Our Future as a Nation* (Department of Health 2000). This White Paper sets out a vision of a society in which older people are able to live well, and to contribute to their communities. It also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible. It also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible. It also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible. It also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible. It also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible. It also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible. It also sets out a number of key objectives for the government, including the need to improve the health and well-being of older people, and to ensure that they are able to live independently for as long as possible.

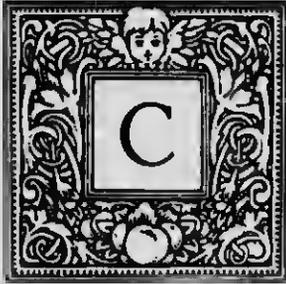


PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

1. Mgr P.-N. Bruchési, Montréal. 2. Mgr J.-M. Enard, Valleyfield. 3. Mgr P. Laroque, Sherbrooke. 4. Mgr J.-A. Archambeault, Joliette. 5. Mgr A.-X. Bernard, Saint-Hyacinthe. 6. Mgr Z. Racicot, aux. de Montréal. 7. Le R^m Abbé d'Oka.

Chapitre VIII

SERVICE FUNÈBRE POUR LES ÉVÊQUES DÉFUNTS



'EST un louable et saint usage, à l'occasion des grandes assises religieuses, de faire aux frères défunts la part du souvenir et de la prière. Témoignage touchant et solennel de la croyance à la communion des saints et au dogme du Purgatoire, l'Église militante plaide en faveur de l'Église souffrante auprès du souverain juge à qui elle rendra hientôt compte de ses propres actes. Son deuil s'illumine de rayons

d'espérance, et elle se réjouit en secret en songeant que déjà sont inscrits au Livre de Vie les noms de tant de compagnons d'armes qui l'ont devancée dans la gloire de l'Église triomphante.

Le Premier Concile Plénier devait s'acquitter généreusement de ce devoir sacré. La messe solennelle de *requiem* pour les évêques défunts du Canada eut lieu le 23 septembre, à 9 heures du matin.

Le défilé de la procession, de l'archevêché à la Basilique, par les rues avoisinantes, pour être moins brillante que celle de l'ouverture du Concile, n'en fut pas moins imposante et expressive. Tous les prélats et dignitaires ecclésiastiques de la procession de l'ouverture figurèrent également dans le cortège funèbre; seul le costume des Pères du Concile était changé. Revêtus de la chape noire au lieu de la chape rouge ou dorée, et coiffés de la mitre blanche au lieu de la mitre précieuse ou auriphrygiate, ils marchaient sans crosse entre deux assistants. Chagné aussi le décor de la Basilique: de riches tentures aux couleurs funèbres pendaient de la voûte et sous les arceaux de la nef, couraient, ornées d'inscriptions appropriées, le long des corniches, et drapaient les

autels, la chaire et les trônes du Délégué et de l'Archevêque de Québec.

Voici les textes des Saints Livres inscrits sur de larges banderoles : côté de l'Épître : *Omnia opera illorum sicut sol in conspectu Dei*¹ ; du côté de l'Évangile : *Justi vivent et apud Dominum est merces eorum*². Autour du jubé de l'orgue on lisait les mots suivants : *Apostoli Ecclesiarum gloria Christi*³.

Sur deux grandes draperies noires recouvrant deux tableaux du chœur se détachaient en lettres blanches des inscriptions en latin, composées spécialement pour la circonstance. Nous les reproduisons plus loin en gros caractère pour l'instruction du lecteur⁴.

La messe fut chantée par S. G. Mgr McCarthy, archevêque de Halifax, assisté de M. le chan. P.-Z. Decelles, comme archiprêtre, de MM. E. Pacaud et B. Gillis comme diacre et sous-diacre.

Au trône, S. Exc. Mgr D. Sbarretti était assisté de MM. les abbés Am. Gosselin et C.-N. Gariépy ; S. Gr. Mgr L.-N. Bégin avait pour assistants le R. P. P.-J. Allard, O. M. I., et M. l'abbé S.-A. Lortie.

La Basilique était littéralement remplie ; on y remarquait la présence de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, sir C.-A.-P. Pelletier.

Après l'Évangile Mgr Brunault, évêque de Nicolet, prononça un discours dont voici le texte :

DISCOURS DE MGR BRUNAUT

*In quo positus sum ego prædicator.
et apostolus, et magister gentium.*

« C'est pour cela, pour procurer la vie aux âmes, que j'ai été établi prédicateur, apôtre et maître des peuples. (2. Tim. II, 11.)

Monseigneur le Délégué Apostolique,

Messeigneurs, Mes frères,

L'Église du Canada prie en ce moment pour ses pontifes défunts. Depuis que nous sommes réunis ici, nous, ses pasteurs et ses docteurs, pour travail-

¹ « Toutes leurs œuvres brillent comme le soleil au regard de Dieu ». *Eccl. XVII, 8.*

² « Les justes vivront et leur récompense sera auprès de Dieu ». *Sagesse, V, 16.*

³ « Les apôtres des Eglises sont la gloire du Christ ». *2 Cor. VIII, 23.*

⁴ Voir page 130.

ler d'un commun accord au progrès de cette Église jeune et bien aimée, nous avons pensé plus d'une fois à ces évêques qui, avant nous, furent appelés par Dieu à la créer, à l'étendre et à la gouverner. Préoccupés d'édifier son avenir sur la pierre solide de ses traditions, nous avons admiré souvent l'œuvre de ceux qui ont fondé ces traditions, qui ont posé cette base large et profonde, et ce sont des paroles d'actions de grâces plutôt que des accents funèbres qui montaient alors spontanément du cœur à nos lèvres.

Mais vous l'avez éprouvé vous-mêmes, mes frères, il ne nous est guère possible de songer à nos morts sans que la prière se mêle à nos souvenirs. Nous sommes assurés sans doute que tous ces évêques qui « ont combattu le bon combat, qui ont accompli leur course, qui ont conservé pour eux et pour leurs peuples la foi en Jésus-Christ, » ont reçu déjà leur suprême récompense ; mais nous avons trop de fois enseigné que « c'est une pensée sainte et salutaire de prier pour les morts », que les justes jugements de Dieu sont impénétrables, pour ne pas vous inviter à vous joindre à nous et à demander à Dieu avec nous en cette circonstance solennelle, qu'il fasse se reposer éternellement ceux qui ont si laborieusement travaillé.

Notre prière, d'ailleurs, sera toute pleine d'espérance. Et il suffirait, pour justifier ces espoirs, de vous redire les noms et les vertus de ces grands évêques qui ont fondé, agrandi et honoré l'Église canadienne. C'est avec une fierté légitime et une sorte d'orgueil fraternel que nous ouvrons ce matin sous vos regards tous ces tombeaux, où sont couchés dans la poussière et dans la pourpre les premiers pasteurs des diocèses du Canada. De tous ces tombeaux qu'enveloppe l'ombre de la mort se répand encore sur toute l'Église de ce pays la lumière d'un enseignement impérissable ; de toutes ces vies qui paraissent éteintes s'échappe une force mystérieuse qui soutient nos courages ; de toutes ces lèvres que la mort a scellées sort une même parole que nos oreilles entendent et qui est elle-même que saint Paul disait à Timothée : *In quo positus sum ego prædicator, et apostolus, et magister gentium*, « Pour procurer la vie aux âmes, nous avons été des prédicateurs, des apôtres, des chefs, des maîtres des peuples. »

Tous ces pontifes, et ceux-là qui dorment d'un sommeil séculaire, et ceux-là qui se reposent depuis hier, tous, évêques, archevêques, cardinal, depuis le Vénérable François de Montmorency-Laval, qui a fondé dans l'héroïsme et dans la sainteté l'Église du Canada, jusqu'à ce vaillant archevêque qui tombait, il y a quelques mois à peine, sur la route, et que la mort toujours impitoyable terrassait en pleine course apostolique, tous nous redisent le mot de saint Paul qui résume leurs entreprises : *positus sum ego prædicator et apostolus, et magister gentium*. Et cette parole d'outre-tombe, je vous la

¹ 2 Tim., IV, 7.

² 2 Mach., XII, 46.

répète volontiers : nulle autre ne peut mieux exprimer nos louanges, et mettre dans nos deuils de plus fortes consolations.

L'Église du Canada, mes frères, comme toutes les églises qui sont disséminées par le monde catholique, eut besoin de docteurs pour enseigner, d'apôtres pour évangéliser, de chefs pour gouverner. Et les évêques, nos prédicateurs—qu'il me soit permis de le proclamer—furent tous, avec une gloire inégale devant les hommes, mais avec un mérite semblable devant Dieu, des docteurs, des apôtres, des conducteurs de peuples.

Enseigner, c'est le ministère propre de l'évêque, celui qu'il doit d'abord joindre à la prière : *nos vero orationi, et ministerio verbi instantes erimus.* ¹ Et nulle part mieux que dans ce pays où l'Église vint au dix-septième siècle porter l'évangile de Jésus, ce ministère ne fut mieux accompli. Vous vous en souvenez, ce fut pour répandre une doctrine, autant que pour agrandir un royaume, que Champlain conduisit jusqu'au pied de la haute falaise de Québec le « Don de Dieu » ; ce fut pour donner au Maître de nouveaux disciples, autant que pour donner au roi de nouveaux sujets, que l'on colonisa la Nouvelle-France. Qu'est-il étonnant, si la divine Providence confia à un évêque, qui fut le plus clairvoyant des docteurs, le soin de fonder, sur ce rocher historique de Québec, l'Église qui devait ici garder dans toute son intégrité la foi romaine, et en disperser sur tout le continent la pure et bien-faisante lumière ? Et faut-il s'étonner encore, si la noble dynastie des évêques de Québec n'a cessé depuis Laval de fournir à l'Église du Canada des pontifes aussi remarquables par l'élévation de leur esprit que par l'autorité de leur savoir ?

Le flambeau de la foi et de la doctrine catholique, ces évêques l'ont transmis à leurs frères qui, ici ou là, dans les diocèses où ils avaient mission d'enseigner, l'ont fait briller souvent d'un très vif éclat. Les noms encore vénérés des Taschereau et des Lafêche, des Horan, des Lynch et des O'Brien se présentent naturellement sur mes lèvres, quand je songe à tous ces prélats qui jouirent auprès de leurs concitoyens de la plus haute autorité intellectuelle, et qui, par la parole ou par la plume, ont publié avec le plus d'éloquence l'évangile de la foi. Très capables d'exprimer avec force leurs pensées, ils n'ont cherché cependant, comme le docteur des Gentils, qu'à annoncer Jésus-Christ lui-même : *Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum.* ²

¹ « Nous serons tout entiers à la prière et au ministère de la parole ». *Actes*, VI, 4.

² 2 *Cor.*, IV, 5.

Ces docteurs illustres, mes frères, ont brillé surtout par leur science et leur doctrine, pendant que d'autres faisaient revivre dans l'Église du Canada les plus héroïques vertus de l'apostolat.

Apôtres, certes, ils le furent tous, ces évêques dont ce matin nous rappelons la mémoire. L'évêque est successeur et continuateur des apôtres. Comme les apôtres, il est « un envoyé »; comme eux, il parcourt, sans se laisser jamais, les pays soumis à sa juridiction. Or les évêques canadiens furent des apôtres incomparables. Il suffirait d'ouvrir à vos regards les vastes horizons du Canada catholique, de vous montrer à travers ces immenses et lointaines régions la trace des pas de l'évêque colonisateur et de l'évêque missionnaire, pour vous rappeler quelle gratitude il nous faut témoigner à l'apostolat de nos pontifes. Tout notre pays est sillonné par les routes que la croix épiscopale a tracées; et sur ces routes, nous apercevons encore, dans la pleine lumière de l'histoire de ces siècles, les grandes ombres des Provencher, des Demers, des Guigues, des Taché, des Racine et des Grandin. C'est non seulement la province de Québec qui a vu passer dans ses forêts, trop lentes à reculer leurs mobiles frontières, nos évêques apôtres; ce sont encore les plaines de l'Ouest, et les rivages mêmes de l'Océan Pacifique que l'apostolat français a conquis à la civilisation chrétienne. Et l'on peut vraiment répéter aujourd'hui, au souvenir de tant de courageux évêques, ce que l'Église dit elle-même de tous ses apôtres: *In omnem terram exivit sonus eorum*. C'est par toute la patrie canadienne qu'ils ont fait entendre leur voix, depuis Halifax jusqu'à Vancouver; c'est à tous les peuples qui habitent notre Canada qu'ils ont voulu annoncer la nouvelle très bonne de la vérité.

Mais vous le comprenez, mes frères, il ne suffit pas d'étendre le royaume de l'Église, d'annoncer aux âmes la parole de Dieu; il faut assurer à ce royaume sa stabilité, il faut soumettre à l'autorité divine les peuples que la foi éclaire et convertit. Et si, dans l'histoire des églises particulières, il convient d'accorder une large place aux prédicateurs et aux apôtres, aux pionniers et aux docteurs, les évêques qui achèvent les œuvres commencées, qui organisent les diocèses, qui groupent autour de leur houlette le troupeau dispersé, qui exercent sur les âmes l'action religieuse et sociale qui est inséparable du ministère épiscopal, ces évêques sont également des ouvriers précieux dont il faut garder les noms avec amour. Chacun de ces évêques est, en vérité, un chef, un guide, un maître des peuples, *magister gentium*.

Et combien nombreux sont-ils, parmi nos évêques défunts, qui furent des maîtres incontestés, dont l'influence a débordé le cadre de la vie religieuse, ou plutôt, qui donnèrent à leur action religieuse une telle plénitude qu'elle se répandit en bienfaits inappréciables dans tous les domaines de la vie nationale! Rappellerai-je le rôle des Briand et des Plessis qui, le premier à l'heure grave de la conquête, le second pendant les jours anxieux d'une héroïque résis-

tance, furent vraiment les chefs prudents, les guides authentiques, les défenseurs intrépides, les sauveurs du peuple canadien-français? Moins brillant fut le rôle de beaucoup d'autres; mais combien réelle et décisive fut l'influence sociale qu'ils exercèrent par leurs vertus, par leur dévouement de tous les jours à des ouailles qu'ils aimaient plus qu'eux-mêmes! Vous dirai-je ici les noms tant aimés d'un Baillargeon et d'un Bourget, d'un Cleary, d'un Moreau et d'un Duhamel, et le nom pour moi deux fois sacré de ce Mgr Gravel qui fonda et organisa avec tant de cordiale sollicitude ma chère église de Nicolet?



Et ici, je sens bien, mes frères, qu'il me faudrait inscrire au tableau d'honneur de l'Église canadienne les noms de tous les pontifes qui furent préposés à son gouvernement. Ils furent tous, selon la forte expression de saint Pierre, l'âme elle-même de leurs troupeaux: *forma facti gregis ex animo*¹.

Au pied de cet autel, confondons dans une même louange tous ceux que nos lèvres et nos cœurs voudraient nommer; unissons-les surtout dans une commune et fervente prière.

Ils ont enseigné, ils ont évangélisé, ils ont guidé les peuples; leur vie s'est dépensée dans ces nobles travaux; puissent-ils maintenant se reposer tous dans le sein de Dieu!

Au premier de ces évêques, à celui qui fut à la fois le fondateur de l'Église canadienne et le modèle des pontifes, l'Église a donné le titre de Vénérable. Autour de lui, nous en avons la ferme espérance, sont déjà groupés dans la gloire ceux qui ont continué son œuvre et hérité de ses vertus. Prions cependant, mes frères, pour que pas un n'attende plus longtemps sa récompense, pour que cette couronne de pontifes, qui doit être au ciel l'honneur du Vénérable de Laval, soit dès aujourd'hui complète et brille de tout son éclat. Cette prière ardente que l'Église vous demande ce matin, nous la devons à ceux qui ont si vaillamment rempli leur tâche, qui ont si diligemment édifié notre Église et notre belle patrie, nous la devons aussi à notre piété et à notre fidèle reconnaissance. Ainsi soit-il.

A la fin du service, Mgr Alexander McDonald, de Victoria, Colombie Anglaise, a prononcé un discours en anglais.

¹ PETR. V, 3.

DISCOURS DE Mgr ALEX. McDONALD

« Nous ne voulons pas, frères, que vous soyez dans l'ignorance au sujet de ceux qui se sont endormis, afin que vous ne vous affligiez pas, comme les autres qui n'ont pas d'espérance. »
(1. *Thess.*, IV, 13.)

Excellence,

Messeigneurs,

Mes frères,

Ces paroles de l'apôtre font entendre que le deuil pour les morts est naturel à l'homme. Elles nous apprennent aussi qu'il y a un deuil pour les morts qui est soulagé et illuminé par l'espérance. Considérons d'abord que, par la nature même des choses, la mort doit apporter la douleur au cœur humain. La douleur est causée par un mal présent auquel on ne saurait échapper. Un mal à venir, un mal qui peut être évité, est apte, il est vrai, à produire la crainte, mais non cette tristesse de l'âme qui s'appelle le chagrin. Or la mort est un mal toujours présent dans ce triste monde, et elle est un mal immense, après le péché dont elle est la fille, le plus grand mal que les enfants des hommes aient jamais connu. D'autres maux physiques ne font en somme que conduire à la mort et annoncer sa venue. A d'autres maux physiques, on peut avec raison avoir quelque espoir d'échapper, mais, ce mal-là, aucun homme ne de la femme ne saurait l'éviter, « c'est la destinée de l'homme de mourir une seule fois ». ¹ Nous sommes une race condamnée; la mort guette toujours nos pas alors que nous cheminons par le monde. Elle réclame ses victimes à toute étape et à toute saison de la vie, depuis l'enfance souriante et active jusqu'à la vieillesse grisonnante et infirme.

« Il y a un temps pour la chute des feuilles, il y a une heure où les fleurs se flétrissent au souffle glacé du Nord; il y a un temps pour le déclin des étoiles; mais toutes les saisons, ô Mort! sont à toi ». ²

Et nous ne pouvons savoir où ni quand cette impitoyable ennemie nous terrassera; car, comme le dit si bien et si vrai le même doux poète ³:

« Nous savons quand les lunes décroîtront, quand les oiseaux d'été partis

¹ *Hébr.* IX. 27.

² Leaves have their time to fall,
And flowers to wither at the north wind's breath,
And stars to set, hut all,
Thou hast all seasons for thine own, O Death.

³ Madame Hemans.

de loin traverseront la mer, quand le soleil d'automne teindra le grain doré : mais qui nous apprendra l'heure où l'on doit t'attendre ? »¹

Telle est donc cette grande, cette universelle cause de deuil humain, ce monarque de la terreur, cette meurtrière insensible de la race des hommes, qui n'épargne ni âge ni sexe ; qui arrache l'enfant aux baisers de sa mère, l'épouse des bras de son mari ; sépare le frère du frère, la sœur de la sœur, l'ami de son ami ; rompt, en un mot, les liens les plus forts, les plus doux, les plus étroits qui unissent entre eux les membres de notre race. Faut-il s'étonner qu'elle produise le chagrin ? N'est-il pas tout-à-fait naturel que nous pleurions les bien-aimés que la mort nous a ravis ? Si même Celui qui n'a connu aucun péché, l'auteur de la vie, le vainqueur de la mort, si même lui a goûté la tristesse de notre condition mortelle, et versé des larmes sur le tombeau de Lazare, son ami, combien davantage nous, pécheurs, fils exilés d'Ève, sentons-nous l'amertume de la mort et les angoisses du chagrin pour les morts, le seul, au dire de quelqu'un, dont nous refusons de nous séparer ?

Mais c'est là le côté sombre de la mort, le seul qu'elle fasse voir à ceux qui, selon la parole de l'Apôtre, n'ont pas d'espérance. Mais pour ceux qui ont de l'espérance, à ceux qui sont sortis de la vallée de l'ombre, à ceux sur qui s'est levée la lumière, la mort est libérée de presque toutes ses ténèbres et dépouillée de toutes ses terreurs. « Car si nous croyons, nous dit le même apôtre, que Jésus est mort et est ressuscité, même ceux-là qui se sont endormis en Jésus, Dieu les amènera avec lui »². Pour celui qui espère en la mort du Christ Jésus, le nuage de tristesse de la mort est frangé d'argent ; que dis-je ? il est doré et rendu éclatant par la lumière du Soleil de justice qui rayonne sur lui. C'est pourquoi l'Apôtre s'écrie d'un ton triomphant : « O tombeau, où est ta victime ? O mort, où est ton aiguillon ? » Le Christ a arraché à la mort son aiguillon ; on peut encore la craindre, mais elle ne saurait plus nous nuire. Grâce à Dieu qui nous a donné la victoire par Jésus-Christ Notre Seigneur !

C'est aujourd'hui, mes frères, le jour de la commémoration des défunts pour le Premier Concile Plénier du Canada. Nous gardons la mémoire des premiers pasteurs, que nous ne pleurons plus comme morts, mais que nous vénérons comme vivants, dont « les corps sont ensevelis dans la paix, dont le nom vit de génération en génération »³. Et nous ne nous contentons pas de payer un vain tribut d'honneur aux vaillants qui ont supporté le poids et la chaleur du jour et maintenant se reposent de leurs labeurs. Nous prions pour leurs âmes, sachant que c'est là « une pensée sainte et salutaire » ; et nous offrons

¹ We know when moons shall wane,
When summer birds from far shall cross the sea,
When autumn's sun shall tinge the golden grain,
But who shall teach us when to look for thee ?

² 1 *Thess.* IV, 13.

³ *Ecclesiastes*, XLIV, 14.

pour eux le sacrifice de notre rachat par lequel « l'écriture du décret qui nous condamnait a été effacée. » En vertu de ce sacrifice, nous sommes toujours un avec eux, unis ensemble par la communion des saints. En vertu de ce sacrifice, le tombeau est devenu une voie de passage, et la mort, le portail de la vie. Nous n'offrons aucun sacrifice nouveau, mais l'unique éternel sacrifice que Lui offrit et offre encore par la main de ses prêtres. Car Celui qui l'offrit le premier, en mourant, triompha de la mort, et c'est toujours Lui qui l'offre : c'est Lui qui offre et c'est Lui qui est offert. « Le Christ ayant paru comme grand-prêtre des biens à venir, il a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme, c'est-à-dire qui n'appartient pas à cette création-ci, et il est entré une fois pour toutes dans le saint des saints, non avec le sang des boucs et des taureaux, mais avec son propre sang, et il a obtenu une rédemption éternelle ».¹

Oui, une rédemption éternelle, et, par conséquent, notre mère l'Église déclare que, aussi souvent que le sacrifice commémoratif est offert, l'œuvre de notre rédemption est accomplie, « car le Christ, notre Pâque, est immolé ». Il est la Pâque chrétienne, l'Agneau immolé une fois et sans cesse offert, car son peuple est sans cesse délivré de la servitude, et traverse sans cesse le désert de ce monde en route pour la terre promise. Anciennement, de nombreux agneaux étaient égorgés et offerts; aujourd'hui l'Agneau immolé une fois pour toutes est toujours offert à la sainte Messe qui « manifeste la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne ». C'est donc avec raison que nous observons le jour commémoratif de ceux qui ont franchi le sombre fleuve de la mort, en renouvelant la mémoire de la mort vivifiante du Christ. Et, avec une espérance bien fondée, nous nous attendons à rejoindre sur la rive éternelle ceux qui nous étaient unis ici-bas et nous sont encore unis par un lien que la mort ne peut rompre, le lien de la charité chrétienne, ce lien merveilleux qui, comme l'a dit un grand évêque de l'Église de Dieu², « sera transféré dans le séjour de lumière, et unira le pasteur et le troupeau durant toute l'éternité, quand le troupeau sera tout compté, et que le nombre sera rempli, et que les bergers se réuniront autour du grand Pasteur des brebis dans le bercail sur les collines éternelles. » *Amen.*

Selon la prescription du *Pontifical*, cinq absoutes distinctes furent chantées par autant d'archevêques groupés avec leurs assistants autour du cénotaphe. Ce furent Son Exc. le Délégué Apostolique et Leurs Grandeurs les archevêques de Québec, de Montréal, de Saint-Boniface et de Halifax qui récitèrent à tour de rôle ces prières solennelles.

¹ *Hébr.* IX, 11 et 12.

² Le cardinal Manning.

COTÉ DE L'EVANGILE

RECORDAMINI . PASTORUM
QUI . AB . ECCLESIAE . NOSTRAE . PRIMORDIIS
DEI . MANDATO . INTENTI
AD . ANIMAS . CHRISTO . LUCRANDAS
FAMEM . FRIGUS . PERICULA . PASSI
OMNI . CREATURAE . EVANGELIUM . PRÆDICARUNT
ET . ALIOS . HODIE . OPERARIOS
UT . DEPOSITUM . CUSTODIANT
ET . TRADITIONES . TENEANT
SOLEMNI . VOCE . HORTANTUR

COTÉ DE L'ÉPIÔRE

IN . AUGUSTIA . ET . LABORE
PONDUS . DIEI . ET . ÆSTUS . TULERUNT
CANADENSEM . PLANTANTES . ECCLESIAM
QUAM . RIGATUROS . ALIOS . SUSCITAVIT . DEUS
INCREMENTUM . IPSO . DATURO
UT . CUM . OVIBUS
CHRISTI . SANGUINE . REDEMPÏIS
PASCUIS . POST . TERRENAS . ÆTERNIS
OMNES . IN . PATRIA . FRUERENTUR
PRÆCATI

[*Traduction*]

SOUVENEZ-VOUS DES PASTEURS
QUI, DÈS LE BERCEAU DE NOTRE ÉGLISE,
DOCILES A L'ORDRE DE DIEU,
POUR GAGNER DES AMES AU CHRIST,
ENDURANT LA FAIM, LE FROID, LES PÉRILS,
ONT PRÊCHÉ L'ÉVANGILE A TOUTE CRÉATURE,
ET, EN CE JOUR, D'UNE VOIX SOLENNELLE,
ENHORTENT D'AUTRES OUVRIERS
A GARDER LE DÉPOT CONFIE
ET A OBSERVER LES TRADITIONS

DANS L'ÉPREUVE ET LE TRAVAIL
ILS ONT PORTÉ LE POIDS DU JOUR ET LA CHALEUR,
PLANTANT L'ÉGLISE CANADIENNE,
A LAQUELLE DIEU,
QUI DEVAIT LUI DONNER L'ACCROISSEMENT,
SUSCITA D'AUTRES OUVRIERS,
ET PRIANT
QU'ENSEMBLE AVEC LES BREBIS
RACHETÉES PAR LE SANG DU CHRIST,
APRÈS LA VIE TERRESTRE,
TOUS, DANS LA PATRIE,
JOUISSENT DES PATURAGES ÉTERNELS

Comme digne complément de ce chapitre, nous ne saurions mieux faire que de donner, aussi fidèlement que possible, la liste complète de tous les évêques défunts des diocèses compris dans le Dominion du Canada et représentés, par conséquent, au Concile Plénier. C'est aux âmes de ces vénérables prédécesseurs dans l'apostolat qu'étaient destinés les suffrages de la messe de *requiem*.

Il nous a fallu, pour suppléer à certains des lacunes des annuaires ecclésiastiques, recourir à des recherches minutieuses et à une correspondance variée¹. Grâce à ces moyens, nous avons l'avantage de publier quelques dates et autres données historiques jusqu'ici inédites.

Nous publions cette liste par provinces ecclésiastiques.

LISTE DES ARCHÊVÊQUES ET EVÊQUES DÉFUNTS DE L'ÉGLISE DU CANADA DEPUIS SON ORIGINE

QUÉBEC

1. Le Vénérable François de MONTMORENCY DE LAVAL. Né le 23 novembre 1622, à Montigny-sur-Avre, France; sacré le 8 décembre 1658; mort à Québec le 6 mai 1708.
2. Mgr Jean-Baptiste de la Croix CHEVRIÈRE DE SAINT-VALLIER. Né à Grenoble, France, le 14 novembre 1653; sacré le 25 janvier 1688; mort à Québec le 26 décembre 1727.
3. Mgr Louis-François DUPLESSIS DE MORNAY, O. M. C. Né à Vannes, France, en 1663; sacré le 22 avril 1714; mort à Paris le 28 novembre 1741.
4. Mgr Pierre-Herman DOSQUET, S. S. Né à Lille, France, 1691; sacré le 25 décembre 1725; mort à Paris le 4 mars 1777.
5. Mgr François-Louis POURROY DE LAUBERVIÈRE. Né à Grenoble, France, le 17 juin 1711; sacré le 20 septembre 1739; mort à Québec le 20 août 1740.
6. Mgr Henri-Marie DUBREUIL DE PONTBRIAND. Né à Vannes, France, en janvier 1708; sacré le 9 avril 1741; mort à Montréal le 8 juin 1760.
7. Mgr Jean-Olivier BRIAND. Né à Plérin, France, le 23

¹ Nous désirons témoigner ici notre reconnaissance aux vénérés correspondants qui, par leur obligeance, nous ont aidé dans cette tâche.

janvier 1715; sacré le 16 mars 1766; mort à Québec le 25 juin 1794. ¹

8. Mgr Louis-Philippe MARIACHAU D'ESGLIS. Né à Québec le 24 avril 1710; sacré le 12 juillet 1772; mort à Saint-Pierre, en l'Île d'Orléans, le 4 juin 1788.

9. Mgr Jean-François HUBERT. Né à Québec le 23 février 1739; sacré le 29 novembre 1786; mort à Québec le 17 octobre 1797.

10. Mgr Charles-François BAILLY DE MESSEIN. ² Né à Varennes le 4 novembre 1740; sacré le 12 juillet 1789; mort à Québec le 20 mai 1794.

11. Mgr Pierre DENAUT. Né à Montréal le 20 juillet 1743; sacré le 29 juin 1795; mort à Longueuil le 17 janvier 1806.

12. Mgr Joseph-Octave PLESSIS. Né à Montréal le 3 mars 1763; sacré le 25 janvier 1801; mort à Québec le 4 décembre 1825.

13. Mgr Bernard-Claude PANET. Né à Québec le 9 janvier 1753; sacré le 19 avril 1807; mort à Québec le 14 février 1833.

14. Mgr Joseph SIGNAY. Né à Québec le 8 novembre 1778; sacré le 20 mai 1827; mort à Québec le 3 octobre 1850.

15. Mgr Pierre-Flavien TURGEON. Né à Québec le 12 novembre 1787; sacré le 11 juin 1834; mort à Québec le 26 août 1867.

16. Mgr Charles-François BAILLARGEON. Né à l'Île-aux-Canots, paroisse de l'Île-aux-Grues, (Montmagny), le 22 avril 1798; sacré le 23 février 1851; mort à Québec le 13 octobre 1870.

17. S. E. le cardinal Elzéar-Alexandre TASCHÉRIEUX. Né à Sainte-Marie de la Beauce le 17 février 1820; sacré le 19 mars 1871; créé cardinal le 7 juin 1886; mort à Québec le 12 avril 1898.

TROIS-RIVIÈRES

1. Mgr Thomas COOK. Né à la Pointe-du-Lac le 9 février 1792; sacré le 18 octobre 1852; mort aux Trois-Rivières le 30 avril 1870.

2. Mgr Louis-François RICHER-LAFLECHE. Né à Sainte-Anne de la Pérade le 4 septembre 1818; sacré le 25 février 1867; mort aux Trois-Rivières le 14 juillet 1898.

¹ Mgr Briand ayant connu les trois évêques qui le suivirent jusqu'à Mgr Bailly, on a pu dire de lui qu'il « avait connu le coadjuteur du coadjuteur de son coadjuteur ».

² Mgr Bailly mourut coadjuteur de Mgr Hubert, sans avoir occupé le siège de Québec.

SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

1. Mgr Jean-Pierre-François LAFORCE-LANGEVIN. Né à Québec le 22 septembre 1821 ; sacré le 1er mai 1867 ; mort à Rimouski le 26 janvier 1892.

CHICOUTIMI

1. Mgr Dominique RACINE. Né à Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette (Québec) le 24 janvier 1828 ; sacré le 4 août 1878 ; mort à Chicoutimi le 28 janvier 1888.

NICOLET

1. Mgr Elphège GRAVEL. Né le 12 octobre 1838 à Saint-Antoine de Richelieu ; sacré le 2 août 1885 ; mort à Nicolet le 28 janvier 1904.

MONTREAL

1. Mgr Jean-Jacques LARTIGUE, S. S. Né à Montréal le 20 juin 1777 ; sacré le 21 janvier 1821 ; mort à Montréal le 19 avril 1840.

2. Mgr Ignace BOURGET. Né à Saint-Joseph de la Pointe-Lévy le 30 octobre 1799 ; sacré le 25 juillet 1837 ; mort au Sault-au-Recollet le 8 juin 1885.

3. Mgr Edouard-Charles FABRIE. Né à Montréal le 26 février 1827 ; sacré le 1er mai 1873 ; mort à Montréal le 30 décembre 1896.

SAINT-HYACINTHE

1. Mgr Jean-Charles PRINCE. Né à Saint-Grégoire de Nicolet le 13 février 1794 ; sacré le 25 juillet 1845 ; mort le 5 mai 1860.

2. Mgr Joseph LAROCQUE. Né à Chambly le 28 août 1808 ; sacré le 28 octobre 1852 ; mort le 18 novembre 1887.

3. Mgr Charles LAROCQUE. Né à Chambly le 15 novembre 1809 ; sacré le 20 mars 1866 ; mort le 15 juillet 1875.

4. Mgr Louis-Zéphyrin MOREAU. Né à Bécancourt le 1er avril 1824 ; sacré le 16 janvier 1876 ; mort le 24 mai 1901.

5. Mgr Maxime DECELLES. Né à Saint-Damase, (Saint-Hyacinthe) le 30 avril 1849 ; sacré le 9 mars 1893 ; mort le 7 juillet 1905.

SHERBROOKE

Mgr Antoine RACINE. Né à Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette le 26 janvier 1822; sacré le 18 octobre 1874; mort le 17 juillet 1893.

OTTAWA

1. Mgr Joseph-Eugène-Bruno GUIGUES. Né à Gap, France, le 27 août 1805; sacré le 30 juillet 1848; mort le 8 février 1874.

2. Mgr Joseph-Thomas DUHAMEL. Né à Contreccœur le 6 novembre 1841; sacré le 28 octobre 1874; mort à Casselman, Ontario, le 5 juin 1909.

TORONTO

1. Mgr Michael POWER. Né à Halifax le 17 octobre 1804; sacré le 8 mai 1842; mort le 1er octobre 1847.

2. Mgr Armand-François-Marie de CHARBONNEL, S. S. Né le 1er décembre 1802 à Monistral, Haute-Loire, France; sacré le 26 mai 1850; mort capucin à Lyon, France, le 25 mars 1891.

3. Mgr John-Joseph LYNCH, C. M. Né le 6 février 1816, à Clones, Irlande; sacré le 20 novembre 1859; mort le 12 mai 1888.

4. Mgr John WALSH. Né le 24 mai 1831, à Moncoin, Irlande; sacré le 15 novembre 1867; mort le 30 juillet 1898.

HAMILTON

1. Mgr John FARRELL. Né à Armagh, Irlande, le 2 juin 1820; sacré le 11 mai 1856; mort le 26 septembre 1873.

2. Mgr Peter Francis CRINNON. Né à Collon, comté de Louth, Irlande, en 1818; sacré le 19 août 1874; mort à Jacksonville, Floride, le 25 novembre 1882.

3. Mgr James-Joseph CARBERY, O. P. Né à Mullingar, Irlande, le 30 avril 1823; sacré le 11 novembre 1883; mort le 19 décembre 1887.

LONDON

Mgr Pierre-Adolphe PINSONNAULT. Né à Saint-Philippe de Laprairie le 23 novembre 1815; sacré le 13 mai 1856; mort à Montréal le 30 janvier 1883.

KINGSTON

1. Mgr Alexander McDONNELL. Né à Dumfries, Ecosse, le 17 juillet 1762; sacré le 31 décembre 1820; mort à Edimbourg, Ecosse, le 14 janvier 1840.
2. Mgr Rémi GAULIN.¹ Né à Québec le 30 juin 1787; sacré le 20 octobre 1833; mort le 8 mai 1857.
3. Mgr Patrick PHELAN, S. S. Né le 1er février 1795 à Ballyragget, comté de Kilkenny, Irlande; sacré le 20 mai 1843; mort le 7 juin 1857.
4. Mgr Edward-John HORAN. Né à Québec le 26 octobre 1817; sacré le 1er mai 1858; mort le 15 février 1875.
5. Mgr John O'BRIEN. Né à Loboro, Ontario, le 19 février 1832; sacré le 18 avril 1875; mort à Québec le 1er août 1879.
6. Mgr James-Vincent CLEARY. Né le 18 septembre 1828 à Dungarvan, Irlande; sacré le 21 novembre 1880; mort le 14 février 1898.

PETERBOROUGH

1. Mgr Jean-François JAMOT. Né à Châtelard, France, le 23 juin 1828; sacré le 24 février 1874; mort le 4 mai 1886.

ALEXANDRIA

1. Mgr Alexander MACDONNELL. Né à Lochiel, Ontario, le 1er novembre 1833; sacré le 18 juillet 1890; mort à Montréal le 30 mai 1905.

HALIFAX

1. Mgr Edmund BURKE. Né en 1753 à Maryborough, Irlande; sacré le 5 juillet 1818; mort le 29 novembre 1820.
2. Mgr William FRASER. Né en 1799 à Knockinn, Strathglass, Inverness-shire, Ecosse; sacré en 1825; mort à Arichat, N. E., le 4 octobre 1851.²

¹ Le premier évêque de Kingston eut successivement deux coadjuteurs, dont le second, Mgr Gaulin, lui succéda. Le premier, Mgr Thomas Weld, évêque d'Amicyles, ayant été promu au cardinalat, ne vint pas au Canada. On peut se demander s'il peut compter parmi les évêques défunts de l'Église canadienne.

² Il avait été transféré au siège d'Arichat, aujourd'hui siège d'Antigonish, le 21 septembre 1844.

3. Mgr William WALSH. Né le 7 novembre 1804, à Waterford, Irlande ; sacré en 1842 ; mort le 10 août 1858.

4. Mgr Thomas L. CONNOLLY, O. S. F. Né en 1804 en Irlande 1815 ; sacré le 15 août 1852¹ ; mort le 27 juillet 1876.

5. Mgr Michel HANNAN. Né à Kilmadock, Irlande, en 1820 ; sacré le 20 mai 1877 ; mort le 17 avril 1882.

6. Mgr Cornelius O'BRIEN. Né le 4 mai 1843, à New Glasgow, Ile du Prince-Edouard ; sacré le 21 janvier 1883 ; mort le 9 mars 1906.

CHARLOTTETOWN

1. Mgr Angus Bernard M'EACHERN. Né à Kinloch-Moidart, Ecosse, le 8 février 1759 ; sacré à Québec le 17 juin 1821 ; mort le 23 avril 1835.

2. Mgr Bernard Donald McDONALD. Né à Saint-André, Ile du Prince-Edouard le 25 décembre 1797 ; sacré le 15 octobre 1837, mort le 30 décembre 1859.

3. Mgr Peter McINTYRE. Né à Saint-Pierre, Ile du Prince-Edouard, le 29 juin 1818 ; sacré le 15 août 1860 ; mort à Antigonish le 30 avril 1891.

SAINT-JEAN, N. B.

1. Mgr William DOLLARD. Né le 29 novembre 1789 à Bathkym, comté de Kilkenny, Irlande ; sacré le 11 juin 1843 ; mort le 20 août 1851.

2. Mgr John SWEENEY. Né en mai 1821, à Clones, Irlande ; sacré le 15 avril 1860 ; mort le 25 mars 1901.

ANTIGONISH

1. Mgr Colin Francis MacKINNON. Né à William's Point, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, en 1810 ; sacré le 27 février 1852 ; mort le 26 septembre 1879.

CHATHAM

1. Mgr James ROGERS. Né à Mount Charles, Irlande, le 4 juillet 1826 ; sacré le 15 avril 1860 ; mort le 22 mars 1903.

¹ Nommé d'abord évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, il fut transféré au siège épiscopal de Halifax, le 15 avril 1859.

SAINT-BONIFACE

1. Mgr Joseph-Norbert PROVENCHER. Né à Nicolet le 12 février 1787; sacré le 12 mai 1822; mort le 7 juin 1853.

2. Mgr Alexandre-Antonin TACHÉ, O. M. I. Né à Fraserville, comté de Témiscouata (Québec); le 23 juillet 1823; sacré le 23 novembre 1851; mort le 22 juin 1894.

SAINT-ALBERT

1. Mgr Vital-Justin GRANDIN, O. M. I. Né à Saint-Pierre-la-Cour, France, le 8 février 1829; sacré le 30 novembre 1859; mort le 3 juin 1902.

ATHABASCA

1. Mgr Henri FARAUD, O. M. I. Né à Gigondas, France, le 17 mars 1828; sacré le 30 novembre 1864; mort le 26 septembre 1890.

VICTORIA ¹

1. Mgr Modeste DEMERS. Né à Saint-Nicolas, comté de Lévis, Québec, le 11 octobre 1809; sacré le 30 novembre 1847; mort le 28 juillet 1871.

2. Mgr Charles-Jean SEGHERS. Né à Gand, Belgique, le 26 décembre 1839; sacré le 29 juin 1873; mort assassiné dans l'Alaska le 20 novembre 1886.

3. Mgr Jean-B. BRONDEL. Né à Bruges, en Belgique, en 1841; sacré le 14 décembre 1870; mort le 3 novembre 1903 ².

4. Mgr J.-N. LEMMENS. Né à Schimmert, Hollande, le 5 juin 1850; sacré le 5 avril 1888; mort à Guatemala, Amérique Centrale, le 10 août 1897 ³.

¹ Nous avons laissé au diocèse de Victoria, dans cette liste, son rang de métropole qu'elle a gardé jusqu'après la mort de Mgr Lemmens, et durant l'occupation du siège par son successeur immédiat, Mgr B. Orth. On sait que le siège métropolitain de cette province a été transféré récemment de Victoria à Vancouver, en même temps que le siège de New-Westminster était également transféré à Vancouver.

² Mgr Brondel avait été transféré au siège d'Hclena, Dakota Nord, Etats-Unis, en 1884.

³ Les Annuaires ecclésiastiques donnent Mgr Louis Lootens comme évêque de Victoria, dont il n'a jamais été titulaire. Après avoir résigné le vicariat apostolique d'Idaho, Etats-Unis, il est venu passer à Victoria la fin de sa vie.

NEW WESTMINSTER-VANCOUVER

1. Mgr Louis-Joseph D'HERBOMIEZ, O. M. I. Né à Brillon, France, le 17 janvier 1822; sacré le 9 octobre 1864; mort le 3 juin 1890.

2. Mgr Paul DURIEU, O. M. I. Né à Saint-Paul-de-Mons, France, le 4 décembre 1830; sacré le 24 octobre 1875; mort le 1er juin 1899.

SAINT-JEAN (TERRENEUVE) ¹

1. Mgr Michael Anthony FLEMING, O. S. F., né à Carrick-on-Suir, Irlande, en 1792; sacré le 28 octobre 1829, mort le 14 juillet 1850.

2. Mgr Thomas MULLOCK, O. S. F., né à Limerick, Irlande; en 1807, sacré le 27 novembre 1847, mort en 1869.

¹ A ceux de nos lecteurs qui s'étonneront de voir figurer les noms de deux seulement des six évêques défunts qui avaient occupé le siège de Saint-Jean, Terre-Neuve, sans parler de deux évêques suffragants de Havre-de-Grâce, également défunts, nous rappellerons (voir ci-dessus, chapitre 1, p. 6), que cette Église ne resta unie à la métropole de Québec, et par conséquent à l'Église du Canada, que depuis le 27 décembre 1847 jusqu'au 8 octobre 1850. Durant cette courte période, les deux évêques inscrits dans notre liste furent successivement, le premier, évêque titulaire de Saint-Jean, et le second, d'abord coadjuteur du premier, et puis titulaire à son tour du même siège. Ils avaient donc, tous les deux, droit aux suffrages des Pères du Concile dans la messe solennelle de *requiem* célébrée le 23 septembre 1909, pour les évêques défunts du Canada, et à toute messe offerte aux mêmes intentions dans tous les futurs Conciles Pléniers canadiens, ils jouiront du même privilège.

Chapitre IX

PÈLERINAGE À SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ¹



LE programme des fêtes solennelles du Concile eut été incomplet sans cet acte d'hommage à la grande sainte, honorée dans tout le pays par un culte immémorial. Les Bretons de l'équipage de Jacques Cartier, comme les compagnons de Champlain, avaient apporté avec eux sur les rivages de la Nouvelle-France la dévotion envers cete honne sainte puisée au sol natal, et dont la fondation du sanctuaire primitif de Beaupré atteste l'antiquité. Le culte de sainte Anne, toujours si vivace et si sincère chez les Miemacs des Provinces Maritimes, qui l'ont choisie pour patronne, nous prouve que les premiers apôtres de ces enfants de la forêt leur avaient appris, avec les rudiments de la foi, la vénération et l'amour de la grand'mère de Jésus.

Au reste, parmi les Pères du Concile, plusieurs étaient déjà venus, à la tête de leurs ouailles, recommander à la sainte les plus chers intérêts de leurs Églises: d'autres, devançant la date de l'ouverture du Concile, étaient descendus à Sainte-Anne de Beaupré, pour y passer dans la prière et le recueillement les jours préparatoires à cet événement important.

Dimanche, 3 octobre, fut le jour fixé pour le pèlerinage des Pères et des membres du Concile au sanctuaire de la bonne sainte Anne. Après la semaine pluvieuse qui l'avait précédé, la température qu'il ferait ce jour-là causait beaucoup d'inquiétude. La journée du samedi avait encore été mauvaise, et le bureau officiel de météorologie annonçait qu'il en serait de même encore le

¹ Le texte de ce chapitre, sauf pour les sermons, est emprunté en grande partie à la relation si exacte et si judicieuse de la *Semaine Religieuse* de Québec.

dimanche. Heureusement le baromètre passa la journée du samedi à monter, et soutint les espoirs affolés... Le bon Dieu nous a donc donné, dimanche, une température d'assez bonne tenue, suffisante en tout cas pour le succès de cette belle fête.

Toute la matinée, à part les bateaux, les trains électriques ou à vapeur ne cessèrent d'amener à Sainte-Anne des multitudes de pèlerins de la ville et des paroisses d'alentour. Il y eut donc ce jour-là, à Sainte-Anne, l'une des affluences les plus considérables que l'on y ait vues.

Quant aux Pères et aux membres du Concile, un train électrique de luxe était à leur disposition le matin à 8 heures, et les ramena le soir, à 5 heures, à la ville. Deux voitures de l'un des trains réguliers, pour l'aller et retour, étaient occupées par les étudiants du Grand Séminaire. Tout cela à titre gracieux, et il convient d'en remercier les autorités de la « Québec Railway, Light and Power Co. »

En débarquant à Sainte-Anne, Son Exe. Mgr le Délégué Apostolique, les Pères, les théologiens et les officiers du Concile furent accueillis par les RR. PP. Rédemptoristes et par la foule des paroissiens et des pèlerins. Le régiment des Zouaves pontificaux de Québec faisait la haie, de la gare à la Basilique, et la musique de Beauport lançait aux échos ses accords choisis, en même temps que toutes les cloches étaient en branle.

Tout le village et les abords de la Basilique étaient joliment décorés aux couleurs papales et nationales.

Escortés par les zouaves, les évêques, en mitre et chape, et crosse en main, se rendirent processionnellement à la Basilique, en passant par la rue et à travers une foule innombrable. En avant du corps épiscopal, s'avançaient les prélats et les vicaires généraux, avec les insignes de leur dignité, et, en costume de chœur, les séminaristes de Québec et les juvénistes de Sainte-Anne. Ce magnifique cortège pénétra dans la Basilique au son des cloches, au chant des hymnes et aux accords des orgues puissantes.

La Basilique, avec ses tentures de fête et ses hroderies de feux électriques, surtout avec son assistance remplissant à flots pressés tout l'espace disponible, avec son sanctuaire occupé par cette couronne si riches de pontifes en costume de chœur, présentait le coup d'œil le plus rare.

L'autel, déjà comme abrité sous sa voûte de marbre blanc, toute constellée d'ampoules électriques, disparaissait presque sous la parure célèbre des longs épis de ses campanules blanches

et violettes : décoration florale si extraordinaire qu'un touriste étranger n'a pu s'imaginer qu'elle fût naturelle, et qu'il est allé se plaindre dernièrement, jusque dans un journal de Toronto, de ce que l'on voit, de vulgaires bouquets de papier, le riche autel de Sainte-Anne !

S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, fut l'officiant à la messe pontificale, avec le chanoine F.-X. Piette, comme archiprêtre. S. Exc. le Délégué Apostolique et S. G. Mgr l'Archevêque occupaient, de l'un et l'autre côté du chœur, des trônes richement ornés. Le R. P. Teefy, C. S. B., et l'abbé H. McPherson assistaient le Délégué, et le chanoine E. Roy, avec l'abbé Amédée Gosselin, l'Archevêque de Québec.

Le chant grégorien fut exécuté, à l'orgue, par le chœur de la paroisse et par les cent juvénistes de la Congrégation du T.-S. Rédempteur. Cette masse puissante et harmonieuse de voix d'hommes et d'enfants était d'un effet des plus impressionnants.

Après l'évangile, S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, prononça le sermon de langue française.

DISCOURS DE MGR LABRECQUE

Hi qui sunt et unde venerunt? Deducet eos ad fontes aquarum et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum (Apoc. VIII, 13).

« Qui sont ceux-ci et d'où viennent-ils? Dieu les conduira aux fontaines d'eau vive et il essuiera toutes les larmes de leurs yeux ».

Excellence,

Messieurs, Mes chers frères,

A l'aspect de cette imposante assemblée, de ces flots pressés de pèlerins venus de toutes parts; à la vue des prélats de toutes les Églises du Canada, ces paroles de l'apôtre saint Jean que j'ai prises pour texte viennent naturellement sur les lèvres de celui qui est appelé à vous adresser la parole. En ce jour d'incalculable solennité, *Hi qui sunt et unde venerunt?* Qui sont ceux-ci, d'où viennent-ils, et que viennent-ils faire? Et le même apôtre me fournit la réponse: *Deducet eos ad fontes aquarum, et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.* Ici même, sur les rives de ce fleuve majestueux, il y a déjà plus de deux siècles, Dieu fit jaillir une source d'eau vive où sont venus se désaltérer des millions de pèlerins; il choisit ce lieu de calme, de consolation et de piété, où tant d'âmes ont retrouvé la paix et le bonheur: *absterget lacrymam.* A ce sanctuaire de la bonne Sainte-Anne se

rattache toute une longue chaîne de souvenirs et d'espérances, un long héritage d'enseignements et de bienfaits. Nous le comprenons, nous venons honorer ici quelque chose de plus grand que la science, le génie et la souveraineté, quelque chose de plus éclatant que toutes les magnificences de la terre : je veux dire la sainteté. Et quelle sainteté ? Une sainteté qui touche aux fondements même du christianisme, une sainteté d'où a surgi, comme de sa racine, la tige glorieuse sur laquelle s'est épanouie la fleur de l'éternité, une sainteté qui a resplendi comme le crépuscule d'une ère nouvelle, sainteté qui est comme le dernier reflet du Sinaï et le premier rayon du Calvaire, sainteté qui résume la Bible et annonce l'Évangile, en un mot, la sainteté de la « bonne sainte Anne, » mère de la mère de Dieu. Voilà ce qui nous amène à ce vénéré sanctuaire où nos prières monteront vers Dieu comme un encens d'agréable odeur en passant par les mains de notre sainte Patronne.

Et maintenant, pieux pèlerins, que vous dirai-je ? Deux questions bien courtes, auxquelles je m'efforcerai de répondre, seront tout le sujet de cette instruction.

Qu'est-ce qu'un pèlerinage ?

Qu'est-ce que le pèlerinage de Sainte-Anne de Beaupré ?

I

A cette première question : qu'est-ce qu'un pèlerinage ? je réponds que c'est le théâtre le plus éclatant de la puissance de Dieu, et le rendez-vous le plus salutaire des infirmités humaines.

Dieu, qui a créé le monde, continue de manifester partout sa puissance. Il promène librement sa souveraineté dans l'univers entier. Rien ne lui résiste. Il suit de là que Dieu est libre dans le choix des lieux où il veut manifester sa puissance et sa miséricorde. Il donne sa bénédiction au genre humain dans une vallée du pays de Chanaan ; il promulgue sa loi sur le mont Sinaï ; il établit le siège de son alliance à quelques pas du Jourdain ; il accomplit l'Incarnation à Nazareth ; pour le rachat du genre humain, il répand le sang de son Fils sur les hauteurs du Golgotha ; Rome enfin sera le siège de la religion qui a les promesses de l'éternité, et son empire sera sans limite ni de temps ni de lieu, parce que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. Toute l'histoire de la religion s'est déroulée sur une série de lieux qui peuvent s'appeler des lieux privilégiés.

Or, un pèlerinage c'est un de ces lieux privilégiés que Dieu a choisis pour manifester sa puissance et sa bonté, où il opère en faveur des âmes les plus étonnantes merveilles. Et par quel intermédiaire ? Quel est l'instrument de sa puissance ? Souvent un tombeau, une relique, un peu de poussière, d'où jaillit le miracle, autour de laquelle se multiplient les prodiges, quelquefois

une image à peine respectée par le temps. Dieu veut ainsi manifester à la fois sa puissance, sa liberté et son infinie miséricorde.

Mais en faveur de qui Dieu exercera-t-il sa miséricorde, qui sera l'objet de sa libre puissance ? Sans doute, Dieu veut bien soulager les misères corporelles, mais c'est surtout les âmes que veut refaire et sauver celui qui, après avoir créé le monde, a voulu le racheter. Assurément, les âmes trouvent partout les secours et les remèdes de la foi. L'Église est partout avec ses grâces, ses sacrements, son enseignement. Partout Jésus-Christ vit dans les saints tabernacles, appelant à lui les hommes travaillés par les misères humaines pour les consoler et les refaire. Mais permettez-moi une comparaison empruntée à l'ordre matériel. Quand un malade sent décroître ses forces, il sort du milieu ordinaire, l'air habituel ne suffit plus à ses forces épuisées. Il va demander la santé à d'autres climats. Il cherche une atmosphère moins lourde, des huais vivifiants, l'air pur des montagnes ; puis, après un séjour momentané, il revient à son lieu natal avec des forces renouvelées, prêt à combattre les combats de la vie.

Telle est l'image du pèlerin. Quand le chrétien se sent atteint de quelque infirmité morale, il s'en va, lui aussi, chercher la santé de l'âme dans un de ces lieux privilégiés qu'on appelle pèlerinage. Là, il respire un air nouveau, embaumé par la piété des générations ; là il sent son cœur dilaté au souffle de la grâce ; là son esprit se repose dans le calme de la solitude et du silence. Puis, après avoir achevé ce traitement spirituel, il s'en retourne soulagé et refait, rapportant au foyer domestique une foi plus vive et un courage renouvelé qui lui fera combattre les combats de la vertu. Tel est, mes Frères, le résultat de ces voyages de dévotion qui occupent une si large part dans la piété des peuples. Voilà pourquoi Dieu a échelonné de distance en distance ces stations de la foi où sa grâce opère avec plus de force et d'efficacité. Là s'opèrent ces réactions salutaires, ces retours soudains. Qui ne se sentirait meilleur à la vue des foules qui se pressent autour des foyers de la piété chrétienne qu'on appelle pèlerinages ? Oui, ce calme imposant de la foi, cette vaste communion des esprits, ce concert de la prière qui s'échappe de toutes les lèvres : tout cela est capable de briser en un clin d'œil les chaînes du péché, de soulever l'âme de la terre et de la jeter dans les bras de Dieu, victorieuse d'elle-même et vaincue par la grâce qui agit en elle.

J'ai dit ce qu'est un pèlerinage.

Il me reste maintenant à vous rappeler ce qu'est le pèlerinage de Sainte-Anne de Beupré.

C'est de la part de Dieu un gage de bénédiction pour le Canada, et de la part du peuple canadien, l'affirmation solennelle de sa foi.

Dieu, mes frères, n'agit pas sans motifs. En choisissant ce coin de la terre canadienne pour y faire éclater sa puissance et sa bonté, qu'a-t-il voulu ? Quels sont ses desseins ? Il est bon de le comprendre. En créant ce pèlerinage de Sainte-Anne de Beauport Dieu a voulu établir un lien de ressemblance entre le peuple canadien et sa patronne la bonne sainte Anne.

Il y a bientôt deux mille ans, vivaient deux époux dont l'unun devait être béni pardessus toutes les unions de la terre. L'antique foi d'Israël brillait en eux avec ses vertus héréditaires. Le souffle des nouveautés qui emportait le peuple juif à sa ruine n'avait pu effleurer cette famille patriarcale restée fidèle aux mœurs et aux traditions du passé. Anne et Joachim restaient inébranlables dans leur foi comme dans leurs espérances.

Si, à vingt siècles de là, je regarde autour de moi pour chercher un lieu où se reflète, lut mieux cette figure des temps passés, j'aperçois un peuple qui lui aussi a su garder intactes, avec la foi de ses pères, les traditions de loyauté et d'honneur qu'ils lui avaient léguées ; un peuple au sein duquel la religion a conservé son empire, l'autorité son prestige, la vie de famille son attrait et ses charmes ; un peuple qui, au milieu des assauts livrés à sa croyance, est resté debout comme un roc de granit contre lequel sont venus se briser les efforts de l'hérésie, et c'est notre ferme espérance, disons-le hautement, viendront se briser les efforts de l'incrédulité moderne qui envahit tous les peuples comme un torrent dévastateur.

Vous comprenez dès lors pourquoi Dieu, dans sa miséricorde, a voulu, dès nos premières origines, établir des relations si étroites entre le peuple canadien et la bonne sainte Anne. Ne touchons-nous pas du doigt le dessein de Dieu quand il inspira aux premiers fondateurs de cette colonie d'y établir le culte de sainte Anne, qui rappellera toujours, aux générations futures comme aux générations passées, les vertus de cette grande famille où s'étaient maintenues, avec l'héritage d'une croyance vingt fois séculaire, les promesses de l'avenir ?

Ne serait-il pas utile de rappeler ici à votre mémoire quelques-uns des faits les plus saillants de l'origine de ce pèlerinage, afin de vous mieux faire comprendre l'action de la Providence et ses desseins de miséricorde sur notre jeune peuple ? Qui ne sait qu'Anne d'Autriche, en 1639, demandait à la Vénérable Mère de l'Incarnation qui venait fonder les Ursulines au Canada, et qui y conduisait un essaim de jeunes filles qui seraient les premières mères canadiennes, de bâtir une église sous le vocable de la bonne sainte Anne ? Six ans plus tard, en 1645, quelques pauvres navigateurs bâtissaient une humble chapelle en bois, ici même, en l'honneur de la « bonne sainte Anne, » et les historiens nous racontent que Dieu se plut à répandre des grâces spéciales sur ceux qui la visitaient. Elle devint insuffisante, et, en 1658, une église plus spacieuse était construite, pour répondre aux besoins du nombre toujours croissant des

pèlerins, et le gouverneur général, M. d'Aillehout lui-même, en posait la première pierre. Des guérisons extraordinaires accréditèrent de plus en plus la dévotion à sainte Anne et rendaient ce lieu de pèlerinage célèbre dans tout le Canada. On y accourut bientôt de tous côtés, et l'affluence était si grande, dès ces premières années, que le jour de la bonne sainte Anne on y voyait jusqu'à 1000 à 1200 communians. Les merveilles s'y multiplièrent tellement que le Vénérable fondateur de cette église, Mgr François de Montmorency-Laval, approuvait en 1688 un recueil de miracles opérés par la grande sainte et y ajoutait les paroles suivantes : « Nous le confessons, rien ne nous a aidé plus efficacement à soutenir le poids de la charge pastorale en cette Église naissante que la dévotion spéciale que portent à sainte Anne les habitants de ce pays, dévotion qui, nous l'assurons avec certitude, les distingue de tous les autres peuples. » Cette dévotion spéciale du peuple canadien à sainte Anne, n'est-ce pas là un gage immortel de bénédiction que Dieu a déposé sur le berceau même de sa foi ? N'est-ce pas pour le protéger et le bénir qu'il a voulu que l'image de la bonne sainte Anne demeurât suspendue sur vos têtes comme le symbole et le modèle des vertus domestiques, comme l'idéal de l'épouse et de la mère ? N'a-t-il pas voulu que, à son exemple, vous conserviez au foyer de vos familles la transmission de la piété filiale, le respect de l'autorité paternelle, la pureté de l'union conjugale, toutes choses qui font la force, l'honneur et la félicité d'un peuple ?

Aussi, je comprends mieux que jamais la confiance avec laquelle vous venez poser le pied sur cette terre de miracle ; je comprends mieux le langage, si expressif dans son éloquente simplicité, des humbles témoignages de votre reconnaissance appendus aux murs de cette église. Il me semble y lire l'histoire intime de vos douleurs, de vos espérances et de vos joies.

Que dis-je ? N'est-ce pas là l'affirmation solennelle et permanente de votre foi ?

Car ce n'est pas une pratique vaine et frivole qui vous amène en ces lieux, Pasteurs et fidèles, unis aux pieds de notre grande patronne, dans un commun sentiment de vénération et de respect, quelle est la signification, la portée de cet acte ? C'est l'affirmation solennelle de la foi de tout un peuple. En vous prosternant sur les dalles de ce temple vous affirmez l'existence de l'ordre surnaturel, la puissance de Dieu, la vertu du sang de Jésus-Christ, les gloires et la grandeur de Marie, tout l'ensemble des vérités que l'Église enseigne. Vous faites l'acte de foi le plus élevé qui honore à la fois votre intelligence et votre cœur.

Ah ! puisse cette confiance en sainte Anne, que vos pères vous ont transmise, ne pas s'amoindrir dans votre âme, mais plutôt croître de plus en plus à partir de ce mémorable pèlerinage. Les Pères du Premier Concile Plénier du Canada sont venus déposer aux pieds de la sainte aux miracles les décrets qu'ils viennent de porter dans leur sainte assemblée, décrets qui ont pour but

de ranimer votre foi et d'allumer dans vos cœurs l'amour de Dieu et de la sainte Église. Ah! oui, mes frères, c'est le moment de retremper votre foi et d'y puiser la force de résister à l'assaut des fausses doctrines et du mauvais exemple. C'est le temps de comprendre que vous ne devez emprunter à la civilisation moderne que ce qu'elle a de bon, de séparer l'ivraie du bon grain. Ne vous laissez pas envahir par le luxe et l'abus des jouissances matérielles; gardez vos fortes convictions, vos mœurs simples, vos habitudes austères. Gardez votre langue, non par un étroit patriotisme, Dieu vous en préserve! mais parce qu'elle est intimement liée à la conservation de votre foi; c'est là un fait d'expérience que rien ne saurait ôter. Bref, montrez à tous qu'on peut être de son siècle sans rien abdiquer de ce qui a fait la gloire et l'honneur du passé et qui sera le salut de l'avenir.

O grande sainte Anne, qui êtes aujourd'hui l'objet de notre vénération et de notre allégresse, daignez faire ressentir les effets de votre protection sur tout ce peuple qui jette vers vous le cri de sa foi et de ses espérances. Daignez protéger et bénir ces dignes fils de saint Alphonse en qui revivent son zèle et ses vertus; daignez protéger et bénir le vénéré pasteur de ce diocèse, digne successeur de Mgr François Montmorency de Laval; daignez protéger et bénir les pasteurs de toutes les Églises du Canada ici réunis dans un même sentiment de respect et d'amour. Étendez encore votre protection à l'Église tout entière afin d'abréger ses épreuves; au Père commun de tous les fidèles si dignement représenté au milieu de nous par l'illustre prélat qui préside aux destinées religieuses du Canada. Priez pour nous, ô mère de celle qui est la mère de notre Dieu; conduisez-nous vous-même, pasteurs et troupeaux, à la source de ces eaux vives qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle: *Deduct eos ad fontes aquarum et abstergit omnem lacrymam ab oculis eorum.*

Ainsi soit-il.

À la suite de la messe, eut lieu le sermon anglais, qui fut prononcé par M. l'abbé L. Lindsay, de l'Archevêché de Québec. En voici la traduction:

DISCOURS DE L'ABBÉ LIONEL SAINT-GEORGE LINDSAY

*Surrexerunt filii ejus et beatissimam
prædicaverunt.*

« Ses fils se sont levés et l'ont déclaré:
bienheureuse ». (*Prov.*, XXXI, 28.)

Excellence,

Messieurs,

Mes frères,

Jamais ces paroles de la Sainte Écriture n'ont été plus pleinement vérifiées qu'en ce jour mémorable. L'Église entière du Canada est ici assemblée en la personne de ses vénérables chefs et pasteurs. Des côtes du lointain Pacifique

des glaces du Nord, des rivages du vaste Atlantique, ils sont venus aujourd'hui en cette fameuse basilique pour rendre hommage à la mère trois fois bénie de la Vierge Immaculée, à l'aïeule du Dieu fait homme, à la sainte patronne de la vieille Province où la croix du Christ s'enracina d'abord au Canada, à la dispensatrice des miracles dont la bonté s'étend jusqu'aux limites les plus reculées de ce vaste Dominion, que dis-je ? à tout le continent de l'Amérique septentrionale, aux fidèles de toute nation et de toute langue, enfants du même Père, Dieu tout-puissant, et de la même Mère, la sainte Église catholique. Aujourd'hui, en vérité, se réalisent olcinement les paroles du Prophète : « Tes fils viendront de loin ». ¹

Les Pères du Premier Concile du Canada, réunis au commandement du successeur de Pierre, pour traiter, avec l'assistance du Saint-Esprit, des graves questions qui intéressent le bonheur spirituel et éternel des ouailles confiées à leur garde, ont cru bon d'interrompre pour un temps leurs solennelles assises. A la gracieuse invitation des fils de saint Alphonse, gardiens fidèles de ce sanctuaire aussi bien que zélés apôtres de notre peuple, ils sont venus ici honorer et louer sainte Anne, et implorer sa bénédiction sur la grande œuvre qu'ils ont entreprise. Chacun, sans doute, des vénérables pasteurs ici présents a déjà visité ce sanctuaire, soit en pèlerin individuel, soit à la tête de son troupeau, se montrant ainsi, par sa piété envers la sainte, aussi bien que par la pratique des autres vertus chrétiennes, vraiment le modèle de ses ouailles. Mais, en ce jour, ils sont venus comme une imposante phalange, rivalisant avec le « cœur glorieux des apôtres » de l'hymne amhrosienne. « Grande sainte, s'écrient-ils, de tout leur cœur et de toute leur âme, obtenez par votre intercession lumière pour nos intelligences, et pour nos âmes le feu du divin amour qui absorbe tout intérêt humain. Bénissez nos Églises, bénissez notre peuple et gardez-le ferme dans la foi. Voyez : nous nous sommes levés comme des fils dévoués et reconnaissants, et nous sommes venus ici aujourd'hui vous proclamer bienheureuse. »

Mais à quels titres, mes frères, sainte Anne mérite-t-elle ces marques de respect et de piété filiale ?

Inutile d'invoquer les grâces sans nombre, dans l'ordre spirituel et temporel, que sainte Anne prodigue à ses fidèles clients, et dont, sans doute, bien peu parmi les Révérendissimes et Illustrissimes Pères ici présents, n'ont pas été soit les témoins soit les bénéficiaires.

Permettez-moi seulement, mes frères, de mentionner, en quelques courtes phrases, l'un ou l'autre des titres de sainte Anne à notre vénération et à notre amour, à savoir : sa glorieuse parenté, et l'universalité de son culte.

¹ ISAÏE, LX, 4.

SAINTE ANNE, FILLE DE DAVID

L'Église chante à la louange de Marie qu'elle brille de l'éclat de sa royale naissance¹. Ceci veut dire que Marie, au moins par son père, saint Joachim, descend des rois de Juda, de la maison de David. Comme le proclame pareillement l'Église dans l'office de sa Nativité : *Nativitas gloriosa Virginis Mariæ ortæ de tribu Juda, clara ex stirpe David*². Et il devait en être ainsi ; car un des caractères distinctifs du Messie était de compter David parmi ses ancêtres. Or, comme Jésus devait naître de Marie seule, le concevant sans aucun détriment de sa virginité, Marie devait nécessairement être de la race de David.

Et eile l'était, en vérité, au moins du côté de son père. Mais l'était-elle également par sa mère ? En d'autres termes, sainte Anne était-elle pareillement de la famille royale du fils de Jessé ? Qu'elle le fût, c'est le sentiment d'un des plus grands théologiens de l'Église³, d'après qui Marie descendait de David par la lignée maternelle aussi bien que par la lignée paternelle.

Au reste, l'unique moyen de concilier les deux généalogies du Messie données par les évangélistes saint Matthieu et saint Luc est de retracer la filiation de Jésus avec David par Anne aussi bien que par Joachim. De plus, selon l'usage, Joachim devait épouser une femme de sa parenté, et lui-même étant, selon l'évangile, de la race de David, sainte Anne devait avoir la même origine.

Ex stirpe David : « Anne fille de David : » titre glorieux plus que maint autre, puisque l'évangile se plaît à le donner au Sauveur du monde. C'est un fils de David que Gabriel annonce à Marie et dont un ange révèle à Joseph la mystérieuse Incarnation. C'est sous ce nom que Jésus est connu à Capharnaüm et en Judée. Quand, la semaine avant sa mort, il entre en triomphe dans Jérusalem, les enfants des Hébreux acclament sa venue par des « hosanna au fils de Dieu ! » « Jésus, fils de David, lui erient les deux aveugles de Jéricho, assis au bord du chemin, ayez pitié de nous ». Et il se donne le même nom quand, d'après l'Apocalypse, il s'appelle « la racine et la souche de David ».

Sainte Anne fut donc un rejeton de cette illustre lignée de rois et de prophètes d'où devait sortir le Messie. Et le noble sang de ses pères n'avait certes pas dégénéré quand approcha l'heure de la Rédemption, vers l'aurore de l'Immaculée Conception. Au contraire, et à bon droit, il était devenu encore plus pur et plus saint. Il suffit, pour le prouver, de mentionner les membres de sa parenté, saintes et vénérables figures, familières aux lecteurs du récit évangélique.

¹ *Regali ex progenie Mariæ exorta refulget.*

² « Nativité de la glorieuse vierge Marie, issue de la tribu de Juda, de l'illustre lignée de David ». (Introit de la fête.)

Suarez.

La sœur aînée de sainte Anne, Marie, mère de Salomé, épouse de Zébédée, lui donne comme petits-neveux deux apôtres, Jacques le majeur et Jean, le bien-aimé. Par une sœur puînée, elle devint la tante d'Élizabeth, mère de Jean-Baptiste ; elle compta encore, parmi sa descendance collatérale, Jacques le Mineur, premier évêque de Jérusalem, que saint Paul appelle « le frère du Seigneur, » les apôtres Jude et Simon, successeur de saint Jacques sur le siège de Jérusalem, et qui fut martyrisé sous Trajan.

Ces fils et petits-fils des frères et sœurs de sainte Anne sont appelés dans l'Évangile, selon l'usage des Écritures, « frères et sœurs de Jésus, » désignation dont ont tant abusé les blasphémateurs qui ont essayé de nier la virginité de la Mère de Dieu.

L'UNIVERSALITÉ DE LA DÉVOTION ENVERS SAINTE ANNE

Dans la sainte Écriture, l'obscurité enveloppe la figure de sainte Anne. Sauf le portrait de la femme forte, au livre des Proverbes, que la liturgie rappelle dans la messe de la fête de sainte Anne, et les deux figures de la mère de Samuel et de la vieille prophétesse du Temple, un silence profond règne autour de sainte Anne, silence sublime et imposant comme celui du sanctuaire. Si un tel silence est une louange, louange de l'humilité de celle par qui Dieu devant opérer de si grandes choses, se voila fut déchiré sous la Loi Nouvelle quand la réalité eut succédé à l'ombre. La publicité du culte de sainte Anne est aussi grande qu'a été profonde l'obscurité de sa vie terrestre.

L'histoire de l'Église est remplie de sa renommée et des invectives de sa puissance. Sa dévotion est vraiment catholique, étendue de tout temps et de tout lieu, et le nombre et la dignité de ses clients étant illimités.

Ce culte commença au berceau même de l'Église. Les apôtres, qui apportent avec la nouvelle du salut au monde des Gentils, son origine dans l'Ancien Monde, d'où il rayonne dans l'univers, se perd dans la nuit des siècles ; on trouve des vestiges dans les traditions de toutes les nations chrétiennes, et dans les documents liturgiques de la plus haute antiquité.

Ce culte est catholique par l'universalité des pays où il a fleuri et se maintient encore pour la gloire de Dieu et la consolation de ses serviteurs. Il pénétra partout avec l'évangile de la paix et le culte de la Mère de Dieu. Né à Jérusalem, où la maison authentique de sainte Anne est encore debout aujourd'hui, il traversa le mer avec Lazare, Marthe et Marie, pour ajouter de nouvelles forces à leur mission apostolique. Il prit bientôt racine au cœur même de la capitale dans cette Rome où doit converger, pour en rayonner de nouveau, la lumière brillante et plus pure, toute la splendeur de la sainteté. Il s'éleva à Cologne, à Florence, en Sicile, partout sous le firmament ensoleillé de la terre classique des saints. Les régions du nord l'ont vu fleurir par les neiges et la brume, jusqu'à ce que le souffle empesté de l'hérésie vint flétrir cette dévotion qui avait surgi dans l'Orient avec l'aurore de la Foi. L'Alle-

magne, le Danemark, l'Angleterre, jadis « l'île des saints », où la dévotion à sainte Anne persiste néanmoins dans les noms de ses enfants, ont livré à un faux culte les sanctuaires dédiés à la mère de Marie.

Au royaume jadis très chrétien de France, asile choisi des amis et des disciples du Christ, la réception de sainte Anne fut plus gracieuse et cordiale encore. Sous le ciel serein de la Provence, la ville d'Apt accueille ses restes sacrés, dont l'immortel Charlemagne constata l'invention et qu'il honora par l'érection d'une basilique vraiment royale. ¹ Apt est vraiment le trésor des reliques de sainte Anne. C'est d'Apt qu'est venue la main sacrée de sainte Anne, vénérée à Carcassonne, et dont une parcelle obtenue du chapitre de cette ville par le Vénérable François de Laval, fut la première relique de la sainte offerte à la piété des fidèles dans ce lieu de pèlerinage. C'est d'Apt qu'est venu le bras sacré de sainte Anne, possédé par la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs de Rome, et dont une portion notable, donnée au sanctuaire de Beaupré, est conservée dans le riche reliquaire placé sous cet édifice artistement ciselé à l'entrée du chœur.

La fidèle Bretagne ne fut pas moins favorisée. Là aussi, dans la découverte de son image miraculeuse, on trouve la preuve de l'existence d'un culte qui remonte aux siècles primitifs de l'Église. Saluons, mes Frères, l'apparition de la dévotion à sainte Anne dans l'antique pays d'Armorique. C'est de là qu'elle nous est venue avec les intrépides découvreurs de la Nouvelle France, avec les premiers colons qui ouvrirent ces terres vierges, avec les martyrs dont le sang versé pour l'amour du Christ fit germer une nation chrétienne.

Quant aux serviteurs de sainte Anne, qui pourrait les compter ? Pères et Docteurs de l'Église, Souverains Pontifes, empereurs, rois et reines, saints et saintes de tous les temps et de tous les pays : glorieux cortège proclamant de siècle en siècle la puissance et les bontés de cette mère bénie ! Saint Germain de Consantinople, saint Jean Damascène, saint Épiplane et saint Cyrille de Jérusalem publient tour à tour sa grandeur. Le pape Grégoire XIII, par une inspiration du Saint-Esprit, dit Baronius, ordonna dans toute l'Église la célébration de sa fête, confirmant ainsi une coutume consacrée par le temps. Et combien d'autres vicaires du Christ ont rendu hommage à sainte Anne ! Pie IX, de sainte mémoire, fit couronner en son nom sa statue à Apt, et la déclare patronne de la Province de Québec. L'illustre et regretté Léon XIII, qui reçut au baptême le nom de Joachim et dont la mère s'appelait du nom béni d'Anne, ajouta, lui aussi, un fleuron à sa couronne. Ce fut lui qui éleva au rang de première classe la fête de sainte Anne et de saint Joachim, et qui fit couronner dans cette basilique, par feu Son Eminence le Cardinal Taschereau, la statue de la sainte.

¹ La chapelle contenant l'autel et les reliques de sainte Anne, à Apt, est dite royale. Le diocèse de Québec, en 1673, contribua très généreusement à sa restauration.

Imitant l'exemple de tant de saints et illustres pontifes, marchant sur les pas du Vénérable François de Montmorency-Laval, fondateur de l'Église du Canada, qui favorisa par la parole et par l'exemple le culte de sainte Anne, qui souvent vint ici en humble pèlerin, qui donna à ce sanctuaire sa première relique, qui bénit la pierre angulaire de la vieille église, remplacée plus tard par cette majestueuse basilique. Serviteurs dévots et fidèles de sainte Anne, les Pères du Premier Concile Plénier de ce pays sont venus ici aujourd'hui pour témoigner de leur amour envers la généreuse sainte et leur confiance en son intercession. Cet hommage solennel, ce grand acte de foi, sainte Anne le reconnaîtra et le récompensera sans doute au centuple, par les mérites de celui dont elle engendra la mère, Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Ainsi-soit-il.

A midi, les RR. PP. Rédemptoristes convièrent les Pères et les membres du Concile, et tous les prêtres présents, à un dîner bien intelligemment ordonné, et qui fut pris dans la grande salle de récréation des juvénistes. Cette pièce était décorée avec goût de drapeaux et de guirlandes de verdure. Le service était fait, de la façon la meilleure, par ces intéressants jeunes gens—qui finirent par monter sur la scène et par exécuter avec entrain le chant national *O Canada!*

Vers 2 heures de relevée, la Basilique se voyait encore remplie à sa capacité. Le R. P. Daly, l'un des religieux du Sanctuaire, était en chaire; et, de sa voix claire et pénétrante, il remercia délicatement en français et en anglais les Révérendissimes Pères de l'honneur qu'ils faisaient en ce jour à la paroisse et à la Basilique. En quelques paroles enflammées, il excita ensuite les cœurs à la piété, provoqua leurs prières, et mit en marche la procession solennelle des reliques de la bonne sainte Anne. Les diverses classes de pèlerins, les demoiselles avec les bannières des Enfants Marie et de saint Gérard, les dames avec la bannière de sainte Anne, les hommes, les juvénistes, les séminaristes, le clergé et le corps épiscopal, ayant à sa tête le Délégué papal, l'escorte des zouaves pontificaux, la multitude s'associant avec recueillement à la cérémonie, les cloches sonnant à toute volée comme pour accompagner les chants sacres: c'était un bien beau spectacle, et comme il ne s'en voit pas souvent en n'importe quel pays. De fait, nous osons exprimer l'avis qu'il est justifiable d'établir des points de comparaison entre une procession comme celle de ce jour et les processions célèbres des grands pèlerinages de Lourdes.—La procession de sainte Anne se fait sur le grand parterre qui se trouve en face de la Basilique, et dont les Révérends Pères

ont su faire une sorte de parc ravissant, tout parsemé de jolis bosquets et de massifs de fleurs. En suivant les unes et les autres des allées de ce parc, les processions arrivent facilement à durer une honne heure, et cela leur permet non seulement de se bien déployer, mais aussi de laisser aux âmes et aux cœurs le temps de se bien imprégner des sentiments de piété et de dévotion qui ne demandent, en un pareil moment, qu'à se produire et à se transformer en fruits de bénédiction.

La bénédiction solennelle du Saint Sacrement, à laquelle S. G. Mgr Casey, évêque de Saint-Jean, N.-B., fut l'officiant, mit fin aux exercices de ce pèlerinage mémorable : pèlerinage comme il n'y en a jamais eu à la honne Sainte-Anne, et qui a réuni, aux pieds de la sainte, toute la hiérarchie catholique du Canada présidée par un Délégué du Saint-Siège ; pèlerinage vraiment national, dans le sens absolu du mot, puisqu'il se composait des chefs des trois grandes sections française, irlandaise et écossaise, qui forment l'Église du Canada ; pèlerinage, enfin, bien extraordinaire par son occasion, en ce qu'il a conduit auprès de la Patronne provinciale les Pères et tous les membres de ce premier Concile Plénier du Canada.

Dans la soirée, à la Basilique de Québec, S. G. Mgr Lahrecque, évêque de Chicoutimi, a officié pontificallement aux vêpres solennelles. La procession du Saint Rosaire, qui se fait chaque premier dimanche du mois, a revêtu cette fois un caractère particulier de pompe et d'éclat, et de piété aussi, sans doute, soit à raison de la fête même du jour — fête du Saint-Rosaire —, soit à cause de la part qu'y ont prise les Révérendissimes Pères et les membres du Concile

Chapitre X

AUTRES MESSES À LA BASILIQUE

MESSES BASSES CONCILIAIRES



CHAQUE jour, durant le Concile, sauf les dimanches et le jour du service solennel pour les évêques défunts, il y eut, à 8 heures, à la Basilique, une messe basse, à laquelle devaient assister, autant que possible, tous les Pères et les membres du Concile. Cette messe fut dite à tour de rôle par les personnages les plus élevés en dignité, après les archevêques et évêques: vicaires généraux, protonotaires apostoliques, chanoines, prélats et camériers de Sa Sainteté. A l'Évangile, l'acolyte portait au Délégué le livre à baiser. Durant cette messe, il y eut presque toujours chant de cantiques et musique d'orgue.

C'est ainsi que, par cette assistance commune au saint sacrifice, les membres du Concile imploraient les lumières divines sur la journée de labeur important qui s'ouvrait devant eux.

Un grand nombre de fidèles venaient joindre leurs prières à celles de leurs Pasteurs et demander au divin Maître et à la Reine des apôtres de bénir leurs travaux.

MESSES SOLENNELLES SANS SESSION.

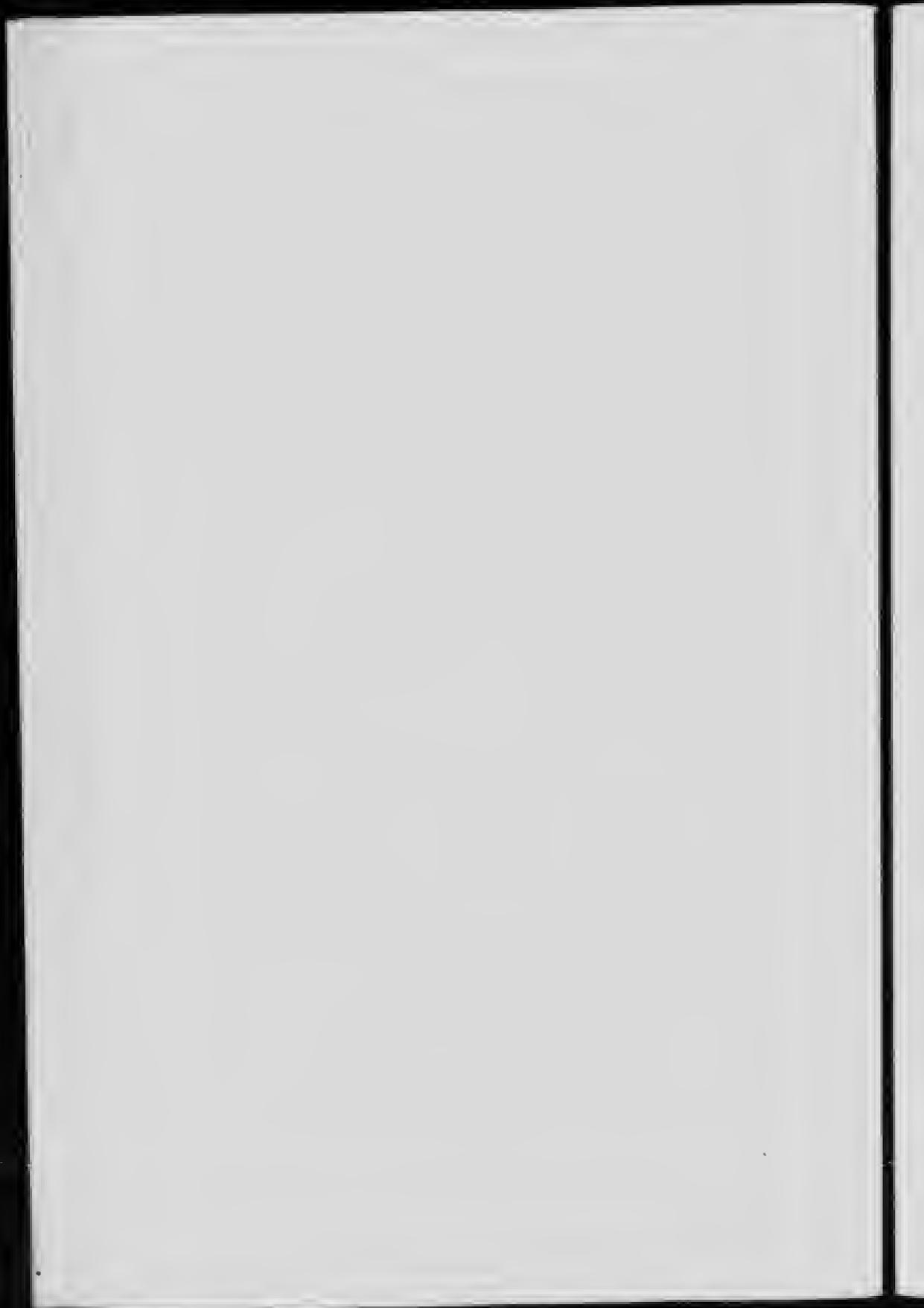
Outre les deux messes solennelles de la seconde et de la troisième session du Concile, il y eut, à la Basilique, les dimanches, 17, 24, et 31 octobre, des grand'messes auxquelles assistèrent tous les Pères et un très grand nombre de prélats et de théologiens du Concile.

Bien que, dans ces circonstances, il n'y eût aucun acte concil-



PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'OTTAWA

1. Mgr J.-O. Routhier, P. A., Adm. Ottawa. 2. Mgr N.-Z. Lorrain, Pembroke.
3. Mgr E.-A. Latulippe, Temiscamingue.



liaire, nous croyons que la relation de ces solennités doit figurer dans un historique du Concile. Nous nous faisons donc un devoir de les signaler ici, et particulièrement, de reproduire, aussi fidèlement que possible, soit le texte original des sermons français, soit la traduction des discours qui furent prononcés en anglais.

SOLENNITÉ DU DIMANCHE, 17 OCTOBRE, 1909

La grand'messe fut chantée par le Très Révérend Père Emile Bunoz O. M. I. préfet apostolique du Youkon. Après l'Évangile. Sa Grandeur Mgr E.-A. Latulippe, vicaire apostolique du Témiscamingue, prêcha en français.

DISCOURS DE MGR LATULIPPE

*Tu es Petrus et super hanc petram
ædificabo ecclesiam meam, et por-
ta inferi non prævalebunt adver-
sus eam. MATT. XVI, 18.*

« Tu es Pierre, et sur cette pierre, je
bâtirai mon Église, et les portes de
l'enfer ne prévaudront pas contre
elle ».

Excellence,

Messeigneurs,

Mes frères,

Pendant la vie mortelle du Sauveur, il y avait des jours où les disciples étaient déconcertés, scandalisés à la vue des humiliations du Fils de Dieu; mais il y en avait d'autres où ils devaient se sentir particulièrement fiers d'être à sa suite: c'étaient les jours de triomphe, les jours où le Maître avait manifesté sa divinité par des œuvres éclatantes, soit en calmant les flots du lac de Génésareth, soit en rappelant Lazare de la corruption du tombeau, soit en se transfigurant lui-même dans la lumière du Thabor.

L'Église catholique, prolongement auguste de la personne de Jésus-Christ sur la terre, a elle aussi ses jours de deuil et ses jours de triomphe, et nous, ses enfants, nous pleurons quand elle pleure, et, quand elle est dans la joie, nos âmes tressaillent d'allégresse.

Ce sont des jours de joie qui se sont levés pour l'Église canadienne, et notre premier Concile Plénier a mis un sentiment de sainte fierté au cœur de tous ceux qui sont témoins de ses solennelles assises. Aussi, c'est pour me mettre à l'unisson avec cette note dominante du peuple chrétien que je viens aujour-

d'hui professer solennellement ma foi, notre foi à la sainte Église catholique : *Credo sanctam ecclesiam catholicam.*

Mes frères, il y a dix-neuf cents ans que le Fils de Dieu fait homme, s'adressant à un pauvre pêcheur de poissons, nommé Simon-Pierre, sur les bords de la mer de Galilée, lui disait : « Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ». Et, en parlant de la sorte, Notre Seigneur affirmait sa propre divinité, car il n'y a qu'un Dieu qui pût entreprendre et faire réussir une œuvre telle que l'Église catholique, en l'appuyant sur un fondement tel que Pierre ; mais, du même coup, il proclamait la divinité de l'Église qu'il allait fonder, car cette Église, contre laquelle les puissances de l'enfer allaient se déchaîner, si elle ne succombait pas, c'est que lui-même la soutiendrait dans Pierre : *Petra autem erat Christus*, « la pierre c'était le Christ ».

Ah ! les portes de l'enfer, il y a dix-neuf siècles qu'elles s'efforcent de prévaloir contre l'Église de Rome. A peine fut-elle née que Néron, Domitien, Déce, Dioclétien, et toute une armée de suppôts de l'enfer, voulurent la noyer dans son propre sang. Les enfants de l'Église, on les traînait comme un vil troupeau jusqu'à l'amphithéâtre, et là, pendant que le sang rougissait le sable de l'arène, là-haut sur les gradins du cirque, César et Rome tout entière battaient des mains, et leurs applaudissements frénétiques couvraient parfois le rugissement des tigres et des panthères qui se disputaient les membres palpitants des martyrs. Mais le sang des martyrs était une semence de chrétiens, et on avait beau les torturer, les brûler à petit feu, les enduire de poix et les allumer la nuit comme des flambeaux, pour éclairer les spectacles honteux du paganisme, en engraisser les ménageries de Rome et de tout l'empire : toujours plus nombreuses se faisaient les réunions saintes dans les catacombes, et ces chrétiens qu'on calomniait, dont on dénaturait les dogmes, qu'on accusait d'idolâtries ridicules, de mystères honteux et sanglants, on les trouvait partout, si bien que saint Paul, trente ans à peine après la mort de Jésus-Christ, pouvait écrire aux fidèles de Rome : « Votre foi, elle est prêchée par toute la terre » ; et, un peu plus tard, au deuxième siècle, Tertullien se moquait des païens en leur disant : « Nous ne sommes que d'hier et déjà nous remplissons vos villes ; nous sommes dans l'armée, dans vos conseils, au Forum, au Sénat, jusque dans les palais, de César, et nous ne vous laissons que vos temples ».

Un jour pourtant, l'enfer put croire qu'il avait triomphé et que l'œuvre du Christ allait tomber. Pierre, le chef, le maître, le Souverain Pontife, fut attaché à un gibet et, en immolant le pasteur, on crut qu'on aurait facilement raison du troupeau. Mais, comme l'a fait remarquer un orateur sacré des temps modernes, on s'était mépris en clouant Pierre à la croix, et on ne s'aperçut pas qu'en le crucifiant la tête en bas, on le mettait en demeure d'embrasser la terre, en mourant, dans une étreinte éternelle. Et quelques jours plus

tard, Pierre revivait dans son successeur et les portes de l'enfer n'avaient pas prévalu contre l'Église.

C'est l'époque des persécutions sanglantes qui durèrent trois siècles et qui se terminèrent par l'avènement de Constantin. Alors l'Église vint s'asseoir triomphante, à côté de César, sur le trône du monde.

Mais ce fut pour avoir à combattre des ennemis peut-être plus redoutables encore, parce qu'ils étaient plus perfides et qu'ils se cachaient au milieu même de ses enfants.

Nous sommes à l'origine des grandes hérésies. Tout fut attaqué avec une rage vraiment diabolique. Rien ne fut épargné, ni le mystère redoutable de la Trinité, ni l'Incarnation du Verbe, ni la rédemption du monde par l'Homme-Dieu, ni le privilège auguste de la divine maternité, ni l'admirable économie de la grâce, jusqu'à ce qu'on en vint, dans les temps modernes, à porter une main sacrilège jusque sur les choses que les hérésiarques anciens n'avaient pas osé toucher: le double chef-d'œuvre du cœur de Jésus, le doux mystère de l'Eucharistie et le sacrement de Pénitence.

Et, pendant que les nations frémissaient de haine, que l'enfer écumait de rage, que faisait l'Église? Toujours calme, même au plus fort de la mêlée, par la voix de ses pontifes et de ses docteurs, elle définissait ses dogmes, formulait son Credo, et le Christ, lui, taillait, émondait l'arbre immortel. Les branches détachées du tronc, une à une, tombaient sur le sol où elles devaient périr. Elles pouvaient bien donner encore quelques fruits chétifs tant qu'elles gardaient un peu de la sève primitive, mais tour-à-tour elles se déséchaient et elles mouraient. Ainsi tombèrent et moururent les sectes séparées de l'Église dans les premiers siècles, et il adviendra des hérésies modernes ce qu'il est advenu des hérésies anciennes. Dans quelques siècles, si le monde existe encore, on dira du protestantisme, du modernisme, ce que l'on dit aujourd'hui de l'arianisme, du nestorianisme et de tant d'autres: « Il a vécu ». Mais on dira de l'Église catholique: « Elle vit et vivra, car les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ».

L'égarement des esprits devait nécessairement produire la corruption des cœurs, et cette corruption engendra bientôt le troisième ennemi contre lequel l'Église combat depuis deux siècles: le rire et le sarcasme de l'incrédulité.

L'Écriture compare quelque part le rire de l'impie au bruit que font les épines en se consumant dans la fournaise, et elle nous dit que ce rire est vain.

On a opposé la raison à la foi, on a invoqué le témoignage de la science, on a creusé dans les entrailles de la terre pour chercher des preuves contre les enseignements de l'Église; et, comme on l'a dit, la raison quand elle n'était pas faussée ou obscurcie par les passions, a répondu comme la foi, et la science a prêté son concours à nos dogmes; et, des entrailles de la terre, quand on a remué le sable qui recouvrait les ruines de Babylone et de Ninive, ont surgi des monuments qui sont venus confirmer les enseignements de l'Église. Et, en voyant cela, les incrédules ne riaient plus.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street 14609 USA
Rochester, New York
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Rire, mes frères, c'est un pauvre argument ; c'est d'ordinaire celui des hommes qui n'en ont pas de meilleur à opposer à la vérité : en tout cas, le rire de Voltaire et de sa triste descendance n'a encore rien produit. « Dans vingt ans, disait-il, le Christ verra beau jeu ». Oui, et il y a plus de cent ans que Voltaire dort oublié dans le cercueil que lui a fabriqué le Galiléen, et l'œuvre du Galiléen, l'Église catholique, elle vit et elle est plus vivace que jamais. Le grain de sénévé est devenu un grand arbre. Il couvre maintenant de son ombrage bienfaisant tous les pays de la terre, et dans ses rameaux bénis viennent vraiment s'abriter tous les oiseaux du ciel. Parcourez le monde ; visitez tous les pays, même ceux qu'ont ravagés l'hérésie et l'impiété : allez en Europe, en Asie, en Afrique, en Australie ; repassez au Nouveau-Monde, visitez les Deux Amériques, vous verrez bien des mœurs et des coutumes différentes, vous rencontrerez des hommes de couleurs et de langues diverses ; vous les entendrez se disputer sur toutes les questions ; mais partout vous trouverez les enfants de l'Église unis dans une même foi et vous les entendrez réciter le même Credo qui se termine par le même article : « Je crois en la sainte Église catholique ».

Et quelle est l'explication de ce phénomène ? Par quel miracle l'Église a-t-elle vécu ? Par quel miracle a-t-elle pris naissance dans le monde païen, malgré des persécutions sanglantes qui durèrent trois siècles ? Par quel miracle s'est-elle propagée par toute la terre, en dépit de la haine de ses ennemis et quelquefois des défections et des scandales de ses propres enfants ?

Sans doute, nous sommes ici en présence d'un fait surnaturel qui a sa raison d'être dans la volonté de Dieu. L'Église vit parce que Jésus-Christ l'a fondée. « Allez, disait le Christ, prêcher mon évangile ; allez baptiser les nations au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ne craignez rien, je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Ce que vous délierez sur la terre, je le délierai dans le ciel. Qui vous écoute, m'écoute.

« Et toi Simon, je te dis que tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Puis mes agneaux, mes brebis, mon église tout entière ; confirme tes frères dans la foi ; j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. »

Voilà pourquoi l'Église reste debout ; c'est Jésus-Christ qui la soutient. Mais par quel moyen la soutient-il ?

Mes frères, il y a dans l'Église de Rome un fait palpable, éclatant pour tous ceux qui veulent voir : c'est l'harmonie qui existe entre ses membres, depuis le trône de saint Pierre jusqu'à la plus humble chaumière du dernier des paysans.

« L'Église catholique, disait naguère un protestant célèbre, c'est la plus belle école d'obéissance qui existe sur la terre. »

L'Église c'est une armée. Là haut, sur les cimes du monde chrétien, c'est le pape, le grand généralissime des troupes du Christ. Distribués dans la campagne, chacun à la tête de sa division, sont les évêques, les officiers supérieurs

qui reçoivent le commandement d'en haut et qui le transmettent aux officiers inférieurs qui sont les curés et leurs assistants. Et vous, mes frères, vous êtes les soldats. Et nous tous : Pape, évêques, prêtre et peuple ; général, officiers et soldats, encore une fois, nous sommes la grande armée du Christ et nous allons à la conquête du royaume éternel. Et ce qui fait notre force c'est notre obéissance, car de l'obéissance, il est écrit, qu'elle chantera victoire.

Mes frères, les nations périssent, les trônes s'écroulent, les familles se dissolvent parce qu'on a perdu le respect de l'autorité. Les sujets assussinent leurs souverains parce qu'on a oublié l'oracle de saint Paul : *Omnis potestas a Deo*, « toute puissance vient de Dieu ». On peut proscrire les anarchistes, mais tant qu'on n'aura pas appris au peuple, en commençant par les enfants d'école, que la puissance vient d'en haut et non pas d'en bas, que le pouvoir est une chose sacrée, la société restera sur un volcan dont les commotions feront voler en éclats, un jour ou l'autre, les gouvernements les mieux constitués.

« Toute puissance vient de Dieu ». Cette parole, mes frères, pour ne l'oublier jamais, il faudrait l'écrire partout, dans nos constitutions sociales, dans nos codes civils, sur nos monuments publics et, mieux encore, au fond de notre cœur. Toute puissance vient de Dieu : donc, enfants, quand vos parents vous parlent, inclinez-vous, ce sont les représentants de Dieu. Toute puissance vient de Dieu : donc, citoyens, quand vos souverains passent, inclinez-vous, ce sont les envoyés de Dieu. Toute puissance vient de Dieu : donc, chrétiens baptisés, quand l'Église vous commande, prosternez-vous, car c'est l'épouse de Jésus-Christ, et Jésus-Christ, c'est notre Dieu.

« A lui soit honneur et gloire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Après la messe, ce fut le Très Révérend Mgr J.-J. McCann, Vicaire Général de Toronto, qui s'adressa à l'auditoire en anglais.

DISCOURS DE MGR McCANN

« Le Christ a aimé son Église et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée par le bain de l'eau, avec la parole, afin de se la présenter à lui-même, cette Église, glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible. »

Ephés., V. 26. 27.

Excellence,

Messeigneurs,

Mes frères.

Parmi les marques de la véritable Église, la sainteté occupe un rang préminent. Conçue d'après l'idée de son modèle dans le ciel, l'Église devait en

reproduire l'ordre, l'harmonie et la paix, mais surtout la sainteté. « Viens, dit l'ange à saint Jean, je te montrerai la nouvelle mariée, l'épouse de l'Agneau ; et il me transporta en esprit sur une grande et haute montagne, et il me montra la ville sainte, Jérusalem, qui descendait du Ciel d'auprès de Dieu. » ¹

Avec le symbole des apôtres nous affirmons notre croyance en la sainte Église catholique.

LA MARQUE DIVINE

Quand on considère la nature de l'Église, la nature de l'Être qui l'a établie, la nature de la fin pour laquelle elle a été instituée, quand on songe que l'Église est le corps mystique du Christ, établi par le Rédempteur pour la sanctification des âmes, il devient évident que la sainteté doit être le trait destiné à la caractériser et la marquer comme divine. C'est pourquoi, dans les oracles qui annoncent son institution, dans les figures qui dessinent ses traits, dans les prophéties qui présagent sa future grandeur, l'Église est proclamée belle en toutes choses, belle surtout de la beauté de la sainteté. Dieu, dit l'Écriture, créera de nouveaux cieux et une nouvelle terre, qu'il éclairera de la lumière de son visage et qu'il sanctifiera par la présence de son Esprit Saint ; la justice et la miséricorde seront les bases de son trône, la sainteté marchera sur ses traces, son règne sera le prix de son sang, « de ce règne il n'y aura pas de fin ». Saint Paul, par de belles figures, décrit aussi la sainteté de l'Église : « Le Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même afin de la sanctifier ».

Et cette marque de l'Église ne devait pas être transitoire, destinée à durer seulement pendant la vie des apôtres et de leurs successeurs immédiats : Jésus voulait qu'elle fût permanente et que, comme l'Église elle-même, elle durât jusqu'à la fin des temps. « Mon esprit, dit le divin Fondateur, qui est un esprit de sainteté et de vérité, demeurera toujours avec vous ».

Ni la malice des hommes, ni la puissance des rois, non, pas même les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle. Établie pour la sanctification des hommes, l'Église doit toujours continuer à être sainte, et toujours continuer à offrir aux hommes les moyens de sanctification : c'est pourquoi, sous les peines les plus sévères, Jésus commande à tous d'écouter l'Église. « Si quelqu'un, dit-il, n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain ». ²

Mais en quoi, pouvons-nous nous demander, l'Église est-elle sainte ? Il est évident qu'elle doit être sainte dans son fondateur, Jésus-Christ, dans sa doctrine et dans ses sacrements, et dans la vie d'un grand nombre de ses enfants de toute condition. Nous ne connaissons d'autre fondement de l'Église que celui que le divin fondateur a placé sur les apôtres. A eux il donne la grande

¹ Apoc. XXI. 9-16.

² MATH. XVIII, 17.

commission : « Allez, enseignez toutes les nations ». Ce sont leurs mains qui ont érigé le splendide édifice de l'Église, c'est leur sang qui en a cimenté les murs, c'est leur voix qui a proclamé la vérité jusqu'aux extrémités de la terre. Et, à leur exemple, les grands hommes, leurs successeurs, ont porté la lumière de l'Évangile aux diverses nations de la terre, embrasés du feu de l'amour de Dieu et du prochain, eux qui, comme les premiers apôtres, ne connaissaient que Jésus-Christ, et Jésus crucifié, toujours prêts à vivre et à mourir pour lui.

Sainte et vraie doit être sa doctrine. Elle enseigne les grandes vérités de la révélation : un seul Dieu en trois personnes divines, et Jésus le Sauveur du monde. « Allez, dit le divin Maître, enseignez aux hommes ce que je vous ai enseigné ». Elle est la gardienne de la révélation ; elle doit la conserver et en enseigner les vérités jusqu'à la fin des temps. Elle enseigne à l'homme sa noble origine et sa haute destinée : qu'il vient de Dieu et doit retourner à lui ; qu'il est pèlerin sur la terre et doit toujours tendre vers le ciel ; que les choses de la terre passeront, et que c'est en vain qu'il conquerrait les royaumes de la terre s'il ne gagne pas l'unique grand royaume éternel du Ciel. « Que sert à un homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme ? »¹ Son code moral est le plus pur et le plus sublime. Il enseigne l'amour de Dieu et du prochain ; il nous présente le divin Maître comme le grand modèle, et invite ses enfants à imiter son humilité et son amour du sacrifice ; non seulement il inculque l'observation des dix commandements, mais il exhorte ses fidèles à la pratique des conseils évangéliques. Ses sacrements sont partout au nombre de sept, institués par Notre Seigneur, l'auteur de la grâce.

MOYENS DE SANCTIFICATION

Les pratiques de l'Église tendent à un degré élevé à alimenter la piété. Elle encourage, par exemple, ses enfants à la réception fréquente de la pénitence et de la sainte Communion. Que d'actes de foi, que de témoignages de dévotion ! Et quand l'homme reçoit son divin Sauveur dans le sacrement de son amour, comme tout son être tressaille de crainte révérentielle, d'adoration et d'étonnement devant la condescendance infinie de son Seigneur et de son Maître !

Prenez la dévotion du chemin de la Croix. Le pieux fidèle suit en esprit Notre-Seigneur dans sa marche douloureuse du prétoire de Pilate jusqu'au Calvaire. Il le voit condamné à mort, insulté, rejeté, tombant sous le poids de la Croix ; il l'y voit cloué, agonisant, expirant. Son âme est toute remplie de compassion ; il se rappelle alors que ses péchés, à lui, ont causé ces souffrances ; son cœur est brisé de douleur et de contrition ; il se relève résolu de ne plus pécher.

¹ MATTH. XVI, 26.

Avec de tels secours, on peut compter sur la sainteté de vie d'un grand nombre de ses enfants. « Vous les reconnaîtrez à leurs fruits ». Il y aura de l'ivraie parmi le bon grain ; mais grande est la multitude de ceux qui, dans tous les siècles, ont été éminents par la sainteté. Nous les trouvons dans l'Église et dans l'État, au palais des grands et dans la chaumière du pauvre : des rois qui ont dépouillé leur manteau royal pour mener une vie de pénitence, des guerriers qui ont suspendu leurs armes pour suivre de plus près le Prince de la paix, des vierges qui ont renoncé aux jouissances de la vie, et des martyrs qui ont versé leur sang. Qu'elle est grande la liste de ceux qui ont orné l'Église par leurs vertus !

Comme confirmation de cette vérité, sans remonter au lointain passé ni me rendre aux pays éloignés, ne puis-je invoquer la longue liste des prélats qui ont orné ce siège métropolitain de Québec, de ces hommes qui ont quitté leur foyer et leur patrie et bravé tous les dangers, afin de porter le flambeau de la Foi, dilater le royaume de Dieu et faire connaître sa bonté et sa miséricorde à ce pays nouveau ? Pour les différents sièges de ce vaste pays ont été formés des hommes qui ont sacrifié tous les plaisirs de la vie, et enduré des périls sur mer et sur terre, de manière à pouvoir dire avec l'apôtre Paul : « Nous avons été en spectacle au monde, aux anges et aux hommes », ¹ et encore, avec le même apôtre : « Nous avons combattu le bon combat, nous avons achevé la course, nous avons gardé la foi » ; ² des hommes toujours prêts à dépenser leur vie à l'appel du devoir.

Je pourrais invoquer l'exemple des Pères de ce premier Concile Plénier assemblé avec la bénédiction du grand Pontife, Pie X, et présidé par son représentant le Délégué Apostolique. Plusieurs d'entre eux sont venus au prix de grands sacrifices des régions éloignées de ce pays. Ils sont venus pour unir par des liens plus étroits les divers peuples de ce vaste Dominion ; ils sont venus pour stimuler le zèle des prêtres et des fidèles, et les emhraser d'une nouvelle ardeur pour le salut des âmes.

Ne pourrais-je invoquer ces foyers de science qui surgissent dans tous les grands centres, et où des hommes, bien peu rétribués en cette vie, dépensent leur énergie à donner à la jeunesse du pays une éducation chrétienne ?

Je pourrais, enfin, citer ces institutions où de saintes âmes, liées par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, pratiquent les conseils évangéliques, se dévouent sans réserve au service de Dieu et au bien du prochain ; institutions d'où la voix de la prière et de la louange monte sans cesse comme un encens d'agréable odeur vers le trône céleste.

Tous ces témoins proclament à haute voix que l'Église catholique est la mère féconde des saints.

¹ 1 Cor. IV, 9.

² Tim. IV, 7.

Nous sommes un peuple choisi, mes chers frères. Nous appartenons à cette Église sainte. Utilisons les moyens de sanctification qu'elle nous offre. Soyons-lui obéissants. Projetons autour de nous la lumière du bon exemple, afin que, par-là, nous plaisons à Dieu dans cette vie et méritions de régner avec les saints dans le royaume du Ciel. Ainsi soit-il.

SOLENNITÉ DU DIMANCHE 24 OCTOBRE

Le célébrant de la messe fut le Très-Révérend Mgr J.-E. Meunier, V. G. administrateur du diocèse de London durant la vacance du siège.

Le sermon français fut prêché par S. G. Mgr E. Grouard, vicaire apostolique d'Athabaska.

RÉSUMÉ DU SERMON DE MGR GROUARD

Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

«Voici, en effet, que désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse.»

LUC. I 48.

Ce texte est tiré du *Magnificat*. La très sainte Vierge Marie, jeune fille inconnue, fait cette étonnante prophétie.

La prophétie est avec le miracle la preuve la plus convaincante de la divinité de la religion. Elle a même plus de force que le miracle — qui est un fait passager — où l'on doit reconnaître cependant l'action de Dieu. La prophétie en effet demande une intervention divine, non seulement d'un jour ou d'une heure, mais de tous les siècles. On y voit la science de Dieu, sa sagesse, sa puissance dans la direction du monde; il prévoit, il annonce d'avance et il fait arriver infailliblement les choses prédites tout en laissant les hommes agir librement. Mais il faut que la prophétie se réalise. Nous allons examiner si la prophétie de la sainte Vierge s'est réalisée. Pour cela, il est nécessaire de la rapprocher d'une autre prophétie encore plus ancienne puisqu'elle date de l'origine du monde. C'est Dieu lui-même qui, après la chute de nos premiers parents, parle ainsi au démon: *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius. Tu insidiaberis calcaneo ejus et ipsa conteret caput tuum*¹. Tout le monde reconnaît que la femme dont Dieu parle est la très sainte Vierge Marie. Son triomphe sur le serpent, sur le démon,

¹ « Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa postérité et ta postérité: celle-ci te meurtrira à la tête, et tu la meurtriras au talon. » *Gen.* III, 15.

est proclamé dès le premier jour, et la sainte Vierge ne fait que prédire la conséquence de ce triomphe si glorieux pour elle, c'est-à-dire, que toutes les générations la proclameront bienheureuse. Cependant, il y aura une lutte acharnée entre la Vierge Marie et le démon, entre la race de la femme et celle du serpent, lutte qui précède toujours la victoire, et le monde entier prend part à cette lutte, soit en se mettant du côté de la femme, soit en se mettant du côté du démon.

Les catholiques se proclament tous les enfants de la sainte Vierge dont Notre-Seigneur Jésus-Christ est le fils premier-né. Quels sont donc ceux que l'on met dans la descendance du serpent ? Le démon est le père de l'orgueil, de l'erreur, du mensonge, de l'impiété, de tous les vices : hélas, quelle nombreuse famille !

Et l'hérésie ? Ce n'est pas moi qui range les hérétiques au nombre des enfants du démon. Ce sont eux-mêmes qui s'y mettent en partageant sa haine et ses inimitiés contre la sainte Vierge. Pour se donner une excuse dans la guerre qu'ils ont déclarée au culte de Marie, ils prétendent que les catholiques sont coupables d'idolâtrie en rendant à une créature l'adoration qui n'est due qu'à Dieu seul. C'est l'orgueil et l'opiniâtreté de l'hérésie qui les aveuglent. Ils ne veulent pas voir que l'Église catholique distingue très bien l'adoration, qui est due au seul vrai Dieu, de la vénération et de l'honneur que nous rendons aux saints qui sont les amis de Dieu, et surtout à Marie qui est la Mère de Dieu, et par cela même plus digne que tous les saints de tout l'honneur qu'il est permis d'accorder à une pure créature. A Dieu seul nous offrons le sacrifice de la messe, qui est l'acte de l'adoration parfaite. Quel catholique a jamais pensé à l'offrir à la sainte Vierge ? Les protestants ferment donc les yeux à une vérité évidente et, en faisant une guerre acharnée au culte légitime que tout chrétien doit rendre à la Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ils se mêlent aux autres impies, enfants du démon, dont Dieu avait prédit les inimitiés implacables contre la nouvelle Ève. La prophétie de la Genèse et celle du *Magnificat* s'accordent donc et se prêtent un mutuel appui en s'éclairant l'une l'autre.

Voyons maintenant si les faits répondent à la prophétie. D'abord, nous voyons l'apôtre saint Jean peindre la gloire de Marie de la façon la plus brillante, lorsqu'il dit dans l'Apocalypse : *Signum magnum apparuit in cælo : mulier amicta sole et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim*¹. Comment les premiers chrétiens n'auraient-ils pas honoré Marie ? Aussi dans les catacombes trouvons-nous les images de la sainte Vierge, preuve manifeste de leur dévotion dès l'origine du christianisme.

¹ « Puis il parut dans le ciel un grand signe : une femme revêtue du soleil, la lune sous ses pieds et une couronne de douze étoiles sur sa tête. » *Apoc.* XII, 1.

Et saint Denys l'Aréopagite ! et les saints Pères ! Leurs écrits ne témoignent-ils pas de la haute antiquité du culte de Marie ?

Les premières générations de chrétiens ont donc accompli la prophétie en proclamant Marie bienheureuse. Mais la haine du démon et de ses suppôts, prédite aussi, comment s'est-elle manifestée ? Voici Arius qui nie la divinité de Jésus-Christ, et Nestorius qui nie la maternité divine de Marie. Le serpent emploie toutes ses ruses ; mais la victoire de Marie n'en est que plus éclatante, et au concile d'Ephèse, les évêques la proclament Mère de Dieu, et le peuple fidèle manifeste sa foi et son amour par des transports de joie et des chants de triomphe.

La religion catholique s'établit dans le monde ancien et propage le culte de Marie, qui est proclamée bienheureuse dans toutes les nations. Les Docteurs de l'Orient et de l'Occident, saint Jean Chrysostôme, saint Cyrille, saint Ephrem, saint Epiphane, saint Damascène, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Patrice en Irlande, le Vénérable Bède en Angleterre, publient tour à tour les grandeurs de Marie. Les chrétiens rivalisent entre eux à qui élèvera les plus beaux édifices à Notre Dame : témoins, les cathédrales de Paris, d'Amiens, de Reims, de Chartres. Les beaux arts, la poésie, la musique lui offrent leur tribut de louange. Saint Bernard en France, saint Anselme en Angleterre, méritent le nom de « Docteur de Marie ». Partout la piété déborde, mais le démon ne veut pas s'avouer vaincu ni renoncer à sa haine infernale. Il suscite l'hérésie des Manichéens, des Albigeois ; l'impie se répand comme une épidémie mortelle. Alors, paraît saint Dominique qui propage la dévotion du saint Rosaire. La tête du démon est encore une fois écrasée, et Marie triomphe de plus en plus. Cependant, arrive une époque funeste. Le protestantisme paraît et plusieurs nations séduites ne chantent plus les louanges de Marie. Tout le nord de l'Europe, une partie de l'Allemagne, le Danemark, la Suède, l'Angleterre, autrefois l'île des saints, abandonnent la foi de leurs pères, la foi des apôtres, le culte de la sainte Vierge. Le démon veut-il donc réussir à faire mentir la prophétie, *Beitum me dicent omnes generationes* ? Non, Dieu fait découvrir l'Amérique ; Christophe Colomb, au chant de *Silve Regina*, traverse l'océan et plante la croix sur le Nouveau-Monde. Les Espagnols y fondent des colonies et y implantent la foi catholique ; le nom de Marie est prononcé par des peuplades indiennes que les missionnaires convertissent. La France, de son côté, a découvert le Canada, et voilà que les Récollets et les Jésuites y prêchent la doctrine chrétienne et apprennent aux sauvages à connaître et à vénérer Marie. Les premiers colons apportent la même foi et le même amour avec eux. Monsieur Olier et les prêtres de Saint-Sulpice veulent fonder Ville-Marie, ce qui déclare assez leur dévotion envers la Mère de Dieu. La Vénérable Sœur Bourgeois établit sa congrégation de Notre-Dame, et, pour affermir et propager la foi catholique en Canada, le premier évêque, Mgr de Montmorency-Laval, si rempli lui-même d'amour pour Marie, lui consacre son église cathédrale, proclame long-

temps d'avance le dogme de l'Immaculée Conception, oblige les prêtres du Séminaire sous serment de professer le même dogme, et voilà que, sous cette pieuse direction, le Canada voit ses églises et ses paroisses se multiplier et des générations nouvelles qui mêlent leurs voix aux générations anciennes pour proclamer Marie bienheureuse.

Le démon ne peut endurer ce triomphe de la sainte Vierge qui lui tient le pied sur la tête. Dieu permet à ce serpent infernal de s'agiter dans des convulsions plus terribles. La Révolution française abat les trônes et les temples, l'impiété s'étale au grand jour, une prostituée s'assied sur l'autel de Notre-Dame et reçoit des adorations abominables. Du coup, c'en est fait de la religion; Jésus-Christ et sa divine Mère sont mis au tombeau et n'en sortiront plus. Du moins, c'est ce que le démon et sa race s'imaginent. Illusion chimérique!

Après le Vendredi Saint arrive toujours le jour de Pâques. Dieu suscite un homme, Napoléon, qui pour rétablir l'ordre fait appel au Souverain Pontife; l'Église ressuscite en France; le culte de Marie renaît; la médaille miraculeuse obtient des prodiges et Notre-Dame des Victoires en est le foyer. La sainte Vierge apparaît à la Salette, à Lourdes; toute la terre s'ébranle et visite la grotte miraculeuse; les malades en grand nombre obtiennent leur guérison en invoquant Marie. Jamais on n'avait vu encore autant de dévotion envers la Mère de Dieu. Et cela dure encore.

Eh bien! est-ce que la prophétie de Marie s'est réalisée? N'est-ce pas la démonstration la plus frappante de la divinité de la religion catholique? Oui, ô divine Vierge! vous avez été prophète. Oui, il y a un Dieu qui vous a inspirée, Dieu le Père qui a fait en vous de grandes choses, Dieu le Fils qui s'est incarné dans vos entrailles, Dieu le Saint-Esprit qui vous a rendue féconde; la Très Sainte Trinité, ce premier de tous les mystères, est démontrée par votre prophétie, et les autres dogmes de la foi également. Bien loin donc que le culte de Marie soit superstitieux ou blâmable, comme le prétendent les protestants, c'est, au contraire, le plus solidement établi et un fondement inébranlable sur lequel s'appuie la religion tout entière. De fait, on ne peut pas séparer Jésus-Christ de la sainte Vierge, comme on ne peut séparer l'enfant de sa mère. Jésus-Christ est le nouvel Adam et Marie est la nouvelle Eve, et elle a autant de part à notre régénération spirituelle que la première Eve a eu de part à notre perte.

Quelle conclusion pratique devons-nous tirer de cette doctrine? C'est que nous devons de plus en plus aimer, honorer, imiter et prier Marie, surtout réciter le saint Rosaire. Voici le mois consacré à cette dévotion. Appliquons-nous donc à mieux réciter cette belle prière; visitons les sanctuaires consacrés à Marie; par exemple, le Cap de la Madeleine, où les mystères du saint Rosaire sont représentés par des groupes de statues magnifiques, où la statue vénérée de la sainte Vierge a été couronnée au nom du Souverain Pontife par

Monseigneur l'évêque des Trois-Rivières, entouré de plusieurs autres évêques. Vous avez déjà le pèlerinage de sainte Anne, cette bonne sainte ne sera pas jalouse de la dévotion que vous aurez pour la sainte Vierge; au contraire, les deux pèlerinages se prêteront un mutuel secours. Qui aime Marie aime sa mère. Qui aime sainte Anne doit aimer sa fille, la mère de Notre Seigneur Jésus-Christ. Vous obtiendrez ainsi les bénédictions du ciel qui rendront votre vie plus sainte et votre bonheur éternel plus facile. Ainsi soit-il.

Ce fut un religieux de la même congrégation, le Très Rev. Père J. Welch, O. M. I., vicaire général, administrateur du nouveau siège vacant de Vancouver¹ qui prêcha en anglais.

DISCOURS DU REV. PÈRE WELCH.

« La vie éternelle, c'est qu'ils vous
connaissent tous, vous, le seul vrai
Dieu, et celui que vous avez envoyé

JEAN, XVII, 3.

Excellence, Messieurs,

Mes frères,

Quand notre bon Seigneur vint sur terre, il apprit aux hommes ce qu'ils doivent croire et comment ils doivent vivre s'ils veulent avoir la vie éternelle. Jamais homme ne parla comme il a parlé; nul homme ne saurait mener une vie de perfection comme celle qu'il a vécue. Il enseignait dans le temple et sur le bord du chemin; il instruisait les gens sur le lac et sur la montagne. Partout de grandes foules se réunissaient pour l'entendre, et il leur parlait de choses saintes, de mort et de jugement, de la beauté de la vertu et de la gloire de la foi. Et comme son enseignement était sublime, telle aussi était la vie. « Qui de vous, disait-il à ses disciples, peut me convaincre de péché? »² En lui éclataient une immense charité, la pauvreté, l'humilité et toutes les vertus.

Mes chers frères, il y a longtemps que Notre Seigneur est venu ici-bas. Plus de mille années se sont écoulées depuis qu'il a mis pied sur cette terre, et bien qu'on ne le voie et qu'on ne l'entende pas, combien cependant nous le connaissons, car ses paroles et sa vie ne se trouvent-elles pas dans l'Évangile? Et ce saint Évangile, qui est inspiré par Dieu tout puissant, a été confié

¹ Nos lecteurs savent que le diocèse de London et l'archidiocèse de Vancouver ont été tout récemment pourvus de leurs titulaires respectifs. C'est le Rév. Père M. Fallon, O. M. I., qui a été élu pour le siège de London. Quant à celui de Vancouver, Sa Grandeur Mgr H. McNeil y a été promu et transféré du siège de Saint-Georges, dans l'île de Terre-Neuve.

² JEAN, VIII, 46.

à la garde de l'Église. Comme disait naguère un saint évêque, « nul homme ne naît avec l'Évangile écrit dans son intelligence. Quand une âme, dit-il, fait son entrée dans ce monde, il faut que l'Évangile soit laborieusement gravé dans son esprit, et il y doit être imprimé avec soin, sans quoi cette âme humaine s'aliène de Dieu, comme si elle n'eût jamais vécu, et de là il suit que l'Église doit perpétuer l'œuvre du Christ et enseigner aux hommes les vérités du salut. »

Avec quelle perfection, mes chers frères, n'a-t-elle pas accompli sa tâche ! Notre divin Maître lui dit : « Allez, enseignez toutes les nations, et je serai avec vous jusqu'à la fin des temps. » L'Église, mes chers frères, a toujours vécu, a toujours marché à l'avant-garde du progrès intellectuel. C'est l'Église qui nous a conservé, qui a sauvé de l'oubli les œuvres des anciens Grecs et Romains, et durant les guerres et les bouleversements sociaux qui ont duré bien des siècles, la préservation des lettres est due aux efforts de l'Église. En ces jours où rois et guerriers construisaient des citadelles et des forteresses, l'Église bâtissait des églises et des écoles et des universités de grand renom. Les nombreuses sectes qui, dans ces derniers temps, se sont séparées de l'Église, se vantent souvent d'avoir en leur possession le Livre des livres, la sainte Bible. D'accord ; mais qu'elles se rappellent qu'elles l'ont reçue de l'Église catholique. C'est à elle qu'elles la doivent, et, mes chers frères, ce que l'Église a fait dans le passé pour l'instruction, elle le fait de même à présent. Les hommes font des sacrifices pour ce qu'ils aiment. Où se fait-il pour l'éducation des sacrifices tels que l'Église catholique en fait aujourd'hui ? Chaque année elle dépense des sommes énormes pour le soutien de l'éducation, et de quelque côté que nous regardions, nous constatons qu'elle réussit, et son succès serait encore plus grand, n'était-ce qu'elle souffre des effets de la spoliation, et n'était le fait que très souvent, même aujourd'hui, elle doit s'accommoder de l'injustice, sinon de la persécution ouverte.

Mais, mes chers frères, et c'est le point que je veux démontrer, l'instruction séculière n'est pas, après tout, la seule. Il y a autre chose à apprendre en ce monde outre les arts et les sciences. La destinée de l'homme n'a pas sa fin dans ce monde. Il est créé pour quelque chose de plus noble et de plus durable ; la science la plus élevée est de connaître Dieu pour qui et par qui il a été fait. C'est là la vie éternelle, de connaître Jésus-Christ, de connaître Dieu, de connaître le Fils de Dieu fait homme, d'être familier avec sa vie, d'en être pénétré, de marcher sur ses traces : voilà la science la plus élevée. C'est ici surtout que l'Église se montre une vraie et grande maîtresse ; elle respecte et honore l'instruction séculière et l'aide selon son devoir ; mais, d'autre part, elle apprend à l'homme à ne pas travailler seulement pour ce qui est périssable, mais pour ce qui est éternel, et, pour cela, elle commence avec les jeunes intelligences, avec l'enfant à l'école, la grande œuvre de l'éducation. Outre l'étude des matières séculières, elle montre à

L'enfant a joudre chaque jour ses mains dans la prière et à béner son cœur pour aimer Dieu. Chaque jour elle réserve une part de la journée pour faire prier l'enfant et lui donner l'instruction religieuse, car elle sait bien, par expérience, l'importance de ces premières impressions, celles qui durent le plus, et que là où elles sont négligées, on constate que très souvent, plus tard, l'esprit est inutilement pénétré de la grande vérité de la sainte religion.

Dans cette œuvre de l'éducation, mes chers frères, l'Église a le concours d'une petite armée d'hommes et de femmes. De ce nombre quelques uns vivent dans le monde : d'autres servent Dieu dans l'état religieux. Ainsi nous avons les Frères des Écoles chrétiennes : plût à Dieu que nous en ayons davantage, car partout ils font un noble travail, et nombreuses, dans le pays, sont les familles qui serment heureuses de rendre service aux Frères des Écoles chrétiennes. Il nous en faut plus, des hommes de ce caractère, pour l'enseignement ; soyons néanmoins reconnaissants pour ce que nous avons. Il n'y a peut-être pas une ville dans le Canada, d'un océan à l'autre, où ces vaillants instituteurs n'aient établi des écoles. On les trouve par-delà les confins de la civilisation, dépensant leur vie à l'éducation des enfants sauvages dispersés dans le nord et le nord-ouest. Pour tant de dévouement, pour ce qu'ils font en préparant l'enfance aux combats de la vie, l'Église est reconnaissante, car, après tout, quand la période scolaire est finie, c'est alors qu'elle commence la grande lutte pour la vie éternelle. Dans ce combat ils sont mis en contact avec tous les éléments de la société, et quand ils ont quitté l'école, leurs passions se fortifient et ils rencontrent de plus dangereux appâts, des attrants dangereux et coupables, et c'est dans le monde, quand les jours de l'école sont passés, que l'Église suit ses enfants, pour leur signaler les dangers, alors qu'ils cheminent par des sentiers périlleux. Elle essaie de les rallier autour d'elle, elle les avertit de recevoir les sacrements ; elle fait tout ce qu'elle peut pour graver dans leurs esprits et leurs cœurs ce qu'ils doivent faire pour travailler en sûreté dans ce monde. Mes chers frères, l'Église n'aurait que peu d'action dans cet ordre de choses, si elle n'était le cœur de Dieu tout puissant, car elle ne parle pas en son nom, mais au nom de Celui qui l'a envoyée. « Allez, enseignez toutes les nations ». Il faut donc que ses enfants lui obéissent ; ils doivent suivre sa direction, s'ils veulent échapper à la peine éternelle. Nous savons qu'il y en a qui ont perdu tout attrait pour les choses spirituelles : ils fuient les sacrements, ils errent par les sentiers obscurs et trompeurs de la vie ; mais, d'autre part, il y a une multitude que nul homme ne saurait compter, prêtant l'oreille à la parole de Dieu, pour qui cette parole est une aide et une lumière qui guide leurs pas dans ce monde. Et pourtant, ils ne sont pas du monde. Avec l'œil de la foi ils voient au-delà de ce monde matériel les gloires du ciel... Pour de telles âmes, la grâce est un remède qui circule dans toute leur vie ; et il y en a beaucoup de ces âmes dans le monde. Nous les trouvons partout, dans les pays miniers, dans les montagnes, dans les petits

hameaux et les villages, comme dans nos grands centres industriels. Ceux-là, mes chers frères, sont les enfants de Dieu ; ils sont la joie et l'orgueil de l'Église, les fruits de son enseignement. N'est-il pas vrai de dire de ceux-là : Ils sont la vie éternelle ? Ainsi soit-il.

SOLENNITÉ DU DIMANCHE 31 OCTOBRE

L'officiant de la messe fut le Très-Révérend Mgr T.-J. Daly, vicaire général de Halifax.

Le sermon français fut prêché par S. G. Mgr Emile Legal, O. M. I., évêque de Prince-Albert.

DISCOURS DE MGR LEGAL

Que certat in agone non coronatur nisi legitime certaverit.

« Celui qui lutte dans le combat n'est couronné que s'il a légitimement combattu. » 2 Tim. II. 5.

Excellence, Révérendissimes Seigneurs
et Très Révérends Pères du Concile,

Les anciens tragiques de la Grèce résumaient d'ordinaire les drames en une trilogie dont l'intérêt allait toujours grandissant jusqu'au dénouement final.

La vie de l'Église fondée par Notre Sauveur Jésus-Christ, la vie de chaque âme chrétienne sont aussi des drames palpitants d'intérêt, qui se déroulent dans une trilogie d'autant plus poignante que personne ne peut s'en désintéresser.

Dans les jours qui vont suivre, l'Église va présenter à nos méditations deux actes de cette grande et solennelle trilogie. Demain ce sera la gloire des élus qui sera célébrée devant vous, dans la fête de la Toussaint ; l'Église triomphante. Après-demain, ce sera la mémoire des âmes détenues dans les flammes purifiantes du Purgatoire qui sera offerte à votre pensée : L'Église souffrante. J'ai pensé que nous ne pouvons mieux faire que de méditer aujourd'hui sur cette première partie de la trilogie, les combats des âmes qui militent encore sur la terre, en proie aux attaques et aux dangers de tout genre : L'Église militante. Aussi bien, ce ne peut être que par le combat que nous pourrions arriver à la victoire : *qui certat in agone non coronatur nisi legitime certaverit.*

Dans une circonstance de sa vie, Notre-Seigneur a prononcé une étrange parole : *Non veni pacem mittere sed gladium.* ¹ Est-ce que cela ne semble

¹ « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. » MATTH. X, 34.

pas contredire à la mission pacifique du Sauveur ? Sur son herceau, une voix du ciel avait retenti : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! » Et pourtant il en est ainsi, comme l'a proclamé le vieux patriarche de l'Idumée : « La vie de l'homme sur la terre est un perpétuel combat. »¹

Combat dans la vie privée et personnelle, combat dans la vie publique et sociale, voilà quelle est la vie du chrétien. Ce sera la division de ces quelques réflexions que je me propose de développer devant vous.

COMBAT DANS LA VIE PRIVÉE ET PERSONNELLE

Un jour, Notre-Seigneur suivi d'une foule nombreuse, qui s'attachait à ses pas, gravit le penchant d'une montagne et la multitude se rangea devant lui. Sa renommée avait déjà grandi, ses œuvres merveilleuses avaient été racontées au loin, et on était venu, des régions environnantes, pour le voir et écouter les paroles de sagesse qui tomberaient de ses lèvres. Il était là dominant la foule, de cette éminence qui lui permettait d'embrasser du regard tout son vaste auditoire, et son cœur sans doute était ému, à la vue de ces multitudes encore plongées dans les ténèbres de l'erreur, mais avides de recevoir de lui la parole du salut. On avait rapporté que ce prophète apportait une doctrine nouvelle, qu'il parlait comme personne n'avait parlé avant lui, et la foule attendait anxieuse.

Que va-t-il dire, ce voyant d'Israël ? On avait entendu, dans le passé, les accents émus du grand Législateur des Hébreux, et aussi les harangues passionnées d'un Démosthène. Socrate avait exposé de hautes spéculations sur les attributs de la Divinité et l'immortalité de l'âme. Platon, lui aussi, dans d'immortels dialogues, s'était élevé bien haut dans les problèmes de la métaphysique. Après ces grands génies de la philosophie antique, qu'allait-on entendre ? Parlez, Seigneur, ouvrez votre bouche divine ; l'univers est devant vous, avide d'entendre les enseignements sublimes qui doivent rejeter bien loin dans l'ombre toutes les spéculations des plus grands génies de l'antiquité. Écoutons :

« Bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux ;

« Bienheureux sont les purs, parce qu'ils verront Dieu ;

« Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ;

« Bienheureux sont ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux ! »

Que signifient ces paroles ? Jusqu'à présent on a proclamé la gloire et la richesse ; jusqu'à présent on a chanté sur tous les tons les jouissances et la volupté ; jusqu'à présent on a préconisé la vengeance contre les ennemis. Et voilà, Seigneur, que vous détruisez toutes ces idoles : les richesses, la volupté, le plaisir, la vengeance !

¹ JOB VII, 1.

C'est donc là toute la nouvelle doctrine ! Mais est-ce que cela ne répugne pas à tous nos instincts ? Est-ce que nous ne ressentons pas en nous un besoin inné de joies, de plaisirs et de félicité ? Pour cela ne faut-il pas acquérir la richesse ? La vie est si courte ! Ne faut-il pas se couronner de fleurs, et profiter de ces instants qui passent si vite ? Bientôt viendra l'au-delà qui nous est totalement inconnu. Pourquoi attendre à ce moment pour goûter le bonheur ? Comment ! il faut étouffer toutes nos aspirations, réprimer ce besoin de jouir de toutes les félicités que le monde peut donner ! Quoi ! il faut se contenter de verser des larmes, d'attendre une consolation tardive ! Quoi ! si nous sommes maltraités, si nous sommes persécutés, nous n'aurons pas même la satisfaction de nous venger, et d'user de représailles ! Mais c'est le renversement de tout ce que l'on a prêché jusqu'ici : aucun philosophe n'a jamais songé à proposer une telle doctrine.

Et, en effet, cette doctrine est opposée à tous nos instincts. Mais, voilà le terrain de la lutte. C'est en résistant à tous ces instincts vicieux par le péché que nous aurons occasion de mériter. A notre ambition il faut opposer l'abnégation, et renoncer à tout désir immodéré de la richesse. A notre soif de jouissances, il faut opposer la mortification de nos sens, et pratiquer toujours la modération et la tempérance, souvent même une abstention rigoureuse et totale. A notre soif de plaisirs, il faut préférer les larmes de la pénitence. Et si nous sommes persécutés, notre seule vengeance doit être de prier pour nos persécuteurs et de leur faire du bien.

Voilà la lutte que Dieu demande de nous. Voilà les victoires qu'il veut que nous remportions. L'Évangile des béatitudes est celui que l'Église chantera demain, à la grand'messe de la fête de la Toussaint. Avez-vous remarqué ce fait ? Ne semble-t-il pas que l'Église veuille par là nous donner cet enseignement : « C'est en pratiquant ces renoncements que les saints se sont sauvés ; c'est en observant les mêmes pratiques que vous vous sauvez vous-mêmes ? »

Ah ! vraiment notre divin Sauveur a voulu rendre notre salut plus facile. Si Dieu eût exigé de nous d'acquérir des richesses et de la fortune, nous aurions pu trouver la chose difficile. Il y en a tant qui courent après la fortune sans pouvoir y arriver. Le nombre des grands et des opulents est bien limité ; la catégorie des pauvres et des indigents est innombrable. Eh bien ! c'est la pauvreté qui nous est recommandée.

Si Dieu eût commandé de nous procurer toutes les jouissances et plaisirs du monde, nous aurions pu lui dire : « Mais, Seigneur, ce que vous me demandez est impossible. J'en vois tant qui ont recherché le bonheur et n'ont pu y parvenir ! Et même quand ils croyaient l'avoir atteint, ils se sont aperçus qu'ils s'étaient misérablement trompés ! » Il est bien aisé, au contraire, de renoncer à toutes ces jouissances passagères. Rien de plus facile que de pleu-

rer ; nous naissons dans les larmes, *primam vocem emisi plorans* ¹, et le dernier accent qui s'échappe de nos lèvres est souvent un sanglot.

Si Dieu eût exigé de nous de repousser les attaques de nos ennemis, nous aurions pu lui dire : " Mais, Seigneur, mes ennemis sont nombreux, ils sont riches, ils sont puissants ; ils vont m'intenter des procès ruineux, jamais je ne pourrai réussir, je serai impuissant contre leur malice. Mais Dieu nous dit simplement : « Souffrez les insultes et les injustices de tout genre, avec patience et résignation ; réprimez vos sentiments de haine et de vengeance : voilà les ennemis contre lesquels vous devez triompher et ce sont ces luttes que je récompenserai. »

Il n'y a donc rien que de très facile dans tout ce que Dieu demande de nous. Ce ne sont point des actions d'éclat qui attireront les regards du monde, mais des actions communes et ordinaires, dont Dieu seul sera le témoin. Vous êtes pauvres : aimez votre pauvreté, et même si vous êtes riches, ne vous attachez pas à ces richesses périssables, mais servez-vous-en pour soulager vos semblables et pratiquer la charité ! Vous avez des afflictions et des chagrins : souffrez-les avec patience et résignation à la volonté divine. Tout cela vous comptera pour le ciel. Soyez purs et ne recherchez pas des plaisirs trompeurs qui ne laissent après eux que honte et remords. Vous êtes persécutés sans motifs et sans raison : souffrez sans murmure, priez pour vos persécuteurs, et obtenez pour eux des grâces de salut. Voilà comment vous accomplirez, dans le silence et sous le regard de Dieu, cette lutte quotidienne contre tous les instincts pervers de votre nature ; voilà les victoires que Dieu récompensera.

LUTTE DANS LA VIE PUBLIQUE ET SOCIALE

La lutte, dans la vie publique et sociale, doit revêtir un cachet tout différent de celui de la lutte privée. Celle-ci s'accomplit dans le silence et sous le regard de Dieu seul ; l'autre, par sa nature, doit s'accomplir au grand jour, non pas pour notre propre gloire, mais pour l'édification et l'encouragement du prochain et la gloire de Dieu, *Ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in caelis est.* ² Cette lutte publique et sociale doit être entreprise, non pour des avantages personnels, mais pour le maintien des grands principes de la foi et de la religion. Le chrétien est membre de la grande famille catholique ; il ne peut se désintéresser de ce qui concerne l'Église, sa constitution et ses droits. Il ne peut demeurer insensible, devant les attaques qui sont dirigées contre elle et les insultes qui lui sont adressées.

¹ « C'est en pleurant que j'ai fait entendre, ma première voix. » *Sagesse VII, 3.*

² « Afin qu'ils voient vos œuvres bonnes et qu'ils glorifient votre Père qui est aux cieux ». *MATTH. X, 14.*

Notre-Seigneur a dit : « Si on vous frappe sur la joue droite, présentez aussi la joue gauche ». Mais il n'a pas dit : « Si on frappe votre mère sur la joue droite, permettez aussi qu'on la frappe sur la joue gauche ». L'Église c'est notre mère, et nous ne devons pas laisser passer une insulte ou un outrage à son adresse, s'il peut dépendre de nous. S'il faut être violent, la violence est permise en certaines circonstances. Voyez Notre-Seigneur lui-même. C'était dans le temple. Il voyait le scandaleux trafic qui se faisait là sous le prétexte de fournir les choses nécessaires aux sacrifices de la loi. Que fait-il ? Il s'arme de cordes, s'en fait un fouet, renverse tables et comptoirs, et frappe les vendeurs, les chassant hors du temple en leur lançant ces cinglantes paroles : « Il est écrit : ma maison est une maison de prières et vous en avez fait une caverne de voleurs ».

Voyez son attitude devant les Pharisiens, les princes des prêtres et ceux qui représentaient la classe dirigeante et gouvernante. « Race de vipères, leur crie-t-il, sépulchres blanchis, qui à l'extérieur paraissez, en effet, très corrects et très policés, mais qui au fond de l'intérieur, êtes remplis d'immondices et de corruption, pourquoi négligez-vous la loi de Dieu pour y substituer vos traditions ? Pourquoi, ne vous contentant pas de ne pas entrer dans le royaume des cieux, empêchez-vous les autres d'y entrer ? »

Nous pouvons bien nous autoriser de l'exemple de Notre-Seigneur lui-même. Quand la loi humaine veut se substituer à la loi divine, c'est le moment de résister ouvertement. Qu'il s'agisse de l'Église et de sa divine constitution, de son organisation spéciale comme société parfaite, de ses droits dans le domaine des sacrements, du sacrement de mariage surtout, dans le domaine de l'instruction et de la formation de la jeunesse, dans ses ordres monastiques et communautés religieuses, même dans ses possessions temporelles, en tout cela il devient nécessaire de proclamer bien haut ce grand principe : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Cette lutte diffère encore de la lutte privée en ce que ce doit être une lutte *collective*. Il faut donc qu'elle se fasse avec ordre et discipline, et sous la direction des chefs naturels de l'Église, qui sont les évêques. Sans discipline, il n'y a pas d'armée, mais des forces éparses, qui, loin de se prêter un mutuel concours, souvent se détruisent et s'annulent réciproquement.

Nous avons un magnifique exemple de ce que peut obtenir une armée ainsi disciplinée. Voyons ce qui s'est passé en Allemagne, il n'y a que quelques années, à l'occasion d'une puissante et savante persécution organisée contre l'Église. Le « chancelier de fer » a dû, malgré tout, s'acheminer à Canossa, et maintenant le parti, ou Centre catholique allemand, est maître de la situation et tient la balance du pouvoir dans le grand Empire germanique. Pour en arriver là il a fallu qu'il y eût 22 archevêques et évêques en prison, avec des centaines de prêtres ; mais alors toute la population catholique, quoique en faible minorité, a compris la nécessité de s'unir et d'agir de concert, avec ordre et discipline.

En France, au contraire, ce qui a manqué c'est précisément cet ordre et cette discipline ; et malgré le grand nombre de catholiques réellement amis de la liberté religieuse, leur désunion a permis à leurs ennemis de s'emparer du pouvoir et de commander aux destinées du pays. Quand comprendra-t-on la nécessité de revenir à l'entente et à la concorde ? Il faudra peut-être attendre qu'il y ait aussi 20 archevêques ou évêques en prison, ou même davantage, avec, aussi, des centaines de prêtres.

Ils sont prêts. Devant les attaques d'un gouvernement sectaire, ils se sont levés, tous ensemble, pour proclamer les droits de l'Église, en matière d'éducation, pour sauvegarder la liberté des pères de familles et sauver l'âme des enfants. Ils ne reculeront pas, et si la population catholique veut marcher à leur suite, il ne peut y avoir de doute sur l'issue de la lutte.

De loin, nous suivons avec un vif intérêt ce grand débat. Nous admirons ces évêques de France, qui, indignement spoliés de leurs légitimes possessions, se sont noblement redressés, quand on s'est attaqué aux principes vitaux de l'Église. Nous sommes fiers de leur attitude énergique. Nous envions leur honneur d'être persécutés pour la justice, et s'ils devaient être jetés en prison, leurs frères, de ce côté de l'océan, envieraient leur sort et seraient heureux de partager leurs fers. Que tous les catholiques vraiment dignes de ce nom se rangent à leur suite et la victoire est assurée. L'Église de France sortira de cette épreuve plus belle et plus forte que jamais.

Voilà, mes très chers frères, le double combat que chacun de nous a à soutenir : combat *dans la vie privée*, accompli dans le secret et sous l'œil de Dieu, en résistant à tous les instincts pervers de la nature corrompue, et en pratiquant le renoncement et le sacrifice ; combat *dans la vie publique*, qui s'accomplit au grand jour, et, pour chacun, dans sa sphère d'influence, mais avec ordre et discipline et sous la direction des chefs légitimes. Ce n'est qu'à cette condition que, arrivés à la fin de notre vie, nous pourrons nous écrier, avec le grand apôtre saint Paul : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi ; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice que j'attends de mon juge miséricordieux ». ¹ Ainsi soit-il.

Ce fut le Très Révérend Alexander Thompson, V. G. d'Antigonish, qui prononça le sermon en anglais. Voici la traduction de son discours d'après le texte publié par le *Casket*.

¹ 2 Tim, IV 7.

DISCOURS DU TRÈS-RÈV. ALEX. THOMPSON

« Vous êtes une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis, afin que vous annonciez les perfections de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière ». 1 PIERRE, II, 9.

Excellence, Illustrissimes Seigneurs,
Mes chers frères,

Ces paroles de l'apôtre ne se rapportent pas seulement à ceux à qui il parlait dans le temps, mais à tous les membres du corps mystique du Christ, c'est-à-dire à tous ceux qui, ayant été rachetés par son sang et sanctifiés par son Esprit Saint, ont été incorporés, pour en faire partie intégrante, à ce divin organisme dont il est lui-même le chef. L'application de ces paroles est indépendante de temps, du lieu, et de toute autre circonstance ou condition de vie, sauf l'unique condition de l'union avec le Christ ou de l'affiliation à sa sainte Église. Le message qu'elles communiquent touchant la dignité sacerdotale et les obligations imposées par celle-ci sont l'héritage commun de ceux parmi lesquels l'apôtre vécut, qui le reçurent de ses propres lèvres, et de ceux qui devaient le recevoir dans les âges à venir, de ceux qui demeuraient dans son voisinage immédiat, et de ceux aussi qui devaient peupler des pays et des continents dont on n'avait pas, à cette époque, entendu parler et qu'on n'avait pas même imaginés. Dans ces paroles le bienheureux Pierre met en relief la dignité et l'excellence de tous les enfants de la maison de Dieu, qui participent, à divers degrés, aux richesses de la grâce et à la majesté de ses prérogatives : richesses si estimables, prérogatives si sublimes que notre qualité et notre rang de serviteurs de Dieu, quelque excellent que doive toujours être pareil attribut, s'effacent devant la gloire plus éclatante de la filiation dont il nous a gratifiés par le Christ son propre Fils, Notre-Seigneur, « nous ayant prédestinés à être ses fils adoptifs par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté ». 1

La participation à la nature divine, par laquelle nous devenons enfants de Dieu, nous fait aussi frères du Christ et ses héritiers conjoints, partageant avec lui tout ce qui est saint et parfait. C'est la perle sans prix, la charte et le titre qui nous garantit ses dons et ses grâces en cette vie et la gloire dans la vie future. Dans cette adoption saint Jean voit le commencement de la charité divine : « Voyez quel amour le Père nous a témoigné, que nous soyons appelés enfants de Dieu et que nous le soyons ». 2

¹ Ephés. I, 5.

² 1 JEAN, I, 3.

Aucun aspect de notre confraternité avec le Christ ne peut-être plus noble, aucun trait de notre ressemblance avec Celui qui s'est fait notre frère ne saurait être plus beau que le caractère de son sacerdoce qu'il a communiqué à nous tous. Car le Christ, pour être beau, et saint, et adorable en toutes choses, est particulièrement aimable en sa qualité de grand-prêtre. C'est, en effet, précisément dans sa fonction sacerdotale qu'il nous mérita le titre d'« enfants de Dieu », avec toute la grâce et la gloire que ce titre annonce ; car il a plu à Dieu que toute plénitude habitât en lui, et de reconcilier par lui toutes choses avec lui-même, celles qui sont sur la terre et celles qui sont dans les cieux, en faisant la paix par le sang de sa croix ». ¹ C'est par le grand sacrifice de son expiation que les liens de l'esclavage, où les principautés et les puissances des ténèbres avaient tenu l'humanité captive, furent rompus à jamais ; « effaçant l'acte qui nous était contraire avec ses ordonnances, et le faisant disparaître en le clouant à la croix, il a dépouillé les principautés et les puissances et les a livrées bardiment en spectacle, ayant triomphé d'elles par la croix ». ²

C'est la gratitude correspondant à l'oubli de soi et à la charité sans bornes qui a inspiré aux apôtres, et pressé les fidèles de tout temps et de tout pays, d'adorer et de bénir le Seigneur comme le grand-prêtre par excellence, et de le regarder en cette qualité avec un œil plus tendre et plus aimant qu'en aucune autre. Quand donc saint Paul reconnaît sa divinité et sa toute-puissance, l'adorant comme « le rayonnement de sa gloire, l'empreinte de sa substance, qui soutint toutes choses par la parole de sa puissance », ³ il passe outre tous ses autres attributs et prérogatives : il fixe directement son attention sur son sacerdoce, et nous le montre comme celui qui, « faisant la purification des péchés, s'est assis à la droite de la majesté divine au plus haut des cieux ». ⁴]

L'Église de Dieu, en ceci comme dans toute autre chose relative à la parole de vie, a marché sur les traces des apôtres. Etant remplie du même esprit, guidée par la lumière sainte, ne connaissant d'autres aspirations que celles que suggère l'amour divin, elle a, parmi toutes les vérités précieuses confiées à sa garde, choisi la doctrine de l'éternel sacrifice et sacerdoce du Christ pour être l'objet spécial de son amour, l'enlaçant pour ainsi dire des ghirlandes cueillies et tressées par les mains diligentes de ses fidèles enfants de tout âge et de tout pays. Dans sa liturgie, cette doctrine occupe la place d'honneur. Non seulement dans son culte public, mais aussi dans les croyances intimes de ses enfants, l'idée du sacerdoce et du sacrifice du Christ est toujours prédominante, de sorte que le temple tout entier qu'elle a construit pour son Époux

¹ Col. 1, 19.

² Col. 1, 19.

³ Hébr. I 3.

⁴ *Ibid.*
12

céleste est rempli du parfum des fleurs qui ont crû et se sont épanouies sur le Calvaire. Dans la grande hymne de louange et d'actions de grâces qui est récitée chaque jour par ses ministres, et chantée à l'unisson dans les occasions solennelles par les fidèles assemblés dans les églises à travers le monde, et où, unissant leurs voix à celles des puissances célestes, ils proclament la sainteté de Dieu et sa majesté sans limites, à la mention du sang précieux qui a racheté le monde, les foules tombent à genoux pour adorer. Quand les fidèles, s'acquittant de cette belle dévotion, le chemin de la Croix, bénissent le nom du Christ, ils ajoutent aussitôt : « Parceque par votre sainte Croix vous avez racheté le monde. »

Si parmi toutes les vérités qui priment dans le trésor de la révélation divine la doctrine du sacerdoce du Christ est particulièrement chérie, ce n'est pas parce que les autres sont oubliées ou inaperçues, ni qu'elles souffrent en aucune façon de cette vénération préférée pour le sacerdoce éternel du Christ ; au contraire, c'est parce que la sainteté de Dieu, sa sagesse, sa puissance et tous ses autres attributs et perfections nous sont manifestés dans le sacrifice du Christ, notre grand-prêtre, et par lui brillent d'un éclat qui dépasse toute puissance d'expression.

Puisque tous les membres de la sainte Église du Christ participent à son sacerdoce, il est nécessaire que nous considérons dans quelle mesure chacun de nous y est participant, et quels devoirs cette participation nous impose.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les devoirs de ceux qui ont été appelés à accomplir le ministère de nos autels où, « depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher », le sacrifice du Calvaire est perpétué ; où le corps et le sang de la victime qui expira sur le Calvaire pour le rachat du monde furent présentés à son Père éternel, non seulement en figure mais réellement et en vérité. De l'auguste dignité et des devoirs sublimes de ceux qui, officiant à l'autel, sont associés à celui qui est « prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech », je ne veux pas parler à présent, mais bien de ceux qui, sans être prêtres dans le sens strict du ministère des autels, sont néanmoins associés au prêtre éternel dans son sacrifice, et participent à l'office et au titre glorieux de son sacerdoce, que dis-je ? qui, comme nous en assure l'Apôtre, sont « un sacerdoce royal ».

Il me semble très convenable, en cette occasion, où le saint Concile qui siège depuis quelques semaines dans cette vénérable métropole et qui est maintenant sur le point de finir ; il me paraît, dis-je, très convenable et opportun de vous signaler le rôle si grand et important que vous êtes appelés à jouer dans l'édification et la consolidation du royaume du Christ. Ce rôle, le voici : tandis que la tâche de régir l'Église, de diriger le troupeau du Christ dans le sentier de la vérité et de la justice, appartient de droit divin aux évêques que l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Église de Dieu ; tandis que le soin des âmes et l'administration des sacrements sont l'œuvre spéciale du clergé qui travaille avec eux en se conformant à leur direction ; à vous aussi incombe le devoir, l'obli-

gation solennelle de proclamer les vertus de celui « qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière ». ¹ Comme nous le dit saint Pierre, vous êtes une « génération choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte », et s'il donne à entendre que cette grande et sainte dignité vous a été conférée afin que vous proclamiez les vertus de Celui qui vous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière, il est alors, assurément, de votre devoir de comprendre que, dans l'œuvre du sacerdoce, en manifestant les vertus du Christ, il ne vous est pas permis de vous tenir oisifs et à l'écart, refusant à vos guides et à vos maîtres spirituels la coopération et l'aide dont ils peuvent avoir besoin, et qu'ils ont le droit d'attendre de vous pour rendre efficaces leur travaux dans l'édification de la « maison spirituelle » acceptable à Dieu par Jésus-Christ.

Pour que nous ayons une juste notion du rôle que les laïques ont à jouer comme associés du Christ, le grand-prêtre, il convient de considérer l'office du sacerdoce, de même que son but ou sa fin. « Tout grand-prêtre, dit saint Paul, est pris d'entre les hommes en vue de leurs rapports avec Dieu, afin d'offrir des oblations et des sacrifices pour les péchés ». ² L'office du prêtre est donc d'offrir le sacrifice. Cet office était rempli par les prêtres de l'Ancienne Loi, sacrifiant au Seigneur des victimes qui étaient l'ombre de l'oblation parfaite que, dans la plénitude du temps, le grand-prêtre, le Christ, présenta à son Père éternel. Ce même sacrifice, Jésus, qui est prêtre pour toujours, suivant l'ordre de Melchisédech, continue à le renouveler ou à le perpétuer dans le monde entier par les mains de ses ministres, lesquels, par conséquent, participent d'une manière très spéciale à son sacerdoce. Les fidèles en tous lieux, par leur union spirituelle et leur présence corporelle, deviennent participants de ce sacrifice et de son oblation. C'est pourquoi le prêtre à l'autel, peu de temps avant de commencer le canon de la messe, se tourne vers le peuple et dit : « Frères, priez que mon sacrifice et le vôtre soit acceptable à Dieu, le Père tout-puissant ». C'est donc l'alliance de la foi et de la charité qui unit le peuple de Dieu au Christ et les fidèles entre eux, qui les rend participants de sa nature divine, et dans une certaine mesure, de la dignité et des prérogatives qui découlent de lui comme chef de l'Église. Plus est forte la foi et ardente la charité, plus élevé sera le degré auquel nous participerons à sa sainteté, à son mérite infini, à sa dignité et à ses prérogatives, y compris son sacerdoce éternel.

Le but du sacerdoce du Christ est la sanctification et le salut des âmes. La fin première et principale de toutes choses, dans l'ordre naturel ou dans l'ordre surnaturel, est, sans doute, la gloire de Dieu. Mais puisque Dieu est glorifié surtout dans la sanctification des âmes, dans la construction et la perfection de l'édifice spirituel qui est l'Église du Christ, nous pouvons affirmer sans

¹ 1 PIERRE, II, 9.

² Hébr. V, 1.

restriction que le but de l'éternel sacerdoce du Christ est la sanctification des âmes. C'est pour cela qu'il prit sur lui la nature humaine, et cette assumption complétait le sacrifice acceptable à Dieu. « Il a dû être fait en tout semblable à ses frères, afin qu'il devint miséricordieux, et, dans les rapports avec Dieu, un grand-prêtre fidèle pour faire l'expiation des péchés du peuple. »¹ Quiconque, par conséquent, voudrait entrer dans l'esprit du sacerdoce du Christ doit regarder le but qui fut constamment devant les yeux de celui qui s'est montré pour abolir le péché par son sacrifice. »²

La destruction du péché et l'acquisition de la sainteté doivent donc être inséparables de ce sacerdoce du Christ, et ce combat contre le péché ne doit pas être restreint à notre seule vie ; nos efforts doivent s'étendre par delà les limites de notre personnalité, chacun toutefois, dans sa propre sphère, cherchant à réaliser ce que le Christ a voulu atteindre en venant sur la terre, et pour l'organisation duquel il a laissé tous les moyens et secours non seulement nécessaires, mais en surabondance, par le sacrifice de la croix. Quand donc l'apôtre honore les fidèles du titre de « sacerdoce royal, » il ajoute immédiatement : « une nation sainte, afin que vous annonciez ses perfections »³.

C'est donc le devoir, non seulement de ceux qui se tiennent debout à l'autel, de perpétuer le grand sacrifice que le grand-prêtre institua la veille de la Passion, mais aussi de tous les membres de la sainte Église, qui, par le fait de leur affiliation, participent eux aussi à son sacerdoce ; c'est leur devoir, dis-je, d'assumer les obligations que cette dignité leur impose, de promouvoir la sainteté en eux-mêmes et chez les autres. Telle est la dispensation de la providence de Dieu ; c'est là une partie du plan de sa prédestination ; c'est pour cette fin que le Christ a racheté l'humanité.

Or, afin que nous puissions accomplir la glorieuse mission que le Christ nous a départie, il est essentiel que nous sachions la vérité, et que la croyant, nous la propagions dans toute la mesure de notre puissance. La première chose requise, la condition *sine qua non* de votre office sacerdotal est de connaître la vérité. Comme chaque carrière dans la vie exige la connaissance des choses dont ses adeptes doivent traiter, et des devoirs qu'elle leur impose, de même aussi l'œuvre du sacerdoce demande la science, non seulement de ce qui relève de l'ordre naturel, mais encore de ce qui provient de la source de la vie et de la lumière, rayon pur et secin, préservé par l'esprit de vérité lui-même de toute souillure, de tout préjugé et de toute passion humaine. « Je suis la voie, la vérité et la vie », dit le Seigneur. Nous pouvons parvenir à la vie éternelle par lui, et par nulle autre voie, et cette fin est réalisée dans sa plénitude et son intégrité par la vérité qu'il a révélée. Les êtres humains sont rationnels et

¹ Hébr. II, 17.

² Ibid. IX, 26.

³ PIERRE, II, 9.

ne poursuivent délibérément aucune entreprise importante, aucune ligne de conduite, qui ne se recommande pas par l'apparence au moins de la vérité. L'acte suit la perception, et si la condition mentale des hommes est défectueuse, leur mode d'action ne peut manquer non plus d'être défectueux. De sorte que, avant d'être assurés de leur rectitude de leur conduite, ils doivent connaître la vérité et l'embrasser résolument. Il répugne non seulement aux doctrines de la foi, mais aussi bien aux prescriptions de la raison de soutenir que la droiture de la vie ne dépend en aucune façon de la doctrine que l'on professe. On pourrait soutenir, avec autant de raison, que le voyageur en pays étranger peut atteindre sa destination sans se donner la peine d'approcher la route qu'il doit suivre pour arriver au point désiré. Avec autant de raison pourrait-on prétendre qu'un capitaine conduirait au port son vaisseau, quelque ignorant et inexpérimenté qu'il soit des lois de la navigation et des mers qu'il doit traverser. Si donc la science est requise dans l'ordre naturel, et digne d'estime pour elle-même et pour les résultats pratiques qui en découlent, combien doit être au-dessus de tout prix la science qui a Dieu pour objet et pour récompense ! Comparée à celle-ci, toute autre science est, en vérité, folie et de nulle valeur. « Je tiens tout cela, dit l'apôtre, comme un préjudice, eu égard au prix éminent de la connaissance du Christ Jésus mon Seigneur »¹. A nulle classe d'hommes autant qu'aux prêtres du Seigneur incombe le devoir de connaître et de dire la vérité. « Les lèvres du prêtre garderont la science », dit le prophète, et ils attendent la loi de sa bouche, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées »². Si donc nous voulons jouer notre rôle comme enfants de Dieu et participants du sacerdoce de son Fils, nous devons connaître la vérité, la professer ouvertement, la défendre et la propager.

« Il n'y a rien, dit l'illustre Léon XIII, de si nuisible à la sagesse chrétienne que d'être ignorée, puisqu'elle possède, quand elle est accueillie avec sincérité, le pouvoir essentiel de chasser l'erreur ». Et, parlant du devoir des chrétiens envers Dieu dans la proclamation des vérités de la foi divine, le même Pontife ajoute : « L'office de prêtre, c'est-à-dire d'enseigner, appartient de droit divin à l'autorité des pasteurs, aux évêques que le Saint-Esprit a établis pour gouverner l'Église de Dieu. Il appartient, au dessus de tous, au Pontife Romain, Vicaire de Jésus-Christ, institué Chef de l'Église universelle, docteur de tout ce qui regarde la morale et la foi. Personne, toutefois, ne doit entretenir la pensée que les individus sont empêchés de prendre une part active à l'obligation d'enseigner, surtout ceux auxquels Dieu a départi les dons de l'esprit avec le désir ardent de se rendre utiles. Ceux-là, aussi souvent que les circonstances le demandent, peuvent assumer non pas l'office du pasteur, mais la tâche de communiquer aux autres ce qu'eux-mêmes ont reçu, se faisant, pour ainsi

¹ *Philip. III, 5.*

² *MALACH. II, 7.*

dire, les échos vivants de leurs maîtres dans la foi ». A ce même effet, le vénérable Pontife cite les Pères du Concile du Vatican :

« Nous supplions par la compassion de Jésus Christ et par l'autorité de ce même Dieu et Sauveur, tous les fidèles chrétiens, mais ceux-là principalement qui occupent une position prédominante, ou sont engagés dans l'enseignement, de prêter leur aide pour écarter et pour éliminer ces erreurs de la sainte Église, et de donner leur zèle concours pour la diffusion de la lumière de la foi immaculée ».

« L'effrayante responsabilité qui incombe à tous les chrétiens, dans leur manière de répandre la lumière de l'Évangile, est augmentée par le fait que l'exécution en peut être réalisée par tant de voies, et accomplie avec une si petite dépense d'énergie de notre part, que l'on saurait à peine en exonérer l'omission de négligence coupable. Il y a bien des façons de contribuer à l'œuvre de la manifestation aux hommes de la vérité divine. Ce qui était d'exécution difficile, dans les siècles passés, a été rendu facile par le progrès prodigieux de l'art de l'imprimerie, aussi bien que par la diffusion économique et rapide de la littérature à l'époque où nous vivons.

La presse est un facteur puissant pour le bien ou le mal, et l'abus qu'en font les puissances des ténèbres pour propager l'erreur et l'iniquité rend plus urgente l'obligation des chrétiens d'utiliser les mêmes moyens pour établir sur terre le règne de Dieu et sa justice. Qui saurait calculer le bien accompli à cet égard par la *Catholic Truth Society* ?¹ La diffusion des vérités catholiques, voilà une œuvre à laquelle tous devraient concourir. Elle peut être réalisée efficacement dans des proportions considérables ou modestes. C'est une œuvre qui n'exige pas de très grand effort de la part de ceux qui s'en occupent. Il peut même se faire que, à raison de sa facilité relative d'exécution, beaucoup de chrétiens ne connaissent pas les résultats merveilleux qui en découlent naturellement. Il serait difficile, sinon impossible, d'exagérer la puissance de la presse de nos jours. Et il n'est guère probable que son influence diminue jamais ; au contraire, il est plutôt probable que les années futures verront la progression continuelle de ce qui, même aujourd'hui, est le facteur le plus puissant pour modeler les pensées de l'humanité et façonner la destinée du monde. Si les puissances de l'iniquité devaient commander la presse, il s'en suivrait la ruine de l'humanité ; et cette ruine ne peut être écartée qu'en s'emparant des armes que l'iniquité a occupées avec tant d'empressement, et en les tournant contre les puissances du mal. Assurés que nous sommes que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre nous, et sachant que la grâce de Dieu fournira toujours les moyens de combattre plus

¹ « Société de la vérité catholique », établie à Londres, pour la publication et la dissémination de *tracts*, touchant à tous les points controversés de la doctrine et de la morale catholique, ainsi que de l'histoire de l'Église.

efficacement les puissances des ténèbres, voyant aussi que l'humanité est mue et agitée par la littérature courante aujourd'hui comme jamais auparavant, il me semble évident que dans un prochain avenir la voix de l'Église choisira comme son intermédiaire le *tract*, la brochure, le journal, la revue, et rencontrera ainsi ses ennemis face à face pour les vaincre. Nous sommes, en vérité, au seuil d'une ère nouvelle. Tandis que le peuple de Dieu, la nation sainte, le sacerdoce royal, n'a jamais manqué de « manifester ses vertus : » tandis que cette injonction de l'apôtre a parfois fait appel aux fidèles qui ne varient pas dans leur esprit d'obéissance et de conformité à la loi de Dieu, néanmoins les voies et moyens de la coopération active avec leurs pasteurs sont modifiés par les circonstances changeantes de leur entourage, et les pasteurs se rendent parfaitement compte que, à l'heure actuelle, quand la liberté de pensée et de parole est portée si loin que, en maintes circonstances, elle fait fi même des restrictions de la décence commune, il sied aux fidèles de faire un usage honnête de ce dont d'autres abusent, et, employant ces moyens pour la cause de Dieu et de sa justice, de remporter la victoire, non moins glorieuse et peut être plus fertile en résultats que celles remportées jadis par leurs ancêtres contre les hordes infidèles sur le champ de bataille.

Aucune armée ne peut marcher à la victoire sans chef compétent, et aucun chef, quelle que soit sa compétence, ne peut mener ses troupes à la victoire si elles ne sont pas bien organisées, et si elles n'exécutent pas le plan d'action que le général a tracé. De là, le peuple de Dieu ne saurait prévaloir sur l'ennemi s'il ne travaille pas avec unanimité. Pour cette raison, Léon XIII démontre que l'action isolée de la part des fidèles ne peut résister efficacement aux bataillons bien organisés qui se rangent contre l'Église du Christ. Tandis que chacun d'entre nous, comme individu, peut accomplir beaucoup de bien en répandant, par exemple, la littérature catholique, l'union des efforts est requise pour édifier effectivement et consolider le règne du Christ. « Non seulement, dit le grand Pontife, non seulement l'Église est-elle une société parfaite l'emportant de beaucoup sur toute autre, mais il est enjoint par son fondateur que, pour le salut de l'humanité, elle doit combattre comme une armée rangée en bataille. L'organisation et la constitution de la société chrétienne ne peut être changée en aucune manière, non plus qu'aucun de ses membres peut vivre comme il lui plaît, ni choisir le mode de combat qui lui agréé davantage. Celui-là, en effet, dissipe et n'amasse pas qui n'amasse pas avec Jésus-Christ, et ceux qui ne combattent pas en union avec lui et avec l'Église, en vérité luttent contre Dieu ».

Il est évident qu'il ne peut y avoir d'action commune, ni union d'efforts en vue du bien, sinon sous la direction de l'autorité légitime. Car, parmi un grand nombre de gens bien disposés et avides de travailler pour ce qui est juste et droit, il peut y avoir, que dis-je ? il peut difficilement n'y pas avoir, une honnête différence d'opinion relative aux moyens à prendre. Mais il est évident

que, malgré l'honnêteté de ces différences d'opinion, elles sont incompatibles avec l'unité d'action, et doivent donc être mises de côté quand le corps tout entier doit agir de concert. Les plus timides peuvent croire qu'il est imprudent d'agir, les téméraires et les imprudents peuvent être épris de quelque procédé qui ne saurait aboutir qu'au désastre. Par conséquent, lorsqu'il est question d'action publique de la part des membres de l'Église, tous doivent consentir à adopter la voie prescrite par ceux qui régissent l'Église de Dieu.

Dans l'Encyclique *Sapientia christiana*, le Pontife suprême met les hommes publics en garde contre deux extrêmes. Ils doivent éviter avec le plus grand soin deux excès répréhensibles : la soi-disant prudence et le faux courage. Il y en a, en vérité, qui soutiennent qu'il n'est pas opportun d'attaquer directement le mal dans sa puissance quand il a le dessus, de crainte, disent-ils, que l'opposition n'exaspère des esprits déjà hostiles ; ceux-là nous donnent à deviner s'ils sont en faveur de l'Église ou contre l'Église, puisque, d'un côté, ils se donnent comme professant la foi catholique, et ils veulent cependant que l'Église permette que certaines opinions en contradiction avec ses doctrines soient impunément répandues. Ils déplorent la perte de la foi et la perversion des mœurs, et néanmoins ne se préoccupent pas d'y apporter de remède ; bien plus, ils ajoutent souvent à l'intensité du mal commis par excès de tolérance ou par une dissimulation nuisible. Rien n'est moins propre à remédier à de tels maux que ce genre de prudence. Car les ennemis de l'Église ont pour but, — et ils n'hésitent pas à le proclamer, et bon nombre parmi eux s'en vantent — de détruire de fond en comble, si c'était possible, la religion catholique qui est la seule vraie. Avec un tel projet en vue, ils reculent devant rien ; car ils se rendent compte que, plus ceux qui leur résistent deviennent pusillanimes, plus il leur sera facile à eux de réaliser leurs intentions perverses. Par conséquent, ceux qui affectionnent la prudence de la chair et qui feignent d'ignorer que tout chrétien doit être un vaillant soldat du Christ, ceux qui voudraient bien obtenir la récompense due aux conquérants, tout en menant la vie des poltrons, indemnes dans le combat, sont si éloignés d'intercepter le progrès des hommes mal disposés que, au contraire, ils le font avancer. De l'autre côté, un bon nombre, mus par un faux zèle, ou — ce qui est plus blâmable encore — affectant des sentiments que dément leur conduite, prennent sur eux de jouer un rôle qui ne leur appartient pas. Volontiers, ils verraient l'action de l'Église subir l'influence de leurs idées et de leurs jugements, à un tel point que tout ce qui se fait autrement ils le prennent mal ou l'acceptent avec répugnance. »

Voilà les deux classes de personnes indignes du rôle de citoyens dans la sainte Église de Dieu, indignes de la société des saints, indignes du sacerdoce spirituel. Mais ceux qui, possédant la foi du Christ, soucieux de la dignité qu'il leur a conférée, brûlants de zèle pour l'extension de son royaume, soumettent leur mode d'action à l'autorité des maîtres de l'Église, ceux-là sont, en toute vérité, les bons soldats du Christ, ayant droit à cette récompense

que la loyauté et le sacrifice ne peuvent manquer de gagner de la part de celui qui est le juste juge. Le pays dont les habitants sont animés d'un tel esprit est trois fois béni. Dans un tel pays, la foi du Christ est assurée, les ténèbres de l'erreur disparaissent devant la lumière de l'Évangile ; on y met un frein au règne du péché et de l'iniquité. C'est un héritage précieux qu'un tel peuple thésaurise pour ses enfants, et pour les enfants de ses enfants.

Tels sont, en vérité, ceux qui plantèrent la foi du Christ en ce pays. Tout ce que la terre entière pouvait leur offrir ils ne l'estimaient pas, et ne l'appréciaient pas autant que la foi qui faisait d'eux « une nation sainte, un sacerdoce royal ». Ils abordèrent un pays jusque-là inconnu et inexploré. Sur toute cette vaste région, où le Saint-Laurent roule son flot puissant vers l'Atlantique, s'étendait sans interruption la forêt où nul homme civilisé n'avait encore mis le pied. C'est dans cet immense pays que vinrent ces courageux et fidèles pionniers, les plus nobles de la *nobilissima Gallorum gens*, par le dessein manifeste d'une toute sage Providence, et sur ce rocher de Québec, ils plantèrent la croix du Christ. Et de cette citadelle du Seigneur, ses soldats se dirigèrent à l'Est, où l'Atlantique se brise avec un fracas de tonnerre contre les caps rocheux ; vers l'Ouest, sur la prairie sans fin ; vers le Nord glacé ; vers le Sud, le long du Mississippi, jusqu'au Golfe du Mexique. Ils portèrent le flambeau de la foi aux tribus sauvages naguère assises dans les ténèbres et l'ombre de la mort, et ils aidèrent à tenir la flamme ardente parmi ceux qui, persécutés pour leur foi dans le pays de leur naissance, et chassés du foyer de leurs pères, cherchèrent dans ce pays nouveau un asile où, bien que exposés à des dangers et à des privations, ils pouvaient au moins espérer le privilège de servir Dieu comme l'avaient fait leurs ancêtres. Et cette œuvre glorieuse d'établir le royaume du Christ dans un pays si vaste fut poursuivie au milieu de maintes difficultés et privations : *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua.*¹ Planté avec le travail et la sueur des saints, et aussi du sang des martyrs, est-il étonnant que le grain semé dans Québec aux siècles passés soit devenu un arbre puissant dont les rameaux s'étendent sur la majeure partie d'un continent ? Faut-il s'étonner de ce que les yeux de tous les catholiques de ce pays vaste et plein d'espérance se tournent avec amour et reconnaissance vers cette métropole, la mère de toutes les Églises qui ont surgi depuis l'Atlantique au Pacifique ? Est-il surprenant que tous bénissent cette dynastie glorieuse, cette lignée de savants et saints pontifes qui ont siégé sur ce vénérable trône ? ces hommes qui, portant le poids du jour et la chaleur, cultivèrent et choyèrent le petit grain et le tendre arbrisseau qui est maintenant un arbre puissant ? A cette métropole bénie nous pouvons appliquer les paroles que le prophète adressait jadis à Jérusalem : « Lève les yeux, et regarde autour de toi : tous ceux-ci se sont réunis et sont venus vers

¹ « Ils vont, ils vont en pleurant, et jetant la semence ». Ps. CXXV, 6.

toi; tes fils viendront de loin ». ¹ Ils sont venus de loin, et ils ont été édifiés par ce qu'ils ont vu. La beauté et la force de la sainte loi du Christ sont manifestées dans la piété de votre peuple, la culture dont on voit partout les signes, la bonté et la courtoisie chrétienne qui orne toutes les classes, l'imposante majesté des offices dans vos églises, la splendide organisation ecclésiastique dont nous avons été témoins. Même si, de cette réunion de prêtres et de prélats dans la vieille capitale, il n'y eût eu d'autre résultat que d'avoir pu voir ce que nous avons vu, notre visite n'eût pas été vaine. Mais il s'est accompli bien autre chose qui glorifiera Notre Seigneur Jésus-Christ et réjouira le cœur de son Vicaire sur terre.

Notre Saint Père sera heureux d'apprendre des lèvres de son illustre représentant tout le bon travail qui a été fait. Et tandis que la modestie et l'humilité chrétienne du distingué prélat cherchera à cacher au Saint Père ce que nous avons vu, à savoir : que sa science, son tact, sa charité ont plus fait que tout le reste pour le succès du Concile, il n'oubliera pas de l'assurer de nouveau de ce que le Saint Père sait déjà : que ses enfants spirituels de ce grand pays ne le cèdent à nuls autres sur la face de la terre dans leur inébranlable loyauté et dévouement envers le Saint Siège, que le peuple du Canada est « une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte ». Ainsi soit-il.

Le Concile touche à sa fin. Demain, fête de tous les Saints, aura lieu la clôture solennelle. L'Église militante, au Canada, déjà quitte de son devoir de pieux souvenir envers l'Église souffrante, dans la personne de ses évêques défunts, associera demain à la fête du couronnement de ses assises solennelles l'Église triomphante, en célébrant la mémoire glorieuse des pontifes, des martyrs et des confesseurs qui ont déjà touché leur « récompense excessivement grande ».

Mais il ne faut pas anticiper; il nous faut plutôt revenir sur nos pas pour rendre compte des fêtes populaires chrétiennes qui ont mis en contact les Pasteurs et les ouailles de tous les âges de la vie et de toutes les classes de la société.

¹ ISAÏE XI, 26.



PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE KINGSTON

1. Mgr C.-H. Gauthier, Kingston. 2. Mgr R.-A. O'Connor, Peterborough. 3. Mgr D.-J. Scollard, Sault Sainte-Marie. 4. Mgr W.-A. MacDonell.

Chapitre XI

SOLENNITES PAROISSIALES DURANT LE CONCILE



La vitalité de l'Église eut beau se manifester durant le Concile. Si les ouailles étaient avides de voir et d'entendre les Pasteurs, ceux-ci à leur tour, fidèles à la consigne du Maître, tenaient à « connaître les brebis », et à leur donner des marques de leur sollicitude et de leur charité pastorale. Comme les apôtres au sortir du Cénacle, ils s'empressaient d'aller distribuer le pain de la parole à des auditoires formés, non pas de peuples divers, comme ceux que la Pâque réunissait à Jérusalem, mais de fidèles de tout âge, de tout sexe et de tout rang social. A des jours déterminés, tantôt l'après-midi, tantôt dans la soirée, on avait donné rendez-vous, dans une des églises paroissiales de la ville, à une catégorie spéciale d'auditeurs. Presque toujours, surmontant les fatigues de leur laborieuse journée, les Reverendissimes Pères, Son Exc. le Délégué en tête, et les autres membres du Concile, se sont fait un devoir d'assister à ces pieuses démonstrations, où l'on touchait du doigt l'unité de l'Église, où l'on sentait vibrer à l'unisson « les cœurs, les voix et les actes » de tout un peuple chrétien en union avec ses chefs spirituels.

CHEZ LES OUVRIERS A SAINT-SAUVEUR, 21 SEPTEMBRE

C'est aux hommes du peuple, à ceux qui, comme le Fils du charpentier de Nazareth, gagnent leur pain à la sueur de leur front, que sont allés tout d'abord les chefs de l'Église canadienne. De leur côté, les ouvriers, touchés de cette marque de paternelle bienveillance et flattés de l'honneur dont ils étaient l'objet, tiennent à prouver que, sous le régime de la fraternité chrétienne, dicté par l'Évangile, l'humble travailleur non seulement a dans le cœur des sentiments de reconnaissance, mais qu'il sait, dans l'occasion, les

manifeste avec noblesse et dignité. En voyant défiler le cortège de voitures de gala, dont ces généreux travailleurs avaient fait les frais pour honorer leurs hôtes, en voyant, de chacun des carrosses qui s'arrêtaient à tour de rôle devant la porte de l'archevêché, descendre deux messieurs endimanchés, qui, saluant tête décoiffée deux dignitaires de l'Église, les priaient d'occuper le siège d'honneur et prenaient ensuite place vis-à-vis d'eux, le souvenir de la parole d'un des plus sympathiques de nos gouverneurs¹ nous revenait spontanément à l'esprit : « Les Canadiens-Français sont un peuple de gentilshommes ».

Le long des rues de Saint-Sauveur que parcourut le cortège, et qui étaient très joliment pavoisées et illuminées, était massée une foule innombrable accourue de toutes les paroisses de la ville. L'illumination était surtout brillante sur le terrain de l'église et près du Monument du Sacré-Cœur. Son Excellence le Délégué Apostolique, Nos Seigneurs et le clergé se rendirent processionnellement du presbytère à l'église.

En un instant, la vaste église de Saint-Sauveur fut bondée d'une multitude d'ouvriers ; et, avec ses parures de fête et sa belle illumination, et grâce surtout à cette imposante réunion d'évêques et de prélats, elle offrit le spectacle le plus impressionnant.

Le R. P. Leclerc monta en chaire et fit chanter à tous les hommes présents le cantique si beau « Esprit Saint, descendez en nous ». Mgr Cloutier prononça ensuite, d'une voix sonore et distincte, le discours suivant :

DISCOURS DE S. G. MGR CLOUTIER

Mgr le Délégué Apostolique,

Messeigneurs,

Mes frères,

« L'histoire de l'Église, c'est l'histoire du peuple ». Elle exprime une profonde vérité, cette parole tombée de la plume d'un historien non suspect de partialité à l'égard de l'Église catholique, le protestant Guizot. C'est l'Église, en effet, qui a fait le peuple. Avant elle, le peuple n'avait pas d'existence civile. Le paganisme avait partagé l'humanité en deux grandes castes : d'un côté, quelques milliers de citoyens, patriciens ou plébéiens, qui, à Sparte, à Athènes, à Rome, gouvernaient le reste du monde : c'étaient les hommes libres ; de l'autre, la masse des hommes, ceux qui ne comptaient pas, que l'on considérait comme des bêtes de somme et dont on se défaisait, quand ils étaient hors de service, « comme on se défaisait de ses vieux outils »² : c'étaient

¹ Lord Dufferin.

² Caton.

les esclaves. Au sein de cette société périe d'égoïsme et de cupidité, le travail et l'ouvrier étaient tenus dans un égal mépris. Le travail était une déchéance dont l'homme libre redoutait la flétrissure; l'ouvrier, qu'il fût employé à la culture agricole ou qu'il respirât l'atmosphère empestée de l'usine brûlante ou de l'atelier souterrain, l'ouvrier peinait toute sa vie, les fers aux pieds et sa pauvre « peau, marquée dans tous les sens par le fouet, portait l'endos de toutes les crises commerciales et financières du monde romain ».

Il peinait sans joie et sans espérance; pour lui, point de foyer où goûter les douceurs de la vie de famille; point de patrie où attendre un peu de protection et de liberté; point de Dieu pour compter ses larmes et alléger ses souffrances par l'espoir des éternelles compensations; « sa loi, sa patrie, le but de sa vie, la règle pour lui du juste et de l'injuste, c'était son maître », c'est-à-dire son hourreau.

« Ceux qui travaillent sont esclaves par l'âme », disait Aristote, traduisant dans cette phrase l'idée que le monde païen se faisait du travail et de l'ouvrier.

Il faut connaître cette situation, mes frères, pour bien apprécier la rédemption sociale opérée par Celui qui s'en venait sauver ce qui était perdu. Le Christ paraît. Des paroles d'ineffable amour tombent de ses lèvres à l'adresse des petits et de ceux qui souffrent: « Venez à moi vous qui travaillez et qui êtes fatigués. Bienheureux les pauvres, bienheureux ceux qui pleurent; leur récompense est grande dans le Ciel. Les pauvres sont évangélisés » disait-il encore. ¹ « Prenez garde à ne point mépriser un de ces petits. Rendez aux autres les devoirs que vous attendez d'eux. Il devra vous servir celui qui voudra tenir le premier rang parmi vous, à l'exemple du Fils de l'homme qui est venu, non pour être servi, mais afin de servir lui-même et de sacrifier sa vie à la rédemption des multitudes » ²

Voilà la doctrine libératrice, l'affirmation divine de l'égalité des âmes, de la fraternité humaine, du droit individuel. Le travailleur-esclave que Cicéron appelait « un inconnu », le Christ le reconnaît, il l'appelle à lui, l'étreint dans ses bras et le nomme son frère.

Rouvrez l'histoire maintenant, et voyez la transformation sociale qui va s'opérer au souffle de l'Évangile. Écoutez les accents de la bonne nouvelle que les apôtres vont porter aux quatre coins du monde. Les hommes sont égaux devant Dieu. Ils sont tous enfants du même Père céleste, frères en Jésus-Christ et appelés à la même béatitude éternelle. L'homme ne passe sur la terre que pour gagner le Ciel. Le travail est obligatoire et méritoire. La souffrance est bienfaisante et sanctifiante. Les hommes doivent s'aimer et s'entraider: les maîtres doivent être justes et bons; les serviteurs, patients et fidèles.

MATTH. VII, 21.

² *Id.* XX, 28.

Cette doctrine miséricordieuse s'infiltré peu à peu dans les mœurs, battant en brèche les coutumes inhumaines du paganisme. La distinction des castes s'atténue, la fusion des cœurs s'accomplit, « l'inégalité cesse en ces agapes fraternelles où les familiers du Palatin viennent s'asseoir à côté des esclaves et les nobles en face de leurs affranchis ».

Le triomphe de la fraternité chrétienne fut définitif enfin lorsque Constantin, le successeur de ceux qui condamnaient au supplice le serviteur assez maladroit pour casser une coupe, défendait de marquer au front les ouvriers des mines, « parce qu'il y paraît, disait-il, un vestige de la majesté du Ciel ».

Ah ! ce réflet céleste illuminant les fronts que couvre la sueur des labeurs quotidiens, qui donc l'a mis au front des travailleurs ? Qui a proclamé la dignité du pauvre et relevé à la hauteur d'homme celui que le despotisme païen écrasait de son mépris ? Qui a émancipé la femme, réhabilité la mère et l'épouse, constitué l'harmonieux accord du foyer chrétien, si ce n'est le Fils du charpentier de Nazareth, celui dont les disciples se glorifieront de se fatiguer en travaillant de leurs propres mains¹, et dont Bossuet dira plus tard, en face de la cour royale de Louis XIV : « Que ceux qui travaillent de leurs mains se réjouissent : Jésus-Christ est de leurs corps ! »

Savez-vous, mes frères, comment l'Église, après avoir affirmé l'égalité des hommes suivant la nature et l'égalité des âmes devant Dieu, réserve faite des différences dues au talent ou à la vertu, savez-vous comment l'Église continue son action sociale au milieu de cette société qu'elle entreprend de régénérer ? Par l'organisation du travail. Oui, dans cette cité souterraine des catacombes où elle se réfugia d'abord pour fuir la persécution, enseigner ses dogmes, pratiquer son culte et enterrer ses morts, l'Église jette les bases de l'organisation ouvrière. C'est par ses soins que dans ses mystérieux labyrinthes où s'étagent les tombes et surgissent les basiliques, les fossoyeurs sont unis et hiérarchisés ; c'est d'eux qu'ils reçoivent l'emploi, la direction et le salaire. Et puis, quand l'Église sera sortie victorieuse et respectée de son sanglant berceau et qu'elle pourra enfin respirer l'air de la liberté ; quand elle aura adouci les mœurs des barbares et transformé leurs cœurs en les fondant dans le creuset de la civilisation chrétienne, son action initiale atteindra à un épanouissement presque idéal par la création de ces merveilleux instruments de fraternité et de prospérité sociales que furent les corporations ouvrières du moyen-âge. « La vérité qui se dégage d'une étude approfondie du régime des corporations, a dit un critique, c'est que la condition de l'ouvrier aux treizième et quatorzième siècles, était supérieure à sa condition actuelle ». En réalité, cette époque, tant décriée par les ennemis de l'Église, fut l'âge d'or du travail et de l'ouvrier. Écoutez ce qu'en dit Louis Blanc, l'un des chefs du socialisme de 1848 : « Une passion, qui n'est plus aujourd'hui ni dans les mœurs, ni

¹ 1 Cor. IV.

dans les choses publiques, rapprochait alors les conditions et les hommes : la charité. L'Église était alors le centre de tout. Autour d'elle et à son ombre s'asseyait l'enfance des industries. Elle marquait l'heure du travail; elle donnait le signal du repos... Mœurs, coutumes, institutions, tout était coloré de la même teinte : c'était le souffle du christianisme qui animait le moyen-âge ». L'esclavage abolit et le travail anobli; la propriété privée entourée de privilèges et les intérêts de la profession sauvegardés par de sages règlements; les maîtres, les compagnons et les apprentis vivant comme les membres d'une même famille et ne formant entre eux qu'un cœur et qu'une âme, tels étaient en cet heureux temps les résultats de l'action de l'Église pour le bien-être privé, la moralisation individuelle et la prospérité sociale. Vint la Révolution, qui détruisit, en un jour de démesure, le monument laborieusement élevé par les efforts séculaires de l'Église.

Dans le nouvel édifice social que le rationalisme révolutionnaire construisit sur les ruines de l'ancien, il n'y eut pas de place pour Dieu. La justice et la charité disparurent des rapports sociaux; leur voix fut couverte chez les riches et les forts par celle de l'égoïsme et de la cupidité, chez les pauvres et les faibles par des cris de détresse et de révolte. De part et d'autre les passions se trouvèrent débridées et les appétits sans frein. L'amour fit bientôt place à la haine. L'amour avait établi jadis et maintenu l'entente et l'harmonie dans le monde du travail; la haine y déchaîna la lutte des classes et enfanta le socialisme et l'anarchie. Quelques hommes se levèrent au cours du dix-neuvième siècle qui jetèrent le cri d'alarme et tentèrent d'arrêter la société courant à sa ruine; Ketteler en Allemagne, Manning en Angleterre, de Mun en France, furent au premier rang des précurseurs de la rénovation sociale catholique, mais leurs nobles accents se fussent perdus dans les bruits de la mêlée si une voix plus puissante ne se fût élevée pour fixer l'attention du monde. Le 15 mai 1891, parut la mémorable encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII, sur la condition des ouvriers. Ce document d'une incalculable portée eut un retentissement immense et reçut un accueil enthousiaste dans les camps les plus divers. Le grand Pape qui, par ses précédentes encycliques sur le mariage chrétien, l'origine du pouvoir, la constitution chrétienne des États et la liberté humaine, avait entrepris de rappeler aux esprits égarés de notre temps les principes fondamentaux de l'ordre social, mettait le complément à son œuvre de lumière en apportant une solution véritable et définitive à l'angoissante question ouvrière.

Au moment où l'Église canadienne solennellement assemblée s'occupe de promouvoir la cause de Dieu, le bien des âmes et de la société chrétienne, n'est-il pas à propos, mes frères, que nous nous remettions en mémoire les enseignements du magistère suprême de l'Église en une matière qui intéresse à un si haut degré le salut des âmes, la paix sociale et le bien de la patrie? Et

n'est-ce pas dans l'Encyclique qu'il convient d'aller puiser la lumière nécessaire à l'étude des causes et des remèdes de la question sociale ?

L'époque où nous vivons peut se caractériser en deux mots : progrès matériel, décadence morale. La question sociale est là tout entière. Dans la marche en avant de la civilisation le progrès moral doit aller de pair avec le progrès matériel. Le progrès matériel est le moteur qui imprime le mouvement au char social ; le progrès moral est le frein qui en modère l'allure et permet de le diriger. Tant que l'équilibre se maintient entre ces deux forces, tout va bien et la marche est sûre ; mais si l'équilibre se rompt, si le progrès matériel coïncide avec la décadence morale, la société perd sa voie et court aux abîmes.

Nous en sommes là ; il serait puéril de le nier. D'où vient en effet le trouble social actuel ? Léon XIII l'indique en quelques traits vigoureusement touchés. 1° La destruction de tout corps organisé pouvant protéger les travailleurs contre l'individualisme qui livre les ouvriers isolés et sans défense à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée ; 2° la disparition de tout principe et de tout sentiment religieux des lois et des institutions publiques ; 3° l'usure dévorante, souvent condamnée par l'Église, et qui n'a cessé d'être pratiquée sous des formes multiples (la finance juive, hourse, spéculation) par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité ; enfin le monopole du travail et des effets de commerce devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent un joug presque servile à l'innfinie multitude des prolétaires.

Voilà les causes profondes du mal qui ronge la société et dont il faut à tout prix chercher le remède, si l'on ne veut pas voir l'ordre social sombrer en des catastrophes épouvantables.

La question se pose aujourd'hui nettement entre le christianisme et le socialisme. Tous les moyens termes sont usés. Il y a longtemps que la brutalité des faits s'est chargée de proclamer la faillite du libéralisme économique. Aussi bien, comment demander le salut à une doctrine faite exprès, semble-t-il, pour aggraver le mal ? C'est le libéralisme économique qui a désorganisé l'ordre économique par l'application des principes de la Révolution. C'est lui qui, par sa théorie matérialiste, a « paganisé » le monde du travail en le sévrant de la loi de l'Évangile ; c'est lui qui, par une liberté sans frein ni règle, a enfanté l'individualisme, d'où est sorti le capitalisme et l'écrasement du faible par le fort ; c'est lui, en un mot, qui a déchainé la guerre des classes et préparé le lit au socialisme. Aussi, le Pape néglige-t-il cette doctrine décevante et vaine pour ne s'occuper que de l'autre plus redoutable qui s'est élevée sur ses ruines.

L'essence du socialisme collectiviste, le seul dont il faille faire état, consiste dans le remplacement de la propriété individuelle par la propriété collective de tous les membres de la société. En régime collectiviste, toute propriété privée doit être supprimée ; les biens de chacun doivent être communs à tous et leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'État. La solution socialiste n'est pas une solution. Elle serait d'abord contraire aux ouvriers eux-mêmes et rendrait leur situation plus précaire, parce qu'elle les priverait de la libre disposition de leur salaire, leur enlevant du même coup la possibilité d'agrandir leur patrimoine et tout espoir d'améliorer leur sort.

A ce premier défaut le socialisme en joint un second, beaucoup plus grave, qui est d'être en opposition flagrante avec la justice et le droit naturel.

La propriété privée et personnelle est de droit naturel pour l'individu et pour la famille.

C'est dans sa qualité d'homme, d'être intelligent, auquel le monde matériel est ordonné, que l'homme puise d'abord son droit à la propriété. C'est ensuite dans le devoir qu'il a de veiller à sa propre conservation et d'user des moyens nécessaires à cette fin. Or, l'homme conserve sa vie par son travail ; lui enlever le fruit de son travail, c'est lui arracher quelque chose de lui-même. Ne serait-ce pas arracher à l'ouvrier quelque chose de lui-même, et donc, le dépouiller de sa propre personnalité, que de lui enlever la terre qu'il arrose et féconde des sueurs de son front ?

Au reste, l'homme ne vit pas isolé dans la société. Il naît et grandit au sein de la famille. Et le père, en qui se concentre et se personnifie la famille, a le devoir non seulement de nourrir et d'entretenir ses enfants, mais encore de préparer leur avenir en leur créant un patrimoine qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage. Comment le fera-t-il sans la possession de biens permanents ? Il n'y a pas de famille sans foyer. Il n'y a pas de foyer sans une propriété stable et assurée. La propriété, on le voit, est la sauvegarde de la vie domestique.

Que les socialistes ne prétendent pas substituer la providence de l'État à la providence paternelle. La famille existe avant l'État et l'État ne saurait ni l'absorber ni l'abolir.

Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse jusqu'au sanctuaire de la famille, et que, pour établir la communauté des biens, il établisse au préalable la communauté des femmes et des enfants, c'est aller contre la justice naturelle et renverser l'ordre établi par Dieu même.

Faut-il insister, mes frères, sur les funestes conséquences qu'aurait la réalisation d'une pareille théorie ? Théorie de malheur et de mensonge, qui violerait

les droits les plus sacrés, dénaturerait les fonctions du pouvoir, jetterait le désordre dans tous les rangs de la société; théorie néfaste, qui tueait la vertu et le talent, tirerait dans sa source la richesse des nations, ferait de l'humanité un troupeau d'esclaves et de l'édifice social un monceau de ruines.

L'ÉGLISE

Non, ce n'est pas de cette doctrine de destruction et de haine que doit venir le salut. Le remède au mal social est ailleurs. Il est dans le rétablissement de l'ordre social chrétien, fondé sur le droit naturel et perfectionné par l'Évangile. Ah! mes frères, qui est ici-bas l'interprète autorisé du droit naturel et de l'Évangile si ce n'est l'Église de Jésus-Christ? On l'a dit cent fois, la question sociale est au fond une question morale, parce qu'elle touche aux problèmes les plus complexes de la destinée humaine. Qui donc en dehors de l'Église de Dieu a grâce d'état pour donner à la question morale sa véritable solution, pour parler avec autorité à l'âme humaine de sa fin, de ses devoirs et de ses droits?

C'est en vain que les agents humains tenteront de se passer d'elle; leur action restera impuissante aussi longtemps qu'ils ne tiendront pas compte des vérités qu'elle enseigne et des obligations qu'elle impose.

C'est elle qui donne le vrai sens de la vie, quand elle veut qu'on la regarde à la lumière qui vient du ciel; c'est elle qui apprend à accepter l'inévitable inégalité des conditions humaines et qui rend compte du rôle providentiel et profondément civilisateur du travail et de la souffrance. C'est elle, en^o, et elle seule, qui peut remédier à l'antagonisme grandissant entre les divers facteurs de la richesse, et d'où « il ne peut résulter que la confusion des luttes sauvages », parce qu'elle peut lui opposer un ensemble de vérités religieuses capables de rapprocher les riches et les pauvres, pour les unir par les liens d'une vraie fraternité, celle que produit l'accomplissement des devoirs mutuels de la justice et de la charité chrétienne. L'erreur capitale en cette matière, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, quand, au contraire, elles sont faites pour s'unir harmonieusement et se maintenir dans un parfait équilibre, elles qui ont un impérieux besoin l'une de l'autre et qui ne peuvent exister l'une sans l'autre. Ah! la question sociale ne déchirerait pas les entrailles de la société si les riches et les pauvres, les patrons et les ouvriers comprenaient ces vérités et se rendaient mutuellement ces devoirs de justice et de charité, s'ils avaient tous faim et soif de la justice et s'ils s'aimaient les uns les autres par amour de Dieu.

L'ÉTAT

L'action de l'Église, pour nécessaire et puissante qu'elle soit à résoudre la question sociale, n'y saurait cependant suffire toute seule. Elle rend possible le succès des autres moyens, les moyens humains, mais encore faut-il qu'on y

ait recours. Le premier de ces moyens humains indiqués par Léon XIII est l'État. Ce que l'on demande d'abord à l'État, « c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions », en sorte que, « de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée. »

L'État est *minister Dei in bonum*, dit saint Thomas ; il ne doit pas se borner au rôle de gendarme ou de « veilleur de nuit » ; il doit être agent de progrès et promoteur actif du bien général. « Or, ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice... le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante », et d'autres éléments de ce genre qui contribuent à relever le niveau de la vie sociale et à procurer le bonheur des citoyens. Si donc il arrive que le désordre envahisse quelque partie de l'organisme social, que, par exemple, la tranquillité publique soit menacée par les grèves, que les droits de la religion, de la famille et de la moralité soient méprisés, que les travailleurs soient écrasés sous le poids de fardeaux iniques, de conditions indignes ou d'un travail excessif, dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois.

En outre, bien que l'État, en sa qualité de gardien de l'ordre et de la justice, soit tenu de faire respecter tous les droits, où qu'ils se trouvent, il doit toutefois une protection spéciale aux faibles et aux indigents, et, comme le dit le Pape, il doit se faire, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs. L'ouvrier a une âme à sauver, un corps et une santé à conserver, un foyer et une famille à entretenir : au pouvoir public appartient de lui garantir la jouissance pleine et pacifique de tous ces biens. A lui donc de légiférer sur les délicates et importantes questions que soulève le problème ouvrier : le repos du dimanche, les conditions du travail et sa durée, le chômage et les grèves, le travail des femmes et des enfants, l'épargne populaire, l'accès facile à la propriété.

Que l'État, dans toutes ces matières, aide à la solution des difficultés par des lois sages et conformes à la justice, c'est son droit et son devoir ; mais qu'il sache en même temps se garder de l'écueil d'une intervention exagérée et importune. Il n'est pas fait pour se substituer à l'initiative privée, mais bien pour l'aider et la stimuler. C'est pourquoi, quand il existera des associations chargées de sauvegarder les intérêts des ouvriers, l'État fera sagement de s'en remettre à elles du soin de régler les difficultés tout en leur prêtant au besoin son secours et son appui.

Nous voici arrivés, mes frères, à cette partie de l'Encyclique qui traite des œuvres dues à l'initiative des maîtres et des ouvriers, les associations professionnelles. Ce terme embrasse des œuvres multiples : les sociétés de secours mutuel ; les institutions diverses destinées à secourir l'ouvrier et sa famille en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités ; les patronages, qui ont pour but la protection de l'enfance et de la jeunesse ; enfin les corporations ouvrières, qui peuvent réunir dans leur sein à peu près toutes les autres œuvres.

Cette question des associations tient au cœur du Pape. On le sent à l'insistance, à la complaisance marquée avec laquelle il en parle, et au souci des détails qu'il manifeste en exposant leur opportunité et leur droit à l'existence, leur mode d'organisation et leur programme d'action. Il est utile et bon, dit-il, que les hommes qui ont des intérêts communs se rapprochent les uns des autres pour s'entraider et se protéger. « Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte, » dit l'Écriture¹. C'est de cette propension naturelle que naît la société civile ; c'est d'elle aussi que naissent les sociétés privées. Le droit à l'association, en vertu duquel les hommes se groupent d'après les affinités et les intérêts professionnels, est un droit naturel et non une pure concession de la loi humaine. Ce droit toutefois peut avoir des limites. L'association qui poursuivrait une fin en opposition flagrante avec la probité, la justice, la sécurité de l'État, serait à coup sûr illégitime et sans droit. Telles sont, par exemple, les organisations ouvrières révolutionnaires qui, s'efforçant d'ébranler les bases de l'ordre social, la religion, la famille et la propriété, terrorisent certains pays d'Europe par leurs audacieuses tentatives et leurs procédés barbares. Devant les envahissements dont ces agents de désordre menacent la société, il n'y a qu'un parti à prendre : unir les ouvriers chrétiens afin de fermer leurs rangs à l'ennemi.

« La question qui se pose, a écrit M. Bernaert, ministre d'État belge, n'est plus de savoir s'il y aura des syndicats, mais si ces syndicats seront chrétiens ou socialistes ».

Faisons donc des syndicats et des unions, mais faisons-les chrétiens. Faisons des syndicats afin de pourvoir aux nécessités matérielles de l'ouvrier, et lui procurer, dans la plus grande mesure possible, les biens du corps, de l'esprit, de la fortune ; mais faisons-les chrétiens, afin de pourvoir en même temps à son perfectionnement moral et religieux. Avant les biens du corps, sachons placer ceux de l'âme, nous rappelant « qu'il ne sert de rien de gagner l'univers si l'on vient à perdre son âme ». Faisons des syndicats qui soient, non des machines de guerre, mais des instruments d'entente et de paix sociale. C'est par le régime corporatif que l'on remédiera aux maux actuels, fruit du

régime individualiste. La corporation ouvrière, adaptée aux conditions de la vie moderne, produira dans l'avenir les mêmes salutaires effets qu'elle a eus aux siècles passés dans l'ordre économique, politique et social.

A l'œuvre donc, tous ceux qui ont le cœur le plus de la société, et le salut des âmes ! Que les hommes de toutes les classes sociales, patrons et ouvriers, travailleurs intellectuels, hommes de gouvernement, ministres de la religion, se donnent la main pour travailler de concert à cette œuvre de régénération sociale. Et puisque les moyens suggérés par la prudence humaine seraient inefficaces sans le secours de la religion, mettons au premier rang de nos préoccupations la restauration des mœurs chrétiennes. C'est le conseil suprême et la suprême prière que le Pape adresse au monde à la fin de l'Encyclique.

Tel est, mes frères, rapidement ébauché, ce magistral document que l'on a appelé la « charte de la société moderne », et qui a mérité à son auteur le titre glorieux de « Pape des ouvriers ». L'esquisse que j'en ai tracée n'en est qu'un très pâle reflet, je le sais. Je me console toutefois en songeant que l'Encyclique est bien connue à Québec. Il y a longtemps que l'on s'inspire ici de son esprit et que l'on en suit les directions dans la solution des difficultés ouvrières. La sentence arbitrale rendue voici quelques années par votre vénérable Archevêque a fait l'admiration du monde, en même temps qu'elle faisait l'éloge de son auteur et de ceux en faveur de qui elle a été prononcée.

Faire régner la paix et la concorde entre ses enfants, établir partout le règne de la justice et le triomphe de la charité, c'est la mission de l'Église. Et c'est parce qu'elle ne veut pas faillir à sa mission, que l'Église réclame sa part d'action dans la solution de la question sociale. Le mal social vient de ce que les hommes s'éloignent de Dieu : elle veut rapprocher les hommes de Dieu. Le dernier siècle, le siècle de la Révolution, s'est appliqué à arracher le Christ des entrailles de la société : elle veut redonner le Christ à la société. Car c'est elle qui est chargée de répandre le Christ, de montrer à l'humanité la voie du salut, de panser ses plaies et de lui apporter lumière, force et consolation. Pour cela, elle ne demande que deux choses : la confiance de ceux qu'elle veut servir et sa liberté d'action. Qu'on la laisse librement imprégner les masses populaires de l'esprit de l'Évangile, qu'on lui laisse ses franches coudées pour porter dans toutes les parties du corps social la surabondance de vie qu'elle puise au cœur de Jésus-Christ, on la verra bientôt, elle qui sut transformer l'antique société païenne, avoir encore raison du paganisme renaissant et renouveler la société chrétienne. Ainsi soit-il.

La manifestation des ouvriers, dit l'*Action Sociale*, restera l'une des plus mémorables, des plus vraiment belles, dont Québec ait été depuis longtemps le théâtre. Mémorable et belle par l'immense concours et par l'enthousiasme du peuple, mais plus encore, et surtout, par sa haute signification historique, par l'idéal qui l'inspirait et par ses promesses d'avenir.

C'était une vraie vision du moyen-âge, de la meilleure époque du moyen-âge, que ce défilé des princes de l'Église et des chefs des unions ouvrières, symbolisant sous les regards de tous l'infrangible union de l'Église et du peuple, l'inaltérable sympathie de l'Église pour toutes les justes et légitimes revendications ouvrières.

On a gardé le souvenir du jour mémorable où Léon XIII fit ouvrir devant les ouvriers français les portes de bronze du Vatican, jusque là réservées au passage des souverains. C'est une pensée du même ordre qui a inspiré la manifestation d'hier.

Après avoir recueilli les hommages des autorités municipales et politiques de notre ville, les chefs de l'Église canadienne et le représentant du Saint-Siège sont allés droit au peuple ouvrier. Ce sont les représentants du travail organisé qui les ont accueillis, et c'est à eux que les princes de l'Église ont donné, pour toutes les masses ouvrières, une cordiale et fraternelle poignée de main.

Et le spectacle qui a suivi, dans l'église trop petite pour contenir les hommes qui se pressaient autour de l'autel, a souligné encore la portée et la signification de ce pacte d'union.

Au nom des prélats assemblés, et commentant les paroles mémorables de Léon XIII, Mgr Cloutier a dit l'indéfectible amour de l'Église pour le peuple, la rédemption sociale dont elle fut l'ouvrière, la maternelle et vigilante sympathie avec laquelle elle voit les ouvriers s'unir pour l'amélioration de leur sort matériel et moral. Il a dit aussi à quelles conditions cette œuvre serait bien-faisante et durable.

Et la foule, groupée autour des chefs des syndicats¹, proclamant haut sa foi et son amour, a apporté à cette parole de paix et de concorde, de relèvement et de salut, le plus respectueux des assentiments.

Puis, sous la bénédiction du Saint-Sacrement, prêtres et laïques, princes de l'Église et modestes ouvriers, se sont fraternellement confondus dans une commune adoration.

Le spectacle était grand entre tous et gros d'espérances.

L'Église reste fidèle à sa glorieuse et maternelle tradition ; le

¹ Voici la liste des Unions ouvrières dont les délégués firent aux Pères du Concile les honneurs de cette démonstration : le Conseil central des machinistes, des employés de brasseries, des tanneurs et corroyeurs, des ferblantiers-couvreurs, des maçons, des boulangers, des charroyeurs de charbon, des ingénieurs stationnaires, des peintres, des cochers de place, des tailleurs de cuir, des manœuvres, des cordonniers-monteurs, des charpentiers et menuisiers.

peuple ouvrier est encore profondément chrétien. Puissent, pour le plus grand bonheur de notre pays, ne jamais se dénouer les mains qui viennent de s'unir sous la bénédiction du Christ, le plus grand ami du peuple et des ouvriers !

S. G. Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, officia au salut du Saint-Sacrement. Au chœur si renommé de l'orgue répondait la masse des voix de toute l'assistance, et rien ne pouvait être plus émouvant que d'entendre tout ce peuple chantant avec ensemble et piété le *Pater noster*, le *Tantum ergo*, le *Magnificat*.

Bref, tous ceux qui ont été témoins de cette belle fête religieuse attestent qu'ils n'en ont jamais vu de semblable, et que jamais ils n'en perdront le souvenir.

LES HOMMES DE PROFESSION—À LA BASILIQUE, 26 SEPTEMBRE

Après les hommes du peuple, il convenait d'annoncer la saine et fortifiante doctrine à ceux qui, à raison de leur culture intellectuelle supérieure, de leur office ou de leur dignité, doivent, par la parole, par la plume, et par l'exemple, guider leurs frères moins éclairés et moins favorisés dans les voies de la vérité, de la droiture et de la justice sociale.

Le soir du dimanche, 26 septembre, les citoyens de toute la ville, surtout des classes professionnelles, étaient convoqués à la Basilique. Malgré la température très défavorable, l'immense édifice était rempli à l'heure fixée. Les Pères et les membres du Concile ayant pris leurs places, le chœur de l'orgue chanta le cantique bien connu à l'Esprit-Saint, et S. G. Mgr Archambault, évêque de Joliette, monta en chaire.

La conférence que donna Mgr Archambault, et qui dura plus d'une heure, sur l'autorité sociale, sort absolument de l'ordinaire. Dans un langage sobre, clair et plein de franchise, Sa Grandeur a su traiter complètement, au moins dans ses lignes essentielles, la question du pouvoir civil : 1^o sa nature, sa nécessité, son origine ; 2^o son exercice, c'est-à-dire ses droits, qui ne sont pas illimités, et ses devoirs envers Dieu, l'Église et la société.

On ne saurait dire combien un pareil sujet, traité à l'occasion d'un Concile, par une parole si autorisée, peut avoir d'utilité. Beaucoup, sans doute, ont éprouvé des surprises, en écoutant ce discours, et cela même démontre l'opportunité de ce discours qui, cela nous est revenu de plusieurs côtés, a puissamment intéressé et instruit l'auditoire à qui il était adressé.

DISCOURS DE S. G. Mgr ARCHAMHAULT

Præbete aures, vos qui continetis multitudines.... quoniam data est a Domino potestas vobis, et virtus ab altissimo qui interrogabit opera vestra et cogitationes scrutabitur.

« Prêtez l'oreille, vous qui gouvernez des multitudes... parce que la puissance vous a été donnée par le Seigneur et la force par le Très-Haut, qui interrogera vos œuvres et scrutera vos pensées ».

Sagesse VI, 3, 4.

Excellence,

Mgr l'archevêque de Québec,

Messeigneurs,

Mes frères.

Tout concile est une affirmation solennelle de la divine constitution de l'Église. C'est de la part de ceux qui les possèdent, la mise en exercice des droits et des pouvoirs sacrés dont les successeurs des apôtres sont les dépositaires.

Un concile national est encore comme l'examen de conscience des chefs des Églises particulières de tout un pays. Les évêques, réunis sous la conduite de l'Esprit-Saint, se recueillent, prient, consultent, cherchent à se rendre compte devant Dieu de l'usage qu'ils ont fait de leurs pouvoirs juridictionnels. Ils étudient, à la lumière de l'expérience, la nature des lois en vigueur, leur observance par le clergé et les fidèles, l'opportunité de modifier ces lois; de les adoucir ou de les rendre plus sévères; d'en ajouter même de nouvelles, rendues nécessaires par les besoins des temps.

Un concile est enfin, pour les évêques, l'occasion favorable de prendre contact avec les fidèles, de rappeler à tous les principaux devoirs qu'ils ont à remplir, pour être de bons citoyens et de véritables catholiques. Sous l'influence de cette dernière pensée féconde, le vénéré métropolitain de Québec, le chef aimé de l'Église-mère des Églises de l'Amérique du Nord, a voulu qu'au cours du premier Concile Plénier du Canada, il y eût, dans les principaux temples de sa ville épiscopale, une suite de cérémonies religieuses. A ces réunions extra-conciliaires sont conviés les jeunes gens et les jeunes filles, les pères et les mères, les membres de toutes les classes sociales: patrons et ouvriers, hommes de commerce et d'industrie, professeurs et élèves des universités, représentants des professions libérales, de la magistrature et de l'État.

Désigne par Sa Grandeur pour adresser la parole à l'auditoire d'élite qui, ce

soir, se presse sous les voûtes de cette vieille basilique de Notre-Dame, j'ai cru faire une œuvre utile en exposant devant vous la doctrine catholique au sujet du pouvoir civil.

L'autorité sociale n'est-elle pas de nos jours, comme l'autorité de l'Église, l'objet de vives controverses ? Les uns l'exagèrent au détriment de la vérité et des libertés les plus légitimes ; d'autres, au contraire, la diminuent, au point de rendre impossible l'accomplissement de sa mission dans la société ; beaucoup n'ont sur cette autorité auguste que des idées vagues et confuses, des notions fausses ou incomplètes.

Mieux faire connaître le pouvoir civil, afin de le faire mieux aimer et respecter ; en démontrer la nécessité, rappeler qu'elle en est la source ; exposer brièvement les droits, mais aussi les graves obligations de ceux qui en sont revêtus : voilà mon but.

L'étendue et la complexité du sujet à traiter m'obligent à me contenter d'une simple synthèse. Je laisse à vos intelligences cultivées la tâche de compléter mon enseignement en y ajoutant les développements et les applications particulières qu'il comporte.

Je prie Dieu, par l'intercession de la Vierge Immaculée, patronne de cette église métropolitaine, de mettre sur mes lèvres la vérité sans mélange d'erreur ou d'exagération, dans mon cœur, le courage de parler avec franchise le langage des apôtres, lorsqu'ils annonçaient la parole de Dieu aux grands et aux puissants de ce monde, leur rappelant, avec une sainte hardiesse, la sublimité de leur mission et la gravité de leurs devoirs.

I

NATURE, NÉCESSITÉ ET ORIGINE DE L'AUTORITÉ SOCIALE

I.—NATURE.—L'autorité civile est le droit de gouverner la société et de la diriger vers sa fin : le bien temporel de la nation. L'autorité sociale peut revêtir des formes multiples et prendre différents noms ; il n'importe. Quelle réside dans un seul ou dans plusieurs, qu'elle s'appelle monarchie ou république, aristocratie ou démocratie ; qu'elle soit élective ou héréditaire, absolue ou constitutionnelle, elle est l'autorité ; elle a le droit de légiférer, de juger et de punir.

Toutes les formes du pouvoir sont en effet justes et légitimes en elles-mêmes, pourvu qu'elles respectent les droits naturels des individus, des familles, des diverses associations dont le groupement donne naissance à l'organisme social lui-même.

L'histoire est là pour attester que l'Église catholique s'est toujours accommodée aux divers pouvoirs qui ont régi les peuples chrétiens, et cela, non par faiblesse, par courtisannerie ou par opportunisme, mais bien pour rester conforme à sa foi et à son enseignement.

La forme politique la plus désirable pour une nation est celle qui répond davantage à son caractère, à ses mœurs et à ses institutions, à ses besoins et à ses légitimes aspirations, à son degré de civilisation, de culture intellectuelle et morale. Remarquons seulement en passant qu'un régime peut porter le nom de république, de constitution libérale et démocratique, et n'être, en réalité, par suite de l'abus du pouvoir, qu'un odieux césarisme, un gouvernement tyrannique opprimant les consciences, violant les droits les plus sacrés, attentant, au nom de la souveraineté du peuple, à toutes les libertés.

2.—NÉCESSITÉ DE L'AUTORITÉ SOCIALE.—Quelle que soit sa forme, quelle que soit l'étendue de ses prérogatives et de ses pouvoirs, l'autorité est nécessaire à la société. La simple étude de la nature de la société, de sa fin, de ses exigences, donne une conviction profonde de ce dogme fondamental de la science sociale. Sans l'autorité, il n'y a plus de sécurité, plus de paix, plus d'ordre, plus de protection de la personne et de la propriété des citoyens, plus de justice, plus de liberté : « Là où tout le monde peut faire ce qu'il veut, dit Bossuet, nul ne fait ce qu'il veut ; là où il n'y a point de maître, tout le monde est maître ; là où tout le monde est maître, tout le monde est esclave ».

L'autorité est donc le principe constitutif de l'être social, sa forme propre, la source de sa conservation et de son développement, l'élément indispensable de son action et de son progrès. L'autorité « naît avec la société ; avec la société elle grandit et elle meurt ». Selon la belle pensée du Père Monsabré, ¹ « le pouvoir public retire les forces individuelles d'une action trop égoïste et les applique par ses lois à un but unique : le bien commun ; le pouvoir public protège la liberté de chacun contre les froissements de la liberté de tous ; le pouvoir public comprime les despotismes infinis des passions pour rouvrir un champ libre à la raison et à la conscience ; le pouvoir public assure, avec la liberté publique, la stabilité de l'ordre public ; le pouvoir public rend la société féconde et lui fait produire, suivant la marche ascensionnelle du progrès, le bien public ; le pouvoir public est le principe vital de toute société et le Sage a bien dit : « Là où il n'y a pas de maître qui gouverne, le peuple croulera ».

3.—L'ORIGINE DU POUVOIR.—Le pouvoir civil est-il, comme l'a prétendu J.-J. Rousseau, une simple convention des hommes ? une résultante des volontés particulières convergant vers une volonté générale ? Est-il, suivant la théorie moderne de l'évolution, le fruit nécessaire des « seules transformations de la force physique faisant sortir des brutalités du fait accompli la majesté du droit ? » Vient-il, au contraire, d'une source supérieure à toutes les contingences humaines, à tous les pactes des citoyens, à tous les calculs de l'égoïsme, de l'ambition ou de la violence ? Pour nous, catholiques, le doute n'est pas permis. La foi a donné une solution claire au problème de l'origine

¹ *Carême* de 1892.

du pouvoir, problème troublant qui, depuis l'antiquité, remue et passionne les écoles philosophiques. « C'est par moi que les rois règnent, que les princes commandent et que les puissants rendent la justice », lisons-nous au livre des Proverbes. ¹ « Prêtez l'oreille, vous qui gouvernez les multitudes et qui vous complaisez dans les troupes des nations, dit la Sagesse, parce que la puissance vous a été donnée par le Seigneur et la force par le Très-Haut ». ² « Que toute âme soit soumise au pouvoir public », écrivait saint Paul aux Romains, « car tout pouvoir vient de Dieu... C'est pourquoi, qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre de Dieu ». ³

Aux yeux de la tradition tout entière, l'autorité civile est une image de la puissance de Dieu, un reflet de sa gloire, une participation de son suprême domaine. Dès les premiers siècles de l'Église, saint Justin, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Irénée, et plus tard, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze et bien d'autres Pères ont répondu victorieusement à ceux qui calomniaient la religion chrétienne, en la représentant comme l'ennemie de la magistrature civile et du pouvoir séculier. Défenseurs intrépides de la vérité catholique, ils ont confessé que Dieu, auteur de la société civile, est, par le fait, la cause première de la puissance publique, et qu'obéir aux lois, c'est se conformer au bien, respecter l'ordre voulu de Dieu, obéir à Dieu lui-même, et non à l'homme.

Sur ce point, l'Église n'a jamais varié, ne peut pas varier. La pensée et le langage des papes du dernier siècle sont la pensée et le langage des premiers papes.

« L'Église, dit Léon XIII dans sa mémorable Encyclique *Immortale Dei*, enseigne avec raison que l'autorité politique vient de Dieu, car elle trouve cette vérité clairement attestée dans les Saintes Lettres, dans les monuments de l'antiquité chrétienne; en outre, on ne peut concevoir une doctrine plus conforme à la raison, plus d'accord avec le salut des princes et des peuples. »

Hier encore notre auguste souverain, le roi Édouard VII, ne reconnaissait-il pas publiquement, dans un télégramme adressé au Président et aux Pères du Premier Concile Plénier du Canada, que « la loyauté au pouvoir civil est conforme aux meilleures traditions de l'Église catholique ? »

Le dogme chrétien de l'origine divine du pouvoir ennoblit singulièrement l'obéissance « et peut seul expliquer la facilité avec laquelle il l'obtient » nonobstant tant de motifs que l'homme, laissé à ses passions et à ses désirs déréglés d'émancipation et de liberté, aurait de s'y soustraire et d'en secouer le joug. « Une telle obéissance ne courbe pas l'homme, elle le relève... Me soumettre à un homme parce qu'il est fort, ce serait m'avilir; me soumettre à lui

¹ *Prov.* VIII, 16.

² *Sagesse* VI, 3-4.

³ *Rom.* X 11.

parce qu'il représente Dieu, c'est proclamer que je suis de race royale et que nul n'est au-dessus de moi que le Très-Haut ». Ces belles paroles de Mgr d'Hulst ont été ces années dernières comme l'écho des paroles non moins éloquentes que prononçait jadis, sous les mêmes voûtes de Notre-Dame de Paris, son illustre prédécesseur, le Père Lacordaire : « L'Évangile avait posé de principe que l'homme est trop misérable pour être vénéré de l'homme par sa propre substance et sa propre vertu... mais qu'il faut obéir à Dieu dans l'homme. Laisant de côté les questions de force et de choix au cours des événements, il avait dit aux nations : mettez à votre tête un consul, un président, un roi, qui vous voudrez, mais souvenez-vous qu'au moment où vous aurez assis votre magistrature suprême, Dieu viendra dedans ¹. »

4.—TRANSMISSION DU POUVOIR.—SOUVERAINETÉ DU PEUPLE—L'Église n'a jamais défini comment se transmet le pouvoir : si Dieu le confère directement aux princes et aux chefs élus par le peuple, ou s'il le confie à la société elle-même pour que celle-ci le communique ensuite à ceux qui doivent l'exercer. Elle laisse le champ libre aux opinions et aux controverses. En pratique, la chose importe peu, car, dans l'un et l'autre cas, l'autorité sociale émane de Dieu ; dans l'un et l'autre cas, ses dépositaires ne sont que les ministres de Dieu, les délégués de sa suprême puissance. « Sortie des entrailles fécondes du père et de la mère », remarque avec raison un auteur contemporain, « la vie n'est pas à proprement parler leur don... De même, passant par le canal d'une société qui se forme et se réforme, le pouvoir public ne cesse pas de tenir à sa source éternelle ».

Mais ce que l'Église nie, ce qu'elle frappe de ses anathèmes, c'est la prétendue souveraineté inaliénable de la nation. Cette erreur séduisante est devenue pour un grand nombre un dogme social ; elle exerce sur la multitude une fascination d'autant plus dangereuse que le peuple n'en comprend ni les principes faux, ni les désastreuses conséquences.

D'après la théorie de Rousseau, le peuple serait toujours et nécessairement souverain. Seul possesseur du pouvoir dès l'origine de la société, il en demeure le seul maître tant qu'elle dure. Il peut bien confier à un ou à plusieurs le pouvoir *exécutif*, mais non le pouvoir *législatif*, qui demeure dans la nation et est, de sa nature, incommunicable. Les lois que portent les chefs du gouvernement sont donc nulles de plein droit, hormis qu'elles obtiennent l'assentiment au moins tacite de la multitude. Représentant du peuple et son organe, l'État gouverne par lui ; il n'a pas d'autre autorité que celle du peuple, de qui il dépend d'une manière absolue. Poussant à l'extrême la théorie de la souveraineté du peuple, l'école radicale montre le peuple comme souverain absolu, la source unique de tout droit et de tout pouvoir, le possesseur intangible d'une puissance indépendante de Dieu dans son origine

¹ *Conférences de Notre-Dame*, 35^e conférence.

comme dans son exercice. « Existe-t-il un Dieu souverain dans le Ciel? Nous l'ignorons », a dit un des chefs de cette école. « Ce que nous savons, c'est qu'il y a un peuple souverain sur la terre... Oui, la raison l'a proclamé, et ce cri a fait pâlir les prêtres : le Dieu vivant c'est le peuple ».

Que le peuple puisse, lorsqu'une société se forme, désigner ceux qui doivent exercer le pouvoir, fixer la forme du gouvernement, les limites de l'autorité du souverain et le mode de sa transmission, pourvu que ces déterminations laissent intacte l'autorité sociale, telle que la demandent la nature et la fin de la société ;

Que le peuple, lorsque le pouvoir vient à disparaître, soit de nouveau libre et souverain, qu'il ait alors le droit, pour des causes légitimes, de changer la constitution de la société, de continuer ou de transformer le régime politique, de le transférer même à une autre dynastie ;

Enfin, que le pouvoir puisse résider à la fois dans le peuple et dans les chefs de la nation, quoiqu'à des titres différents ; que le peuple ait le droit d'élire ses députés, et que ces derniers soient responsables à la nation de leur mandat : voilà autant de points que l'Église n'a jamais contestés en matière de souveraineté du peuple. Mais, on l'a dit avec raison, autre chose est de reconnaître au peuple une part plus ou moins grande à la souveraineté, autre chose est de proclamer la souveraineté inaliénable du peuple, c'est-à-dire de déclarer, comme je l'ai exposé, que le pouvoir ne peut jamais appartenir qu'au peuple, et que celui-ci ne peut pas s'en départir.

Grégoire XVI, dans l'encyclique *Mirari vos* ; Pie IX, dans le *Syllabus*, et Léon XIII, dans l'encyclique *Immortale Dei*, ont condamné la thèse de la souveraineté inaliénable du peuple comme contraire aux droits essentiels du pouvoir, à l'ordre public et au progrès social. « Quant à la souveraineté du peuple... que l'on prétend résider de droit naturel dans le peuple, dit Léon XIII, si elle est éminemment propre à flatter et à enflammer une foule de passions, elle ne repose sur aucun fondement solide et ne saurait avoir assez de force pour garantir la sécurité publique et le maintien de l'ordre. En effet, sous l'empire de ces doctrines, les principes ont fléchi à ce point que pour beaucoup c'est une loi imprescriptible, en droit politique, de pouvoir légitimement soulever des séditions : car l'opinion prévaut que les chefs du gouvernement ne sont que des délégués chargés d'exécuter la volonté du peuple ».

L'EXERCICE DU POUVOIR

L'autorité est nécessaire à la société, à sa fin, et à son action ; la source de l'autorité sociale est Dieu lui-même, auteur de la nature et de ses lois ; le pouvoir civil n'est pas la propriété inaliénable du peuple : tels sont les points que nous avons établis à la double lumière de la raison et de la foi.

Il nous reste à parler de l'exercice du pouvoir, des droits et des devoirs que comporte cet exercice, si l'autorité sociale veut rester dans les bornes de ses

attributions et conduire efficacement la société à sa fin. Je ne ferai que tracer les grandes lignes d'un exposé doctrinal dont vous trouverez, dans les traités de sociologie catholique, les développements pleins d'ampleur et de fécondité.

1.—Droits du pouvoir civil.

A.—Le pouvoir est essentiellement un droit, celui de commander. L'autorité sociale peut donc, contrairement aux prétentions inadmissibles de l'école des individualistes, imposer des limites et des restrictions aux libertés des citoyens, et exiger tout ce qui est nécessaire à l'existence de la société et à son développement. Affirmer le contraire, c'est lier le pouvoir public et le mettre dans l'impuissance de remplir sa noble mission.

Aussi la loi de subordination aux justes prescriptions de l'État est-elle une loi universelle, une loi de tous les temps et de tous les pays. Loin de l'abolir, Jésus-Christ l'a confirmée par ses divins enseignements et sanctifiée par ses exemples. Il a ordonné de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu : *Reddite ergo que sunt Cesaris, Cesaris, et que sunt Dei Deo*¹. Héritiers et interprètes de la doctrine du Maître, les apôtres n'ont cessé de proclamer l'obligation d'obéir au pouvoir civil, non par crainte de l'épée, mais par conscience. « Qui résiste à la puissance, dit saint Paul, résiste à l'ordre de Dieu... Or ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes la condamnation... Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non seulement par la crainte de la colère, mais encore par conscience... Rendez donc à tous ce qui leur est dû : à qui le tribut, le tribut ; à qui l'impôt, l'impôt ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur². »

Ce devoir sacré de l'obéissance envers l'autorité civile, l'Église l'impose à ses ministres eux-mêmes en tout ce qui n'est pas contraire à ses droits, à sa liberté, et à son indépendance : elle l'impose à tous, alors même que les dépositaires du pouvoir seraient personnellement méchants et pervers : *Servi, subditi estote in omni tempore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis*³.

B.—Le pouvoir législatif de l'État entraîne nécessairement le triple pouvoir exécutif, judiciaire et coercitif. Ces pouvoirs sont nécessaires à la société, mais ce sont des pouvoirs redoutables, dont l'exercice exige l'esprit de fermeté et de prudence, la science approfondie des lois, le sentiment et le respect de la justice, la dignité de la vie privée et l'incorruptibilité de la conscience. Le droit de punir en particulier, droit incontestable et qui s'étend jusqu'à la peine de mort inclusivement, suppose chez le législateur une légitime sévérité, mais aussi de la bonté et de la discrétion. L'autorité, en frappant les coupables, doit avoir en vue, outre la réparation de l'ordre social lésé, et la protection de la société, d'amender les criminels et les délinquants, de les ramener dans la

¹ MATTH. XXI, 21).

² Rom. XIII.

³ 1, PIERRE, II, 18.

voie du devoir de les réhabiliter à leurs propres yeux et aux yeux de la société, de faire d'eux, autant que possible, des citoyens honnêtes et vertueux. Que les peines infligées par le législateur soient donc à la fois des peines proportionnées à la faute commise, des peines médicinales et exemplaires; que les prisonniers aient, pour s'aider dans l'œuvre difficile de leur réhabilitation, l'aide de la religion et de ses ministres, la seule vraiment efficace et féconde.

C.—Les droits que possède l'autorité civile dans le gouvernement de la société, droits que nous avons résumés sous une forme générale, nous réservant de les mieux faire connaître quand nous aurons à parler des devoirs de l'État, ces droits, dis-je, sont-ils absolus et illimités? Oui, répondent les socialistes, soit révolutionnaires, soit césariens, car l'État est le principe du droit, il ne saurait reconnaître de droits antérieurs et supérieurs à ses propres droits; l'État est le maître absolu de la société; il a le pouvoir de commander à tous ce qu'il veut: aux individus et aux chefs de famille, aux patrons et aux ouvriers, aux associations civiles et religieuses. Pour qu'une loi oblige, il suffit qu'elle émane de l'autorité souveraine. « La loi, la loi, c'est le dernier mot de toutes choses ».

L'Église, mes frères, s'est toujours élevée avec force contre cette théorie absurde du pouvoir illimité de l'État, théorie empruntée du paganisme, et qui, « en exaltant la liberté, nous ramène au dur esclavage dont le christianisme nous avait délivrés ».

L'enseignement catholique est que, si grande soit-elle, l'autorité civile a des bornes. Instituée non pour le bien particulier de ceux qui l'exercent, mais pour le bien de la société tout entière, elle doit s'arrêter devant les droits imprescriptibles de la conscience, devant les droits naturels des citoyens, devant le bien général de la nation, et même devant la seule suffisance de l'initiative des citoyens à procurer le progrès social.

L'exercice de l'autorité cesse d'être légitime, il devient même une odieuse tyrannie, du moment que le pouvoir se constitue l'instrument du mal, qu'il se met en conflit avec Dieu en commandant des choses contraires à ses lois saintes. L'État peut bien, pour le maintien de l'ordre, la tranquillité du pays, l'honneur national, porter des lois sévères, exiger des citoyens le tribut de l'argent et même celui du sang; mais il n'a aucun pouvoir sur l'âme et sur la conscience; car l'âme est immortelle, et la conscience, un sanctuaire inviolable. Si, abusant de sa force, l'État ordonne des choses défendues par Dieu, ou défend ce que Dieu commande, il perd, par le fait même, tout droit à l'obéissance. Le devoir des sujets alors est de résister jusqu'à la mort, à l'exemple des jeunes hommes de Babylone, du vieillard Éléazar, des sept frères Machabées, de saint Pierre et des autres apôtres, des martyrs et des confesseurs de tous les siècles. Dieu et son Christ sont au-dessus de César. *Obedire oportet Deo magis quam hominibus.*¹

¹ Actes V, 29.

L'épiscopat français nous offre en ce moment un bel exemple de ce mâle courage chrétien. Traînés devant les tribunaux, condamnés à l'amende, tendant leurs mains aux chaînes de la prison et leurs têtes, s'il le faut, au glaive du bourreau, les évêques de France sont prêts à tout, plutôt que de courber le front devant les Césars modernes, plutôt que de reconnaître, en s'y soumettant, la légitimité des lois attentatoires aux libertés de l'Église, et à la conscience des pères de famille.

Les droits du père sur son enfant, la faculté de posséder, celle de s'associer, de mettre en commun, pour un but légitime, l'activité et les forces de plusieurs, ne relèvent pas de l'autorité sociale, mais découlent du droit naturel, antérieur logiquement et historiquement à toute constitution politique. La loi civile peut bien régler l'exercice de ces droits et de ces pouvoirs : elle doit en respecter le principe; elle peut déterminer les conditions et les effets civils des divers groupements sociaux : elle ne peut les supprimer, sans porter atteinte à la personnalité humaine, dont « l'association n'est qu'une extension naturelle ».

La puissance publique est encore limitée par sa fin elle-même, qui est le bien commun de la société. Les dépositaires du pouvoir n'ont donc pas le droit de l'employer au service d'intérêts particuliers, au triomphe d'un parti politique, au succès d'entreprises véreuses; ils ont encore moins celui de faire servir le trésor de l'État à l'achat des consciences des députés ou des suffrages des électeurs; à faire taire ou mentir la presse, à favoriser une oligarchie de politiciens sans scrupule, ou de chefs puissants du commerce ou de l'industrie, qui, en retour de concessions et de privilèges exorbitants, promettent aux hommes au pouvoir l'appui de leur influence.

Les sociologues chrétiens opposent une quatrième barrière à la prérogative de l'autorité civile; celle de l'action individuelle ou associée des citoyens et des initiatives particulières, lorsque cette action et ces initiatives suffisent à mener à bonne fin le progrès de la société. « Il ne faut pas, dit Léon XIII, dans son encyclique *Rerum novarum*, sur la condition des ouvriers, que l'individu, ni la famille soient absorbés par l'État. Il est juste que l'un et l'autre gardent la faculté d'agir librement, tout autant que cela peut se faire sans préjudice du bien commun et sans dommage pour personne ».

« L'État », affirme avec raison M. Charles Boucaud¹ dans ses belles études sur le droit naturel, « ne doit pas être le levier qui soulève l'obstacle, mais seulement un point d'appui pour le levier des initiatives particulières; il ne doit pas être l'éteignoir de la liberté, mais le chandelier qui exalte sa lumière rayonnante; il ne doit pas être le sépulcre de la liberté mise sous scellés, mais le socle qui dresse en plein air et en plein ciel sa mâle statue »;

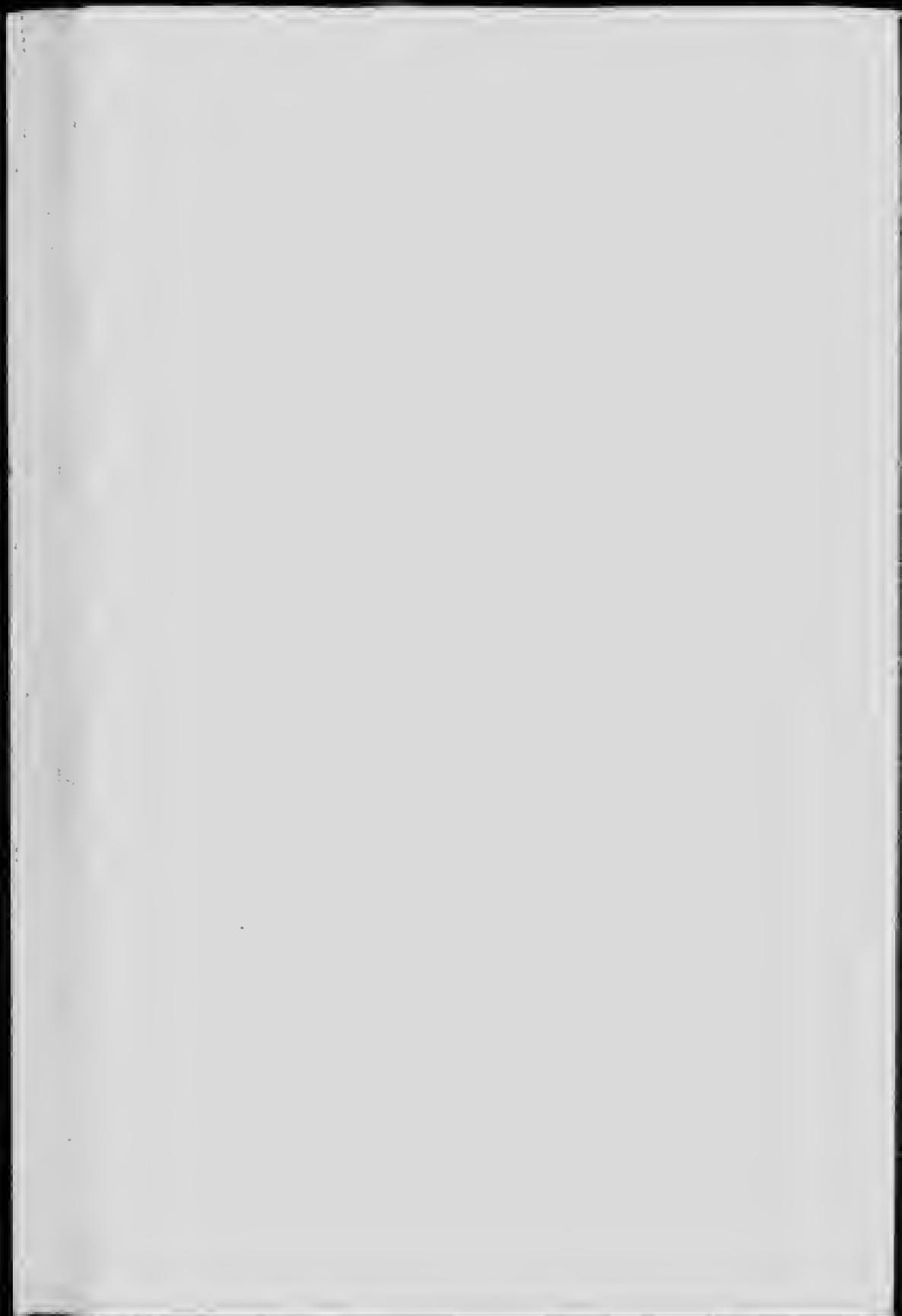
Toute immixtion superflue de la puissance souveraine est donc une violation de la liberté. Se basant sur ces principes on a pu dire avec vérité qu'un peuple

¹ *Les droits de l'État et les garanties civiques du droit naturel.*



PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE VANCOUVER

1. T. R. P. J. Welch, O. M. I. adm. Vancouver. 2. Mgr A. McDonald, Victoria. 3. Mgr G.
Freynt, McKenzie. 4. T. R. P. E. Buno, O. M. I., Préfet apost. Youkou.
5. T. R. P. J. M. Jodoin, O. M. I. proc. McKenzie.



est d'autant plus avancé dans la voie du progrès, que, grâce à la puissance d'association, au bon vouloir et à l'esprit d'initiative des citoyens, il a de moins en moins besoin de l'État pour assurer les services publics et l'épanouissement de ses libertés.

2.—DEVOIRS DE L'ÉTAT.—Un orateur de Notre-Dame de Paris, citant le mot courageux de Bossuet à Louis XIV : « C'est une terrible condition de n'avoir rien au-dessus de sa tête », ajoute : « Oui, quand on doit être jugé par Dieu, il est terrible de ne rencontrer jamais l'opposition des hommes, car alors les passions n'ont de frein qu'au dedans, et, si on manque au devoir de les contenir, on se charge d'un fardeau qui sera lourd à porter au dernier jour ¹. »

Or, il est hors de doute que les rois, les princes et les chefs d'État suront à rendre compte à Dieu de leur administration. « Prêtez l'oreille, » dit aux guides des multitudes l'auteur inspiré du livre de la Sagesse, « parce que la puissance vous a été donnée par le Seigneur, la force par le Très Haut qui interrogera vos œuvres et scrutera vos pensées ². »

Les maîtres de la société civile ont donc des devoirs à remplir. Ces devoirs sont d'essence morale : ils lient la conscience et engagent la responsabilité. Ils comportent, s'ils sont violés, outre les sanctions de la vie présente, les sanctions autrement formidables de la vie future. « Parce que, étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas marché suivant la volonté de Dieu, il vous apparaîtra d'une manière redoutable et promptement, car un jugement très rigoureux est réservé à ceux qui commandent... aux plus forts, est destiné un plus fort supplice ³. »

Quels sont donc les devoirs de l'État ? Quel en est l'objet, le caractère, l'étendue ? La réponse à ces questions pleines d'intérêt complètera notre synthèse de sociologie catholique.

A.—DEVOIRS ENVERS DIEU ET ENVERS L'ÉGLISE.—Dieu, créateur de l'homme, est aussi l'auteur de la société, la source de ses biens et de ses pouvoirs. De Dieu relèvent les empires, sa Providence les gouverne au milieu des vicissitudes, et nonobstant les transformations sociales. Dieu a donc le droit de régner sur les nations, de les faire servir à sa gloire, aux desseins de sa Providence sur le monde. C'est pourquoi la première obligation du pouvoir civil a Dieu pour objet. Rien ne saurait dispenser les magistrats d'un pays, même infidèle, du culte social, de la manifestation officielle du sentiment religieux. « Si la nature et la raison, dit Léon XIII, imposent à chacun de nous le devoir d'honorer Dieu d'un culte religieux, parce que nous sommes sous sa puissance et parce que, sortis de Lui, nous devons retourner à Lui, la même loi oblige la communauté publique, car les hommes réunis en société

¹ Mgr d'Hulst. *Carême* de 1895.

² *Sagesse*, VI.

³ *Sagesse* IV.

ne sont pas moins sous la dépendance de Dieu que s'ils vivaient isolés ; et la société n'est pas moins redevable que les individus à ce Dieu dont le dessein l'a formée, dont le vouloir la conserve, dont la munificence lui assure tous les biens dont elle jouit ».¹

L'État a donc le devoir de faire du culte de Dieu la base même de la société, et de l'exercice du pouvoir ; celui de veiller à ce que ce culte soit comme l'âme de l'éducation nationale, de punir sévèrement le blasphème et le parjure, les attentats aux lois saintes du mariage, les outrages aux mœurs. Il doit encore opposer une digue à la diffusion de l'impiété ; empêcher que des théâtres licencieux, des amusements publics déshonnêtes, des lieux de débauche et de séduction, une presse irréligieuse ou obscène ne constituent un danger permanent pour la morale, ne détournent les citoyens de la tendance vers Dieu, leur fin suprême.

Nous nous sommes placé à dessein dans l'hypothèse d'un peuple sans religion positive et sans foi divine. Mais combien sont plus graves et mieux déterminés les devoirs de l'autorité envers Dieu dans la société chrétienne !

Le pouvoir civil, placé en présence d'un culte fixé par Dieu lui-même est tenu de s'y conformer, de le faire prévaloir, d'en pénétrer les lois et les institutions nationales. Les sociétés politiques doivent, en effet, comme les individus, en servant la Divinité, « suivre strictement les règles et le mode par lesquels Dieu a déclaré vouloir être honoré. »²

Si, en vue d'un plus grand bien à obtenir, d'un mal social à éviter, l'État croit nécessaire de tolérer différents cultes, il doit cependant disposer la législation de manière à ce que, loin d'entraver la vraie religion, il la seconde, en assure le libre exercice et le plein développement.

Venant en contact avec l'Église fondée par Jésus-Christ, pour être, à travers le monde et les siècles, l'organe infallible de sa doctrine et la déléguée de ses pouvoirs, l'État est obligé, alors même qu'il y aurait séparation des deux sociétés, de reconnaître légalement cette divine institution, de s'incliner devant sa suprême autorité, de respecter son indépendance, ses libertés et ses droits. « Il faut admettre, dit Léon XIII, que l'Église est de sa nature et de plein droit, non moins que l'État, une société parfaite ; que les dépositaires du pouvoir ne doivent pas prétendre asservir et subjuguier l'Église, ni diminuer sa liberté d'action dans sa sphère, ni lui enlever n'importe lequel des droits qui lui ont été conférés par Jésus-Christ ».³

Parmi les droits inviolables de l'Église, les uns ont pour objet l'unité et l'indissolubilité du mariage, l'immunité des clercs, l'existence des communautés religieuses d'hommes et de femmes, la sépulture chrétienne ; d'autres, les biens matériels dont dispose l'Église, les legs pieux dont elle a la garde, le culte catholique et le libre déploiement des cérémonies liturgiques. Il n'en est

¹ Encycl *Immortale Dei*.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

aucun cependant qui lui soit plus cher, qu'elle défende avec plus d'énergie et de constance, que le droit d'enseignement.

L'Église seule, mes frères, a le pouvoir de prêcher la vérité révélée, celui d'ouvrir et de diriger des séminaires. Elle possède le droit, quoique non exclusif, d'enseigner les lettres, les sciences et les arts ; par suite, le droit de fonder des écoles et des universités. L'Église a encore la haute surveillance sur les écoles publiques en tout ce qui concerne la foi et la morale. Que l'État respecte donc intégralement ces droits et ces pouvoirs qui découlent d'une autorité supérieure à la sienne.

Est-ce tout ? Non : si pour des légitimes motifs, l'État ouvre lui-même des écoles, ces écoles doivent répondre aux justes exigences de l'Église, donner des garanties suffisantes d'orthodoxie et de moralité dans le choix des maîtres et des livres.

Un gouvernement, même sans religion officielle, ne peut pas patronner des écoles neutres. Quelqu'un a dit avec raison : « Un maître qui, par système, n'est pas pour le Christ, est contre le Christ ». Malheur aux peuples qui chassent Dieu de l'esprit et du cœur de l'enfance ou de la jeunesse ! Ils sèment aujourd'hui le vent ; demain, ils recueilleront la tempête. On n'ébranle pas impunément le fondement principal de l'édifice social ; tôt ou tard l'édifice croulera.

B.—DEVOIRS ENVERS LA SOCIÉTÉ.—L'autorité civile ayant pour fin le bien commun, son second devoir est donc de s'employer à le procurer dans la mesure des droits et des pouvoirs que lui reconnaît la constitution du pays.

Edicter des lois capables de protéger les droits naturels des familles et des associations légitimes ; assurer à la propriété privée l'inviolabilité et un mode sûr de transmission ; faire régner l'ordre et la paix au dedans et au dehors ; réprimer avec vigueur les émeutes populaires ; gérer avec justice et économie les deniers publics ; distribuer avec sagesse et impartialité les charges administratives, en particulier celles de la magistrature ; ne faire peser sur le peuple que des impôts vraiment utiles et proportionnés aux revenus des citoyens, sont incontestablement, parmi les devoirs qui incombent à l'État, quelques-uns des plus graves.

Défenseur né de la société, de ses droits, de sa tranquillité, l'autorité doit aussi en promouvoir le véritable progrès. Entraver l'émigration quand elle est nuisible à la nation ; surveiller avec soin la venue des milliers d'étrangers, qui, devenus les citoyens de leur patrie d'adoption, en seront peut-être demain les chefs et en dirigeront les destinées ; multiplier ou rendre plus faciles les moyens de transport et de communication ; exploiter les richesses naturelles du pays ; favoriser l'agriculture, la colonisation et l'industrie ; veiller à ce que le commerce ne soit ni troublé ni rendu frauduleux par des hausses et des baisses malhonnêtes, par le monopole et l'accaparement au profit d'une ploutocratie toute-puissante ; voilà encore autant de devoirs que l'État ne saurait négliger sans manquer à sa noble mission.

L'autorité sociale doit aussi s'occuper du travail, de son organisation, de sa division. Il ne faut pas que l'ouvrier soit une simple machine, que le travail altère sa santé ou le mette dans l'impossibilité d'accomplir ses obligations envers Dieu et envers sa famille. Il est permis, sans doute, à l'homme d'améliorer sa situation matérielle, d'acquérir la richesse, de reculer le domaine de son empire sur la matière, mais il ne doit jamais le faire au détriment des aspirations supérieures de l'âme et de ses éternelles destinées.

Dans son admirable encyclique *Rerum novarum*, Léon XIII demande au pouvoir d'intervenir pour réprimer, ou mieux encore pour prévenir le relâchement des liens de famille parmi les travailleurs, la violation de leur dignité humaine par des conditions indignes et dégradantes, l'attentat à la santé de la femme et de l'enfant par des travaux qui devraient être réservés aux hommes. Ce grand pape, qu'on a nommé « le pape des ouvriers », exprime le désir que la vraie mesure du travail soit désignée en déterminant la proportion nécessaire entre le repos et le labeur, entre la peine et le salaire, salaire qui doit permettre à l'ouvrier de vivre, lui et sa famille, et de faire de légitimes réserves pour la vieillesse et les mauvais jours.

Un autre devoir de l'État est celui d'aider à la culture des lettres, des sciences, et des arts ; mais que le pouvoir civil se garde de jouer un rôle qui n'est pas le sien. Son droit à l'enseignement n'est pas absolu ; c'est un droit purement « relatif ». L'éducation de l'enfant constitue, par sa nature même, une fonction du foyer domestique. L'État ne doit pas l'usurper. Il n'a pas le droit d'instituer arbitrairement et aux frais du trésor public, en dehors de ses propres écoles, de nouveaux centres d'instruction, si les écoles libres existantes suffisent à tous les besoins ; encore moins a-t-il celui de rendre de telles écoles obligatoires, de faire de leur fréquentation une condition d'habilité aux emplois publics.

Dans un autre ordre de choses, mais toujours en vue du bien commun, le pouvoir est enfin tenu de respecter la liberté d'association, de reconnaître les corporations civiles nécessaires ou utiles à la société, d'aider pécuniairement les institutions de charité, en un mot, de prêter son concours à tout ce qui, de nature à ouvrir à l'activité humaine un champ plus vaste, des horizons plus larges, ne peut cependant pas être obtenu par les seuls efforts des citoyens.

Tel est, dans ses grandes lignes, mes frères, l'exposé bien pâle et forcément incomplet de la doctrine catholique au sujet de l'autorité sociale. Cette doctrine, n'est-il pas vrai ? répond aux questions les plus vitales de la sociologie, elle en établit clairement les principes et les règles immuables. Elle « apporte au pouvoir, avec la conscience de sa divine origine, une force qu'il demanderait vainement à une simple délégation de la multitude. Elle tempère la puissance par le sentiment de la responsabilité ; elle limite les droits par l'intimation des devoirs ».

Heureux les pays où les dépositaires de l'autorité, s'inspirant des enseignements lumineux de l'Église, en font la base de leur gouvernement ! Ils jouissent d'une paix profonde, d'une sécurité que rien ne peut ébranler, d'un bien-être social bien supérieur à la prospérité apparente des malheureux peuples, dont les chefs aveugles n'ont aucun souci des éternels destinées de l'homme et de ses vraies libertés, aucun respect des droits de Dieu sur la société. « Les rois ont voulu régner par eux-mêmes », s'écriait naguère l'illustre orateur de Notre-Dame de Paris dont j'ai cité déjà quelques-unes des pensées fécondes, « les rois ont voulu régner par eux-mêmes, et le siècle qui finit a vu tomber les uns sur les autres les dynasties et les monarchies. Les chefs élus ont voulu commander au nom de l'homme, au nom du droit populaire, sans égard au droit de Dieu, et les républiques ont versé dans le désordre. Les puissants ont voulu se faire une justice qui ne chercherait plus en Dieu sa règle, et les peuples lésés ont éclaté en plaintes amères, et des sectes subversives ont dirigé l'anarchie en dogme... Livrée à ses caprices, enivrée de l'orgueil qu'une philosophie du pouvoir lui a mis au cœur, la multitude se joue de l'autorité, elle prend pour favoris les perturbateurs ; c'est aux contempteurs des lois qu'elle donne mandat de légiférer en son nom. Elle va chercher ses élus dans les prisons pour les porter aux honneurs ; et ceux qui, après l'avoir flattée, ont aujourd'hui mission de la contenir, hésitent, déconcertés entre une sécurité périlleuse et des concessions funestes ».¹

Sachons donc, mes frères, profiter des dures leçons que donnent aux vieilles nations de l'Europe les désordres et les angoisses de l'heure présente. Loin de chasser Dieu de notre vie nationale, que tout dans cette vie, jeune encore et pleine d'espérance, soit comme imprégné de son culte et du respect de ses lois : nos foyers, nos écoles et nos universités, notre magistrature et notre législation.

Souvenons-nous de nos origines. La religion chrétienne veilla sur notre berceau ; elle fut l'âme de tous nos progrès, la sauvegarde de nos libertés et de nos plus chères traditions. En mettant le pied sur notre sol, Jacques Cartier en prit possession au nom du Christ et du roi de France, au nom du pouvoir religieux et au nom du pouvoir civil. Que ces deux pouvoirs restent donc à jamais unis dans une même pensée et dans une action commune !

Grâce à leur entente cordiale, que la patrie bien-aimée marche en avant, que libre et fière, elle s'achemine d'un pas sûr vers un brillant avenir, inviolablement fidèle à son passé et à sa mission providentielle ; qu'elle prenne place un jour parmi les nations les plus prospères, procurant au Christ Jésus de nouvelles conquêtes, ouvrant au peuple canadien une ère glorieuse de paix et de grandeur. Ainsi-soit-il.

¹ Mgr d'Hulest, *Carême* de 1895.

Non seulement cette conférence fut écoutée avec une religieuse attention, mais elle ne reçut, en général, qu'une appréciation sans réserve. On a pu craindre un moment que la dénonciation de quelques abus pratiques ne fût de nature à froisser certaines susceptibilités. Mais un témoignage d'approbation adressé au conférencier par la plus haute autorité civile de la province dissipa bientôt toutes les appréhensions.

Voici en quels termes le principal journal quotidien catholique de la province apprécia les conférences de Nos Seigneurs Cloutier et Archangeault.

Pouvoir ET DEVOIR

Pour plusieurs la conférence de Mgr Archangeault, à la basilique, dimanche soir, a été une révélation. Et cette surprise qu'ils manifestent des déclarations de l'évêque de Joliette, au sujet des sources du pouvoir et des devoirs de l'État, montre bien les ravages produits par les erreurs modernes jusque chez nous.

Sans doute des accents semblables sont tombés à maintes reprises de la chaire de vérité, mais jamais encore la solennité des circonstances ne leur avait donné une telle portée.

Combien, animés des meilleures intentions, se sont laissés glisser, sans s'en douter, sur la pente jusqu'à croire aveuglément que « le pouvoir ne peut appartenir qu'au peuple ». De là à conclure que « la loi est le dernier mot de toute chose », parce qu'elle est l'expression du vœu de la majorité, il n'y avait qu'un pas, et ce pas a été franchi depuis longtemps, même dans la province de Québec.

Voilà pourquoi, dimanche, plusieurs ont paru surpris de voir le prédicateur rappeler que les droits de l'État ne sont pas absolus et illimités, que l'autorité civile a des bornes, et qu'elle « doit s'arrêter devant les droits imprescriptibles de la conscience, devant les droits naturels des citoyens, devant le bien général de la nation » : qu'elle ne doit jamais se constituer l'instrument du mal ou se mettre « en conflit avec Dieu » en commandant des choses contraires à ses lois.

Il y avait si longtemps que ceux-là, éblouis sans s'en rendre compte par le charme trompeur du libre examen, et poussés par le secret orgueil qui porte l'homme à être son propre maître, perdaient de vue que « le pouvoir public ne cesse pas de tenir à sa source éternelle ».

D'autres, familiarisés avec les exigences de la politique, telle que beaucoup l'entendent, ont trouvé presque importune cette parole d'un évêque rappelant que l'État, c'est-à-dire ceux que le suffrage populaire a établis les maîtres de la société civile, ont des devoirs à remplir envers Dieu, envers l'Église et envers la société ; qu'ils ne peuvent rester indifférents lorsque le culte et la

morale sont en jeu ; qu'ils n'ont pas le droit d'employer la puissance publique « au service d'intérêts particuliers, au triomphe d'un parti politique, au succès d'entreprises véreuses ; qu'ils ont encore moins celui de faire servir le trésor de l'État à l'achat des consciences des députés ou des suffrages des électeurs, à faire taire ou mentir la presse, à favoriser une oligarchie de politiciens sans scrupules, ou de chefs puissants du commerce ou de l'industrie qui, en retour de concessions et de privilèges exorbitants, promettent aux hommes au pouvoir l'appui de leur influence ».

.....

Espérons que ces paroles ne seront pas tombées dans des âmes stériles, mais que ceux qui sont investis de la puissance la respecteront en souvenir de celui de qui ils la tiennent, et ne la détourneront pas du but vers lequel elle doit tendre.

Ceux du peuple ont été renseignés par Mgr Cloutier, lors de l'inoubliable démonstration de Saint-Sauveur ; ceux de la classe dirigeante ont entendu Mgr Archangeault exposer clairement devant eux la nature, la nécessité, l'origine de l'autorité et les devoirs de ceux qui l'exercent.

Comme notre peuple serait heureux si tous suivaient ces conseils, et s'il ne se trouvait désormais parmi nous, personne pour s'étonner à l'audition de telles paroles !

LES ENFANTS DES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE À LA BASILIQUE, 30 SEPTEMBRE.

Après les aînés de la famille catholique, ce fut le tour des agneaux, la portion choisie du troupeau du bon Pasteur. Aussi, de leur côté, les Pères du Concile ne se firent-ils pas prier pour aller rencontrer ces chers petits, venus de toutes parts pour les voir, les entendre et recevoir leur bénédiction.

Dans l'après-midi du jeudi, 30 septembre, a eu lieu la cérémonie qui aura été certainement la plus émouvante de tout le Concile.

A 3 heures, malgré le vent et la pluie, les enfants de toutes les écoles françaises de la ville étaient réunis à la Basilique, et remplissaient absolument tout l'espace disponible du vaste édifice. Les Pères et les membres du Concile entrèrent en ce moment, et firent en procession le tour de l'église, au milieu des rangs pressés de ces milliers de petits garçons et de petites filles. La mise soignée, l'air pieux et recueilli de ces enfants, étaient déjà un spectacle des plus impressionnants. L'émotion alla jusqu'aux larmes les plus douces, lorsque, sous les voûtes antiques de l'église métropolitaine, s'éleva, soutenue par les puissants accords du

grand orgue, cette masse de voix fraîches et pures, chantant leur dévotion à la Sainte Vierge, leur amour au Saint-Sacrement.....

Avant le sermon tous les enfants exécutèrent avec un ensemble vraiment merveilleux le cantique, intitulé: « Le triomphe de l'Église, » dont le refrain est « Oui, nous l'avons juré, Nous sommes ses enfants. » Les soli étaient rendus par un groupe de jeunes gens placés à l'orgue.

S. G. Monseigneur Bruchési, archevêque de Montréal, adressa à cette multitude enfantine, « le Québec de demain », des paroles délicates, émues, paternelles, sur ce texte qui s'offrait de lui-même: *Sinite parvulos venire ad me.* Dans cette allocution, qu'Elle réussit admirablement à mettre à la portée du jeune auditoire, Sa Grandeur fit voir à ces enfants tout ce que la Providence a semé, sur leur carrière encore bien courte, de bienfaits dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel; puis Elle les engagea à témoigner à Dieu leur reconnaissance par leur piété, leur obéissance et les autres vertus.

SERMON DE MGR BRUCHÉSI

Sinite parvulos venire ad me.

« Laissez les petits enfants venir à moi ». (MARC. X, 14).

Mes chers enfants,

Ces paroles sont tirées d'une page de l'Évangile que vous connaissez bien et qui vous a été rappelée souvent. Elles doivent vous être chères et résonner tendrement à votre oreille.

Jésus, venu sur la terre pour sauver tous les hommes, aima tous les hommes sans exception. Il aima surtout les pauvres, les humbles et les petits. Il aimait les petits enfants, et sa bonté les attirait à lui. Un jour qu'ils se pressaient auprès de lui pour le voir et l'entendre, les apôtres essayèrent de les éloigner, mais Jésus leur dit: « Laissez les petits enfants venir à moi, car le royaume des cieux est à ceux qui leur ressemblent ».

Or, les évêques sont chargés de continuer ici-bas la mission de ce divin Maître. Héritiers de ses pouvoirs augustes, ils ont aussi, semble-t-il, reçu une participation aux sentiments de son cœur. Voilà pourquoi, réunis aujourd'hui en Concile, après avoir pris contact avec les pères et les mères de famille, ils ont voulu voir leurs enfants. Et ils ont dit: « Qu'ils viennent à nous, ces chers petits enfants, qu'ils viennent de toutes les parties de la cité, de toutes les écoles, de tous les foyers. Qu'ils viennent par centaines et par milliers; nous avons besoin de leur ouvrir notre âme, de leur parler et de les bénir ».

C'est à cet appel affectueux que vous avez répondu, mes enfants. Le mauvais temps, la pluie et le vent ne vous ont pas fait peur, et conduits par vos maîtres et vos maîtresses, vous êtes accourus dans la maison de Dieu.

Quel bonheur c'est pour tous ces vénérés prélats de vous accueillir! Cette rencontre avec vos jeunes âmes leur est bien douce. Voyez-les, mes enfants, groupés dans le sanctuaire. Si vous pouviez lire dans leurs cœurs les vœux qu'ils forment pour chacun de vous! Parmi eux plusieurs sont venus de bien loin. Il en est qui sont courbés sous le poids des années et qui portent la trace des souffrances endurées pour le salut des âmes. Votre avenir ici-bas et votre bonheur éternel les préoccupent. Dans les travaux du Concile, vous serez particulièrement présents à leur pensée. Quand ils traiteront de l'éducation, des écoles, des devoirs des parents et des maîtres, ce sont vos intérêts qu'ils auront en vue. Ils n'oublieront pas le mot du Sauveur: « Ce que vous faites au plus petit d'entre eux, c'est à moi-même que vous le faites ».

Vos évêques vous aiment, mes enfants, parce que Jésus vous a beaucoup aimés. Ils savent que vous êtes la génération de demain. Je vous vois occupant maintenant, dans cette basilique, les places qu'occupaient hier vos pères et vos mères et les citoyens de cette ville. Vous leur succéderez dans la vie. Et cela viendra bientôt. Nous pouvons donc dire que nous avons devant nous une bonne partie de la future population de Québec. Et si nous voulons que cette population soit croyante, instruite, morale, généreuse, fidèle à tous ses devoirs, il faut que nous donnions à l'enfance d'aujourd'hui une direction sage et éclairée, que nous élevions son esprit vers le vrai, le beau et le bien, que nous l'entourions, en conséquence, de toute notre sollicitude paternelle, et que nous la protégions contre tout ce qui pourrait mettre en péril sa foi et sa vertu.

En ce moment, mes enfants, vous vivez une heure unique dans votre vie. La scène que vous avez sous les yeux ne se répétera plus pour vous. Gardez-en religieusement le souvenir. Afin que vous en emportiez une leçon salutaire je propose à vos jeunes intelligences deux réflexions :

1° Qu'est-ce que Dieu a fait pour vous? 2° Qu'est-ce que vous devez faire pour Dieu?

Ce que Dieu a fait pour vous: Y avez-vous pensé sérieusement quelquefois? Pourriez-vous énumérer toutes les faveurs de sa Providence à votre égard? Tout d'abord, il a placé votre berceau sur cette terre si croyante du Canada, au sein d'une famille pieuse dont le premier soin a été de vous porter à l'église pour que le saint baptême fit de vous des chrétiens. Votre père et votre mère vous ont entourés de leur sollicitude la plus tendre. Aucun sacrifice ne leur a coûté quand il s'est agi de votre santé et de votre bonheur. Ils ont été vos premiers maîtres, et à leur école, vous avez eu le précepte et l'exemple des plus belles vertus. Dès que votre main a pu se mouvoir, la main de votre mère l'a dirigée pour qu'elle traçât sur vous l'auguste signe de la croix. Les

doux noms de Jésus et de Marie sont les premiers que l'on vous a montré à balbutier. Tout jeunes vous étiez conduits au pied des autels : les cérémonies religieuses, la sainte messe, les chants sacrés impressionnaient vos âmes et vous faisaient vos premiers actes du culte extérieur et public que vous deviez à votre créateur.

Du foyer paternel vous êtes passés à l'école qui en est comme le prolongement. Là, des maîtres bons et pieux comme vos pères, des maîtresses aimantes et généreuses comme vos mères, vous attendaient pour vous apprendre les éléments de la science et de la religion. Un petit livre admirable, précieux et important entre tous les livres, le catéchisme, vous a été expliqué avec le plus grand soin. Vous y avez appris ce que de grands philosophes n'ont jamais su, tout ce qu'il vous importait de connaître sur Dieu, sur le monde, sur vous-mêmes, sur vos devoirs, sur la vie présente et sur l'éternité.

Le jour de votre première communion arriva. Ce fut le grand jour où vous deveniez les ciboires vivants de Jésus-Hostie ; puis un autre sacrement, vous marquant au front avec le saint chrême, faisait de vous des chrétiens parfaits. Et depuis lors, que de grâces vous avez reçues tous les jours !

Tel n'a pas été, cependant, le sort de tous les enfants. N'est-ce pas par millions que l'on compte ceux qui sont nés dans des pays infidèles, qui ne savent rien du vrai Dieu, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de l'Église et des sacrements ; qui continuent de vivre dans l'ignorance et l'erreur, qui ne connaîtront jamais les joies ineffables de la communion ? Vous grandissez, vous, sous les regards d'un père et d'une mère bien aimés. Combien de pauvres enfants sont orphelins, sans foyer, sans un cœur uni pour prendre pitié de leur faiblesse et sympathiser à leur douleur ! Aucune infirmité ne vous affaiblit. Mais que d'enfants malades, obligés d'être recueillis par la charité publique ! Allez dans nos asiles d'aveugles, de sourds-muets, d'incurables. Que ce pauvres petits frères, que de pauvres petites sœurs vous verrez partout ! Oui, ce sont bien vos frères et vos sœurs, tous ces chers éprouvés ; pensez à eux, plaignez-les, aimez-les, mais reconnaissez que sans aucun mérite de votre part, par la mystérieuse volonté de Dieu, vous avez été traités avec une exceptionnelle bonté. Cette bonté infinie réclame, mes enfants, votre plus vive reconnaissance.

Or, pour être vraiment reconnaissants, aimez Dieu de tout votre cœur et prouvez cet amour en évitant le péché, le plus grand mal, le seul mal véritable qui soit sur la terre.

Vous savez ce qu'une grande reine de France disait à son fils qui devait être un jour saint Louis : « Mon fils, Dieu sait combien je vous aime ; mais je préférerais vous voir mourir que de vous voir commettre un seul péché mortel ». Eh bien, mes enfants, au nom de l'Église votre mère, que nous représentons ici auprès de vous, et malgré toute l'affection que nous vous portons, nous n'hésitons pas à vous répéter la même parole. Oui, la mort plutôt que

le péché. Car la mort dans l'innocence vous unirait à Dieu pour toujours, et le péché vous séparerait de lui. Mais non, vivez, et restez purs toujours comme les anges du Seigneur chargés de veiller sur vous.

Déjà peut-être il y a de petites passions qui se sont éveillées en votre âme. Il faut leur faire la guerre. Le démon vous tente : prenez garde de vous laisser séduire. Écoutez bien surtout ceci : fuyez toute compagnie dangereuse ou suspecte, choisissez toujours vos petits amis, n'allez qu'avec ceux qui sont bons et pieux. Ne prêtez jamais l'oreille aux mauvais propos, ne regardez rien qui pourrait souiller vos yeux, ne lisez que des livres autorisés par vos parents ou par vos maîtres. Fuyez tout ce qui a l'apparence du mal, et s'il vous arrivait hélas ! de faire une faute, relevez-vous sans tarder. Ne laissez passer ni une nuit, ni un jour sur le péché que vous auriez commis. Allez au tribunal de la Pénitence, agenouillez-vous auprès du ministre de Dieu, faites humblement votre aveu pour être pardonnés et purifiés.

Priez, priez beaucoup, mes enfants, et priez avec toute la ferveur de votre cœur. N'imitiez pas ces hommes qui vivent comme si Dieu n'existait pas, qui travaillent et s'amusez sans jamais penser à lui. Chaque matin, à votre réveil, faites pieusement le signe de la croix, donnez votre cœur à Dieu, consacrez-lui votre journée avec ses joies et ses peines. Dites le *Pater* et l'*Ave*, toutes les belles prières que vos mères vous ont apprises, et la protection du ciel vous suivra partout. Le soir, priez encore avant de prendre votre repos, et remerciez le Seigneur des bienfaits dont le jour a été rempli.

Commencez aussi et terminez par la prière chacun de vos repas, et gardez cette chrétienne habitude toute votre vie. Où que vous soyez plus tard, et quelle que soit votre position sociale, n'ayez jamais de fausse honte à dire votre *Benedicite* et à faire votre signe de croix.

Soyez les enfants fidèles et dévoués de la très sainte Vierge. Récitez son chapelet tous les jours, portez sur vous son scapulaire. Invoquez-la souvent. C'est la meilleure et la plus puissante des mères, et ceux qui l'aiment vraiment ne sauraient périr.

Mais le grand moyen de persévérance, mes enfants, c'est la sainte communion. Vous avez entendu l'appel si pressant qu'au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même Pie X adressait naguère à tous les fidèles : Communiez fréquemment, communiez tous les jours ; dans son Eucharistie Jésus s'est fait notre pain quotidien. Les premiers chrétiens y trouvaient leurs délices ; revenons à la pratique du berceau de l'Église. Et le pape ne parlait pas seulement aux prêtres, aux religieux et aux personnes spécialement adonnées à la piété ; il parlait à tous sans exception, aux hommes et aux femmes du peuple, à la jeunesse, et il a mentionné tout particulièrement les enfants. Nous avons l'ordre de vous conduire souvent, très souvent, au banquet eucharistique, et nous ne manquerons pas à ce devoir si doux. Renouvelez donc, mes petits amis, autant que vous le conseilleront vos directeurs et que les circonstances

de votre vie le permettront, renouvelez les joies si pures de votre première communion. Les ciboires de nos tabernacles ne sont jamais vides, et dans nos temples la table sainte est toujours prête.

Vous savez bien l'histoire du prophète Élie, luyant la haine de Jézabel à travers le désert. Il tombe plusieurs fois, épuisé de fatigue. Un ange lui apporte chaque fois un pain céleste et lui dit : « Prophète, lève-toi et mange ». Le prophète se nourrit de l'aliment mystérieux, et après s'être réconforté, reprend sa course et parvient jusqu'au mont Horeb où Dieu se manifeste à lui. Enfants, vous avez votre pain que l'Église vous présente : c'est l'Hostie. Nourrissez-vous de l'Hostie : elle entretient et augmente vos forces spirituelles ; vous triompherez de tous les obstacles, vous garderez la grâce en vous, et vous marcherez d'un pas ferme vers le ciel.

Une vertu que je vous recommande entre toutes, c'est l'obéissance. Imitiez votre Sauveur. A Nazareth, il était soumis à Marie et à Joseph. C'est en ces trois mots que l'Évangile résume toute sa vie cachée. Et plus tard, saint Paul dira de lui qu'il a été obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix.

Un jour, Mgr Mermillod visitait une école de jeunes enfants. On n'en était qu'à l'alphabet. « Il est long, cet alphabet, dit l'évêque ; j'en connais un beaucoup plus court, beaucoup plus simple : il ne se compose que de quatre lettres, deux voyelles et deux consonnes : le voici ». Et Mgr Mermillod écrivit sur le tableau les quatre lettres suivantes : O. B. I. C. « C'est tout, ajouta-t-il. Cet alphabet, retenez-le bien, surtout mettez-le en pratique et vous serez de parfaits chrétiens ».

Joignez à l'obéissance l'amour du travail. Étudiez avec ardeur, écoutez les leçons de vos maîtres et de vos maîtresses, apprenez tout ce que vous pourrez apprendre, tout, excepté le mal.

C'est maintenant que vous avez à préparer votre avenir. A douze ans, Jésus, dans le temple, écoutait et interrogeait les docteurs de la Loi. Il n'avait rien à apprendre, pourtant, parcequ'il avait une science infinie. Mais il voulait par là être votre modèle. Aimez ceux et celles qui consacrent leur vie à vous instruire. Ils sont pour vous des bienfaiteurs insignes. Vous contractez envers eux une dette que vous ne pourrez jamais payer. Ils tiennent auprès de vous la place de vos parents. Vénérez-les et gardez-leur en votre cœur une éternelle reconnaissance.

Vous entendez parler de cette croisade organisée partout pour combattre le fléau de l'alcoolisme. Écoutez vos pasteurs, entrez tous dans l'armée de la tempérance. Le danger n'existe pas pour vous aujourd'hui ; il existera plus tard. Soyez sur vos gardes. Promettez de ne jamais toucher aux liqueurs enivrantes, de ne jamais entrer dans une buvette, et tenez à cette promesse comme à un engagement d'honneur.

Vous ne serez pas toujours sur les bancs de l'école, mes enfants. Dans peu d'années, vous aurez à faire un choix de vie. Quelle carrière embrasserez-vous ? Vous ne pourriez pas, sans doute, me le dire aujourd'hui. Mais ce que je désire pour vous, et ce que vous devez désirer vous-mêmes, c'est de connaître les desseins de Dieu à votre égard et d'y répondre quand vous les aurez connus. En d'autres termes, songez à votre vocation, car, tous, vous en avez une et vous devez vous efforcer d'y être fidèles. Si vous restez dans le monde, et c'est là, sans aucun doute, l'avenir du plus grand nombre, vous serez, je l'espère et le souhaite, des citoyens modèles. Mais si Dieu vous appelait à le suivre dans le sacerdoce ou la vie religieuse, donnez-vous généreusement à lui ; appliquez-vous à vous rendre dignes d'un tel honneur, et dites-vous bien que vous avez la plus noble part qui puisse échoir à l'homme sur la terre.

Je termine en vous citant la belle parole d'un jeune enfant. Il y a de cela quelques années. Je venais d'administrer le sacrement de confirmation dans une institution enseignante de ma ville épiscopale. Les confirmés étaient au nombre de quarante. L'idée me vint de demander à chacun ce qu'il voulait être plus tard. Les réponses furent très diverses. L'un voulait être négociant comme son père, l'autre songeait à se faire cultivateur, d'autres me dirent qu'ils seraient avocats, médecins, prêtres ou religieux. L'avant dernier, je crois encore le voir, se présenta : « Moi, dit-il, je voudrais devenir un saint ». Sa réponse m'émut : je le bénis, pendant que, près de moi, son père et sa mère pleuraient heureux et attendris. Le cher petit vient de mourir. Son désir, je n'en doute pas, s'est réalisé ; il est aujourd'hui au milieu de ceux qu'il avait choisis ici-bas pour ses frères : les saints du paradis.

Mes chers enfants, gravez bien dans votre mémoire la parole de mon jeune confirmé, emportez-la comme un précieux souvenir de cette journée, l'une des plus agréables pour nous de ce premier Concile Plénier de Québec.

Tous les évêques unis à l'auguste représentant du Souverain Pontife, Mgr le Délégué Apostolique, vous donnent, mes enfants, leur plus cordiale bénédiction. Ils souhaitent que vous soyez heureux, que vous serviez fidèlement plus tard l'Église et la patrie ; mais ils demandent surtout que vous perséveriez dans la vertu et que, vous aussi, vous deveniez des saints.

Après le sermon, toute la basilique brilla de son éclatante illumination électrique et le salut solennel du Saint-Sacrement commença, les enfants eux-mêmes exécutant, comme d'une seule voix, les chants liturgiques. Ce fut le vénérable Mgr Grouard, vicaire apostolique d'Athabaska, qui fut le célébrant à cet office.

LES HOMMES ET LES JEUNES GENS À SAINT-PATRICE, 1er OCTOBRE

Vendredi soir, le 1er octobre, les catholiques, hommes et jeunes gens, de langue anglaise, étaient convoqués pour recevoir à l'église de Saint-Patrice les Pères et les membres du Concile.

Nos compatriotes irlandais avaient organisé pour la circonstance une belle manifestation extérieure de leur foi. Leurs sociétés nationales devaient faire cortège aux illustres visiteurs, et les rues étaient décorées en vue de la fête. Ces préparatifs ont malheureusement été rendus inutiles par la pluie qui tombait le soir du 1er octobre, comme elle a fait d'ailleurs presque tous les jours de la semaine.

L'église de Saint-Patrice était remplie d'hommes et de jeunes gens, à 3 heures du soir, lorsqu'y entrèrent processionnellement S. Exc. Mgr le Délégué, NN. SS. les archevêques et évêques, et les autres membres du Concile, pendant qu'une masse de voix chantait le *Veni Creator*.

Le sermon de circonstance fut donné par S. G. Mgr Scollard, évêque de Sault-Sainte-Marie. Dans un tableau brillamment tracé, l'orateur sacré rappela comment les fils de la France, tout d'abord, puis ceux de l'Écosse et de l'Irlande, établirent cette prospère Église canadienne dont nous formons partie. En passant, Sa Grandeur accorda un juste tribut de reconnaissance au dévouement de nos prêtres et de nos communautés religieuses, envers les immigrants irlandais, durant le siècle précédent. Elle termina cet éloquent discours en appuyant sur les devoirs que les fidèles doivent remplir, et surtout celui d'alimenter leur foi par la lecture des journaux et revues catholiques.

RÉSUMÉ DU DISCOURS DE MGR SCOLLARD

« C'est en croyant de cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de bouche qu'on parvient au salut. »

Rom. X, 10.

Il y a plus de trois cents ans un grain de sénévé fut planté sur les rives du Saint-Laurent, et aujourd'hui nous voyons un magnifique arbre de foi dont les racines plongent profondément dans le sol et dont les rameaux couvrent le pays depuis les grands lacs jusqu'au Pôle. Les fils de France furent les premiers à apporter le christianisme dans ce pays. Pour évangéliser les indigènes ils s'enfoncèrent dans les forêts impraticables, et au milieu de privations inouïes, ils réussirent à plier le sauvage indompté au doux joug de Jésus-Christ. Puis vinrent les Écossais, qui se fixèrent dans les Provinces Maritimes et sur la rive

nord du lac Ontario, et, enfin, chassés par les lois pénales et la persécution, les fils de saint Patrice. Le plus grand nombre de ceux-ci furent accueillis par les États-Unis ; mais l'Afrique Sud, l'Australie et le Canada en reçurent plusieurs dont les descendants ont gardé la foi, comme le prouvent les églises innombrables et les institutions religieuses établies partout, ainsi que la multitude des prêtres et des évêques issus de leur race.

Aujourd'hui, au Canada, descendants de ces diverses races et d'autres venues depuis, nous avons quatre mille prêtres, trente-trois évêques et près de trois millions de catholiques. Ils sont représentés dans ce grand Concile national, sous la présidence du Délégué apostolique désigné par Rome, par des évêques réunis dans le but de légiférer pour le bien spirituel de l'Église canadienne, et puis se disperser, les évêques plus unis que jamais dans leur mission apostolique, et les prêtres résolus de s'acquitter à l'avenir de leurs devoirs plus parfaitement que par le passé. Mais il y a aussi pour les laïques catholiques un devoir à remplir, un rôle à jouer dans l'extension du royaume de Dieu, une mission à accomplir dans le monde où ils vivent. En tant que catholiques, ils sont appelés à croire fermement les vérités de la foi, à aimer ardemment leur religion, à la propager avec zèle, à en défendre les dogmes avec intrépidité, et à mettre fidèlement en pratique ce qu'elle ordonne.

Pour croire nous devons nous rappeler que la vérité est l'objet de l'intelligence. La vérité chrétienne est donnée par Dieu et propagée par l'Église catholique. Nous devons croire les vérités de la foi, non seulement dans notre cœur, mais explicitement et de telle manière que nous puissions rendre raison de la foi qui est en nous. L'homme déchu était comme un voyageur égaré dans les dédales d'une forêt touffue. Peinant dans les ténèbres d'inextricables défilés et perdant tout espoir, il fut soudainement amené à la lumière et à la liberté par la main rédemptrice de Jésus-Christ. Dans l'Église nous avons lumière pour l'intelligence dans la révélation et force pour le cœur humain dans les sacrements. Nous devons aimer notre foi, car si la vérité est l'objet de l'intelligence, celui du cœur c'est la bonté. Voyez comme l'amour de Dieu nous est révélé dans ce don salutaire fait à son Église du mystère de l'Incarnation. En ces jours le laïque doit répandre sa foi dans tout le pays, mais particulièrement dans son entourage. Pour cette fin, il doit être familier avec la doctrine chrétienne. Il y a des catholiques qui ont eu l'avantage de recevoir de l'instruction : à ceux-là spécialement il appartient de défendre vaillamment les vérités de la foi au milieu de l'erreur et du vice. De là la nécessité de bons livres et de journaux catholiques. Nous absorbons constamment le poison de l'incroyance des sources envenimées de la presse anti-chrétienne. Il y a de soi-disant feuilles catholiques qui ne le sont que de nom, et qui s'efforcent de détruire et de miner les principes religieux de l'éducation, du mariage et de l'autorité de l'Église. Ils mènent cette campagne sous les dehors d'un nationalisme ou d'un patriotisme bruyant.

L'antidote contre ce poison c'est la revue ou le journal vraiment catholique, qui soutient non seulement les principes de la foi, mais aussi ceux qui s'allient à la foi, à l'éducation catholique, à la moralité catholique, à l'obéissance catholique envers les pasteurs de l'Église. « Je vous en conjure, mes frères, dit saint Paul, soyez unanimes ».

Que les catholiques comprennent donc à fond leur religion par le moyen de bonnes revues et de bons journaux, qui luttent pour les droits de l'Église, et la vraie vérité religieuse régnera parmi eux. Enfin, pratiquons fidèlement notre foi à temps et à contretemps, nous souvenant que ce ne sont pas, comme le dit saint Jacques, ceux qui écoutent mais ceux qui agissent qui sont justifiés devant Dieu.

Après le sermon, il y eut salut du Saint Sacrement chanté par S. G. Mgr Brunault, de Nicolet, assisté du R. P. Welch, O. M. I., administrateur de Vancouver, et du R. P. Hanley, C. SS. R. de Saint-Patrice. Il était touchant d'entendre ces puissantes voix d'hommes se mêler aux accords de l'orgue, pour redire, une fois de plus, la foi profonde et vivace du peuple irlandais envers Jésus-Hostie.

LA JEUNESSE CATHOLIQUE CANADIENNE-FRANÇAISE À N.-D.
DE JACQUES-CARTIER, 5 OCTOBRE

Mardi soir, le 5 octobre, c'était au tour des jeunes gens de Québec et de Lévis à rendre hommage aux Pères du Concile. Ils l'ont fait avec l'ardeur généreuse et le chaud enthousiasme de leur âge. Leur manifestation est devenue presque une fête générale de la ville, ayant l'église de Jacques-Cartier comme centre de réunion.

Si cette belle fête n'a pas surpassé celle du mois dernier à Saint-Sauveur, elle l'a en tous points égalée, et notre jeunesse a montré qu'elle vibre des meilleurs sentiments des ancêtres lorsqu'il s'agit de témoigner aux autorités religieuses la vénération et le respect auxquels elles ont droit.

Toutes les associations de jeunes gens de Québec et de Lévis, l'A. C. J. C.- les Congrégations, les Zouaves pontificaux, les Gardes indépendantes Champlain, de Salaberry, Jacques-Cartier, les étudiants de l'Université, les élèves du Collège de Lévis, du Séminaire de Québec, de l'École normale et de l'Académie commerciale, s'étaient organisés pour prendre part à la démonstration; et tout se passa avec un ordre parfait. Dans chacun des vingt carrosses qui vinrent chercher à l'archevêché les Pères du Concile, se trouvait un représentant de l'une ou l'autre de ces

associations ¹. Depuis la côte de la rue de la Couronne et jusqu'à l'église de Jacques-Cartier, les divers groupes de ces jeunes gens faisaient la haie, et acclamaient les pontifes au passage, la foule innombrable des spectateurs se joignant à ces acclamations, pendant que les cloches sonnaient à toute volée, que les fanfares arrêtées de place en place exécutaient des airs enlevants, et que des groupes, fixés de ci de là, chantaient les airs nationaux. Les rues de la Couronne et Saint-Joseph, celle-ci surtout auprès de l'église de Jacques-Cartier, étaient décorées de drapeaux et brillamment illuminées de feux électriques. On peut dire que vingt ou vingt-cinq mille personnes étaient massées dans ces rues et autour de l'église.

A mesure que le cortège des carrosses s'avancait, les associations se mettaient à sa suite, jusqu'à l'église, qui fut bientôt remplie du haut en bas par tous ces jeunes gens.

Les Pères et les membres du Concile, précédés par les enfants de chœur et le clergé, se rendirent processionnellement à l'église, en défilant par la rue Saint-Joseph et à travers la foule dont la tenue toute de respect était remarquable.

L'église de Jacques-Cartier était décorée, avec un goût parfait, de tentures, de drapeaux, de guirlandes et de dessins en feux électriques. Mais son plus bel ornement, c'étaient sans doute ces milliers de jeunes chrétiens pieusement agenouillés sous la bénédiction des évêques.

Les Pères du Concile prennent place dans le chœur. Les autres membres du Concile et les prêtres venus nombreux de partout pour assister à cette grandiose cérémonie se massent au bas du chœur. En avant de la nef se tiennent les présidents des différents cercles de l'A. C. J. C., et les Zouaves, qui sont bien à leur place dans cette fête en l'honneur du représentant du Pape. La Garde Jacques-Cartier est au poste d'honneur, dans le sanctuaire au pied de l'autel. La Garde Champlain, dans l'allée latérale du côté de l'épître, et les Chasseurs de Salaberry, dans celle du côté de l'évangile.

On entonne bientôt le cantique « Pitié, mon Dieu ! » et, au refrain, toute cette foule enthousiaste et émue lance vers le Cœur de Jésus l'appel consolant :

¹ Voici les noms de quelques-uns des délégués des différents cercles de l'A. C. J. C. : Messieurs Maurice Dupré, N. Brassat, C.-J. Veniot, H. Paré, E. Lcgaré, E. Champoux, C.-A. Labrecque, E. Fortier, A. Gagnon, A. Duchêne, E. Moreau, A. Duval, Edouard Taschereau, J.-A. Côté.

Dieu de clémence,
O Dieu vainqueur !
Sur la Nouvelle-France,
Régnez par votre Cœur.

Puis S. G. Mgr l'Auxiliaire de Québec, qui fut le premier curé de Jacques-Cartier, monta en chaire et adressa à cette vaillante jeunesse le discours qu'elle attendait et qui répondit à ses aspirations généreuses. Dans un langage plein d'énergie et de franchise, Mgr Roy dit aux jeunes pour quel genre d'apostolat l'Église comptait sur eux, leur exposant les conditions de cet apostolat, et les engageant à puiser leur courage et leur confiance dans l'Eucharistie et dans la dévotion à la sainte Vierge.

DISCOURS DE MGR ROY

« Jésus l'ayant regardé, l'aima ».

(MARC, X, 21.)

Mes jeunes amis,

Depuis plusieurs jours nous vivons quelques unes des plus belles pages de l'évangile. Les scènes si touchantes que nous avons vues se dérouler, sur nos rues et places publiques et dans nos églises, ont évoqué le souvenir de la Galilée, alors que Jésus y passait et y prêchait, attirant les peuples à lui et les nourrissant de sa divine parole. C'est encore une de ces pages qui s'achève ce soir en ce magnifique sanctuaire, où la foi vous a conduits, et où les Pères du Concile sont si heureux de vous rencontrer.

Lisons d'abord le récit évangélique. Nous en tirerons ensuite les conclusions qu'il suggère.

« Voici qu'un jeune prince accourut à lui, et, fléchissant le genou :—Bon Maître, demande-t-il, que devrai-je faire pour acquérir la vie éternelle ?—Pourquoi m'appelles-tu bon ? repartit Jésus. Nul n'est bon, si ce n'est Dieu seul !... Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements.—Lesquels ? dit le jeune homme.—Jésus reprit : Tu les connais : Tu ne tueras point ; tu ne mettras point d'adultère ; tu ne déroberas point ; tu ne rendras point de faux témoignage ; honore ton père et ta mère ; aime ton prochain comme toi-même.—Tout cela, Maître, je l'ai observé dès mon jeune âge. Que me manque-t-il encore ? »

A ces mots, Jésus le regarda, et il l'aima. Puis il lui dit : « Une seule chose te manque encore. Si tu veux être parfait, va ! vende ce que tu possèdes, et donne-le aux pauvres. Tu auras alors un trésor dans le ciel. Viens après cela, et suis-moi ! » Le jeune homme fut consterné de cette parole. Il s'éloigna, plein de tristesse, car il était très riche et possédait de nombreuses propriétés.

Mes chers amis, vous voici groupés aux pieds de vos pasteurs ; et c'est vraiment un beau spectacle que vous donnez aux anges et aux hommes. Vous apportez sans doute ici toutes les ardeurs, toutes les curiosités, toutes les espérances de votre jeunesse. En passant, il y a quelques instants, entre les remparts vivants que nous dressaient vos poitrines, nous sentions battre vos cœurs, nous entendions vos acclamations, nous devinions les nobles aspirations de vos âmes. Et en vous voyant, à cette heure, séparés de la foule, recueillis et attentifs, il me semble surprendre sur vos lèvres la question du jeune homme de l'Évangile : « O vous, qui êtes les dépositaires de la vérité et qui avez les paroles de la vie éternelle, dites-nous donc ce que nous devons faire pour entrer dans cette vie ».

Avec le divin Maître, nous pourrions vous répondre : « Vous connaissez les commandements ; observez-les. » Mais, bien mieux que le jeune prince de l'Évangile, les jeunes gens chrétiens qui m'écoutent pourraient répondre : « Tout cela, nous l'avons observé dès notre jeune âge. »

En effet, mes jeunes amis, je salue en vous, ce soir, la fine fleur de notre jeunesse catholique ; et ce me serait une vraie joie de faire le dénombrement et l'éloge des groupes intéressants que nous avons sous les yeux.

En tête je nommerais cette vaillante phalange de l'Association de la Jeunesse Catholique, qui a pris l'initiative de cette démonstration, et qui en a assuré le succès par sa belle ardeur et son irrésistible entrain. Je ferais ensuite répondre à l'appel les joyeux groupes de nos étudiants : ceux de l'Université et du Séminaire, du Collège de Lévis et de l'École Normale, de l'Académie commerciale et de toutes les écoles de la ville. Enfin, je signalerais avec un légitime orgueil nos groupements paroissiaux, si ardents au bien, et si fortement disciplinés : gardes militaires, cadets, gymnastes, congréganistes et ligueurs.

Tous ces jeunes gens, Messigneurs, ne sauraient se contenter d'une vie chrétienne quelconque. Ils ont le cœur généreux et l'âme haute. Leur ambition est de suivre le Christ, de combattre ses combats, de travailler à étendre son règne ; et c'est avec la flamme de l'apostolat au cœur et dans les yeux qu'ils viennent ce soir vous demander, à vous qui faites revivre le Christ devant eux : « Que nous manque-t-il encore pour remplir notre mission de jeunes catholiques ? » Je n'en doute pas, Messigneurs, vous êtes profondément touchés de cette démarche et de cette question de notre chère jeunesse québécoise. Comme Jésus regarda le jeune homme, vous la regardez, et vous l'aimez aussi pour sa vaillance et pour les belles espérances qu'elle vous donne. Ce qu'elle est venue vous demander ici, c'est plus qu'une direction générale de vie chrétienne ; c'est un programme d'apostolat catholique. Souffrez qu'en votre nom je lui en trace au moins les grandes lignes.

Vous voulez être apôtres, mes chers amis ? Voici les conditions et les marques du véritable apostolat.

1.—AIMER DIEU ET LE PROCHAIN.—L'amour est la loi suprême de l'apostolat. Quand Jésus-Christ voulut confier à Pierre l'autorité qui devait le constituer chef des apôtres, il lui posa trois fois la question suivante : « Pierre, m'aimes-tu ? » Jeunes gens, qui aspirez à prendre rang dans l'armée des chevaliers du Christ, prêtez l'oreille, ce soir, du côté de ce tabernacle ; le Maître qui y réside, qui vous voit et vous aime, vous répète la même interrogation : « M'aimez-vous ? »

Il ne s'agit pas ici, je vous prie de le remarquer, d'un amour ordinaire, capable tout au plus de préserver des chutes dans les grossières tentations. La charité apostolique est un feu qui embrase et qui se répand. Elle allume dans le cœur qui lui donne asile deux passions souveraines par où la vie tout entière s'oriente vers la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Il y a dans le monde deux sortes d'apostolat : celui du bien qui s'exerce par l'amour, et celui du mal qui s'exerce par la haine. Aujourd'hui plus que jamais, la haine est active et conquérante. Elle met à détruire l'œuvre du Christ un acharnement et une persévérance incroyables. Il faut lui opposer un amour actif et conquérant, qui oppose une digue à ses débordements. Vous donc qui voulez être les apôtres du bien, aimez de tout votre cœur Jésus votre Maître, l'Église votre mère, les chrétiens vos frères ; aimez les âmes rachetées comme les vôtres par le sang d'un Dieu.

N'oubliez pas surtout que de cet amour surnaturel, fort et fécond, la source toujours jaillissante est là, au tabernacle ; c'est la Cour eucharistique de Jésus : *haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris*. Jeunes gens, pour être apôtres il faut vivre en contact permanent avec celui qui suscite, qui inspire et qui soutient les apôtres, et ce contact nécessaire on le prend à la Sainte Table. C'est là que l'amour divin se donne à l'amour humain pour l'élever, le fortifier et le sanctifier. Il ne saurait y avoir d'apostolat efficace sans la communion fréquente.

2.—SE DONNER.—Le premier effet de la vraie charité consiste à se donner à Dieu pour accomplir sa volonté, et au prochain pour procurer son salut. Se dépenser pour les autres parce qu'on les aime comme soi-même pour l'amour de Dieu : voilà la formule exacte et complète de l'apostolat. C'est elle qui résume toute la vie du Sauveur : *dilexit me et tradidit semetipsum pro me* ; « il m'a aimé et il s'est livré pour moi ! »

Jeunes apôtres, voilà votre devise ! sachez y être fidèles. Le don de soi constitue l'essence même de l'apostolat. Voilà pourquoi l'égoïste qui se cherche lui-même, qui fait de ses intérêts personnels le but de ses efforts, ne saurait jamais exercer l'apostolat. Oh ! je vous en conjure, ne soyez pas des égoïstes. Que votre ambition soit, non pas tant de vous frayer un chemin vers la fortune et les honneurs, que de répandre généreusement autour de vous les dons de votre esprit et de votre cœur. Traversez la vie comme le laboureur traverse son champ le printemps ; semez à pleines mains dans les âmes le grain

de la bonne doctrine. L'Église et la patrie réclament de vous ce geste et ce travail magnanimes du sèmeur : employez-vous y avec toute l'énergie de votre jeunesse. Le monde a besoin de vérité, de justice, de charité : ouvrez vos esprits et vos cœurs, vos lèvres et vos mains, et versez sur les autres les richesses que Dieu a mises en vous. Comme Jésus votre modèle, livrez-vous au service du prochain : c'est l'indispensable condition de l'apostolat.

3. SE VAINCRE SOI-MÊME.—On n'est vraiment homme qu'à la condition de se vaincre soi-même, de se débarrasser de toute servitude humiliante et de conquérir la liberté des enfants de Dieu. Or, pour être apôtre il faut être homme, et donc libre des esclavages avilissants. Cette liberté, elle ne s'acquiert que dans les généreux combats contre les mauvais instincts et les vulgaires passions, qui sont les pires ennemis de l'homme. C'est dans les luttes intimes que la volonté s'affermir, que le caractère se trempe et que l'âme s'affranchit. La vertu est le fruit des victoires morales que l'on remporte sur soi ; et c'est la vertu qui est pour l'homme le grand élément de force et l'unique condition de liberté. Les vicieux sont des faibles et des esclaves, et il ne saurait y avoir d'apôtres dans leurs rangs.

Le jeune homme qui veut faire de l'apostolat doit donc avant savoir maîtriser ses passions. Il y a surtout une passion que l'apôtre est obligé de combattre et de vaincre : c'est celle de l'impudicité. Mes chers amis, soyez purs et chastes ; veillez sur vos sens, tenez-les bien sous la domination de l'esprit, réglez sur eux ! Sinon vous êtes des soldats inutiles dans l'armée des apôtres ; et vous pouvez facilement devenir des traîtres.

Pour être purs, veillez et priez ! Choisissez bien vos amis, fuyez les occasions ; pratiquez la tempérance, qui est un auxiliaire puissant de la pureté. Enfin, priez la Vierge Immaculée, votre mère, portez son scapulaire, enrôlez-vous dans sa Congrégation. Elle est toute puissante contre le démon, et vous obtiendra la grâce des saintes et fécondes victoires.

4.—A VOIR DU COURAGE.—Les lâches et les peureux ne sauraient être des apôtres. L'apostolat est un combat ; l'apôtre vit sur le champ de bataille, en face de l'ennemi ; la bravoure lui est nécessaire. Le soldat qui craint de donner et de recevoir des coups n'est pas à sa place, et fait triste figure dans une armée en campagne. Or l'apôtre catholique est un soldat en campagne. Sans doute il s'attaque aux vices et aux erreurs pour les détruire ; mais ces vices et ces erreurs ne sont pas des êtres abstraits ; ils vivent dans des hommes et sont propagés par eux. Il est donc inévitable qu'en frappant le vice on atteigne le vicieux, qu'en stigmatisant le mensonge on marque au front le menteur. Certes, il faut pour les personnes user d'une grande charité. Mais ce serait mauvais tactique de tout sacrifier à la crainte de froisser. Le Sauveur ne craignit pas d'imprimer à coups de fouet sur les épaules des commerçants juifs le respect pour la sainteté du temple.

Il faut donc être brave pour être apôtre, et d'une bravoure qui inspire confiance et écarte le découragement. Le découragement est une des causes

principales de nos défaites, à nous catholiques. Les armées qui n'ont pas confiance sont perdues d'avance. Souvenons-nous de la parole du Maître : *Confidite, ego vici mundum*. Le Christ est avec tous les apôtres catholiques. Il faut le savoir, et puiser dans cette pensée une confiance qui ne se décourage jamais. Les échecs passagers ne sont rien : tout effort pour le bien porte son fruit. Cherchez le bien et non le succès. La défaite n'abat que les orgueilleux ; elle stimule les humbles.

6.—**SOUSSION A L'ÉGLISE.**—C'est l'Église qui vous dit aujourd'hui : « Venez, suivez-moi. » Le Christ règne sur cette terre par son Église et dans son Église. Quand on veut être apôtre de vérité, c'est donc de cette Église qu'il faut recevoir son mandat, et à elle qu'il faut en rendre compte.

Il faut à l'apôtre un amour sérieux et pratique pour l'Église : la notion exacte de ses lois, de son organisation, de ses droits et de son œuvre ; l'union en esprit et en fait avec ses chefs, l'obéissance indéfectible à ses ordres.

Celui qui écoute l'Église augmente sa sagesse de toute celle des siècles et de toute celle de Dieu. Les peuples qui cessent d'écouter l'Église tombent dans la démence, et méditent des projets insensés. Jeunes amis, vous ne serez de vrais apôtres que dans la mesure où vous mettrez au service de l'Église un amour profond et une obéissance vraiment filiale. Inscrivez cet article en grosses lettres au programme de votre vie ; souvenez-vous en dans chacun de vos actes et dans chacune de vos paroles.

CONCLUSION.—Le jeune homme de l'Évangile remporta dans ses riches domaines la tristesse et le dégoût de lui-même : *abiit mœrens*. Il avait fait un acte de lâcheté : or la lâcheté n'engendre que l'amertume. Il n'en sera pas ainsi de vous, mes jeunes amis. Vous sortirez d'ici la joie au cœur, la joie qui est le fruit naturel des grandes et généreuses résolutions. Sous la bénédiction de vos évêques, ces résolutions vont se fortifier, et préparer en vous les vertus viriles qui font les hommes et les apôtres. Ainsi soit-il.

Après ce discours, qui fit assurément une grande impression sur le jeune auditoire, Son Exc. Mgr le Délégué apostolique donna la bénédiction solennelle.

Ensuite eut lieu le salut du Saint-Sacrement, dont l'officiant fut S. G. Mgr Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent. Le chœur paroissial exécuta de fort beau chant durant cet office.

Toute la partie religieuse avait été parfaitement organisée et conduite par M. l'abbé O. Cloutier, curé de Jacques-Cartier, et par MM. les vicaires de la paroisse.

Ce fut encore au milieu des ovations, des acclamations et des chants patriotiques, que les Pères du Concile firent le trajet de retour à l'Archevêché.

Un charmant incident vint jeter dans le concert une note de gaieté plus légère mais bien nationale.

A un moment un des évêques de langue anglaise s'est penché à la portière et, saisissant la main de l'un des jeunes gens, s'est écrié : Jeunesse,

Il y a longtemps que je t'aime,
Jamais je ne t'oublierai !

Cette charmante et délicate allusion fut accueillie avec enthousiasme, et une minute plus tard les rues de la Haute-Ville résonnaient des accents de la « Claire fontaine », chantée avec un entrain endiahlé.

La soirée était l'une des plus belles de l'automne, et il semblait qu'il en coûtât de mettre fin à toute cette belle manifestation. Aussi, les étudiants de l'Université ne purent s'y résoudre. Ils s'en vinrent se grouper sur les degrés du monument de Mgr de Laval, d'où ils lancèrent à tous les échos leurs vibrantes acclamations et plusieurs des chants nationaux. Quelques-uns d'entre eux furent même contraints d'improviser des discours enflammés sur les belles causes religieuses et patriotiques.

Telle a été cette grandiose manifestation de notre jeunesse catholique, qui a pu prendre rang parmi les plus belles fêtes du genre que l'on ait vues à Québec. Nous croyons que des démonstrations comme celle-là laissent après elles, dans les âmes et dans les cœurs, de beaux fruits d'attachement à l'Église et de dévouement à la cause du bien.

LES ENFANTS DES ÉCOLES DE LANGUE ANGLAISE A
SAINT-PATRICE, 7 OCTOBRE.

L'après-midi du 7 octobre, et d'après le programme des fêtes du Concile, ce fut au tour des enfants catholiques de langue anglaise à être admis à l'honneur d'une rencontre avec les Pères du Concile. La fête fut charmante.

A 3 heures de l'après-midi, une suite d'équipages amenait, au presbytère des PP. Rédemptoristes de Saint-Patrice, S. Exc. Mgr Sbarretti et les Révérendissimes Pères, qui furent accueillis par les applaudissements respectueux de la foule des enfants des écoles, rangés de chaque côté de la rue Saint-Stanislas. Du presbytère, décoré des drapeaux Pontifical, Irlandais et du Sacré-Cœur, le cortège des Pères, précédé par les enfants de chœur portant des flambeaux richement ornés, se rendit processionnellement à l'église Saint-Patrice. Toute la nef y était remplie par les enfants des écoles irlandaises de la ville. Tous ces garçons et fillettes, bien soignés dans leur mise et tenue, et conservant l'attitude recueillie et respectueuse qui convenait, c'était certainement un spectacle beau et consolant.

S. G. Mgr Barry, évêque de Chatham, N.-B., fut le prédicateur de la circonstance. A l'auditoire jeune et si attentif, Sa Grandeur parla de la prière d'une façon très instructive, et, s'appuyant sur la Sainte Écriture, montra sa nécessité, son pouvoir et les conditions qu'elle exige.

DISCOURS DE S. G. MGR BARRY

« Souviens-toi de ton Créateur aux jours de ta jeunesse, avant que viennent les jours mauvais et que s'approchent les années dont tu diras : Je n'y ai point de plaisir ». *EccI. XII, 1.*

Mes chers jeunes amis,

Ces paroles, comme bien d'autres textes de l'Ancien Testament, nous montrent que Dieu, sous l'ancienne Loi, voulait de façon particulière le service et l'hommage de la jeunesse de son peuple choisi. C'est pourquoi il lui ordonne, dans les termes les plus clairs et les plus énergiques, de lui consacrer tous les premiers-nés parmi ses fils. Nous lisons, en effet, ces mots : « Tu ne tarderas pas à me donner ton fils premier-né », ¹ et encore : « Sanctifiez-moi chaque premier-né... parmi les enfants d'Israël, car ils sont tous à moi ». ²

Cette loi était imposée au peuple hébreu comme signe du domaine de Dieu sur lui, de sa dépendance vis-à-vis de Dieu, et de sa reconnaissance pour les faveurs nombreuses et signalées qu'il lui avait accordées. Cette loi s'étendait aux premiers des troupeaux et des fruits mûrs des champs, mais la prédilection de Dieu allait aux premiers-nés parmi les fils de sa race favorisée.

Sous la Loi nouvelle les désirs de Dieu ne nous sont pas manifestés moins clairement et positivement par l'Église catholique, épouse choisie du Christ sur terre et interprète infallible de sa divine volonté. Il n'y a donc aucune période de la vie humaine sur laquelle l'Église exerce plus de soin et de sollicitude que sur les premiers jours et les premières années des petits de son bercail. Aussitôt qu'ils font leur entrée dans la vie, elle s'empresse de les purifier de la tache du péché originel dans le saint baptême. Les premières paroles qu'elle leur apprend à bégayer sont les noms de Jésus et de Marie. Quand leur intelligence s'ouvre davantage, elle les instruit des principales vérités de la religion et les fortifie par le pain des anges dans la sainte communion. Puis, avant de commencer la lutte de la vie, elle leur administre le sacrement du chrétien fort et parfait dans la confirmation, par laquelle ils reçoivent les sept dons du Saint-Esprit, et particulièrement le grand don de la prière, destinée à être dans toute la vie leur nourriture quotidienne et leur arme principale contre

¹ *Exod. XXII.*

² *Ibid XIII.*

les ennemis de leur salut. C'est donc, mes chers amis, sur ce très important devoir de la prière que je me propose de vous adresser ce soir quelques paroles.

C'est vrai que Dieu donne à chacun, comme don de sa bonté divine, la grâce première, moyen nécessaire au salut, qui est indépendante de la prière, et sans laquelle, en fait, nous ne pouvons prier, car saint Paul nous dit : « Personne ne dit : Jésus est le Seigneur, si ce n'est pas l'Esprit Saint »¹, et encore : « Ce n'est pas que nous soyons par nous-mêmes capables de concevoir quelque chose comme venant de nous-mêmes ; mais notre aptitude vient de Dieu ».²

Mais il nous est impossible d'observer les commandements de Dieu et d'obtenir le don de la persévérance finale sans avoir recours à la prière. Celui qui nous a créés sans notre coopération ne nous sauvera pas sans elle.

La prière, comme nous l'enseigne le catéchisme, est une élévation de l'âme à Dieu, pour l'adorer, bénir son saint nom, le remercier de ses bienfaits et lui demander tous nos besoins dans l'ordre naturel aussi bien que dans l'ordre surnaturel. N'étaient les mauvais effets de la chute originelle, nous, étant enfants de Dieu, nous sentirions aussi naturellement inclinés à recourir à Dieu dans la prière que l'enfant, au moment de la maladie ou du danger, se tourne instinctivement vers sa mère pour lui demander soulagement et protection. Dans l'état corrompu et déchu de notre nature, la prière, bien qu'elle manque de spontanéité, conserve la faculté de plaire à Dieu et d'en obtenir ce que nous demandons.

Il nous est dit que si nous demandons nous recevons, et que si nous ne recevons pas, c'est parce que nous en demandons pas ou que nous demandons mal. Par la prière seule nous pouvons obtenir la grâce efficace requise pour éviter le mal et faire le bien ; le défaut de prière entraînera indubitablement notre ruine spirituelle. Le ciel est rempli de saints qui sur terre se livrèrent à la prière, et l'enfer est plein de ceux qui durant leur vie négligèrent ce devoir sacré.

Dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament rien n'est plus fréquemment recommandé et, en fait, plus strictement enjoint que la prière, et rien n'a été plus généreusement et infailliblement récompensé. Citons et méditons quelques-uns des exemples et des passages les plus frappants qui y sont rapportés. Pendant que Moïse priait les mains levées, les Israélites étaient victorieux dans le combat ; mais aussitôt qu'il les baissait un peu et que ses supplications se ralentissaient, l'ennemi commençait à prévaloir³. Et ainsi en est-il pour nous, mes chers enfants. Tant que nous tiendrons nos esprits élevés à Dieu dans la

¹ 1 Cor. XII, 3.

² 2 Cor. III, 5.

³ Exod. XVII, 11.

prière, nous vaincrons tous nos ennemis ; mais si nous laissons nos cœurs se détourner de Dieu et si nous le mettons en oubli, nos ennemis commenceront à présider contre nous.

Le prophète Élie prie que « la pluie ne tombe pas sur la terre, et il ne plut pas durant trois ans et six mois ; et il pria de nouveau, et le ciel donna la pluie, et la terre produisit ses fruits ».¹ Si Dieu accomplit de si étonnants miracles à la prière du prophète qui, selon saint Jacques, était un homme passible comme nous, avec quelle générosité ne récompensera-t-il pas la prière du chrétien, qui, vivant dans l'état de grâce le sert avec un cœur pur, au meilleur de sa capacité ? Combien puissantes furent les prières de Tobie et de Sara, et qu'elles furent richement récompensées de bien des manières ! « Ces deux supplications furent exaucées en même temps devant la gloire du Dieu souverain ; et le saint ange du Seigneur, Raphaël, fut envoyé pour guérir Tobie et Sara, dont les prières avaient été prononcées en même temps en présence du Seigneur. »²

Le roi David commit deux crimes abominables ; cependant Dieu ne l'abandonna point, mais lui envoya le prophète Nathan pour le reprimander, dans la parabole du riche qui, nonobstant ses propres richesses et la possession d'un nombre excessif de brebis et de bœufs, pour donner un festin à l'étranger qui le visita, dépeuilla néanmoins son voisin pauvre de l'unique « petite brebis qu'il avait achetée et qu'il élevait, et qui grandissait chez lui avec ses enfants. »³

Quand David entendit ces paroles, sa colère s'enflamma excessivement contre un tel homme et, dans son indignation, il jura : « Aussi vrai que Jéhova est vivant, l'homme qui a fait cela mérite la mort ». Nathan répondit à David : « Tu es cet homme-là ». A ces mots le roi est frappé de douleur et pénétré de la grâce, et s'humiliant dans la poussière, il reconnaît qu'il a « péché contre le Seigneur ». Le prophète alors l'assure que sa prière a été entendue et que ses péchés sont remis, disant : « Jéhova a pardonné ton péché ; tu ne mourras point ». Dans cet exemple nous avons les qualités essentielles de la véritable prière, à savoir : l'aveu de sa faute et de sa propre indignité devant Dieu, et la confiance en la honte divine ; sentiments qui arrachèrent ensuite ce cri au roi repentant : « Aie pitié de moi, ô Dieu, selon ta grande miséricorde efface mes transgressions ».⁴

Nous lisons aussi dans la prophétie de Jérémie, que n'importe quelles soient nos afflictions, spirituelles ou temporelles, si nous invoquons le Seigneur, il nous délivrera.

Si nous passons de l'Ancien au Nouveau Testament nous trouvons des preuves

¹ JAC. v. 17.

² TOBIE, III, 24.

³ Rois XII.

⁴ Ps. I.

plus fortes même de la nécessité et de l'efficacité de la prière. L'homme-Dieu n'avait pas besoin de la prière, parce qu'il était essentiellement saint et parfait. Cependant sa vie entière, de la crèche au calvaire, fut consacrée à la prière. De plus, en maint endroit du Nouveau Testament, il nous exhorte par la parole et par l'exemple, bien plus, il nous commande positivement de prier, nous promettant en même temps que nos prières seront abondamment récompensées. Pour nous servir à tous d'exemple et de modèle, il se préparait spécialement par la prière à toutes les actions importantes de sa vie. Nous savons qu'il commença la grande mission apostolique les ses dernières années sur la terre en se retirant dans le désert pendant quarante jours et quarante nuits, pour converser avec son Père céleste dans une prière silencieuse et paisible. Saint Luc nous apprend que, avant de choisir les apôtres qui devaient continuer son œuvre, il passait la nuit entière en prière. « Et ces jours-là il se retira sur la montagne pour prier, et il passa toute la nuit à parler Dieu. Quand il fut jour, il appela ses disciples, et choisit douze d'entre eux qu'il nomma apôtres. »¹

La veille de sa Passion, quand il fut sur le point d'accomplir l'œuvre de la rédemption de l'homme, il pria son Père durant trois heures consécutives, la face prosternée, au jardin de Gethsémani, demandant, s'il était possible, que ce calice pût s'éloigner de lui, et disant avec soumission à la volonté divine : « Mon père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi ; non pas cependant comme je le veux, mais comme vous le voulez ».

Cette prière solennelle, il la répéta trois fois pour nous montrer que nous ne devons pas nous décourager si nos demandes ne sont pas immédiatement entendues, mais que nous devons persévérer dans nos supplications toujours, en toute foi dans la plus grande soumission et résignation à la volonté de Dieu. Et, de crainte que cet exemple ne suffise pas pour nous enseigner la nécessité de la prière, il se sert du langage le plus consolant en usage chez les écrivains inspirés pour nous inculquer cet important devoir. « Quelqu'un parmi vous est-il dans l'affliction ? qu'il prie. Est-il dans la joie ? qu'il chante des cantiques. Quelqu'un parmi vous est-il malade ? qu'il appelle les prêtres de l'Église et que ceux-ci prient sur lui... Et la prière de la foi sauvera le malade »². Voulons-nous éviter la tentation ? Alors, dit notre divin Sauveur, veillons et prions : « Veillez et priez, afin que vous n'entriez pas en tentation ».³ Ou bien, avons-nous besoin de quelque autre grâce ou faveur ? Rappelons-nous alors les paroles de Notre-Seigneur : « C'est pourquoi je vous dis : tout ce que vous demanderez dans la prière, croyez que vous l'obtiendrez, et vous le verrez s'accomplir ».⁴

¹ LUC VI, 12, 23.

² MATH. XXVI, 39.

³ JAC. V, 13-15.

⁴ MATH. XXVI, 41.

⁵ MARC. XI, 24.

Notre miséricordieux Seigneur ne se contente pas de nous exhorter affectueusement à la prière ; il nous enjoint comme la plus stricte obligation de lui faire connaître nos besoins et de chercher auprès de lui le secours qui nous est nécessaire, se liant par l'engagement le plus solennel à écouter nos demandes et à venir à notre aide. « Et moi, je vous dis : Demandez et l'on vous donnera ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira ; car quiconque demande, reçoit ; et qui cherche, trouve ; et l'on ouvrira à celui qui frappe ». ¹

Le disciple bien-aimé, saint Jean, ajoute qu'il confirme toutes ses promesses par le sceau d'un des serments les plus sacrés qui soient consignés dans l'Écriture : « En vérité, en vérité, je vous le dis : tout ce que vous demanderez à mon Père, il vous le donnera en mon nom. Jusqu'à présent vous n'avez rien demandé en mon nom : demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. » ²

8 D'après les textes des saints Livres et un grand nombre d'autres de la même portée, les saints de tous les siècles, les théologiens et les docteurs de l'Église, ont toujours enseigné que ceux ayant atteint l'âge de raison doivent recourir à la prière pour assurer leur salut.

Saint Jean Chrysostome dit : « De même que le corps ne saurait vivre sans l'âme, de même, l'âme sans la prière est morte et fétide. » Ailleurs le même saint écrit : « Comme l'humidité est nécessaire pour maintenir la vie des plantes et alimenter la végétation, ainsi la prière est nécessaire pour le salut de l'âme. » Elle est un remède pour toutes nos maladies spirituelles, un baume curatif à la portée de tous, et disponible à toute heure. Saint Charles Borromée nous apprend que, parmi tous les moyens de salut recommandés par Jésus-Christ dans son Évangile, la prière a obtenu la première place. Selon saint Bonaventure, « c'est par la prière qu'on acquiert le possession de tout bien et qu'on obtient la délivrance de tout mal. »

Écoutez saint Augustin : « La prière de l'homme juste est la clef du ciel : sa prière monte et la miséricorde de Dieu descend. » Et il ajoute : « Dieu dédaigne donner, mais il donne seulement à qui demande ». A la prière du premier martyr, saint Etienne, on peut attribuer la conversion de saint Paul, l'apôtre des Gentils. Parfois Dieu écoute nos prières et exauce notre demande sans tarder. Le bon larron sur sa croix avait à peine exhalé son cri parti du cœur : « Seigneur, souvenez-vous de moi, quand vous viendrez dans votre royaume », quand il reçut du Sauveur expirant la consolante promesse : « En vérité, je te le dis : aujourd'hui tu seras avec moi en paradis ». ³ D'autres fois il éprouve notre patience et notre fidélité, afin seulement de les récompenser plus géné-

¹ Luc XI, 9-10.

² JEAN, XVI, 23-24.

³ Luc XXIII, 42.

reusement, comme dans le cas de sainte Monique. Par ses longues et ferventes prières, durant plus de trente ans, elle obtint, non seulement ce qu'elle demandait, la conversion de son fils Augustin, mais qu'il devint un des plus grands saints, et docteur de l'Église.

La vie sur terre est un combat continué contre le monde, le démon et nos propres mauvais penchants. La prière nous rend capables de livrer cette guerre avec avantage; elle nous protège contre le danger, et nous inspire l'ardeur et l'enthousiasme qui mènent à la victoire. C'est ce qui fait dire à saint Augustin: « Résistez au démon et il fuira loin de vous ». « Le combat de la chasteté, dit le même saint docteur, est continué, ses luttes désespérées, et rare la victoire ». Mais saint Grégoire de Nysse nous assure que même cet ennemi de tous les jours peut être mis en fuite par la prière, qu'il appelle « la sauvegarde de la chasteté ». Quelque bonnes que soient nos résolutions, et quelque déterminés que nous soyons de les garder, elles céderont inévitablement devant l'assaut de la tentation, si elles ne sont pas continuellement fortifiées par le fidèle exercice de la prière, car, comme l'affirme saint François d'Assise, « sans la prière on ne peut attendre de l'âme aucun fruit ». Saint Augustin n'hésite pas à dire que nous ne pouvons être fervents au service de Dieu si nous sommes négligents dans la prière. « Ce qu'est un homme par rapport à la prière, tel il est par rapport au service de Dieu ».

Comme nous avons toujours besoin du secours et de la grâce de Dieu nous devrions ne jamais interrompre la pratique de la prière. Notre Seigneur nous dit que nous « devrions toujours prier et ne pas faiblir ». Saint Paul exhortait les premiers chrétiens à être « constants dans la prière » et de « prier sans cesse ». Nous prions sans cesse quand nous vivons dans l'amitié de Dieu, et accomplissons toutes nos actions et nos devoirs avec une intention pure de l'honorer et de le glorifier et d'opérer notre salut. Selon saint Jean Chrysostome « celui-là prie toujours qui fait toujours de bonnes actions »; et, d'après saint Paul: « Soit donc que vous mangiez, soit donc que vous buviez, ou quelque autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu ».¹

Nos prières devraient toujours être accompagnées d'une grande humilité et confiance en la bonté et vérité de Dieu. De nous-mêmes nous ne pouvons rien, « car tout don parfait vient d'en haut »; mais nous avons la même assurance solennelle que les supplications d'un cœur contrit et humilié ne peuvent être rejetées. « Vous ne mépriserez pas, o Dieu, un cœur contrit et humble ».² La prière de l'orgueilleux Pharisien fut rejetée, mais l'humble supplication du pauvre publicain monta jusqu'au trône de la miséricorde.³

A l'humilité, il nous faut joindre la confiance. Le fondement de notre con-

¹ 1 Cor. X, 31.

² Ps. L, 19.

³ Luc XVIII, 10.

fiance est la bonté et la véracité de Dieu. Il nous a fait une promesse : pouvons-nous un seul instant entretenir la pensée qu'il ne sera pas fidèle à sa parole ? « Demandez et vous recevrez ». Dieu, dit saint Augustin, n'est pas un trompeur qui offre sa protection et puis se retire de nous, quand nous mettons en lui notre confiance.

Saint Bernard enseigne que « la confiance seule obtient miséricorde du Seigneur, » et le prophète royal : « Alors se réjouiront tous ceux qui se confient en toi. Ils seront dans une perpétuelle allégresse, et tu les protégeras »¹. « Quant à moi, dit saint Alphonse de Liguori, je puis dire en vérité que jamais je n'éprouve de plus grande consolation, une plus grande confiance en mon salut, que quand je prie Dieu et me recommande à lui, et je crois que la même chose se réitère pour tous les croyants.

Nos propres besoins voilà quel doit être le premier objet de notre pétition, car la divine promesse « Demandez et vous recevrez » est faite directement en faveur de ceux qui prient ; mais le véritable amour de Dieu et le zèle pour sa gloire nous portent promptement à prier pour le bonheur et le salut de tous les hommes, même de nos ennemis et de ceux dont la vie est en opposition avec la sainte loi de Dieu. « J'exhorte donc, avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des intercessions, des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous passions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté. Cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité.

Dans l'Évangile selon saint Matthieu il nous est dit de prier « pour nos persécuteurs et nos calomnieurs »². Et saint Jean nous dit « Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va pas à la mort, qu'il prie et Dieu donnera la vie à ce frère. »³

Les maîtres doivent prier pour leurs serviteurs, les serviteurs pour leurs maîtres ; les parents pour leurs enfants, les enfants pour leurs parents ; les fidèles doivent prier pour leurs pasteurs et les pasteurs pour leur troupeau, comme ayant à rendre compte à Dieu du salut de leurs âmes.

Ritons-nous donc de toujours vivre en état de grâce, et toutes nos bonnes œuvres soient des prières. Prions avec une profonde humilité et une entière confiance en la bonté et la miséricorde de Dieu, et nos prières feront certainement descendre sur nous et sur tous ceux pour qui nous prions ses bénédictions de choix. Amen, soit-il.

¹ Ps. V, 12.

² Luc. I, 17.

³ MATH. V, 4.

⁴ I. JEAN, V, 16.

Au salut du Saint Sacrement qui suivit le sermon, l'officiant fut S. G. Mgr MacDonald, évêque de Victoria. Durant cet office, comme avant le sermon, le chœur de l'école des Frères exécuta de beaux chants.

LES DAMES DE LANGUE ANGLAISE A SAINT-PATRICE, 10 OCTOBRE.

Pour l'après-midi du 10 octobre, le programme des offices extra-conciliaires indiquait une réunion des dames de langue anglaise à l'église Saint-Patrice. Cette fête eut lieu à 3 heures, et prit les proportions d'une imposante manifestation de la foi de nos compatriotes irlandais.

Huit jours auparavant, le mauvais temps avait empêché les sociétés irlandaises d'accomplir le programme qu'elles avaient préparé pour rendre honneur aux Pères du Concile, lorsque, le 1er octobre, ils allèrent rencontrer les hommes et les jeunes gens à Saint-Patrice. La température exquise qu'il a fait dimanche a permis aux Irlandais catholiques de se reprendre dans les meilleures conditions possibles. Même, grâce au chômage du dimanche, un plus grand nombre ont pu prendre part à la fête. De fait, on estime à près de 2000 le nombre des hommes et des jeunes gens qui ont formé le cortège auquel les Pères du Concile se joignirent, et une foule considérable bordait les rues par où l'on se rendit à l'église.

Un peu avant 3 heures, le cortège quitta l'Archevêché, ayant à sa tête la fanfare de la Citadelle, puis le drapeau pontifical et des bannières nationales. Venaient ensuite, dans un bel ordre, les enfants de l'école des Frères de Saint-Patrice et les diverses sociétés nationales irlandaises. Les charmants cadets de la paroisse formaient l'escorte d'honneur des carrosses où avaient pris place les Révérendissimes Pères du Concile.

Du presbytère des PP. Rédemptoristes jusqu'à l'église, les enfants de chœur, les théologiens, les prélats, les archevêques et évêques, et Son Exc. Mgr le Délégué apostolique, se rendirent processionnellement au son des cloches et au chant des hymnes, en passant au milieu d'une foule innombrable qui stationnait dans la rue et aux abords de l'église. Quant à l'édifice sacré, la population féminine de langue anglaise le remplissait absolument. Ces dames firent elles-mêmes le chant des cantiques et des morceaux liturgiques.

S. G. Mgr O'Connor évêque de Peterborough, fut le prédicateur de la circonstance. Sur ce texte bien connu : *Mulierem fortem quis inveniet ? Procul et de ultimis finibus pretium eius* Sa

Grandeur fit un éloge mérité de la femme irlandaise, et protesta contre les efforts qui se font aujourd'hui pour engager la femme à sortir du foyer domestique et lui faire jouer dans le monde extérieur un rôle qui n'est et ne doit pas être le sien.

SERMON DE Mgr O'CONNOR

« Qui peut trouver une femme forte !
Elle a bien plus de prix que les perles ».
Prov. XXXI, 10.

Excellence, Révérendissimes Pères,
Mes frères,

C'est avec un sentiment de grande joie et satisfaction que, dans cette ville catholique de Québec, j'adresse la parole aux femmes de la paroisse de Saint-Patrice, aux filles d'Erin, qui ont apporté de l'île des Saints les traditions catholiques de leurs ancêtres et les ont fidèlement conservées dans le Nouveau Monde.

Les femmes d'Irlande ont toujours été fortement attachées à l'ancienne foi et aux pratiques enseignées par saint Patrice. Toujours elles ont été renommées pour leur piété et leur chasteté, ces vertus qui donnent tant d'éclat à leur sexe. Elles ont vécu dans des siècles de persécution, pendant lesquels leur unique consolation fut leur foi catholique et la sainte messe, qu'elles entendaient souvent dans les retraites cachées des montagnes. Dans la famine et la privation, même jusqu'en face de la mort, elles ont refusé de la part de l'ennemi les offres d'aliments et de soutien. En vérité, elles vécurent pour Dieu seul, et aimèrent mieux mourir que de l'offenser.

Vous êtes les filles de ces mères, femmes fortes dont le prix l'emporte sur celui des perles venues des pays les plus lointains. Quelle est la femme forte à l'heure actuelle ? S'il compare la position élevée de la femme aujourd'hui avec la dégradation où elle vivait il y a deux mille ans, tout historien impartial devra convenir qu'elle doit à l'Église catholique le noble rang qu'elle occupe dans la famille et dans la société. Il suffit de signaler à votre attention le contraste entre la condition de la femme avant et depuis la prédication et la pratique du christianisme.

Avant la venue du Christ la femme était méprisée, tenue en servage ou en tutelle perpétuelle, considérée comme esclave et victime des passions de l'homme, plutôt que son égale et sa compagne, chez presque toutes les nations de l'antiquité, et elle est encore regardée comme telle dans tous les pays où ne règne pas le christianisme. L'histoire de la femme, dans les pays païens, est un récit de servitude, d'oppression et de dégradation morale. Elle n'avait aucun droit que son époux se crût obligé de respecter, et sa vie était un tissu de misères et de labeurs.

L'ÉGALE DE L'HOMME

L'Église catholique, mettant en pratique les maximes et les préceptes de l'Évangile, déclara la femme l'égal de l'homme par son origine et sa destinée par sa rédemption moyennant le sang du Christ et la participation de ses dons spirituels. « Vous êtes tous, dit saint Paul, les enfants de Dieu par la foi dans le Christ Jésus. Il n'y a ni Juif, ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme, car vous êtes tous un dans le Christ Jésus »¹ Ces paroles signifient que, dans la distribution de ses dons, Dieu ne fait acception ni de personne, ni de sexe. Ces dons, il les accorde également à l'esclave et à l'homme libre, à l'homme et à la femme. Comme l'origine et la destinée de la femme sont les mêmes que celles de l'homme, de même sa dignité égale la sienne. Comme tous deux ont été rachetés par le même Seigneur et que tous deux aspirent au même héritage céleste, de même aussi faut-il leur attribuer le même rang sur la terre; ayant part aux mêmes droits spirituels, ils doivent aussi partager également le bonheur et les privilèges de la vie domestique.

Dans l'esprit de l'Église catholique, égalité des droits n'implique pas, cependant, que l'un et l'autre sexe doit se livrer sans distinction aux mêmes occupations, mais plutôt que chaque sexe doit s'occuper des devoirs qui sont conformes à sa constitution physique et qui sont sanctionnés par les lois de la société. Il y en a parmi le sexe féminin qui prennent les mots « droits égaux » comme synonymes de « droits semblables. » C'est, sans doute, par suite de cette fausse intelligence des termes que quelques membres trop entreprenants du beau sexe s'évertuent à prendre part à des œuvres qui ne conviennent qu'au sexe plus rude. Interdire à la femme pareilles carrières, ce n'est pas la disgracier. Restreindre son champ d'action aux occupations plus douces de la vie, ce n'est pas entraver ses aspirations vers ce qui est meilleur et plus élevé. C'est, au contraire, lui garantir, non pas des droits égaux, mais des droits sur-éminents qui ne sauraient manquer de la doter d'une influence sacrée dans sa propre sphère. En effet, dès qu'une femme empiète sur le domaine de l'homme, elle ne doit pas s'étonner si le respect dont elle jouissait autrefois lui est refusé en tout ou en partie.

C'est en revendiquant l'un et l'autre, la sainteté, l'indissolubilité du mariage, que l'Église catholique a conféré à la femme le plus grand bonheur. La sainteté du lien matrimonial est la sauvegarde de la dignité de la femme, au lieu que la polygamie et le divorce la condamnent au servage et à la dégradation.

Gal. III, 28-28.

Si la chasteté virginale et conjugale est regardée aujourd'hui comme le joyau le plus brillant du diadème de la femme, si l'épouse est regardée comme l'égale de son époux, et non pas comme son esclave et comme le jouet de son caprice et de sa passion, comme le sont les femmes chez les nations déchristianisées, si elle est honorée comme la maîtresse de son foyer, et non pas traitée comme une locataire de passage ; si elle est respectée comme la reine du royaume domestique, que la mort seule puisse détrôner, et non pas traitée comme la victime de reines rivales, comme le sont les femmes musulmanes ou mormones, elle le doit à l'Église catholique qui a toujours tenu pour inviolables l'unité et l'indissolubilité du mariage. Les Pontifes Romains n'ont jamais manqué de mettre en vigueur la loi du Christ qui a dit : « Ce que Dieu a uni, que nul homme ne le sépare »¹. Plutôt que de permettre le divorce d'Henri VIII, le Souverain Pontife laissa un peuple entier tomber dans le schisme et l'hérésie, car il ne pouvait pas consentir au mal même pour qu'il en résultât le bien.

Quelle femme pourrait réfléchir à ces faits et ne pas bénir l'Église catholique, qui après Dieu est le sauveur de son sexe ?

La supériorité de la civilisation chrétienne sur toute autre est due principalement au type élevé de sa moralité, et cette supériorité se révèle dans la haute dignité de la femme chrétienne. Dans la civilisation païenne la femme, privée d'honneur et de droits, était l'esclave de l'homme. Dans la civilisation chrétienne, la Vierge pure de Nazareth, de qui est né le Verbe Incarné, devint la femme idéale, et en Marie tout le sexe fut exalté. Désormais la femme fut la souveraine du foyer, et à mesure que la religion chrétienne croissait en puissance, la dignité de la femme croissait de même en influence et par le respect qu'on lui accordait. L'espoir de la pureté des mœurs, l'espoir d'une civilisation élevée, c'est la femme sans tache, et toute la puissance qu'elle possède pour le bien vient de sa pureté, et de l'amour de la pureté qu'elle a pu cultiver et faire rayonner autour d'elle. Avec la corruption de la pureté sociale le règne de la femme décroît, et le foyer chrétien devient une maison de péché ; avec la dégradation de la femme périclète la vraie civilisation. Le rôle de l'homme est de façonner la société ; le rôle de la femme est de maintenir la moralité d'après laquelle l'œuvre devra être jugée.

OÙ ELLE EST REINE

Si la femme a été relevée et ennoblie par l'Évangile, elle n'a pas oublié de reconnaître le bienfait accordé. Elle-même mérite la reconnaissance du monde chrétien pour l'influence qu'elle a exercée avec tant de zèle et exerce encore dans l'intérêt de la religion et de la société. Sans faire mention de l'immense armée des vierges consacrées, comprenons les nombreux ordres religieux de

¹ MATH. XIX, 6.

l'Église catholique, ces vierges dévouées qui ont choisi la meilleure part et qui entretiennent de par le monde la flamme de la charité, combien de milliers de foyers il y a que la main vengeresse de Dieu s'abstient de frapper, et auxquels il se montre miséricordieux seulement à cause d'une mère ou d'une fille pieuse, de même qu'il était disposé à faire grâce à Sodome pour l'amour de quelques âmes justes, et de même qu'il rendit la vie au jeune homme qu'on portait en terre, pour l'amour de sa mère, la veuve de Naïm ! Combien de frères, depuis longtemps ensevelis dans le tombeau du péché, sont ramenés à une vie vertueuse par l'intercession d'une pieuse sœur, tout comme Lazare fut ressuscité des morts par les prières et les larmes de Marie et de Marthe ! Combien sont dans leurs familles des anges d'expiation, rachetant par leurs prières et leurs mortifications les péchés de leurs pères, de leurs fils ou de leurs frères ! Si les femmes ne sont pas apôtres par la prédication, elles le sont par la prière, la charité et le bon exemple. Le type proposé à la femme par l'Église catholique depuis l'aurore du christianisme, c'est la parfaite et Immaculée Mère de notre Rédempteur. Elle est le modèle à la fois de la jeune fille, de l'épouse et de la mère. Elle manifeste la modestie virginale qui sied à la jeune fille, la fidélité et la loyauté conjugale de l'épouse, et le dévouement infatigable de la mère. La femme chrétienne se trouve partout en présence de ce grand modèle, par son tableau suspendu aux murs, par ses images sur les autels.

Des temples sont dédiés en son honneur et placés sous son patronage ; des fêtes sont célébrées à sa louange et des livres sont écrits pour raconter ses vertus et prouver son influence auprès de son divin Fils. L'image de la Vierge Mère est empreinte de façon indélébile sur l'intelligence, le cœur, la mémoire et l'imagination de la fille chrétienne. On ne saurait exagérer en estimant l'influence de Marie sur l'élévation morale de la femme. Elle est la synthèse parfaite de tout ce qui est grand, bon et noble, sans alliage ni dégradation. Elle est l'Immaculée Mère, conçue sans péché, et préservée du mal pendant toute sa vie par sa prompte et fidèle correspondance aux grâces divines. Elle est la beauté exquise couronnée d'un diadème d'étoiles. En elle nous trouvons le courage moral et l'héroïsme sans préjudice de l'honneur et de la grâce féminine ; l'hérolame, de la souffrance silencieuse au pied de la croix, plutôt que l'action bruyante sur les places publiques. Quelle mère montra jamais autant de force que Marie au pied de la Croix ?

MARIE, SON MODÈLE

Non pas seulement les qualités aimables et tendres de Marie et des saintes femmes chrétiennes sont proposées à l'imitation, mais aussi les traits énergiques et virils de leur caractère. La Sainte Écriture fait un éloge prolongé de la femme au Livre des Proverbes. Qu'est-ce que le Saint-Esprit admire surtout en elle ? Non pas seulement son humeur douce et aimable, ou l'aménité de son caractère, bien que, naturellement, elle possède ces qualités, sans

lesquelles nulle femme n'est parfaite. Non, il admire sa vaillance, son courage, sa force et la salutaire vertu du respect de soi-même. Il ne dit pas : « Qui peut trouver une femme bien née ? » mais plutôt : « Qui peut trouver une femme forte ? Elle a bien plus de prix que les perles ? » Ce sont les vertus héroïques seules ou portées à un degré héroïque que l'Église canonise.

La plus noble tâche assignée aux mères est de soigner et d'élever leurs enfants. La partie la plus importante de leur apostolat devrait être de les instruire dans les voies de la vertu. L'éducation de l'enfant doit commencer sur les genoux de sa mère. L'esprit de l'enfant, comme une cire amollie, reçoit aisément les premières impressions qui sont toujours les plus profondes et les plus durables. « Instruis l'enfant selon la voie qu'il doit suivre : et même lorsqu'il sera vieux, il ne s'en détournera pas ». ¹ Un enfant est susceptible d'instruction beaucoup plus tôt dans la vie que les parents ne se l'imaginent généralement : c'est pourquoi la mère doit être la première institutrice de ses enfants. La mère qui reste au foyer, occupée aux soins de sa famille et l'élevant chrétiennement, mérite tout honneur et respect du public aussi bien que des siens. La mère est la reine du foyer, et si elle est aimante, religieuse, et dévouée à ses enfants, tous lui accorderont honneur, respect, obéissance. Elle sera l'épouse bien aimée, la mère mieux aimée par son influence et son exemple tout-puissants. Son mari saura toujours où la trouver, pourvoyant à ses besoins et à ceux de la famille, et faisant rayonner autour d'elle une atmosphère de réserve chrétienne, avec la grâce salutaire de la gaieté et de la paix. Les enfants la trouveront à la maison se dépensant pour leur éducation temporelle et spirituelle, et ils seront lents à oublier le soin bienveillant et tendre qu'elle leur a donné dans l'intention de les protéger contre l'influence dangereuse et séduisante de la rue. Les enfants de telles mères s'imprègnent du véritable esprit chrétien et seront par là même fortifiés pour les combats de la vie, qu'ils auront à livrer dans les années à venir.

LA RELIGION, SA SAUVEGARDE

Le foyer domestique est le berceau de la famille : il faut que la religion la pénètre, car la religion seule peut former des caractères vraiment fermes et de bons citoyens. *Doce me bonitatem*, « enseignez-moi la bonté. » Voilà la première condition requise pour une éducation chrétienne, et elle doit être réalisée dans la famille dès les premières années. La femme est le principal facteur dans la formation de la famille, puisque l'éducation de l'enfant, l'inculcation des principes chrétiens, l'adaptation de l'âme innocente à la pratique des vertus, lui sont plus directement confiées. De la mère principalement dépend la moralité de l'enfant. Nous voulons garder la femme pour le foyer et ne pas la lancer dans l'arène publique, parce que nous l'aimons et la respect-

¹ *Proverbes XXI, 6.*

tons, et parceque nous savons son influence dans l'éducation d'un peuple vertueux qui fera de ce pays une terre heureuse et chrétienne.

Que les mères chrétiennes reconnaissent leur mission sublime ; qu'elles se gravent bien dans l'esprit qu'à elles est confiée la portion la plus tendre du troupeau du Christ, qui, pour cette raison, doit être surveillée avec le plus grand soin. A elles incombe le droit de diriger les âmes sensibles et flexibles de leurs enfants, d'insinuer dans leurs beaux cœurs les principes de la piété. A elles de planter la semence de la parole de Dieu dans le sol vierge, et quand il faut pour la cultiver une main plus expérimentée, les ministres de Dieu ne manquent pas pour en augmenter la croissance. « Si quelqu'un n'a pas soin des siens, surtout de ceux de sa famille, il a renié la foi et il est pire qu'un infidèle »¹ Quelle source de consolation ce sera pour les fidèles mères chrétiennes dans leurs dernières années, de songer qu'elles laissent après elles des enfants qui hériteront non seulement de leur nom, mais aussi de leur foi et de leurs vertus ! Elles auront part au bel éloge que le Saint-Esprit fait de la mère de famille : « Qui peut trouver la femme forte?... Elle surveille les sentiers de sa maison... Elle a bien plus de prix que des perles. » Ainsi soit-il.

Le salut du Saint-Sacrement, où S. G. Mgr Scollard, évêque de Sault-Sainte-Marie, fut l'officiant, termina cette belle cérémonie.

LES DAMES CANADIENNES-FRANCAISES A L'EGLISE DE SAINT-ROCH, 12 OCTOBRE

Mardi, le 12 octobre, dans l'après-midi, les dames et les demoiselles de langue française étaient convoquées à l'église de Saint-Roch, pour y assister à une cérémonie religieuse à laquelle prendraient part S. Exc. Mgr. le Délégué apostolique, les Révérendissimes Pères et les membres du Concile.

Malgré la température pluvieuse, la rue Saint-Joseph était abondamment et joliment pavoisée de drapeaux, et la foule était considérable de chaque côté de la rue, lorsque les illustres visiteurs descendirent au presbytère, lui-même brillamment décoré. Malheureusement, ils ne purent se rendre à l'église par la voie publique. La procession, à laquelle prirent part un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux, eut donc lieu à l'intérieur, et fit tout le tour de l'église avant d'entrer au chœur.

La vaste église de Saint-Roch était absolument remplie, du haut en bas, par ces dames et demoiselles ; rarement, même, une pareille foule s'est réunie dans cette église.

¹ 1 Tim. V. 8.

L'intérieur de l'église était admirablement et délicatement décoré de drapeaux, de tentures, de guirlandes de fleurs et de lampes électriques. Cette illumination électrique, consistant en séries de lampes courant le long des galeries et sous leurs arceaux, abondante surtout dans le chœur et sur la façade du jubé de l'orgue, était bien l'une des plus belles que nous ayons jamais vues.

Pendant que la procession défilait dans l'église, le chœur des dames de l'orgue entonna le *Magnificat*, et en chanta alternativement les versets avec la foule. De même, au salut du Saint-Sacrement, toute l'assistance se joignit au chœur de l'orgue pour exécuter les chants sacrés. Ces milliers de voix féminines chantant ensemble, et avec beaucoup d'ensemble, étaient d'un effet saisissant.

Le sermon de circonstance fut prononcé par S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, qui prit pour texte les mots : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum*. Sa Grandeur montra dans la femme chrétienne la co-rédemptrice des âmes, et fit voir quel doit être, à cet égard, son rôle au foyer domestique, dans l'éducation du futur chrétien et du futur citoyen, et enfin dans la société. Comme l'avait fait à Saint-Patrice, dimanche, Mgr O'Connor, de même Mgr Emard s'éleva contre le rôle que des novateurs voudraient faire jouer à la femme dans les affaires civiles et politiques, et montra que son rôle véritable est au foyer de la famille et qu'il est assez noble et assez important pour satisfaire toutes ses aspirations.

SERMON DE MGR EMARD

LA FEMME CHRÉTIENNE

Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum.

"Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole ».

(Luc, I, 38).

Excellence,

Messieurs,

Mesdames,

Ces paroles à peine prononcées décidaient, dans le temps, de l'Incarnation du Verbe, et, par voie de conséquence, de la Rédemption des hommes. Par elles aussi, une femme se trouvant associée à ce double mystère : sa vocation et sa parfaite obéissance devant la conduire jusqu'à la maternité divine ; la

mère devant ensuite s'unir avec le Fils dans le sacrifice suprême d'où sortirait le salut de l'humanité et qui ferait d'elle-même la corédemptrice des âmes. Telle fut dans son ensemble la mission de Marie. Elle en accomplit toutes les phases, gardant dans son cœur, avec l'humilité de la servante, le *fiat* sublime qui la retenait toujours étroitement unie au cœur du Dieu, qui était son fils et qu'elle devait donner au monde pour le racheter. Nous la voyons à Bethléem dans le plus pauvre des réduits, penchée sur une crèche au-dessus de son enfant qu'elle adore. Nous la suivons sur la route du désert, fuyant un ennemi cruel et cherchant à l'étranger un refuge qui préserve son trésor. Plus tard nous pouvons entrer dans l'humble demeure de Nazareth, où l'Enfant grandit en âge et en sagesse à côté de sa mère qui, semble, par les soins dont elle le couvre, par les inquiétudes dont s'alarme sa tendresse maternelle, le préparer au ministère et aux travaux de sa vie publique. Et quand Jésus commence son apostolat, qu'il va partout prêchant, faisant des prodiges, groupant des apôtres, préludant de diverses manières aux choses mystérieuses et sublimes par lesquelles devra se consommer son œuvre, il retrouve encore sa mère qui l'assiste dans les banquets, l'attend à la porte de la synagogue, écoute pieusement ses discours, le précède au cénacle, le rejoint sur le chemin douloureux du Calvaire, gravit à sa suite la montagne du sacrifice, se tient au pied de la croix, échange avec son Fils le regard de l'amour, en même temps que dans son cœur se répercutent toutes les douleurs du divin Crucifié. Son âme maternelle confondue en quelque sorte avec l'âme de Jésus expirant, donnant à l'immolation et au sacrifice de la victime, qui est le fruit de ses entrailles, le plein consentement que Dieu lui demande, permettant ainsi que l'enfant qu'elle tient de la toute-puissance divine soit la victime offerte et agréée pour le salut des hommes, elle conquiert un titre qui consacre à jamais sa gloire aux yeux de Dieu et qui jusqu'à la fin des siècles lui donnera les droits les plus incontestables à notre reconnaissance et à notre amour.

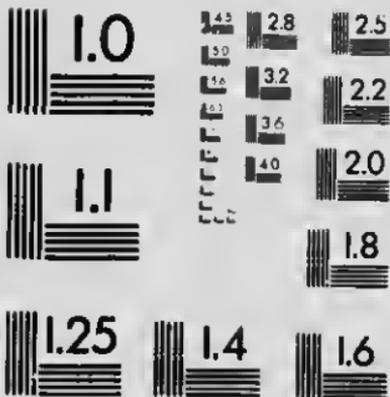
De même que Marie, nouvelle Ève, avait été ainsi associée au sacrifice de la croix et à l'œuvre générale de la Rédemption, comme elle et à sa suite, la femme, régénérée et réhabilitée par l'effusion du sang divin, allait désormais recevoir comme mission spéciale celle de coopérer d'une manière efficace et très directe à cette même œuvre du salut des âmes. Sa vocation sera d'être l'auxiliaire du sacerdoce, créé par le même divin Sauveur pour faire à tous et jusqu'à la fin des siècles l'application individuelle des mérites de sa passion et de sa mort. Voilà donc désormais la véritable vocation de la femme chrétienne; elle lui permet de redire après Marie: « *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* »

Comme pour Marie, cette vocation à ses phases diverses, et si l'exercice s'en produit dans le centre restreint de la sphère qui lui est propre, les effets cependant le dépassent de beaucoup et s'étendent bien au-delà. Toutefois, c'est au sein de sa famille, sous le toit domestique, autour de ce qui est si bien appelé



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 Phone
(716) 288 - 5989 Fax

le foyer, que la femme, épouse et mère, réalise tout d'abord le bienfait qui s'attache à ce double titre pour ceux qui ont droit à son amour et à sa tendresse. La sollicitude dont elle entoure un berceau, le respect qui pénètre son âme en présence de ce petit être que Dieu lui a confié et qui a été régénéré dans les eaux du baptême, auquel elle donne pour ne jamais le reprendre tout l'attachement de son âme, dont elle veut conserver, plus encore que la vie temporelle, la vie surnaturelle de la grâce, qu'elle protège et qu'elle défend, tout cela, déjà très émouvant et très beau, n'est encore qu'une partie bien petite de tout ce que dépense la femme chrétienne vraiment digne de ce nom, au milieu de la famille constituée autour d'elle.

En deux mots je résume son œuvre. Appartenant tout entière, par et à l'amour de son cœur, à chacun de ces êtres qui lui sont unis par des liens sanctifiés par la grâce, elle est entre tous le ciment infrangible qui retient ensemble, qui groupe, qui rattache, qui empêche de se disjoindre ce chef-d'œuvre de la création chrétienne qui s'appelle la famille; et toute son ambition se borne, ou plutôt se concentre à ce double objet, le seul vraiment digne de son âme: faire régner autour d'elle le bonheur par la pratique de la vertu.

C'est au sein de la famille, sous l'autorité du chef tempérée par la douceur de la mère, et dans la pratique habituelle de la soumission hiérarchique, que se forme dans la personne de chaque enfant le membre futur de la société extérieure au milieu de laquelle il est nécessairement appelé à vivre. Il importe donc que l'action qui s'exerce au foyer tende vers ce but, et ici encore, c'est l'influence maternelle qui se fera d'avantage sentir.

C'est elle qui couvrira d'une protection providentielle les germes naissants d'une vocation plus spéciale. C'est elle qui, par l'éducation, imprimera comme un second caractère à l'âme de l'enfant et la formera suivant ce qu'elle possède elle-même de bonté native, de noblesse dans les sentiments et d'élévation dans les pensées. Pour que le citoyen occupe dignement et avec fruit sa place, quelle qu'elle soit, au milieu de ses semblables, pour qu'il fournisse une carrière vraiment utile à son pays et qu'il atteigne même les hauteurs où seules peuvent prétendre les plus nobles vertus sociales, il lui faut particulièrement trois choses. La première, pour refouler l'égoïsme trop naturel à l'homme, c'est une générosité féconde qui, dans la pratique, s'appellera l'amour du prochain et le portera à se pencher sur ce qui est faible, vers ce qui souffre, vers ce qui est abandonné, pour dépenser en sa faveur tout ce que son âme contient d'élan et de dévouement. Il faut en second lieu un noble courage que soutienne un caractère fait d'honorabilité et de franchise, qui produise l'intégrité de la conduite, et permette, sans fausse modestie, de porter le front haut dans la conscience nette de la sincérité des motifs et de la loyauté des actes. En troisième lieu, il faut l'amour du travail, je veux dire cette mise en activité de tout ce que possède en réserve le cœur de l'homme pour être appliqué non seulement à son avantage personnel, mais aussi au profit du prochain, faisant que dans ce but l'on cherche à faire produire à ses facultés tout ce qu'elles

peuvent donner, suivant l'ordre établi par la Providence dans l'organisme social.

Or qui donc plus que la femme chrétienne, plus que la mère surtout, peut accomplir cette œuvre de formation et, pour ainsi dire, d'une façon presque inconsciente tant elle est discrète, façonner des âmes ainsi trempées ? Qui donc peut leur donner d'avantage de ces vertus dont elle semble être au foyer la gardienne fidèle ? Au près de qui le jeune homme, le père lui-même, pourraient-ils plus facilement renouveler chaque jour la provision nécessaire de généreuse bonté, d'énergique franchise et d'amour du travail, qu'auprès de celle dont le nom vraiment est synonyme de dévouement, de sincérité et d'infatigable labeur ? N'est-ce pas elle, par conséquent, cette femme forte, dont le portrait est si bien dépeint par l'Esprit Saint lui-même, et qui a pour mission de donner à la société des membres qui, à tous les degrés de l'échelle, occupant dignement le poste que leur assigne leur vocation, sont l'honneur de leur famille, le soutien et la gloire de leur patrie ?

Ajoutez à cela l'action proprement religieuse qui fait de vous, dans l'intention bien établie de Notre-Seigneur, les aides efficaces du sacerdoce poursuivant l'œuvre du salut des âmes.

C'est donc un apostolat que vous exercez et par lequel vous imprimez à tout l'ensemble de votre demeure ce cachet que seul le cœur d'une mère sainte, et d'une sainte épouse, peut mettre au front de chacun des membres de sa famille. Elle vit autant de vies qu'il y a d'âmes autour d'elle. Les sentiments qui l'animent, elles les communique à ceux qui lui sont si chers ; les enseignements qu'elle prodigue sont toujours écoutés avec fruit, ses exemples sont facilement suivis, et dès lors, grâce à son concours, le respect s'impose pour l'observance des commandements divins et l'obéissance aux lois de l'Eglise. Les vertus surnaturelles sont maintenues vivantes dans cette atmosphère embaumée de piété et de grâce, et les traditions léguées par les ancêtres servent encore à fortifier, par l'entremise de la mère, le règne de Dieu et l'empire de la religion. Oh ! la puissance de ce mot : la mère, ma mère ! Les enfants ne comprennent pas, et vous-mêmes, Mesdames, peut-être ne savez-vous pas tout ce que ce mot possède de tendresse, de force, tout ce qu'il recèle de mystérieuses attaches par lesquelles, sans s'en douter souvent, l'homme se retrouve lui-même pour reprendre s'il l'avait laissé le chemin du bonheur dans la vertu, tout ce qu'il implique d'attraction irrésistible. Oh ! je le sais bien, toutes les mères ne sont pas également heureuses. Il en est peut-être parmi vous, Mesdames, qui portent le deuil d'un ou de plusieurs disparus. Cette épreuve n'est pas la plus lourde, et vous savez où chercher et trouver les consolations dont votre cœur a besoin. Il est d'autres larmes plus amères, des tristesses plus profondes, des angoisses plus cruelles pour l'âme maternelle. Mais, au moins, sachez qu'à cause même de votre douleur, signe très évident de la profondeur de votre amour, vous n'avez jamais le droit de désespérer.

Oh non ! Et comment donc le bon Dieu pourrait-il refuser l'appoint de sa miséricorde à l'enfant le plus indigne, qui, malgré tout, porte encore au plus intime de son être l'empreinte de l'apostolat maternel, que sa mère elle-même, d'ailleurs, poursuit toujours de ses plaintes et de ses prières embrasées ? L'homme, même le plus dégradé en apparence, s'il a été, dans son enfance, dans sa jeunesse et plus tard encore, formé, soutenu, encouragé, par le cœur, par la voix, par l'action d'une mère, d'une femme vraiment sainte, pourra bien s'égarer et longtemps peut-être ; mais comme malgré lui, décrivant une courbe rentrante, poursuivi par la grâce et aidé par les plus doux souvenirs du foyer, il finira un jour ou l'autre par venir tomber à genoux et demander à Dieu son pardon là où jadis il priait à côté de sa mère. Et c'est là le triomphe qui est le vôtre, Mesdames, et c'est là la beauté et la grandeur de la mission que vous avez à remplir. Deux noms le résument : une Monique, qui finit après dix-huit années par vaincre son Augustin qu'elle-même conduit jusqu'aux pieds de saint Ambroise. Une Blanche de Castille, gardant avec un soin jaloux la pureté de l'enfant royal qui deviendra saint Louis.

Voulez-vous par un petit trait saisir ce qu'il y a de doux et de fort en même temps dans le nom et dans le souvenir de la mère ? Ecoutez : il y a quelques années un nouveau pontife montait sur le trône de saint Pierre ; Joseph Sarto était élu pape.

Vous connaissez son histoire et vous savez particulièrement que, si ses parents étaient dépourvus des biens de la fortune, ils avaient par contre toutes les vertus que l'on peut désirer voir réunies sous un toit chrétien. Le soir même de son élection, quelqu'un, à une heure avancée de la nuit, alla frapper à la porte de la petite cellule que le cardinal Sarto occupait pendant le conclave. Le nouveau pape, plongé dans un fauteuil, abîmé dans ses pensées, accueille le visiteur en prononçant, oh ! avec quelle émotion, et les yeux baignés de larmes, ces simples mots : « Oh ! ma mère, ma mère ». C'est donc que dans ce moment suprême de sa vie, une chose dominait tout dans l'ordre de la nature, chez ce vieillard arrivé au sommet des gloires humaines : le souvenir de sa mère. Et cette femme avait servi l'Église en lui donnant son chef.

Et bien ! que dites-vous maintenant de votre mission ? Est-elle assez élevée, assez noble, assez digne de vos aspirations ? Par vous Jésus-Christ est le roi des âmes et vous êtes des reines à ses côtés. Et jugez vous-mêmes combien l'Église serait puissamment aidée à tout restaurer dans le Christ, du moment que toutes les femmes chrétiennes se montreraient fidèles à leur vocation. Du reste, je ne veux pas omettre de signaler ici en passant ce qui, aux yeux de Dieu et de l'Église, est à la plus grande gloire d'un bon nombre. N'est-ce pas par l'entremise de la mère que l'appel de Dieu se fait d'abord entendre au petit enfant qui veut plus tard se consacrer à Dieu ? N'est-ce pas la mère qui devra protéger, pour les garantir contre toute atteinte, ces germes premiers d'une vocation religieuse ou sacerdotale ? N'est-ce pas son droit, par

conséquent, de se réjouir dans le Seigneur du sacrifice qui la conduit à l'autel, comme Marie au pied de la croix ? Elle donne son fils au sacerdoce, ou sa fille au cloître ; et ces légions d'apôtres, de religieux, de religieuses, sortis de nos foyers chrétiens, ne sont-ils pas comme l'auréole qui fait resplendir du plus vif éclat le diadème de la femme chrétienne ? Oh ! que vous avez bien raison après cela de regarder avec dédain, comme étant bien au-dessous de votre dignité, ces tendances modernes qui voudraient séparer la femme du foyer, la dégager de la modestie et de la réserve de son sexe pour la jeter dans une sphère jusque aujourd'hui aussi étrangère à ses aptitudes qu'à son intérêt. Ces théories, grâce à Dieu, n'ont pas encore au moins pratiquement pénétré dans nos murs, mais nous en entendons assez souvent les échos pour voir jusqu'à quel point elles sont contraires au bonheur domestique, à l'ordre social, à la religion elle-même. N'est-ce pas en effet un renversement complet des idées chrétiennes, comme de tout ce qui tient le plus intimement aux traditions familiales, que de voir la femme rivaliser avec l'homme, cherchant à envahir les prétoires, à escalader les amphithéâtres, à forcer les portes des parlements, bref, à s'emparer des offices et des fonctions, que leur nature même avait jusqu'alors réservés à d'autres ?

Ce serait pour la femme se dépouiller elle-même du manteau royal et renoncer aux mérites et aux douces joies de la vie plus discrète, mais aussi beaucoup plus utile et plus glorieuse que sa vocation lui a marquée au milieu de sa famille, à l'intérieur de son foyer.

Par sa grandeur même et à cause des responsabilités qu'elle entraîne, votre mission, Mesdames, aurait certes de quoi vous effrayer, si vous n'aviez pour la remplir des moyens efficaces que vous tenez de la bonté de Dieu. A toute vocation s'attache une grâce spéciale. La vôtre a été sanctifiée par le sacrement qui vous a constituées épouses et a déposé dans votre cœur la source de l'amour et du dévouement maternel. Très faibles par vous-mêmes, vous pouvez dire avec l'apôtre que « vous pouvez tout en Celui qui vous fortifie par sa grâce ». Il importe donc avant tout de garder fidèlement dans votre âme cette vie surnaturelle dont le principe est en Dieu, et qui vous retient étroitement attachées à lui, par laquelle tous vos actes deviennent facilement méritoires, et s'accroissent les énergies nécessaires qui se renouvellent chaque jour. Et parce que vous gardez en vous-mêmes la grâce sanctifiante, il s'en dégage comme un rayonnement de lumière, de force et de charité, qui produit son effet tout autour de vous dans les âmes qui vous sont soumises. Une mère, une épouse en état de grâce, n'est-ce pas comme une sorte d'intermédiaire dont se sert le bon Dieu pour retenir dans son amour, c'est-à-dire dans le bien, ceux qui sans cette aide s'écarteraient trop facilement du droit chemin ?

Vous devez donc, pour conserver cette grâce et la rendre féconde, apporter dans vos prières une ferveur, une constance, une confiance d'autant plus grandes et plus profondes que cette prière elle-même, étrangère à tout égoïsme et produite par la plus ardente charité, n'est plus simplement la supplication

isolée d'une âme qui cherche son salut personnel, s'inquiétant peu du prochain, mais bien plutôt le cri d'alarme de celle qui, craignant Dieu pour ceux qu'elle aime plus qu'elle-même, semble s'oublier et se sacrifier pour les sauver. « O mon Père, s'écriait Jésus, sauvez ceux que vous m'avez donnés ». Cette même prière ardente se murmure à chaque instant sur les lèvres de la femme chrétienne. Et comment voulez-vous qu'elle ne soit pas toute-puissante sur le cœur de Celui qui l'a prononcée le premier dans l'ardeur de son amour? Et songez à tout ce qu'une femme, une mère, peut demander dans le silence de ses inquiétudes, souvent aussi dans l'amère tristesse des plus dures épreuves. Parcourez tout le cercle des souhaits que l'on peut faire pour ceux que l'on chérit le plus tendrement, depuis le bonheur temporel le plus complet jusqu'aux bienfaits les plus élevés de l'ordre surnaturel. Et voyez s'il est quelque chose qui puisse procurer leur bonheur et qui ne soit en même temps l'objet de ses prières.

Aussi bien, gardienne fidèle, sentinelle toujours en éveil, ange gardien de la maison, la femme chrétienne a fait de son foyer une forteresse inexpugnable, dans laquelle, avec une sollicitude qui ne se fatigue jamais, elle conserve jalousement les trésors qui lui sont confiés. Elle sait quels sont les ennemis qui rôdent autour et cherchent à pénétrer dans cette place forte, et elle s'emploie à leur en défendre l'entrée. Elle connaît quels sont, pour chacun et pour chaque phase de la vie, les plus graves dangers qui puissent les menacer, et son œil qui ne se ferme jamais les écarte avec soin. Elle devine, si elle ne les voit, les passions naissantes, les habitudes en formation, les tendances dangereuses auxquelles ils sont tour à tour exposés. Elle calme, elle redresse, elle corrige d'une voix toujours aimante, d'une main toujours très douce, la fougue, les écarts ou les fautes. Et si, malgré tant d'efforts, l'un des siens échappe à sa tendresse et s'égaré dans des sentiers inconnus, elle revit les jours de poignante angoisse pendant lesquels Marie cherchait son Enfant; elle finit toujours par retrouver, atteindre et ramener le prodigue.

Ce qui fait votre force à vous, Mesdames, c'est ce qu'on devrait appeler votre faiblesse, si ce n'était plutôt un mélange de douceur et de bonté qui reproduit en quelque sorte la mansuétude irrésistible du divin Maître. Ce sont les doux qui possèdent la terre, et c'est la charité, c'est-à-dire l'amour, qui domine les cœurs; et c'est par là que vous êtes vraiment souveraines et que vous réglez sur les âmes. Cette bonté va jusqu'au sacrifice, jusqu'à l'immolation, jusqu'au don complet de vous-mêmes. De ce que vous avez et de ce que vous êtes, sans jamais mettre de bornes à la générosité innée de votre nature sanctifiée par la grâce de votre vocation. La femme chrétienne connaît toutes les joies amères du renoncement; elle est bien souvent au jardin des Oliviers, subissant l'agonie de l'angoisse et les affres poignantes des plus atroces chagrins. Toutes les épreuves, elle sait les subir et les porter dans le secret de son cœur. Sa santé, son repos, sa vie, les vanités du siècle, les plaisirs du monde, les caprices d'humeur, elle fait de tout une oblation qui la

transforme elle-même en holocauste ou en victime, pour le bonheur de ceux qui lui sont chers. Les joies de la maternité et les délices de la vie familiale la conduisent souvent sur le plateau du Golgotha dans la compagnie de la Vierge; elle passe une bonne partie de son existence au pied de la croix, et si la vue du Fils et de la Mère peut calmer ses propres souffrances, elle ne suffit point cependant pour sécher ses larmes; du reste c'est en pleurant bien souvent que la femme remporte ses meilleures victoires sur des cœurs en apparence insensibles. Et puisque Jésus lui-même a voulu se laisser émouvoir jusqu'à pleurer à la vue de sa chère Jérusalem, puisqu'il a versé des larmes de sang et accepté le calice pour le boire jusqu'à la lie, pourquoi refuserait-on à la femme, épouse et mère, le pouvoir dont elle dispose et que sa tendresse lui rend facile? Oh oui, Mesdames, si vous avez lieu quelquefois, à des intervalles trop rares, j'en conviens, de vous rejouir sans contrainte dans les allégresses inhérentes à votre mission, vous avez maintes fois aussi à partager les douleurs de la Vierge, par lesquelles se préparait et finalement s'accomplissait le mystère de la rédemption des hommes. Les larmes, les sacrifices constants, le prestige d'une patience inaltérable, une sollicitude qui ne se fatigue jamais, une prière faite de charité et de confiance, tout cela, pétri dans la grâce dont le cœur de Jésus se montre pour vous si prodigue: voilà, Mesdames, ce qui est à votre portée pour remplir la noble vocation qui est la vôtre.

Puissez-vous y être toujours fidèles, et par là sur la terre obtenir que Dieu soit glorifié dans l'âme de chacun de ceux qui, de quelque manière, dépendent de vous. C'est par là que vous vous sanctifierez vous-mêmes, et que vous préparerez ici-bas ce bonheur éternel dont vous jouirez auprès du Dieu que vous aurez si bien servi, et au milieu de tous ceux que vous aurez sauvés avec vous. Ainsi soit-il.

Le salut du Saint-Sacrement, auquel présida S. G. Mgr Pascal, évêque de Prince-Albert, termina cette imposante cérémonie, qui sera inoubliable pour toutes les personnes qui y ont assisté.

Si Mgr Gauvreau et ses enthousiastes paroissiens peuvent regretter de n'avoir pu réaliser la belle manifestation extérieure avec laquelle ils voulaient accueillir les Pères du Concile, ils peuvent du moins se dire que la cérémonie qui s'est faite à l'intérieur de l'église, a été l'une des plus impressionnantes de celles auxquelles la tenue du Concile a donné lieu dans les paroisses de la ville.

Cette fête de Saint-Roch a terminé la série des manifestations religieuses des paroisses, qui avaient été inscrites au programme du Concile.

LE CONGÉ DU CONCILE

Comme on le verra indiqué dans le document qui suit, mardi était la journée du grand congé que les Pères du Concile ont bien voulu accorder aux enfants de toutes les écoles de la ville.

Où l'on accorde, aux enfants des écoles de la ville, le grand congé qu'ils ont prié Mgr le Délégué apostolique et les Pères du Concile de leur accorder.

Québec, 10 octobre 1909.

Monsieur,

Son Excellence le Délégué apostolique et les Révérendissimes Pères du Concile ont accueilli avec bienveillance la pétition des élèves des écoles catholiques de Québec; et, benissant du fond du cœur cette jeunesse qui se prépare par l'étude et la pratique de la vertu à devenir les membres de la société catholique de demain, ils demandent aux directeurs des écoles de vouloir bien proclamer le mardi, 12 octobre, jour de congé.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués en N.-S.

(Signé) Stanislas-A. LORTIE, prêtre,
Secrétaire-adjoint du Concile.

LA FIN DU CONCILE

A. D. MCMIX
DIE FESTO OMNIUM SANCTORUM
QUO TRIUMPHANS ECCLESIA MILITANTE CONGAUDIET,
IN BASILICA MINORI
A FRANCISCO DE MONTMORENCY-LAVAL
BEATÆ VIRGINI MARIE IMMACULATÆ OLIM DICATA,
TOTIUS CANADENSIS ECCLESIE
VENERABILES ARCHIEPISCOPI ET EPISCOPI,
ARBORIS PRISTINÆ SURCULI VIGENTES,
PRIMI CONCILII PLENARIÏ QUËBECENSIS,
PRESIDE ILL.^{mo} ET REV.^{mo} APOSTOLICÆ SEDIS DELEGATO,
DECRETA SUBSCRIPTURI,
AD ALTARE CHRISTI SOLEMNI RITU ACCESSERUNT
ET ANGELORUM LEVITARUMQUE ACCLAMANTIBUS CHORIS
OSCULUM PACIS
IN DILECTIONIS FRATERNÆ FIDEIQUE UNITATIS SIGNUM
INVICEM DEDERE

[*Traduction*]

L'an du Seigneur 1909, en la fête de tous les Saints, où l'Église militante uni sa joie à celle de l'Église triomphante, dans la Basilique mineure dédiée jadis par François de Montmorency-Laval à la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée, les vénérables archevêques et évêques de l'Église canadienne, rejetons vigoureux de l'arbre primitif, sous la présidence de l'Illustrissime et Révérendissime Délégué du Saint-Siège, s'approchèrent solennellement de l'autel du Christ pour signer les décrets du Premier Concile Plénier de Québec, et aux acclamations des Anges et des Lévités, se donnèrent le baiser de paix mutuel en signe de leur amour fraternel et de leur unité dans la foi.

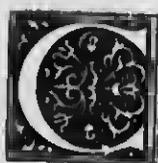




LA BASILIQUE NOTRE-DAME DE QUÉBEC

Chapitre XII

LA CLOTURE SOLENNELLE DU CONCILE



C'EST en la glorieuse fête de tous les saints que les solennelles assises du Concile allaient avoir leur couronnement. Il convenait d'associer la joie du labeur généreusement accompli sous le regard de Dieu au triomphe de ceux qui, rendus dans la patrie, ont reçu la plénitude de la récompense due à leurs mérites. Commencé le 19 septembre, le Premier Concile Plénier de Québec s'est terminé par une session solennelle qui s'est tenue à la Basilique, lundi, 1er novembre et jour de la Toussaint. Toutes les manifestations extérieures du Concile s'étaient faites jusque-là en des conditions extraordinaires d'éclat et de solennité; et les cérémonies qui ont marqué la clôture des délibérations conciliaires ont été le couronnement très digne de tout ce qui s'était fait auparavant.

On sait combien il y a peu de fond à faire sur les espoirs météorologiques de cette saison d'automne. Et pourtant, grâce en soient rendues à la Providence, le mauvais temps n'a presque rien gâté des fêtes du Concile. C'est ainsi encore que, ce lundi de la dernière session, il a fait beau tout l'avant-midi, avec accompagnement de soleil; et dès la fin de la cérémonie, la pluie tombait et le temps devenait fort désagréable pour le reste du jour.

Bien que l'air fût un peu vif, ce matin du 1er novembre, on se laissa prendre aux invites du soleil; et la longue et imposante procession des séminaristes, des ecclésiastiques des clergés régulier et séculier, des prélats et dignitaires de tout ordre, des évêques et archevêques, se rendit à la Basilique par la voie publique, défilant à travers les flots pressés de la multitude et sous la grave sonnerie des cloches.

La Basilique, dans sa grande parure de fête, brillait sous la floraison de ses milliers de feux électriques. Mais son plus bel ornement, c'était sans doute l'assistance recueillie qui la remplis-

sait de toutes parts. Et quand de nouveau l'incomparable couronne des Pères du Concile, sous les costumes éclatants d'or et de pierres précieuses, se fut déployée dans le sanctuaire, le spectacle était grandiose — et digne en tout point de l'Église du Canada, qui s'avance parée de sa jeunesse puissante vers tous les progrès et toutes les conquêtes, pour le bien de la nation et la gloire de Dieu.

S. G. Mgr Blais, évêque de Rimouski, a célébré la grand'messe pontificale, dont la partie chorale, en musique, a été très bien exécutée par le chœur de l'orgue.¹

Le sermon a été supprimé à cause de la longueur des cérémonies. Mais après l'évangile, et de son trône, S. G. Mgr l'Archevêque a adressé une touchante et délicate allocution aux Pères et aux membres du Concile et à tous les fidèles. Le silence extraordinaire qui régnait dans la Basilique pendant ce discours a parfaitement montré combien toute l'assistance prenait intérêt aux paroles si cordiales, si justes, si élevées du chef vénéré de l'Église de Québec. Résumons tout en disant que cette allocution a paru à tous les auditeurs digne de la circonstance, digne du successeur de Mgr de Laval, digne de l'Église mère de toutes les Églises du Canada. Voici, d'ailleurs, le texte de cette admirable allocution que Sa Grandeur fit suivre de quelques phrases en anglais à l'adresse des Pères et des théologiens de l'Ontario et des Provinces Maritimes.

ALLOCUTION DE MGR BÉGIN

Excellence, Messieurs, Mes frères,

Au moment où se terminent, dans cette Basilique, les travaux du Premier Concile Plénier de Québec, je me sens pressé de redire une dernière fois les sentiments dont mon cœur déborde.

Il y a plus de six semaines, j'avais l'honneur d'accueillir, dans cette église métropolitaine, Son Excellence le Délégué apostolique, représentant de Notre Très Saint Père le Pape au Canada, et tous les Révérendissimes Pères du Concile. Nous commencions dans l'allégresse d'un triomphe, que nous faisaient alors nos excellents diocésains, les travaux pour lesquels nous étions assemblés. Cette Église de Québec, mère de tant d'autres qui se sont multipliées et développées sur tous les points de notre chère patrie, devenait vrai-

¹ S. Exc. le Délégué avait pour assistants, les abbés P.-J. Hartigan, curé de Deseronto, diocèse de Kingston, M. Moyna, curé-doyen de Barrie, diocèse de Toronto, et P.-A. Sabourin, supérieur du collège de Valleyfield. Les assistants de Mgr l'Archevêque de Québec furent les abbés L. Dumais, supérieur du collège de Sainte-Anne, et I. Lecours, supérieur du collège de Lévis. •

ment le foyer commun où se rencontraient, pour des jours trop vite écoulés, tous les chefs de l'Église canadienne. Ces jours, nous les avons vécus dans le travail, mais aussi dans l'intimité, dans la fraternité la plus cordiale, dans l'échange heureux des idées qui éclairent et des sentiments qui réconfortent. Il nous a semblé, en vérité, qu'après plus de deux siècles nous revoyions l'époque lointaine où, dans la maison de Mgr de Laval,—dans le presbytère unique de la Nouvelle-France, le Séminaire de Québec,— venaient se rejoindre, se consulter et se consoler tous les apôtres de notre Église naissante, ces hommes de Dieu dont le zèle et le dévouement allèrent souvent jusqu'à l'héroïsme du martyre.

De toutes les parties du Canada, de tous les coins de ce vaste territoire qui fut jadis confié à la sollicitude de mon Vénérable premier prélat, sont accourus ici des prélats, des théologiens, des canonistes distingués, prêtres séculiers et réguliers, tous missionnaires de l'Évangile, semeurs de vérité dans le champ béni du Père de famille. Et comment n'aurais-je pas été particulièrement heureux de recevoir, dans mon église cathédrale et sous mon toit, tant d'illustres, tant de généreux ouvriers ?

Ce Concile Plénier va finir. Demain, il appartiendra à l'histoire. Et ce sera, dans l'histoire, l'honneur de Québec d'avoir été choisi par le Souverain Pontife pour être le lieu où furent tenues les premières solennelles assises de toute l'Église du Canada. Du fond de mon cœur, j'envoie, une fois encore, à Sa Sainteté Pie X l'expression de ma profonde gratitude.

L'histoire dira aussi—et c'est une espérance que dès aujourd'hui nous portons dans nos âmes,—tous les bienfaits précieux que ce Concile Plénier aura procurés à notre chère Église canadienne. C'est pour accélérer le progrès de cette Église que nous avons travaillé, c'est pour assurer son harmonieux développement que nous avons porté ces décrets que nous soumettons respectueusement à la suprême sanction du Souverain Pontife. A l'époque si laborieuse où nous sommes de l'histoire de ce pays, à un moment où il semble que toutes les énergies se décuplent pour élaborer la fortune publique, alors que nous traversons une période de croissance si rapide, l'Église ne pouvait pas ne pas se préoccuper de faire le compte de ses propres ressources, de développer sa propre vie, de faire pénétrer son influence, son esprit, sa force surnaturelle, dans toutes les sphères où s'exerce l'activité nationale. Loin de s'effrayer du progrès incessant qui livre à l'exploitation du citoyen tous les territoires de notre immense Canada, elle s'en réjouit ; et c'est précisément parce qu'ici son action fut toujours aussi prompte que celle des pouvoirs publics, c'est parce qu'ici, depuis le jour où Cartier plantait la croix à côté du drapeau, l'Église et l'État se sont toujours unis pour le bien commun, c'est pour cela que nous nous sommes encore groupés pour travailler à cette cause très noble, très sainte et patriotique, et pour donner à nos œuvres catholiques toute l'impulsion que réclament les conditions actuelles de la vie publique.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire que l'Église veille sur les intérêts spirituels de ses enfants. La famille catholique du Canada s'agrandit chaque jour ; nous recevons avec une affection que je pourrais appeler toute paternelle ceux qui, venant demander à notre sol ou à notre industrie le pain qui les nourrit, apportent ici une âme qui appartient à Dieu et à son Église ; mais nous voudrions surtout que, dans cette patrie nouvelle où ils viennent fixer leurs foyers, ils trouvent pour leurs consciences et pour leur vie chrétienne tous les secours utiles, tous les secours vraiment efficaces. Quand aux fidèles qui sont les premiers-nés sur le sol canadien, quand à ceux qui ont reçu ici de leurs pères l'héritage de la foi et à qui nous avons toujours prodigué les soins maternels de l'Église, c'est notre ferme espoir qu'ils continueront à entourer de leur filiale affection et d'une religieuse obéissance cette Église qui est leur mère.

Un Concile Plénier doit avoir pour premier effet d'affermir la foi, de discipliner les forces, d'organiser les volontés, d'orienter les initiatives, de faire s'épanouir dans la pleine lumière du Christ les œuvres religieuses et sociales de l'Évangile. Et nous ne doutons pas que tous les fidèles de ce pays comprendront combien il est nécessaire de donner à leurs chefs spirituels le concours loyal, désintéressé, généreux de leur dévouement, si nous voulons vraiment que, sur cette terre du Canada que nous aimons et qui a bu le sang de nos martyrs, l'Église de Dieu continue de grandir et de prospérer pour le plus grand bien spirituel et même matériel de notre pays en général.

Merci, Excellence, mille fois merci, pour cette direction si vigilante, si éclairée, que vous avez donnée à nos travaux. Votre dévouement, votre activité ont été au-delà de tous éloges. Près de votre personne vénérée, il nous a semblé que nous travaillions sous l'œil même du Souverain Pontife, du Vicaire de Jésus-Christ, et ce sentiment était pour nous tous une joie et un réconfort.

Messeigneurs et Révérendissimes Pères du Concile, il ne m'appartient pas de vous remercier de l'œuvre si belle et si grande que vous êtes venus ici accomplir : vous avez rempli un devoir de votre charge pastorale ; vos aspirations religieuses et patriotiques n'ont pas été circonscrites à Québec ni à vos diocèses respectifs ; mais elles ont embrassé le Canada tout entier. Mais avant que nous nous séparions, laissez-moi vous exprimer, en présence de mes diocésains, toute ma reconnaissance pour les enseignements si éloquentes et si pratiques que vous avez donnés dans la chaire de cette basilique, dans celle de Sainte-Anne de Beaupré, et dans plusieurs églises de ma ville épiscopale ; laissez-moi aussi vous dire un affectueux merci pour cette dilection fraternelle dont vous avez entouré ma pauvre personne, et pour le souvenir si cher et ineffaçable que vous laisserez vous-mêmes dans ma maison, où nous avons vécu ensemble quelques-uns des meilleurs jours de notre épiscopat.

Je dis aussi un bien affectueux et reconnaissant au revoir à tous ces prélats, théologiens, canonistes et officiers du Concile, prêtres et religieux, qui nous ont apporté avec tant de dévouement leurs lumières et leurs prières.

Merci aux chefs de l'État dans cette province catholique et française, à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, à l'honorable Premier Ministre et à ses collègues, pour la bienveillance si sympathique qu'ils ont témoignée aux évêques de l'Église du Canada. Ils nous ont fait éprouver une fois de plus combien il fait bon vivre sous un drapeau qui abrite toutes les légitimes libertés, et combien l'Église est heureuse de voir dans cette Province l'un de ses fils porter au sommet de la hiérarchie sociale toutes les convictions et toutes les sincérités de sa foi.

Merci à monsieur le Maire et à messieurs les Echevins de Québec, qui m'ont si largement aidé à exercer envers les Révérendissimes Pères du Concile les devoirs de l'hospitalité. Leur courtoisie, leur empressement à saluer en eux les hôtes mêmes de la cité, autont contribué à assurer encore à notre bien-aimée ville de Québec ce bon renom que lui ont valu trois siècles de politesse française.

Merci enfin, à vous tous, chers fidèles de Québec, pour ces spectacles de foi, de piété, de filial attachement que, pendant ces semaines conciliaires, vous nous avez tant de fois donnés. Les démonstrations religieuses que vous avez organisées en notre honneur nous ont souvent touchés jusqu'aux larmes. Nous nous sentions ici en plein contact avec un peuple qui a gardé sa foi, et qui reconnaît sous l'habit du prêtre ou de l'évêque la personne auguste du divin Maître Jésus. Aussi, combien j'étais fier de mes chers Québécois lorsque, en certains jours, nous passions dans vos rues, enveloppés dans le triomphe de vos sincères et respectueuses acclamations !

J'ai confiance, mes frères, que de tout cela il restera parmi vous plus qu'un souvenir agréable et éphémère ; ce sera pour vous tous un souvenir durable et reconfortant. Je vous ai demandé, avant le Concile, de prier pour que l'Esprit-Saint descende sur nous et nous remplisse de sa lumière ; je vous demande de prier encore, après le Concile, pour que le même Esprit de sanctification demeure en nous tous. Pendant les jours laborieux qui vont finir, nous avons appris tous ensemble à mieux aimer la sainte Église de Dieu. Pussions-nous tous désormais, par nos paroles, par nos œuvres comme par l'exemple de nos vertus, travailler à étendre de plus en plus son règne bienfaisant sur la terre de la patrie !

À la suite de la messe, s'ouvrit la dernière session solennelle du Concile, dont les procédures se déroulèrent suivant les règles fixées par le cérémonial.

Son Excellence le Délégué apostolique siégeant au pied des degrés de l'autel, les secrétaires firent l'appel nominal, donnèrent lecture du procès-verbal de la précédente session publique et des titres des décrets du Concile, et recueillirent les votes des Pères. ¹

¹ Voir la liste des décrets sanctionnés, p. 274.

Après quoi, chacun des Pères du Concile, les archevêques et évêques portant la chape et la mitre, monta à l'autel, et apposa sa signature aux actes authentiques du Concile. ¹

Son Excellence, sur l'avis favorable des Pères, proclame ensuite la fin du Concile et entonne le chant du *Te Deum*. Après l'hymne de triomphe, retentit la longue et admirable série des Acclamations, où s'affirment les croyances chrétiennes; où s'élèvent les prières au Tout-Puissant, à la sainte Vierge et à tous les patrons du Canada et des races qui l'habitent; où s'expriment, en faveur de l'Église, de ses chefs et de ses membres, en faveur du Canada, de la société civile et de ses chefs, des souhaits dont le terme s'étend jusqu'à la vie éternelle.

Les Pères du Concile, mitre en tête, vont recevoir le baiser de paix du Délégué apostolique, et se donnent ensuite entre eux la sainte accolade.

Toutes ces cérémonies, dont nous ne pouvons qu'indiquer sommairement la succession, sont pleines de sens, de grandeur et de majesté! Et l'on ne saurait dire combien elles impressionnent et émeuvent ceux qui ont le bonheur de les voir s'exécuter.

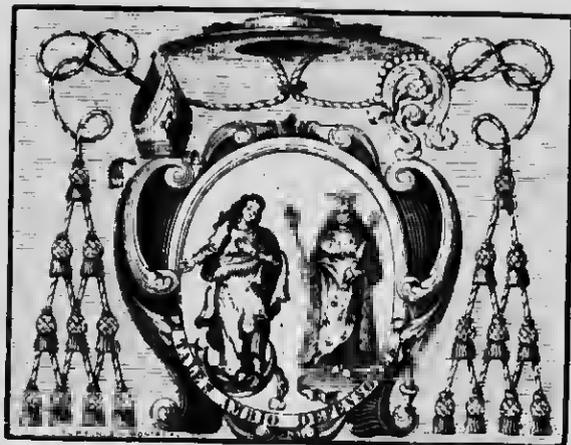
Cependant, le Diacre chante: *Recedamus cum pace.*

—*In nomine Christi*, répond le chœur.

Et le Premier Concile Plénier de Québec entre dans l'histoire du Canada, du monde et de l'Église.

¹ A une séance tenue le dimanche matin, les Révérendissimes Pères et les procureurs des évêques absents avaient apposé aux décrets du Concile la « plus grande partie » de leur signature, et cela dans le but de diminuer d'autant la longueur de la session de clôture du Concile.

C'est à cette même réunion que Son Excellence le Délégué fit à l'œuvre de la conservation de la foi chez les Ruthènes le don généreux d'une somme de mille piastres que venaient de lui offrir les Pères.



LES ACCLAMATIONS

- V. Te Deum verum, unum in Trinitate, et Trinitatem in unitate
profitemur et adoramus.
- R. Te unum in substantia, Trinitatem in personis agnoscimus.
- V. Te Deum Patrem ingenitum, te Filium unigenitum, te Spiritum
Sanctum, sanctam et individuan Trinitatem toto corde et ore confitemur, laudamus atque benedicimus: tibi gloria in sæcula.
- R. Cum Seraphim clamamus: Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth: plena est omnis terra gloria ejus. Te invocamus, te laudamus, te adoramus, ô beata Trinitas.
- V. Deo Patri, qui sic mundum dilexit ut Filium suum unigenitum daret, gratias agimus.
- R. Fili Dei, quem Pater constituit hæredem universorum, adveniat regnum tuum. Omnes populi tibi serviant, ô Rex gentium et Salvator earum, Domine Deus noster,
- V. Christe Redemptor, qui pro nobis animam tuam posuisti, et lavisti nos a peccatis nostris in sanguine tuo, Sacratissimum Cor tuum Verbo Dei substantialiter unitum adoramus. Lætetur ergo nos qui invenimus Cor regis, fratris et amici benigni, Jesu.
- R. Cor tuum amore nostri lancea vulneratum diligamus; tam amans redamemus.
- V. Hac urbe congregati, ubi ipsa primordia tam salutaris cultus cœlitus cognita sunt, et prima vice in Orbe Novo festum Cordis Jesu celebratum est, nos omnes jampridem eidem Sacratissimo Cordi pluries consecratos, iterum offerimus et consecramus.
- R. Ad te confugimus, ô Cor, salus in te sperantium; per viscera misericordiæ tuæ visitasti nos: fac, quæsumus, redemptionem populi tui, ut omnes nos, pretioso tuo Sanguine abluti, aquas de fontibus Salvatoris cum gaudio in æternum hauriamus.
- V. Paraclite Spiritus, ex Patre Filioque procedens, sanctificator animarum, qui congregatis in nomine Dei semper ades,

LES ACCLAMATIONS

- Verset.* Nous vous proclamons et vous adorons, vrai Dieu, un dans la Trinité, Trinité dans l'unité.
- Répons.* Nous vous acclamons un en substance, Trinité en personnes.
- V. De tout cœur et à haute voix nous confessons que Dieu, Père non engendré, Fils unique, Esprit Saint, vous êtes une Trinité sainte et indivisible, nous vous louons et vous bénissons : Gloire à vous dans les siècles des siècles.
- R. Avec les Séraphins nous clamons : Saint, Saint, Saint le Seigneur Dieu des armées : la terre est toute remplie de sa gloire. Nous vous invoquons, nous vous louons, nous vous adorons, ô bienheureuse Trinité.
- V. Nous rendons grâces à Dieu le Père qui a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique.
- R. Fils de Dieu, que le Père a établi héritier de toutes choses, que votre règne arrive. Que tous les peuples vous servent, ô Roi des nations et leur Sauveur, Seigneur notre Dieu.
- V. Christ Rédempteur, qui pour nous avez livré votre vie, et qui dans votre sang nous avez lavés de nos péchés, nous adorons votre Cœur très sacré substantiellement uni au Verbe de Dieu. Réjouissons-nous donc, nous qui avons trouvé le Cœur de notre roi, de notre frère et de notre généreux ami, Jésus.
- R. Aimons votre Cœur percé d'une lance par amour pour nous ; aimons en retour celui qui nous a tant aimés.
- V. Assemblés dans cette ville, où les origines d'un culte aussi salutaire ont été révélées d'une façon céleste, et où pour la première fois dans le Nouveau Monde a été célébrée la fête du Cœur de Jésus, à ce Cœur très sacré nous offrons et consacrons de nouveau nos personnes qui déjà lui ont été tant de fois consacrées.
- R. Nous recourons à vous, ô Cœur, salut de ceux qui espèrent en vous. Vous nous avez visités par les entrailles de votre miséricorde. Opérez, nous vous en prions, la rédemption de votre peuple, afin que tous, purifiés par votre précieux sang, nous puissions à jamais avec joie les eaux aux sources du Sauveur.
- V. Esprit consolateur, procédant du Père et du Fils, sanctificateur des âmes, qui êtes toujours présent à ceux qui se ras-

corda inflammans et intellectus illuminans, Episcopis quos posuisti regere Ecclesiam Dei, omnibusque ipsorum cooperariis huic sacro cœtui adstantibus dux fuisti et auxilium.

- R. Gratias tibi agimus, te laudamus, te adoramus, tibi benedicimus, obsecrantes ut nobis et omnibus christifidelibus des virtutis meritum, exitum salutis et perenne gaudium.
- V. Et te, ô Mater Dei et Virgo, quæ Filii tui meritis ab omni labe peccati immunis, caput serpentis immaculato tuo pede contrivisti, matrem etiam nostram, matrem gratiæ et misericordiæ, exules filii Evæ, declaramus et adprecamur.
- R. Filia Patris, Filii Genitrix, Sponsa Spiritus Sancti, tu es etiam Regina Apostolorum et Doctorum, Illuminatrix totius Ecclesiæ Christi.
- V. Immaculatam Conceptionem tuam, quæ in incunabulis historiæ nostræ cordibus patrum et templorum frontibus insculpta fuit, quam pastores olim docuerunt et coluerunt, fideles iterum hodie confitemur et celebramus.
- R. Sis auxilium nostrum in prælio, per te dissipentur salutis nostræ inimici.
- V. Beatissime Joseph, Dei Genitricis Sponse et Custos, in pueri Jesu nutritium ab æterno electe; agricola qui frumentum electorum et vineam cujus palmites sumus coluisti, voci divini Regis attenti, ad te confidentes imus. Primus huic nostræ regioni patronus ab initio præpositus, nunquam pane salutaris doctrinæ et sanctitatis pupillos tuos egere tolerasti.
- R. Te Ecclesiæ Universalis Patronum Summi Pontificis voce proclamatum veneramus.—Ecce nos: quidquid nobis dixeris, libenter faciemus.
- V. Sanctæ Annæ, Mariæ matri, totius provinciæ Quebecensis patronæ, quæ populi Canadensis fidei et precibus tot gratias et miracula per sæcula indulgisti, laudes et gratiarum actiones offerimus.
- R. Ad te clamamus, pia mater, esto nobis auxilium in necessitate.

semblent au nom de Dieu, embrasant les cœurs et éclairant les intelligences, vous avez été le guide et le soutien des évêques que vous avez établis pour régir l'Église de Dieu, et de tous leurs collaborateurs qui ont assisté à cette réunion sainte.

- R. Nous vous rendons grâces, nous vous louons, nous vous adorons, nous vous bénissons, vous suppliant de nous accorder, à nous et à tous les fidèles chrétiens, le mérite de la vertu, une fin salutaire et l'éternelle joie.
- V. Et vous, ô Mère de Dieu et Vierge, qui, par les mérites de votre Fils, exempte de toute souillure de péché, avez broyé de votre pied immaculé la tête du serpent, fils maléfics d'Ève, nous vous proclamons aussi notre mère, mère de grâce et de miséricorde, et nous vous invoquons.
- R. Fille du Père, Mère du Fils, Epouse de l'Esprit Saint, vous êtes aussi Reine des Apôtres et des Docteurs, Illuminatrice de toute l'Église du Christ.
- V. Votre Immaculée Conception, qui dès le herceau de notre histoire a été gravée dans le cœur de nos pères et sur le fronton de nos églises, que les pasteurs ont jadis enseignée et honorée, aujourd'hui, demeurés toujours fidèles, nous la professons et la célébrons.
- R. Soyez notre aide dans le combat ; que par vous soient dispersés les ennemis de notre salut.
- V. Bienheureux Joseph, Époux et Gardien de la Mère de Dieu, élu de toute éternité pour être le nourricier de l'Enfant Jésus ; agriculteur qui avez cultivé le froment des élus et la vigne dont nous sommes les rameaux, attentifs à la voix du divin Roi, nous allons à vous avec confiance. Préposé dès l'origine comme premier patron de ce pays, vous n'avez jamais laissé vos protégés manquer du pain de la doctrine salutaire et de la sainteté.
- R. Nous vous vénérons, vous que la voix du Pontife Suprême a déclaré Patron de l'Église universelle. Nous voici : volontiers nous ferons tout ce que vous nous direz.
- V. A sainte Anne, mère de Marie, patronne de toute la province de Québec, qui à travers les siècles a accordé tant de grâces et de miracles à la foi et aux pères du peuple canadien, nous offrons nos louanges et notre reconnaissance.
- R. Nous crions vers vous, ô mère aimante, soyez notre secours dans notre nécessité.

- V. Sanctum Joannem Baptistam, Beatum Andream, Beatum Patri-
tritium, et omnes gentium quæ in terris Canadensibus in-
habitant sive patronos sive apostolos, laudibus efferimus.
- R. Ovium unius ovilis sit cor unum et anima una; unius Patris
Dei et unius matris Ecclesie filii sentiant quam bonum et
quam jucundum sit habitare fratres in unum.
- V. Sanctissimo Patri PIO Pontifici Decimo, gloriose Ecclesiam
gubernanti, Christi in terris Vicario, cæli clavigero, qui
oves et agnos solus pascere valet, pietas, honor et obse-
quium.
- R. Conservet eum Dominus et vivificet, ut ad majorem Dei glo-
riam omnia in Christo instaurare valeat.
- V. Illustrissimo et Reverendissimo Donato.....
Delegato Apostolico, qui nomine et auctoritate Sanctæ
Sedis summa scientia et diligentia hujus Concilii Plenarii
conventibus præfuit, omnia suaviter disponens, ut finem,
prosperitatem scilicet Ecclesie et animarum salutem, for-
titer attingeret, gratulationes sincero animo præbemas.
- R. Ad multos annos sospitem faciat illum Deus et prosperum in
omnibus viis suis.
- V. Illustrissimis et Reverendissimis Archiepiscopis et Episcopis,
ex officio et dignitate huic Concilio assistentibus, laudes
et gratias.
- R. Quod plantaverunt, Deus crescere faciat ad vitam æternam.
- V. Venerabilibus Prælatibus quos inbrmitas, nimia distantia, viarum
difficultates, aliave causa impedit quominus huic Concilio
adessent, qui tamen unanimiter nobiscum in veritate et
disciplina consentiunt, salutem et pacem exoptamus.
- R. Salvos fac illos, Deus noster, sperantes in te.
- V. Piissimæ memoriæ decessores nostri, qui dierum et meritorum
pleni, in osculo Domini obdormierunt, lumine gloriæ fruun-
tur in terra viventium.
- R. Et una cum gregibus sibi creditis requiem æternam possi-
deant.
- V. Omnibus Concilii officialibus, qui pro bono Ecclesie pondus
diei et æstus amanter portaverunt, merces a Domino vineæ
in laboris pretium pendatur.
- R. Gaudeant servi boni et fideles, quia merces eorum copiosa est
in cælis.

- V. Nous exaltons par nos louanges saint Jean Baptiste, le bienheureux André, saint Patrice, et tous les patrons et apôtres des nations qui habitent sur la terre canadienne.
- D. Que les brebis du même bercail n'aient qu'un cœur et qu'une âme: que les fils du même Père, Dieu, et d'une même Mère, l'Église, goûtent combien il est doux et agréable de vivre unis comme des frères.
- V. A Notre Très Saint Père le Pape Pie X, qui gouverne glorieusement l'Église, vicaire du Christ sur terre, qui tient les clefs du Ciel, qui seul peut paître brebis et agneaux, amour, honneur, obéissance.
- R. Que le Seigneur le garde et le vivifie, afin que pour la plus grande gloire de Dieu il rétablisse toutes choses dans le Christ.
- V. A l'Illustrissime et Révérendissime Donat, Délégué Apostolique, qui au nom et de l'autorité du Saint-Siège, a présidé avec souveraine science et diligence les réunions de ce Concile Plénier, ordonnant toutes choses avec douceur pour attendre fortement à la fin, la prospérité de l'Église et le bien des âmes, nous offrons nos sincères félicitations.
- R. Que Dieu le conserve de longues années et le fasse prospérer dans toutes ses voies.
- V. Aux Illustrissimes et Révérendissimes Archevêques et Evêques, assistant à ce Concile en vertu de leur charge ou de leur dignité, honneur et reconnaissance.
- R. Ce qu'ils ont planté, que Dieu le fasse croître pour la vie éternelle.
- V. Aux vénérables prélats que l'infirmité, la distance excessive, les difficultés du voyage ou toute autre cause ont empêchés d'assister à ce Concile, et qui, néanmoins, sont unanimes avec nous dans la vérité et la discipline, nous souhaitons santé et paix.
- R. Sauvez, ô Notre Dieu, ceux qui espèrent en vous.
- V. Que nos devanciers de sainte mémoire, qui, pleins de jours et de mérites, se sont endormis dans le baiser du Seigneur, jouissent de la lumière de la gloire dans la terre des vivants.
- R. Et que, avec les troupeaux confiés à leur garde, ils possèdent le repos éternel.
- V. Qu'à tous les officiers du Concile, qui pour le bien de l'Église ont porté avec amour le poids du jour et la chaleur, le Maître de la vigne paye la récompense de leur travail.
- R. Qu'ils se réjouissent, ces bons et fidèles serviteurs, car leur récompense est grande dans les cieux.

- V. Omnes in hoc Concilio congregati, qui ad justitiam conati sunt
erudire animas suae curae commissas, fulgeant quasi stellae
in perpetuas aeternitates.
- R. Luceat lux eorum coram hominibus et videantur opera sua
bona.
- V. Omnes hujus ditionis clerici, semper attentis ad Christum qui
est forma gregis, oculis hominum sint ut alteri christi; sint
sicut terrae ad corda fidelium in virtute condenda.
- R. Sint lux mundi ad dirigendas animas in via veritatis.
- V. Floreant ubique in regione nostra familiae religiosae utriusque
sexus. Per diversa media ad unum finem, gloriam Dei
scilicet et animarum utilitatem, tendentibus, ex hac admi-
rahili varietate qua circumdatur sponsa Christi Ecclesia,
fiat splendor unitatis et ordinis quo pulchritudo divini auc-
toris et exemplaris reluceat.
- R. Sint Deo bonus odor Christi et exemplaria fratrum in verbo,
in charitate, in fide.
- V. Universitates catholicae, Seminaria et Collegia omnia nostra
Ecclesiae Canadensis pretiosum et efficax auxilium
jugiter afferant; sanctorum disciplinam adolescentibus incul-
care, operarios in messibus animarum mittere, viros aptos
ad utriusque societatis officia educare nitantur.
- R. Sint almae matres generationum quae cor matris Ecclesiae sem-
per laetificent. Surgant filii earum et beatissimas dicant,
- V. Civitates omnes metropolitanae et episcopales arceae sint veri-
tatis et virtutis. Vigilantibus angelis malignus hostis a
moeniis earum arceatur.
- R. Cives earum in prosperitate, pace et concordia vivant et cres-
cant.
- V. Omnibus qui ditionis Canadensis gubernio praesunt Spiritus
Sanctus lumen infundat, ut legem aeternam semper coram
oculis habeant, et jus utrumque, divinum scilicet et huma-
num, observantes, quae sunt Dei, Deo, quae sunt Caesaris,
Caesari reddere satagant.
- R. Populi obediant praepositis suis, et ipsis subjaccant.
- V. Omnibus nostrae regionis episcopis, presbyteris, religiosis et
fidelibus defunctis requiem aeternam donet Dominus.

- V. Que tous les membres de ce Concile, qui se sont efforcés d'enseigner la justice aux âmes confiées à leur soin, brillent comme des étoiles durant toute l'éternité.
- R. Que leur lumière luise devant les hommes et que ceux-ci voient leurs œuvres.
- V. Que tous les clercs de ce pays, le regard toujours fixé sur le Christ qui est le modèle du troupeau, soient aux yeux des hommes comme d'autres christes; qu'ils soient le sel de la terre pour assaisonner dans la vertu les cœurs des fidèles.
- R. Qu'ils soient la lumière du monde pour guider les âmes dans le chemin de la vérité.
- V. Que les familles religieuses de l'un et de l'autre sexe fleurissent dans notre pays. Par des moyens divers tendant à la même fin, à savoir la gloire de Dieu et le bien des âmes, que de cette admirable variété dont se revêt l'Épouse du Christ, l'Église, naisse la splendeur de l'unité et de l'ordre qui révèle la beauté de l'auteur et du modèle.
- R. Qu'elles soient pour Dieu la bonne odeur du Christ et les modèles de leur frères par la parole, la charité, la foi.
- V. Que les Universités catholiques, les Séminaires et les Collèges apportent constamment à l'œuvre de l'Église canadienne un concours précieux et efficace; qu'ils travaillent à inculquer à la jeunesse une saine discipline, à envoyer des ouvriers à la moisson des âmes, à élever des hommes aptes aux charges de l'une et l'autre société, religieuse et civile.
- R. Que ces maisons soient les mères fécondes de générations qui réjouissent toujours le cœur de leur mère l'Église. Que leurs fils se lèvent et les proclament bienheureuses.
- V. Que toutes les villes métropolitaines et épiscopales soient des citadelles de vérité et de vertu. Que par la vigilance de leurs anges, le malin ennemi soit écarté de leurs remparts.
- R. Que leurs citoyens vivent et croissent dans la prospérité, la paix et la concorde.
- V. Que le Saint-Esprit verse sa lumière à tous ceux qui président au gouvernement de la Puissance du Canada, pour qu'ils aient toujours devant les yeux la loi éternelle, et que, observant l'un et l'autre droit, divin et humain, ils s'évertuent à rendre à Dieu ce qui est à Dieu, à César, ce qui est à César.
- R. Que les peuples obéissent à leurs supérieurs et leur soient soumis.
- V. Que le Seigneur donne le repos éternel à tous les évêques, prêtres, religieux et fidèles défunts de notre pays.

- R. Lux perpetua luceat eis in regione vivorum, ubi neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra.
- V. Memores verborum Domini: « Qui vos audit, me audit; qui vos spernit, me spernit », omnia decreta hujus Concilii fideles omnes Ecclesiæ Canadensis cum fide, reverentia et humilitate accipiant et observent.
- R. Ut pastoribus subditi ad Christum, qui via, veritas et vita est, feliciter perducantur.
- V. Reipublicæ supremos moderatores adjuvet Deus a quo potestatem habent, ut recte et sapienter gladio auctoritatis utantur, et societatem cujus regimini præsentur feliciter ad finem proprium dirigant.
- R. Deus, per quem principes imperant et potentes decernunt iustitiam, oculos et corda eorum illuminet.
- V. Interpellet pro nobis ad Patrem Cor Sacratissimum Jesu Agni semper viventis et semper immolati.

Sanctissima Familia protegat et foveat nos qui trinitati huic alteri, Jesu, Mariæ et Joseph, vinculis adoptionis et cognationis mystice jungimur.

Beatissimus Joseph et sancta mater Anna, patriæ Canadensis et provinciæ hujus inelyti patroni, peregrinantes nos in hac lacrymarum valle custodiant, ut ad coelestem patriam omnes unâ perveniamus.

R. Fiat, fiat! Amen, Amen!

R. Que la perpétuelle lumière les éclaire dans la région des vivants, où il n'y aura plus ni deuil, ni plainte, ni douleur.

V. Se souvenant des paroles du Seigneur: « Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise », que tous les fidèles de l'Église canadienne reçoivent et observent avec foi, respect et humilité, tous les décrets de ce Concile.

R. Afin que, soumis à leurs pasteurs, ils soient heureusement amenés au Christ, qui est la voie, la vérité, et la vie.

V. Que Dieu aide aux chefs de l'État, afin qu'ils manient avec rectitude et sagesse le glaive de l'autorité, et dirigent avec succès vers sa fin propre la société dont ils ont le commandement.

R. Que Dieu, par qui commandent les princes et les puissants rendent la justice, éclaire leurs yeux et leurs cœurs.

V. Que le Cœur très sacré de Jésus, Agneau toujours vivant et toujours immolé, plaide pour nous auprès du Père.

Que la sainte Famille nous protège et nous chérisse, nous qui par les liens de l'adoption et de l'affinité sommes unis d'une façon mystique à cette autre trinité : Jésus, Marie et Joseph.

Que le bienheureux Joseph et notre sainte mère Anne, illustres patrons de la patrie canadienne et de cette province, nous gardent pendant que nous sommes pèlerins dans cette vallée de larmes, afin que tous ensemble nous parvenions à la céleste patrie.

R. Fiat, fiat! Amen, Amen!

LISTE DES DÉCRETS

SANCTIONNÉS ET PROCLAMÉS À LA DERNIÈRE SESSION SOLENNELLE

TITRE I.—*Des doctrines de la Foi.*

Chapitres VI. Des fins dernières; VII. Du Purgatoire; VIII. Des Indulgences; IX. De l'Église; X. Du Pontife Romain; XI. De la société civile; XII. Des relations entre l'Église et l'État; XIII. De la profession de Foi à émettre.

TITRE II.—*Des erreurs principales à signaler.*

Chapitres II. Du rationalisme dogmatique; III. Du rationalisme social ou libéralisme; IV. Du modernisme; V. Du socialisme; VI. Du spiritisme et de l'hypnotisme.

TITRE III.—*Des divers grades des Clercs.*

Chapitres VII. Des vicaires des curés; VIII. Des prêtres infirmes; IX. Des prêtres étrangers; X. Des prêtres tombés; XI. Du Concile provincial et du Synode diocésain; XII. De l'incardination et de l'excardination des prêtres.

TITRE IV.—*De l'institution des Clercs.*

Chapitres III. Des grands séminaires; IV. De l'étude de la Sainte Écriture; V. Du zèle pour l'œuvre des séminaires; VI. De l'examen des jeunes prêtres; VII. Des conférences ecclésiastiques; VIII. Du Collège Canadien à Rome.

TITRE V.—*Des devoirs des Clercs.*

Chapitres I. De la perfection spirituelle des Clercs; II. Des choses défendues aux Clercs; III. Du rôle du clergé à l'égard des élections politiques.

TITRE VI.—*Des Religieux.*

Chapitres I. Des Instituts à vœux simples; II. Des rapports entre le clergé régulier et le clergé séculier.

TITRE VII.—*De l'éducation catholique de la jeunesse.*

Chapitres I. De l'éducation catholique en général; II. Des écoles non-catholiques et des écoles neutres; III. De l'éducation domestique des enfants; IV. Des écoles primaires; V. Des écoles secondaires; VI. De l'étude de la philosophie; VII. Des universités catholiques.

TITRE VIII.—*De l'instruction chrétienne du peuple.*

Chapitres I. Du catéchisme ; II. De la sollicitude pour les enfants ; III. De la prédication ; IV. Des missions au peuple ; V. Des missions aux infidèles et aux non-catholiques ; VI. Du soin des immigrants ; VII. Du soin de ceux qui travaillent dans la forêt ; VIII. Des livres de lecture honnête ; IX. Des mauvais livres et des bibliothèques publiques ; X. Des feuilles quotidiennes et périodiques ; XI. Des sociétés qu'il faut fuir.

TITRE IX.—*De l'accroissement de la piété dans le peuple.*

Chapitres I. De la lecture de l'Écriture Sainte en langue vulgaire ; II. Des livres et des opuscules de piété ; III. Des vices à extirper ; IV. De l'ivrognerie et de ses remèdes ; V. Des relations avec les non-catholiques.

TITRE X.—*Des divers devoirs des laïques.*

Chapitres I. Des électeurs ; II. Des législateurs ; III. Des juges ; IV. Des avocats ; V. Des médecins ; VI. Des patrons et des ouvriers ; VII. Des écrivains catholiques ; VIII. De l'action sociale catholique.

TITRE XI.—*Des Sacrements.*

Chapitres II. Du Baptême ; III. De la Confirmation ; IV. Du très saint Sacrement de l'Eucharistie ; V. De la Pénitence ; VI. De l'Extrême-Onction ; VII. De l'Ordre ; VIII. Du Mariage et de sa célébration ; IX. Des empêchements de mariage ; X. Des solennités des épousailles et du mariage ; XI. Des mariages mixtes ; XII. Des catholiques qui essayent de se marier devant un ministre non-catholique ; XIII. Du divorce.

TITRE XII.—*Du culte.*

Chapitres III. De la Messe ; IV. Des rites sacrés à observer ; V. Du culte du très-saint Sacrement ; VI. Du culte du Sacré-Cœur de Jésus ; VII. De la dévotion envers le Saint-Esprit ; VIII. Du culte de la Sainte Famille ; IX. Du culte de la Bienheureuse Vierge Marie ; X. Du culte des autres saints ; XI. Du culte des saintes reliques et des images ; XII. Des funérailles et des suffrages pour les défunts.

TITRE XIII.—*Des lieux sacrés.*

Chapitres I. Des édifices sacrés ; II. Du soin des églises ; III. Des cimetières ; IV. De la sépulture ecclésiastique et de la crémation.

TITRE XIV.—*Des œuvres pies.*

Chapitres I. Des confréries ; II. Du tiers-ordre de saint François ; III. Des œuvres de charité et de miséricorde ; IV. Du denier de saint Pierre.

TITRE XV.—*Des biens ecclésiastiques.*

Chapitres I. Du droit de l'Église ; II Des moyens de pourvoir au culte divin ; III. Des moyens prohibés de recueillir de l'argent pour les causes pieuses ; IV. De l'administration des biens ecclésiastiques.

TITRE XVI.—*Des jugements ecclésiastiques.*

Chapitres I. Des cours épiscopales ; II. Du mode sommaire de procéder dans les causes des clercs. II. De la suspense *ex informata conscientia* ; IV. De la manière de procéder dans les causes matrimoniales.

APRÈS LE CONCILE

La plupart des archevêques, évêques et autres membres du Concile ont quitté Québec dès l'après-midi et la soirée de lundi, et les autres, mardi matin.

Les Révérendissimes Pères, et les représentants ou procureurs des évêques absents, ont été reconduits aux gares ou aux embarcadères avec à peu près le même cérémonial que celui de leur arrivée: c'est-à-dire en voitures de gala, accompagnés par un délégué de Mgr l'Archevêque, et—lorsque l'heure l'a permis—avec sonnerie des cloches de la Basilique.

Son Excellence Mgr Sbarretti, Délégué apostolique, est parti pour sa résidence d'Ottawa, dès lundi soir. Monseigneur Marois, vicaire général, l'a accompagné jusqu'à la gare. L'heure où s'est fait ce départ a empêché de lui donner la solennité qui aurait été convenable.

Les décrets du Concile seront imprimés, dans un court délai, tels qu'ils ont été adoptés, et seront ensuite envoyés à Rome pour y être l'objet d'un examen attentif, et, s'il y a lieu, de modifications opportunes¹. Lorsqu'ils auront enfin reçu l'approbation du Souverain Pontife, ils reviendront ici et seront promulgués.—Jusqu'à ce moment, les membres du Concile sont tenus à un secret rigoureux touchant les délibérations et les résolutions qui ont marqué les assemblées conciliaires.

Nous sommes heureux de pouvoir dire, au moins, que l'ordonnance du Concile s'est déroulée tout le temps de façon parfaite: et nous entendons, ici, parler absolument de tout. Les choses avaient été si bien prévues et organisées d'avance, que l'on aurait cru, suivant une remarque entendue plusieurs fois, que tout marchait tout seul et d'une façon depuis longtemps habituelle. La plupart de nos lecteurs seraient absolument étonnés si nous leur disions, dans les détails, ce qu'a été l'organisation de ce Concile

¹ L'impression des Actes et des Décrets du Concile fut terminée le 15 janvier 1910.

Plénier. Et de fait, il faut, pour s'en rendre compte, avoir vu de près s'arrêter et s'exécuter tous les plans de cette organisation, que maintes fois nos hôtes se sont plu à qualifier de prodigieuse.

Après cela, nous n'étonnerons personne en disant que l'âme de toute cette organisation a été Monseigneur Marois, lequel, on le sait bien, n'en était pas à son coup d'essai. Nous devons ajouter que Mgr le vicaire général avait trouvé, surtout pour l'exécution des choses, un collaborateur de tout premier ordre en M. l'abbé Jules Laberge, maître des cérémonies.

A la sagesse des conceptions, comme à la direction de leur accomplissement et à l'intelligence de l'exécution, a répondu le succès le plus entier ¹.

Nous ne saurions mieux terminer cet historique du Premier Concile Plénier de Québec qu'en consignait dans ces pages l'écho des sentiments de la presse catholique au lendemain de la clôture solennelle. Les journaux catholiques de langue anglaise ne furent pas moins zélés que leurs confrères de la province de Québec à tenir leurs lecteurs au courant des fêtes du Concile. Signalons, entre autres, le *New Freeman*, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et le *Catholic Record*, de London, Ontario. Le rédacteur de cette dernière feuille, profitant de sa présence au Concile, s'était imposé, outre la tâche d'une correspondance hebdomadaire, celle de la traduction en anglais de presque tous les sermons français.

Voici d'abord une belle page de l'*Action Sociale*, indiquant à ses lecteurs la haute signification de ce grand acte qui vient de s'accomplir :

LE PREMIER CONCILE PLÉNIER DE QUÉBEC

C'est sous ce titre que sera désigné dans l'histoire le Concile qui vient de finir. La ville de Québec est justement fière de donner son nom à un si glorieux événement, et elle gardera avec une pieuse et reconnaissante fidélité le souvenir des édifiantes démonstrations dont elle a été le théâtre.

Sans doute, ce Concile est l'œuvre de l'Église canadienne tout entière, et il ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de notre vie religieuse et nationale. Mais les inoubliables spectacles qui se sont déroulés sous nos yeux, et le superbe élan de foi et de dévouement à l'Église qu'ont provoqué chez notre peuple ces solennelles assises de tout l'épiscopat, nous autorisent, semble-t-il,

¹ D'après la *Semaine Religieuse* de Québec.

à signaler la tenue de ce Concile comme l'un des plus remarquables événements qui aient jamais été enregistrés dans nos annales locales, si riches déjà de glorieux souvenirs.

Notre journal a tâché de relater aussi fidèlement que possible, au jour le jour, les détails si intéressants qu'il était possible de livrer au public. Nous savions que les catholiques du Canada et d'ailleurs étaient anxieux d'être mis au courant, et nous avons fait notre possible pour satisfaire une si légitime curiosité.

Avec le récit des nombreuses démonstrations extérieures auxquelles le Concile a donné lieu, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir publier presque tous les admirables discours, qui, du haut des différentes chaires de nos églises, sont tombés, comme une manne précieuse et fortifiante, sur les foules pieuses et attentives. Cette série de sermons constituée à elle seule un merveilleux ensemble de doctrine; jamais enseignement plus complet, plus précis, plus lumineux, n'a été donné ici avec plus d'autorité et d'éloquence, sur des sujets plus intéressants et plus pratiques.

Ceux qui ont eu le privilège d'assister, hier, à la clôture solennelle du Concile garderont longtemps la vision du spectacle qu'ils ont pu contempler, et l'impression des émotions qui ont fait battre leurs cœurs.

Ce fut d'abord l'allocution si paternelle, si touchante et d'une si grande élévation de pensée et de sentiment, dans laquelle Mgr l'Archevêque de Québec fit ses adieux aux Pères et aux théologiens du Concile, et dit à tous sa profonde reconnaissance. Tout cela fut exprimé en termes choisis, avec une exquise délicatesse, qui sut dire sur tout et à tous le mot qu'il fallait dire, le mot qui alla droit aux cœurs parce qu'il partait du cœur.

Après la proclamation et l'approbation solennelles des décrets, tous les Pères du Concile apposèrent leurs signatures au bas des trois exemplaires qui seront envoyés à Rome. Il est difficile d'imaginer rien de plus imposant que ce défilé d'évêques, parés des ornements pontificaux, mitre en tête, allant, sur l'autel où vient d'être offert le sacrifice de la messe, consacrer et couronner, par l'autorité des signatures, les travaux, les décisions et les lois du Premier Concile Plénier de notre pays.

Puis le chant du *Te Deum* retentit sous les voûtes de la vieille Basilique. C'est l'âme de l'Église canadienne tout entière qui vibre dans cette hymne d'actions de grâces, dont les accents touchants ont déjà fait monter vers le ciel la reconnaissance de tant de générations chrétiennes.

Enfin, la cérémonie se termine par le baiser de paix. C'est le dernier acte du Concile, et, nous ne craignons pas de l'affirmer,

l'un des plus caractéristiques et des plus énnuvants. A lui seul il comporte une leçon d'exceptionnelle importance, sur laquelle nous aimons à fixer l'attention des lecteurs.

Voilà plus de trente archevêques et évêques, chefs spirituels de près de trois millions de fidèles, entourés d'une centaine de prélats, de théologiens et de canonistes, qui se réunissent pour discuter ensemble tous les problèmes qui intéressent la vie religieuse des Églises confiées à leur garde. Ces hommes viennent de partout ; leurs diocèses forment une chaîne ininterrompue qui se déroule à travers tout un continent, reliant les côtes de l'Atlantique aux côtes du Pacifique. Ils appartiennent à des races et parlent des langues différentes. Leurs mœurs, leur éducation, leurs traditions ne sont pas les mêmes, non plus que les conditions sociales et politiques dans lesquelles ils se trouvent.

Pendant six semaines, ils vivent, prient et travaillent ensemble. Les questions les plus graves et les plus difficiles sont soumises à leur discussion. Il y a sans doute d'abord l'affirmation de la doctrine catholique : et là-dessus l'union des esprits se fait tout de suite dans la pleine lumière de la révélation et des enseignements du magistère infaillible établi par le Christ. Mais il faut aussi légiférer sur des points d'administration et de discipline ; et ici l'entente semble plus difficile à cause des points de vue si différents et des milieux si dissemblables.

Avec la pleine liberté des enfants de Dieu, chacun donne son avis, jette sur la discussion les lumières que lui fournissent sa science et son expérience. Il n'y a ici ni passions vulgaires, ni intérêts mesquins pour égarer la raison et fausser le jugement. Un seul but apparaît, bien sensible à tous, vers lequel s'orientent toutes les pensées : la gloire de Dieu et le salut des âmes. Et voilà pourquoi toutes les discussions s'achèvent dans la paix et l'harmonie.

Ces pontifes et ces docteurs, arrivés à Québec il y a six semaines, étaient pour un grand nombre étrangers les uns aux autres. Les travaux si difficiles et si délicats auxquels ils ont été mêlés ont créé entre eux des liens étroits qui dureront longtemps. Leurs discussions n'ont pas seulement fait la lumière sur les problèmes qu'il fallait éclairer ; elles ont aussi excité le feu d'une chrétienne charité qui a rapproché les cœurs, et comme fondu ensemble des âmes vraiment apostoliques. C'est donc dans une admirable harmonie qu'a été établie cette importante législation ecclésiastique, et c'est dans la fraternelle étreinte d'un haiser de paix que les législateurs ont achevé leurs importants travaux.

Cela est grand et beau ; cela est surtout catholique. Seule

l'Église du Christ peut offrir de pareils spectacles. C'est le privilège de la merveilleuse et féconde unité dont l'a marquée son fondateur et qui établit l'incontestable divinité de son origine.

De toutes les leçons que nous pouvons tirer de la tenue de notre premier Concile Plénier, celle-là est peut-être la plus frappante et la plus instructive. Nous tenions à la consigner ici, au lendemain des inoubliables fêtes conciliaires de Québec.

E. R.

A son tour, la *Semaine Religieuse* de Québec, qui avait si fidèlement enregistré, jour par jour, les éphémérides du Concile, couronna sa chronique par les réflexions suivantes si judicieuses et si pleines d'à-propos.

APRÈS LE CONCILE

Nous avons donc vu se terminer, lundi, ces solennelles assises de l'Église du Canada, qui depuis plus de six semaines ont donné à notre cité un cachet si particulier d'esprit religieux. Si Québec s'est à juste titre félicité d'avoir été choisi comme le siège de cette illustre assemblée, on peut être assuré, d'autre part, que chacun de ceux qui ont eu l'avantage d'en faire partie a senti que c'était là, pour lui, l'un des grands honneurs et l'une des grandes joies de sa vie. Et pour ce qui est de ce dernier point, outre la satisfaction qu'il y avait à faire connaissance avec les personnalités les plus éminentes, par leur science, par leurs qualités et par leurs vertus, de toutes les provinces du Canada, ce fut aussi une jouissance intellectuelle du genre le plus délicat que d'entendre discuter par tant de maîtres distingués les questions dogmatiques, morales, disciplinaires et sociales, qui intéressent le plus notre époque.

Des liens se sont noués dans cette grande famille conciliaire qui vécut sous un même toit, pour ainsi dire, durant tant de semaines. On s'est connu et on s'est estimé, parmi ces représentants de toutes les régions de l'immense Canada. En dépit des diversités de races, d'éducation, d'aspirations, non seulement une harmonie désirable, mais même une véritable cordialité n'a cessé d'unir ensemble tous les membres du Concile, qu'animait par-dessus tout un seul désir, celui de promouvoir la gloire de Dieu, l'avantage de l'Église et le bien de la patrie canadienne.

Quels seront, au point de vue de ces grands intérêts, les résultats du Concile Plénier, l'avenir le dira. Mais on peut être certain d'avance qu'ils seront importants, par la grâce de Dieu. Si, dans

le monde physique, à tout effort répond un effet, cela est encore plus vrai dans le monde intellectuel ou moral, lorsque surtout la Providence elle-même appelle cet effort, qu'elle-même ensuite dirige et bénit : toutes conditions qui se réalisent dans un concile convoqué par le Vicaire de Jésus-Christ, et tenu, autant que possible, sous l'œil de Dieu.

La tenue de l'assemblée conciliaire aura valu déjà, à notre ville, des avantages précieux. Nous avons raconté, en leur temps, quoique de façon nécessairement sommaire, les grandioses manifestations de foi et de respect dont nos paroisses urbaines ont été tour à tour le théâtre, en l'honneur des Pères du Concile. Ces fêtes populaires et grandioses ont montré, sans doute, combien nos populations québécoises sont profondément religieuses ; mais aussi, et surtout, elles ont nourri chez tout le peuple l'attachement à la religion, l'esprit de piété, et même la science religieuse. Car, durant ces semaines inoubliables et de toutes nos chaires, quels précieux enseignements de dogme, de morale et d'économie sociale, ont été répandus sur les foules par les orateurs les plus instruits et les plus éloquents de tous les diocèses canadiens ! A ce seul point de vue, Québec a retiré des fruits incomparables de l'hospitalité qu'il a eu l'honneur et le bonheur de donner au Concile Plénier.

En outre, pourquoi, descendant de ces hauteurs, ne mentionnions-nous pas aussi d'autres résultats, d'un genre moins élevé, qu'aura eus pour nous cette tenue à Québec du Concile Plénier ?

Pour la première fois, toutes les Églises canadiennes ont vécu, pour ainsi dire, au foyer et sous le toit de l'Église mère du Canada. Eh bien, il semble,—cela soit dit pour la gloire de Dieu, et pour l'honneur de l'Église de France qui, sous la direction de Rome, a fondé et organisé l'Église de Québec,—il semble, disons-nous, que ces jeunes Églises ont été fières de leur Mère, et qu'elles ont emporté d'elle un souvenir de satisfaction et d'admiration.

Que de fois, au milieu de ces démonstrations populaires de foi et d'enthousiasme religieux auxquelles le Concile a donné lieu dans nos paroisses, que de fois n'a-t-on pas entendu des voix de l'Est, du Nord et de l'Ouest, s'écrier : Il n'y a vraiment qu'à Québec que de telles démonstrations religieuses soient possibles !

Que de fois, au sortir des solennités de la Basilique, nos hôtes disaient tout spontanément combien ils avaient été impressionnés par la beauté des décorations, la perfection des chants liturgiques, la pompe et la régularité des cérémonies !

Ainsi donc, en résumé, à part les précieux résultats qu'aura le

Concile pour les grands intérêts religieux du Canada, l'assemblée conciliaire a établi ou resserré des liens d'estime et de respect entre les membres des états-majors de tous les diocèses canadiens; elle a renouvelé ou affermi des attaches de sympathie et d'affection entre l'Église mère et toutes les Églises ses filles; elle a, parmi notre peuple québécois, renforcé les convictions, ravivé les meilleurs sentiments religieux.

Il nous est donc bien permis de dire à tous ceux qui n'ont pu assister à la clôture du Concile Plénier: Faites écho, de tout votre cœur et de toute votre âme, au *Te Deum* d'action de grâces, entonné le 1er novembre par le Délégué apostolique, et dont les strophes triomphales ont fait vibrer, ce jour-là, comme rarement elles ont vibré, les voûtes de la basilique de Québec!

Enfin, la *Nouvelle-France* apporta sa note de reconnaissance au souverain dispensateur de tout bien pour les grâces par lui accordées durant ces jours de labeurs, de prières et de bénédictions.

LE PREMIER CONCILE DE QUÉBEC

Ouvert solennellement le 19 septembre dernier, notre premier Concile Plénier s'est terminé en la fête de tous les Saints, associant aux chants de gloire de l'Église du Ciel la note triomphale du *Te Deum* et les acclamations joyeuses de l'Église militante.

Cette date mémorable appartient désormais à l'histoire. Elle rappellera les gestes de la première réunion plénière de l'épiscopat canadien pour l'extension et la stabilité du règne de Jésus-Christ, dans cette partie du Nouveau Monde acquise il y a trois siècles à l'Évangile par les envoyés de la fille aînée de l'Église. Et quand, munis de la sanction du successeur de Pierre, les décrets du Concile seront promulgués, les fidèles verront à quelle œuvre salutaire les Pères et les théologiens, après plusieurs années de préparation et d'étu les préliminaires, ont consacré six grandes semaines d'un travail ardu, persévérant dans la prière, comme les Apôtres au Cénacle, sous le souffle vivifiant de l'Esprit de vérité. Ils trouveront, dans les actes de cette sage législation, un corps de doctrine, de morale, de liturgie, de discipline et de jurisprudence ecclésiastique, spécialement adapté aux temps, aux lieux, aux circonstances où ils vivent. Ils béniront le Ciel d'avoir mis à leur tête des pasteurs aussi éclairés et zélés, qui connaissent à fond les nécessités de leurs ouailles et ne reculent devant aucun dévouement ni aucun sacrifice pour y pourvoir.

Pendant que dans le silence et la discrétion s'élaboraient les lois destinées à maintenir et à faire avancer les fidèles dans la foi et la sainteté, la parole apostolique, dans les diverses églises de la ville, n'a cessé de se faire entendre à toutes les catégories de la société des fidèles. Magistrats, hommes d'État, professionnels, industriels, ouvriers, mères de famille, jeunes gens, enfants des deux sexes, ont tour à tour acclamé les Pères du Concile, et recueilli avec une respectueuse avidité de leurs lèvres autorisées la parole de vie qui « leur enseigne la justice ».

Québec, déjà témoin de tant de glorieuses démonstrations, peut se réjouir à bon droit d'avoir vu son enceinte hospitalière envahie par une phalange d'apôtres accourus des extrémités du continent à la voix du vicaire de Jésus-Christ, et d'avoir contemplé, dans le sanctuaire de son ancienne basilique, leurs figures vénérables formant couronne autour de celles du représentant du Saint-Siège et du successeur de François de Montmorency-Laval. Et lui, le premier évêque de la Nouvelle-France, du sein de la gloire, a dû se pencher avec amour vers ces fils bien-aimés, continuateurs de son œuvre, rejetons florissants de l'arbre qu'il avait planté en si bonne terre. En les voyant s'avancer vers l'autel encore embaumé de l'encens du sacrifice pour y confirmer par leur signature les Décrets du Concile, il a dû tressaillir de joie et remercier le divin Maître d'avoir envoyé à sa vigne une telle élite d'ouvriers. Puis, témoin du baiser de paix et d'adieu, symbole de l'unité et de la charité de ce nouveau collège apostolique, il a dû répéter avec le Psalmiste : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.*¹

A tous les vénérables Pères, aux savants et pieux théologiens du Concile, avec qui « uni de cœur et d'esprit », nous avons vécu ces jours à jamais bénis, nous adressons du fond du cœur ces vœux empruntés aux acclamations du cérémonial :

Quod plantaverunt Deus crescere faciat ad vitam eternam.

Luceat lux eorum coram hominibus et videantur opera sua bona.
*Fiat ! Amen !*²

Terminons par une appréciation non moins encourageante dont l'écho nous arrive du l'Ouest lointain. Voici en quels termes le

¹ « Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble » ! (Ps. CXXXII, 1).

² « Ce qu'ils ont planté, que Dieu le fasse croître pour la vie éternelle », « Que leur lumière luise devant les hommes et que leurs bonnes œuvres apparaissent. Ainsi soit-il ! Amen ! »

*Manitoba*¹ résume les impressions du Concile telles que Sa Grandeur Mgr Langevin en a fait part à ses ouailles dès son retour à Saint-Boniface.

MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE ET LE CONCILE

Par une affectueuse délicatesse de pasteur, Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface avait tenu à monter en chaire dès les premiers instants de son retour au milieu de nous.

Sa Grandeur est revenue de Québec, avec *de la paix et de la joie dans le cœur*, malgré les responsabilités de l'épiscopat réuni en assises solennelles, et malgré un deuil de famille, très vivement ressenti.

Mgr l'Archevêque a fait l'éloge de la ville de Québec, de cette noble ville restée si française et d'accueil toujours si affable; de cette ville surtout dont l'Église fut la mère de toutes les autres Églises du Canada et d'une bonne partie des Églises des États-Unis. Cette Église de Québec! elle a vu grandir les autres Églises, œuvres de sa fécondité et de son dévouement, mais elle est restée mère par la puissance comme par le souvenir: elle a conservé sa richesse spirituelle, sa richesse intellectuelle et sa vitalité catholique.

Le Concile de Québec a proclamé la vérité; il a énoncé les principes généraux du dogme chrétien et de la morale chrétienne; puis, il a parcouru tout le terrain de la discipline catholique. Réaffirmer les vérités fondamentales de notre foi, et instituer des directions générales, voilà quelle fut l'œuvre de cette mémorable assemblée.

.....

Les théologiens du Concile ont discuté longuement les articles qu'on soumettait à leur examen. Car ce serait une erreur de croire que l'Église n'autorise pas la discussion des moyens par lesquels la foi peut ou doit être appliquée. « L'Église catholique, a dit Guizot, le protestant Guizot, est une école de respect ». On peut ajouter que c'est une école de liberté. Les conclusions du Concile Plénier de Québec seront donc la somme d'un bon travail, fait par des savants, dans toute l'ardeur d'une foi vive et dans la plénitude de la liberté.

Les Pères du Concile ont acquis, à ces réunions, comme une recrudescence de foi. Et ils retourneront au champ de leur labour avec le désir plus ferme que jamais de conserver intacts les inté-

¹ 24 novembre 1909.

rêts sacrés qui leur sont confiés. Le Concile de Québec a affirmé la vérité. L'Archevêque de Saint-Boniface n'avait qu'une préoccupation : c'était que les droits des catholiques, sur toute la ligne, fussent reconnus. Le Concile a tout sauvegardé.

Passant aux choses qui concernent spécialement l'Ouest canadien, Sa Grandeur a dit qu'Elle avait réussi à intéresser l'épiscopat, le clergé et les populations catholiques de la province de Québec, à l'œuvre des Ruthènes. Mgr Langevin a fait le plaidoyer de ces pauvres, dont la détresse appelle le secours immédiat. Car pour préserver ces Galiciens de la défection et du schisme il faudra de la publicité catholique, un séminaire, des écoles, et toute une organisation paroissiale. C'est fortifié par la pensée que cette œuvre colossale était comprise que Mgr l'Archevêque est rentré à Saint-Boniface. Notre pasteur semble avoir reconquis une santé et une énergie nouvelles. Il a donné toute son âme à son œuvre et il embrasse d'un regard ardent de zèle et de courage les travaux de son épiscopat.

Sa Grandeur croit en la permanence de notre foi et de la langue française dans l'Ouest canadien, malgré l'envahissement étranger, malgré l'hostilité qui nous est souvent manifestée par les autres dénominations religieuses.....

La cathédrale de Saint-Boniface est un temple de proportions monumentales : c'est la preuve que nous nous croyons ici chez nous et que nous entendons ne pas quitter ce sol. Quand on fait de la vie nomade, on élève un *sir in'* campement ; or notre cathédrale n'est pas une tente qu'on roulera pour plaire à ceux qui voudraient nous voir disparaître.

Nous sommes catholiques et Canadiens-Français, et nous proclamons bien haut cette double qualité.

APPENDICE

I

INDULGENCE PLÉNIÈRE DU CONCILE

(Traduction)

PIE X. PAPE

A tous les fidèles qui les présentes verront, Salut et Bénédiction apostolique.

Notre vénérable frère, Donat Sbarretti, Archevêque d'Ephèse et Délégué apostolique au Canada, Nous a fait savoir que, le 19 septembre prochain et les jours suivants, il ouvrira et présidera, dans l'église métropolitaine de Québec, un Concile plénier des Evêques canadiens; et que, à l'occasion d'un événement si considérable, il désire vivement que Nous dispensions libéralement les trésors célestes de l'Église, dont le Très-Haut a confié la distribution au Pontife romain. Accueillant favorablement, autant que Nous le pouvons dans le Seigneur, un souhait aussi pieux et qui tend tellement au bénéfice spirituel du peuple chrétien, et Nous reposant sur la miséricorde de Dieu Tout-Puissant et sur l'autorité de ses saints Apôtres Pierre et Paul,—Nous concédons et accordons de tout cœur, dans le Seigneur, une indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés, qu'ils peuvent même appliquer par voie de suffrage aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie dans l'amitié de Dieu,—à tous et à chacun des fidèles, de l'un et de l'autre sexe, qui, au jour qu'ils auront choisi de leur plein gré, et ce jour-là seulement, pendant la durée du Concile susdit, après avoir été absous de leurs fautes et avoir reçu le Pain des anges, visiteront soit l'église métropolitaine, que nous avons mentionnée, soit toute autre église paroissiale située dans les limites de la Confédération canadienne, et y prieront dévotement pour la concorde des Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte Mère l'Église.

Rien de contraire ne faisant obstacle, et les présentes étant uniquement valables. Mais Nous voulons qu'aux copies transcrites ou même imprimées des présentes, attestées par la main

de tout notaire public et munies du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, soit accordée la même foi qu'à ces présentes elles-mêmes communiquées ou montrées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre et sous l'anneau du Pêcheur, le 19^e jour de juillet 1909, sixième année de notre Pontificat.

L. † S. (Signé) R. Card. MERRY DEL VAL,
Secrétaire d'Etat.

II

LISTE DES PÈRES ET DES THÉOLOGIENS DU
PREMIER CONCILE PLÉNIER DE QUÉBEC ¹

PRÉSIDENT DU CONCILE

S. Exc. Mgr D. Sbarretti, archevêque d'Ephèse, Délégué apostolique au Canada.

ARCHEVÊQUES RÉSIDENTIELS

- S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec.
- S. G. Mgr L.-P.-A. Langevin, archevêque de Saint-Boniface.
- S. G. Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.
- S. G. Mgr C.-H. Gauthier, archevêque de Kingston.
- S. G. Mgr B.-J. McCarthy, archevêque de Halifax.
- S. G. Mgr F.-P. McEvay, archevêque de Toronto.

ARCHEVÊQUE TITULAIRE

S. G. Mgr R. McDonald, archevêque de Gortina, ancien évêque de Havre-de-Grâce, Terrebonne.

ÉVÊQUES RÉSIDENTIELS

- S. G. Mgr John Cameron, évêque d'Antigonish.
- S. G. Mgr N.-Z. Lorrain, évêque de Pembroke.
- S. G. Mgr F.-J. Dowling *, évêque de Hamilton.
- S. G. Mgr R.-A. O'Connor, évêque de Peterboro.
- S. G. Mgr A.-A. Blais, évêque de Saint-Germain de Rimouski.
- S. G. Mgr J.-C. McDonald, évêque de Charlottetown.
- S. G. Mgr A. Pascal, évêque de Prince-Albert.
- S. G. Mgr J.-M. Emard, évêque de Valleyfield.

¹ Ceux dont les noms sont suivis d'un astérisque furent empêchés d'assister au Concile auquel ils avaient été invités d'office. Deux évêques auxiliaires, NN. SS. Racicot et Jousseard n'y firent qu'une courte apparition.

- S. G. Mgr M.-T. Labrecque, évêque de Chicoutimi.
S. G. Mgr P. Larocque, évêque de Sherbrooke.
S. G. Mgr Em. Legal, évêque de Saint-Albert.
S. G. Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières.
S. G. Mgr T. Casey, évêque de Saint-Jean, N.-B.
S. G. Mgr T.-F. Barry, évêque de Chatham.
S. G. Mgr H. Brunault, évêque de Nicolet.
S. G. Mgr J.-A. Archambeault, évêque de Joliette.
S. G. Mgr D.-J. Scollard, évêque du Sault Sainte-Marie.
S. G. Mgr W.-A. MacDonell, évêque d'Alexandria.
S. G. Mgr A.-X. Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe.
S. G. Mgr Alex. McDonald, évêque de Victoria.

ARCHEVÊQUE TITULAIRE ¹

Sa Grandeur Mgr Dennis O'Connor, ², archevêque de Laodicée, ancien archevêque de Toronto.

VICAIRES APOSTOLIQUES

- S. G. Mgr E. Grouard, évêque d'Ihora, vicaire apostolique d'Athabaska.
S. G. Mgr G. Breynat, évêque d'Adramyte, vicaire apostolique du MacKenzie.
S. G. Mgr G. Blanche, évêque de Sicca, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent.
S. C. Mgr E.-A. ¹atulippe, évêque de Catenna, vicaire apostolique du Témiscamingue.

ÉVÊQUES AUXILIAIRES

- S. G. Mgr Z. Racicot, évêque de Pogle, auxiliaire de Montréal.
S. G. Mgr Paul-Eug. Roy, évêque d'Eleuthéropolis, auxiliaire de Québec.
S. G. Mgr Cél. Jousard, évêque d'Arcadiopolis, coadjuteur d'Athabaska.

PRÉFET APOSTOLIQUE

Mgr Emile Buno, O. M. I., préfet apostolique du Youkon.

¹ Par une inadvertance inexplicable, on a omis, à la page précédente (288), la dernière d'un feuillet, le nom du vénérable archevêque démissionnaire de Toronto, qui, au mois de juin 1908, prenait sa retraite, et que le mauvais état de sa santé empêchait d'assister au Concile. Nous nous empressons de réparer cet oubli, et nous prions Sa Grandeur de nous pardonner la violation de l'ordre de préséance dont cette faute est l'occasion.

ADMINISTRATEURS DE DIOCÈSES VACANTS

T. R. P. J. Welch, O. M. I., curé de la cathédrale, de Vancouver.
 Mgr J.-O. Routhier, P. A., d'Ottawa.
 Mgr J.-E. Meunier, curé de Saint-Alphonse, Windsor, de London.
 S. G. Mgr T.-J. Dowling, évêque de Hamilton, et S. G. Mgr G. Brcynat, vicaire apostolique du McKenzie, ne pouvant assister au Concile, furent représentés, respectivement, par Mgr J.-M. Mahony, V. G., curé de la cathédrale, et le R. P. J.-M. Jodoin, O. M. I., supérieur, et curé de l'église Saint-Pierre, Montréal.

ABBÉ MITRÉ

Le T. R. P. Dom Antoine, abbé de N.-D. du Lac, Oka.

THÉOLOGIENS DES PÈRES DU CONCILE

Théologiens de Mgr le Délégué: Mgr William Varrilly, curé de Bathurst, N. B.

M. l'abbé J. Gignac, professeur de Droit Canon au Grand Séminaire de Québec.

M. l'abbé Ph. Ferrier, visiteur des écoles de Montréal.

R. P. C. Gonthier, S. J., de Montréal.

De Mgr l'archevêque de Québec: MM. les abbés L. Lindsay, secrétaire-archiviste de l'archevêché, et S.-A. Lortie, professeur de philosophie au Séminaire de Québec.

De Mgr de Saint-Boniface: RR. PP. J. Grenier, S. J. de Montréal et Z. Lacasse, O. M. I., de Saint-Boniface.

De Mgr de Montréal: Rév. M. C. Lecoq, S. S., supérieur du Séminaire de Montréal; M. le chan. E. Roy, chancelier de l'archidiocèse de Montréal.

De Mgr de Kingston: Mgr J. Masterson, V. G., curé de Prescott, Ont.; M. l'abbé P.-J. Hartigan, curé de Deseronto, Ont.

De Mgr de Halifax: R. P. C.-J. Lebrun, C. J. M.; R. P. L.-J. Levallois, C. J. M., tous deux du Grand Séminaire de Halifax.

De Mgr de Toronto: MM. les abbés D. Morris, curé de Sainte-Catherine, Ont.; M. Moyna, curé-doyen de Barrie, Ont.

De Mgr d'Antigonish: M. l'abbé H.-P. McPherson, supérieur du collège Saint-François Xavier.

De Mgr de Pembroke: M. l'abbé P.-J. Ryan, curé de Mount St-Patrick.

De Mgr de Hamilton: M. l'abbé Alex.-A. Walter, curé de Waverton.

- De Mgr de Peterboro: M. l'abbé D.-J. Casey, curé-doyen de Lindsay.
- De Mgr de Rimouski: M. le chan. F.-X. Ross, Principal de l'École Normale.
- De Mgr de Charlottetown: Mgr J. Morrison, curé de Vernon River.
- De Mgr de Prince-Albert: M. l'abbé Omer Cloutier, curé de N.-D. de Jacques-Cartier, Québec.
- De Mgr de Valleyfield: M. l'abbé P.-A. Sabourin, supérieur du Collège.
- De Mgr de Chicoutimi: M. l'abbé J.-A. Tremblay, directeur du Grand Séminaire.
- De Mgr de Sherbrooke: M. l'abbé J.-A. Lefebvre, professeur de philosophie au Séminaire.
- De Mgr des Trois-Rivières: M. l'abbé L. Chartier, professeur de théologie au Séminaire.
- De Mgr de Saint-Jean: M. l'abbé J.-A. O'Reilly, rédacteur du *New Freeman*, Saint-Jean, N.-B.
- De Mgr de Saint-Albert: Dom A. Bernier, C. R. I. C., curé de Végreville, Alta.
- De Mgr de Chatham: Mgr L.-N. Dugal, curé de Saint-Basile de Madawaska, N.-B.
- De Mgr de Nicolet: M. l'abbé L.-Thibaudier, V. G. bon., curé de Gentilly.
- De Mgr de Joliette: M. l'abbé A. Roch, professeur de théologie au Collège.
- De Mgr du Sault Sainte-Marie: R. P. J. Connolly, S. J., supérieur à Guelph, Ont.
- De Mgr d'Alexandria: Mgr G. Corbett, curé de Cornwall, Ont.
- De Mgr de Saint-Hyacinthe: M. le chan. P.-Z. Decelles, curé de Saint-Pie de Bagot.
- De Mgr de Victoria: M. l'abbé C.-R. Guimont, professeur de dogme au Grand Séminaire de Québec.
- De Mgr Grouard: R. P. G. Charlebois, O. M. I., supérieur du Scolasticat, Ottawa.
- De Mgr Breynat: R. P. J.-A. Tourangeau, O. M. I., supérieur Cap de la Madeleine.
- De Mgr Blanche: R. P. J. Sébillet, C.J.M., de Rogersville, N.-B.
- De Mgr Latulippe: R. P. Alexis, O. M. C., de Limoilou, Québec.
- De Mgr l'Auxiliaire de Québec: M. l'abbé J.-E. Grandbois, professeur d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Québec.
- Du T. R. P. Administrateur de Vancouver: R. P. W. Murphy, O. M. I., supérieur de l'Université d'Ottawa.

De Mgr l'Administrateur d'Ottawa : T. R. P. R. Rouleau, O. P., professeur de théologie dogmatique au Scolasticat, Ottawa.

De Mgr l'Administrateur de London : M. l'abbé J.-T. Aylward, curé de la Cathédrale.

De Mgr le Préfet Apostolique du Yukon : R. P. A. Poli, O. M. I. vice-recteur de l'Université d'Ottawa.

CHAPITRES MÉTROPOLITAINS

Le Chapitre de Montréal fut représenté par M. le chanoine G. Dauth, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal.

Le Chapitre d'Ottawa, par Mgr J.-O. Routhier, administrateur de l'archidiocèse.

CHAPITRES DIOCÉSAINS

Le Chapitre de Rimouski fut représenté par M. le chanoine L.-J. Langis, curé de Saint-Octave de Métis.

Le Chapitre de Saint-Hyacinthe, par M. le chanoine C.-P. Choquette, supérieur du Séminaire.

Le Chapitre des Trois-Rivières, par Mgr H. Baril, aumônier des Ursulines et principal de l'École Normale des Trois-Rivières.

Le Chapitre de Joliette, par M. le chanoine P. Sylvestre, curé de Saint-Gabriel de Brandon.

VICAIRES GÉNÉRAUX

Mgr C.-A. Marois, P. A., Québec.

Mgr T.-E. Hamel, P. A., Québec.

Mgr L.-A. Paquet, P. A., Québec.

Mgr T.-J. Daly, P. S. S., curé de l'église Saint-Joseph, Halifax.

Mgr J.-J. McCann, P. S. S., curé de l'église Sainte-Marie, Toronto.

Mgr F.-A. Dugas, P. A., curé de la Cathédrale, Saint-Boniface.

R. P. J. Allard, O. M. I., église Sainte-Marie, Winnipeg.

Mgr J. Masterson, Kingston.

Mgr J. Morrison, curé de Vernon River, Charlottetown.

Mgr J.-H. Blaquière, Charlottetown, curé de l'Étang du Nord, Îles de la Madeleine.

Mgr W.-F. Chapman, curé de l'église Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean, N.-B.

Mgr J. Hébert, curé de Bouctouche, Saint-Jean, N.-B.

Mgr A. Thompson, Antigonish, curé de Glace Bay, N.-E.

- Mgr H. Baril, P. A., Trois-Rivières.
 Mgr J.-L. Guertin, Saint-Hyacinthe.
 Mgr L.-N. Dugal, P. S. S., Chatham, N. B.
 Mgr L.-J. Langis, Rimouski.
 T. R. P. A. Lacombe, O. M. I., Saint-Albert.
 T. R. P. H. Leduc, O. M. I., Saint-Albert.
 Mgr H.-O. Chalifoux, P. A., Sherbrooke.
 Mgr E. Lapointe, supérieur du Séminaire, Chicoutimi.
 Mgr G. Corbett, Alexandria.
 T. R. P. H. J. Lacoste, O. M. I., Prince-Albert.

PROTONOTAIRES APOSTOLIQUES

- Mgr Ch. Guay, de Villeguay, Lévis.
 Mgr C.-K. Laflamme, 1er assistant supérieur du Séminaire de Québec.
 Mgr O.-E. Mathieu, 2d assistant supérieur et professeur de philosophie au Séminaire de Québec.
 Mgr J.-T. Allard, curé de Caraquet, N.-B.

PRÉLATS DOMESTIQUES

- Mgr Henri Têtu, procureur de l'Archevêché de Québec.
 Mgr C.-O. Gagnon, Hospice Saint-Charles, Québec.
 Mgr F.-X. Belley, curé de Saint-Félicien, Lac Saint-Jean, P. Q.
 Mgr Maj. Bolduc, ancien curé de Cacouna.
 Mgr W. Varrilly, curé de Bathurst, N. B.
 Mgr M.-F. Richard, curé de Rogersville, N.-B.
 Mgr A. Gauvreau, curé de Saint-Roch, Québec.
 Mgr F.-X. Faguy, curé de la Basilique Notre-Dame de Québec.
 Mgr T.-G. Rouleau, principal de l'École Normale Laval.
 Mgr N.-J. Sirois, curé du Cap Saint-Ignace, P. Q.

CAMÉRIERS SECRETS

- Mgr F.-X. Bossé, curé de Saint-Charles de Caplan, P. Q.
 Mgr Ed.-C. Tanguay, procureur du Séminaire de Sherbrooke.
 Mgr D.-J. Gillis, curé d'Indian River, Ile du Prince Edouard.
 Mgr A.-A. Sinnott, secrétaire de S. Exc. le Délégué Apostolique.

RECTEURS DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

- M. l'abbé Amédée Gosselin, Québec.
 R. P. W.-J. Murphy, O. M. I., Ottawa.

SUPÉRIEURS DE SÉMINAIRES

- M. l'abbé N.-C. Gariépy, directeur du Grand Séminaire, Québec.
 R. P. C.-J. Lebrun, C. J. M., Halifax.
 R. P. A. Poli, Ottawa.
 M. le chan. L. Arcand, Trois-Rivières.
 M. le chan. C.-P. Côté, Rimouski.
 M. l'abbé A.-O. Gagnon, Sherbrooke.
 M. l'abbé P.-A. Sabourin, Valleyfield.

SUPÉRIEURS D'ORDRES RELIGIEUX

- R. P. Bruno Doerfler, prieur du monastère des Bénédictins de Muenster, Sask.
 T. R. P. H. Hage, Provincial des Frères Prêcheurs, Saint-Hyacinthe.
 R. P. Colombar-Marie, Provincial des Franciscains, Montréal.
 R. P. Ernest-Marie, Provincial des Capucins, Limoilou.
 R. P. E. Lecompte, Provincial des Jésuites, Montréal.
 R. P. P.-M. Dagnaud, Provincial des Eudistes, Rogersville, N. B.
 Révérend Monsieur C. Lecoq, supérieur des Sulpiciens, Montréal.
 R. P. A. Fiset, Provincial de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, Montréal.
 R. P. J.-N. Dozois, Provincial des Oblats de Marie-Immaculée, Montréal.
 R. P. P. Magnan, Provincial des Oblats de Marie-Immaculée, Winnipeg.
 R. P. H. Grandin, Provincial des Oblats de Marie-Immaculée, Edmonton, Alta.
 R. P. G. Klœpfer, supérieur de la Congrégation de la Résurrection de N.-S. J.-C., Berlin, Ont.
 R. P. H. Richard, Congrégation de Marie, Montréal.
 R. P. G.-A. Dion, Congrégation de Sainte-Croix, N.-D. des Neiges, Montréal.
 R. P. C. Ducharme, Clercs de Saint-Viateur, Outremont.
 R. P. J.-R. Teefy, Congrégation de Saint-Basile, Toronto.
 R. P. S. Dydyk, Congrégation de Saint-Basile-le-Grand, Winnipeg.
 R. P. J. Morard, Provincial des Missionnaires de la Salette, N.-D. de la Salette, Sask.

LISTE ADDITIONNELLE ¹

- MM. les abbés T. Curran, curé de Kelly's Cross, Ile du Prince Edouard.
 A.-M. Daoust, chancelier, Saint-Hyacinthe.
 J.-U. Demers, maître des cérémonies, archevêché de Montréal.
 Ph. Fillion, professeur de chimie à l'Université Laval.
 B.-Ph. Garneau, professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de Québec.
 Cyrille Gagnon, professeur de Belles-Lettres au Séminaire de Québec.
 Rév. Père J.-A. Hanley, C. SS. R., recteur de l'église Saint-Patrice, Québec.
 MM. les abbés V.-A. Huard, directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec.
 Jules Laberge, maître des cérémonies de l'archevêché de Québec.
 Eug. K.-Lafamme, secrétaire de l'archidiocèse de Québec.
 J.-A. Langlois, professeur de théologie dogmatique au Grand Séminaire de Québec.
 J.-F. McNally, curé de Old Chelsea, Ottawa.
 François Pelletier, directeur du Petit Séminaire de Québec.
 M. le chanoine F.-X. Piette, chancelier du diocèse de Joliette.
 MM. les abbés J. Poitras, secrétaire de l'archidiocèse de Saint-Boniface.
 J.-A. Robert, professeur de philosophie, Séminaire de Québec.
 J.-P. Treacey, curé de Dixie, Ont.

III

LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONCILE

PREMIÈRE COMMISSION

Cette commission était chargée d'examiner les décrets compris sous les titres suivants: II. Des dangers pour la foi; IV. De l'instruction des clercs; XV. Des biens ecclésiastiques.
Président..... S. G. Mgr l'archevêque de Québec.
Président adjoint...—S. G. Mgr l'évêque de Saint-Germain de Rimouski.

¹ Cette liste comprend ceux des officiers du Concile dont le nom ne figure pas à un autre titre dans la précédente. La liste des officiers avec leurs attributions respectives ayant été déjà insérée au chapitre IV (pages 51 et 52), nous nous contentons de donner ici leurs noms par ordre alphabétique, avec l'indication de leur résidence et de leurs qualités.

- Assesseurs*,— S. G. Mgr l'évêque de Charlottetown,
S. G. Mgr l'évêque de Victoria,
Mgr le préfet apostolique du Youkon,
Le procureur de Mgr l'évêque d'Adramytta.
- Vice-gérant*.....— Le Très Rév. Louis-J. Langis, V. G.
- Secrétaires*.....— Le Très Rév. Alex. Thompson, V. G., et M.
l'abbé J.-Alfred Tremblay.
- Théologiens*.....— Les Très Révérends Cyrille-Alfred Marois,
P. A., V. G.; John-J. McCann, P. S. S., V. G.;
William-F. Chapman, V. G.; C.-Octave
Gagnon, P. S. S.; William Varilly, P. S. S.
et Marcel-F. Richard, P. S. S.; les Très
Révérends Pères Wil. Kloepfer, C. R., et
G.-A. Dion, C. S. C.; MM. les abbés Sta-
nislus Alfred Lortie, D.-A. Roch, Alex.
Walter, Benoit-Ph. Garneau, J.-Alfred
Langlois et Jules Laberge.

DEUXIÈME COMMISSION

- Décrets à examiner*. Titres: IX. Des sacrements; XIV. Des
œuvres pies.
- Président*.....— S. G. Mgr l'archevêque de Saint-Boniface.
- Président adjoint*... S. G. Mgr l'évêque de Saint-Albert.
- Assesseurs*.....— S. G. Mgr l'évêque des Trois-Rivières.
S. G. Mgr l'évêque de Saint-Jean, Nouveau-
Brunswick.
Mgr l'administrateur de London.
- Vice-gérant*.....— M. l'abbé Lionel Lindsay.
- Secrétaires*.....M. le chan. J.-Emile Roy et M. l'abbé D.-
L. Chartier.
- Théologiens*.....— Les Très Révérends Louis-Adolphe Pâquet,
P. A., V. G.; F.-X.-Azarie Dugas, P. A.,
V. G.; P.-J. Allard, O. M. I., V. G.; H.-O.
Chalifoux, P. A., V. G.; George Corbett,
V. G., et Charles Guay, P. A.; les Très
Révérends Pères P.-M. Dagnaud, C. J. M.,
et J.-N. Dozois, O. M. I.; M. le chanoine
F.-X. Piette; MM. les abbés C.-Napoléon
Gariepy, Joseph Gignac, Joseph-Émery
Grandbois, et J.-T. McNally; les Révé-
rends Pères J. Grenier, S. J., et E.-J.-A.
Tourangeau, O. M. I.

TROISIÈME COMMISSION

- Décrets à examiner.* Titres : III. Des divers grades des clercs ;
VII. De l'instruction catholique de la jeunesse.
- Président* S. G. Monseigneur l'archevêque de Montréal.
- Président adjoint*...—S. G. Monseigneur l'évêque de Valleyfield.
- Assesseurs*.....—Leurs Grandeurs Mgr l'évêque du Sault Sainte-Marie, et Mgr l'évêque d'Alexandria; Mgr l'administrateur d'Ottawa.
- Vice-gérant*.....—Le Très Rév. Antoine Gauvreau, P. S. S.
- Secrétaire*.....—M. l'abbé J.-T. Aylward.
- Théologiens*.....—Les Très Révérends Gaspard Dauth, chanoine, Hermyle Baril, P. A., V. G., James Morisson, V. G., Louis-Napoléon Dugal, V. G., Henri Tétu, P. S. S. ; MM. les chanoines Léon Arcand et P.-Z. Decelles ; le Très Révérend Père Colombar Marie, O. F. M., le Révérend Monsieur Charles Lecoq, S. S., les Très Révérends Pères Prisque Magnan, O. M. I., et J.-R. Teefy, C. S. B. ; M. le curé-doyen D. Casey ; MM. les abbés P.-A. Sahourin, Philippe Perrier, Eug.-K. Laflamme et A.-M. Daoust.

QUATRIÈME COMMISSION

- Décrets à examiner.* Les titres : IX. ... la piété à promouvoir dans le peuple ; X. Des divers devoirs des laïques.
- Président* S. G. Monseigneur l'archevêque de Kingston.
- Président adjoint*... S. G. Mgr l'évêque de Peterborough.
- Assesseurs*..... S. G. Mgr l'évêque de Sherbrooke.
S. G. Mgr l'évêque de Prince-Albert.
Le Très Révérend administrateur de Vancouver.
- Vice-gérant*..... Le Très Révérend Olivier Mathieu, P. A.
- Secrétaire*..... Le Très Rév. P. Raymond-Marie Rouleau, O. P.
- Théologiens*.....—Les Très Révérends Pierre Sylvestre, chanoine, John Masterson, V. G., Eugène Lapointe, V. G., J.-L. Guertin, V. G., H. Lacoste, O. M. I., V. G., C.-O. Gagnon, P. S. S. ; les Très Révérends Pères Ernest-

Marie, O. M. Cap., Henri Richard, S. M.,
le Rév. Père Sozontius Dydyk, C. S. B. M.;
MM. les abbés P.-J. Hartigan, H. Mc-
Pherson, P.-J.-A. Lefebvre, T. Curran,
V.-A. Huard, Ph. Fillion.

CINQUIÈME COMMISSION

- Décrets à examiner.*—Titres: V. Des personnes religieuses; VIII. De l'instruction chrétienne du peuple.
- Président*—Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Halifax.
- Président adjoint*...—S. G. Mgr l'évêque d'Antigonish.
- Assesseurs*.....—S. G. Mgr l'évêque d'Ibora.
S. G. Mgr l'évêque de Sicca.
S. G. Mgr l'évêque d'Eleuthéropolis.
- Vice-gérant*.....—Le Très Rev. Père William Murphy, O. M. I.
- Secrétaire*..... Le Rév. Père Levallois, C. J. M.
- Théologiens* —Les Très Révérends T.-J. Daly, V. G., Jean Hébert, V. G., Albert Lacombe, O. M. I., V. G., Théophile Allard, P. A., Majorique Bolduc, P. S. S.; les Très Rév. Pères Bruno Doerfler, O. S. B., Henri Hage, O. P., Charles Ducharme, C. S. V.; les Rév. Pères John Connolly, S. J., C.-J. Lehrun, C. J. M., Z. Lacasse, O. M. I., Guillaume Charlebois, O. M. I.; M. le curé-doyen D. Morris, MM. les abbés Amédée Gosselin, Camille Roy, J.-P. Tracey et J. A. Robert.

SIXIÈME COMMISSION

- Décrets à examiner.*—Titres: XII. Du culte; XIII. Des lieux sacrés; XVI. Des jugements ecclésiastiques.
- Président*—Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Toronto.
- Président adjoint*...—S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi.
- Assesseurs*.....—S. G. Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe.
S. G. Mgr l'évêque de Catenna.
Le Très Révérend procureur de l'évêque de Hamilton.

- Vice-gérant*—M. le chanoine F.-X. Ross.
Secrétaire.. Le Rév. Père P. A. Poli, O. M. I.
Théologiens—Le Très Révérend chanoine Philippe Choquette ; Le Très Révérend Père Hippolyte Leduc, O. M. I., V. G. ; Les Très Révérends F.-X. Faguy, P. S. S., Ed.-C. Tanguay, C. S. ; M. le chanoine Charles-Philémon Côté ; le Très Révérend Père Henri Grandin, O. M. I. ; le Révérend Père Alexis de Barbezieux, O. M. Cap. ; MM. les abbés E.-A. O'Reilly, François Pelletier, Omer Cloutier, C.-Roméo Guimont et J.-Urgèle Demers.

SEPTIÈME COMMISSION

- Décrets à examiner*.—Les Titres : I. Des doctrines de foi ; V. Des devoirs des clercs.
Président—Sa Grandeur Mgr l'évêque de Pembroke.
Président adjoint . S. G. Mgr l'évêque de Nicolet.
Assesseurs..... S. G. Mgr l'évêque de Chatham.
 S. G. Mgr l'évêque de Joliette.
 Le Révérendissime abbé du monastère de Notre-Dame du Lac.
Vice-gérant.....—Le Très Révérend Victor Thibaudier.
Secrétaire.....—Le Révérend Père Charles Gonthier, S. J.
Théologiens Les Très Révérends J.-H. Blaquièrre, V. G. François-Xavier Belley, P. S. S. ; Thomas-Grégoire Rouleau, P. S. S. ; Napoléon-Joseph Sirois, P. S. S. ; Daniel-Jerome Gillis, C. S. ; Alfred Sinnott, C. S. ; les Très Révérends Pères Edouard Lecompte, S. J. ; A. Fiset, C. SS. R. ; M. le curé-doyen Michael Moyna, Dom. A. Bernier C. R. I. C. ; les Révérends Pères Joseph Sebillet, C. J. M., J.-A. Hanley, C. SS. R. ; MM. les abbés P.-J. Ryan, Cyrille Gagnon et Joseph Poitras.
-

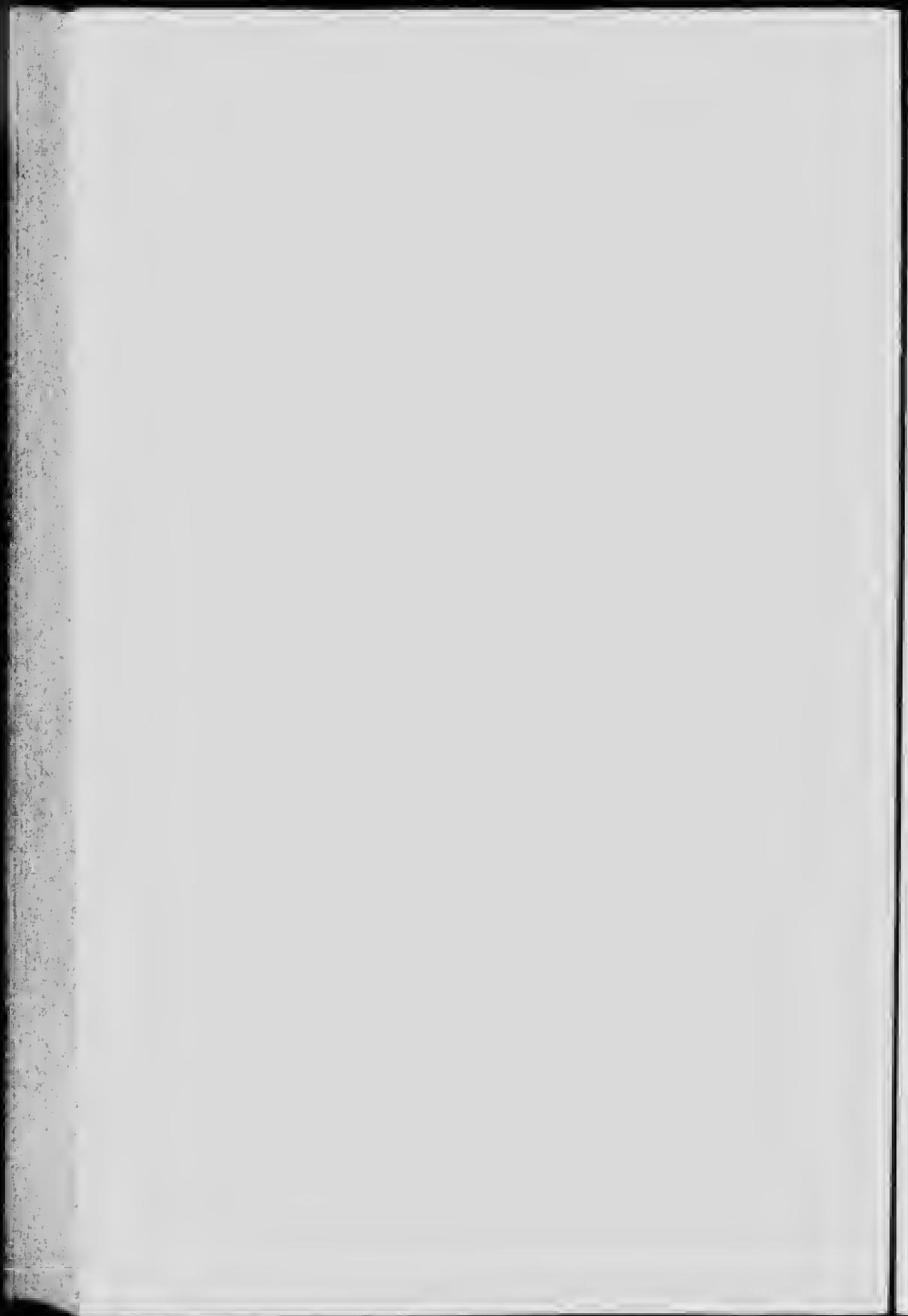


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	Page v
-------------------	-----------

Avant le Concile

CHAPITRE I

LES CONCILES DU CANADA

<i>Préambule historique</i>	3
<i>Les Conciles provinciaux de Québec.</i>	
Premier Concile de Québec, 1851.....	5
Deuxième Concile de Québec, 1854.....	7
Troisième Concile de Québec, 1863.....	7
Quatrième Concile de Québec, 1868.....	8
Cinquième Concile de Québec, 1873.....	8
Sixième Concile de Québec, 1878.....	9
Septième Concile de Québec, 1886.....	9
<i>Concile provincial de Halifax, 1857</i>	10
<i>Concile provincial de Toronto, 1875</i>	12
<i>Concile provincial de Saint-Boniface, 1889</i>	13
<i>Concile provincial de Montréal, 1895</i>	14

CHAPITRE II

LA PRÉPARATION DU CONCILE.....	16
--------------------------------	----

CHAPITRE III

LES ACTES PRÉLIMINAIRES DU CONCILE

<i>Mandement et Lettre d'Indiction</i>	24
<i>Arrivée et réception de S. Exc. le Délégué Apostolique</i>	32
Adresse de l'Archevêque de Québec.....	34
Réponse du Délégué Apostolique.....	36
Adresse du Maire de Québec.....	38
Réponse du Délégué Apostolique.....	40

CHAPITRE IV

Page

ASSEMBLÉES CONCILIAIRES PRÉLIMINAIRES

<i>Réunions préparatoires des Pères du Concile.....</i>	47
Allocution de S. Exc. le Délégué Apostolique.....	47
<i>Les Congrégations Synodales.....</i>	55
Allocution de S. Exc. le Délégué Apostolique.....	57

 Pendant le Concile

CHAPITRE V

OUVERTURE SOLENNELLE DU CONCILE.....	65
La procession.....	67
<i>A la Basilique.....</i>	69
Discours de Mgr Bruchési.....	71
Discours de Mgr Gauthier.....	79
<i>La session d'ouverture.....</i>	82
Câblogramme à Pie X et réponse de Sa Sainteté.....	83
Télégramme de l'Université catholique de Washington et réponse.....	85

CHAPITRE VI

FÊTES CIVIQUES

<i>Réception à l'hôtel-de-ville.....</i>	87
<i>Réception à Spencer Wood.....</i>	89
Toast de S. H. le Lieutenant-gouverneur.....	90
Câblogramme au Roi et réponse de Sa Majesté.....	91
Chez le Premier Ministre.....	95
A l'Université Laval.....	95

CHAPITRE VII

SESSIONS SOLENNELLES INTERMÉDIAIRES

<i>Deuxième session solennelle.....</i>	98
Discours de Mgr Casey.....	99
Discours de Mgr Emard.....	103
<i>Troisième session solennelle.....</i>	109
Discours de Mgr Langevin.....	109
Discours de Mgr McEvay.....	115

Solennités sans session

Page

CHAPITRE VIII

SERVICE FUNÈBRE POUR LES ÉVÊQUES DÉFUNTS.....	121
Discours de Mgr Brunault.....	122
Discours de Mgr A. McDonald.....	127
Inscriptions latines de circonstance.....	130
Liste des archevêques et évêques défunts de l'Église du Canada depuis son origine.....	132

CHAPITRE IX

PÈLERINAGE A SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ.....	140
Discours de Mgr Labrecque.....	142
Discours de l'abbé L. Lindsay.....	147

CHAPITRE X

AUTRES MESSES A LA BASILIQUE

<i>Messes basses conciliaires.....</i>	154
MESSES SOLENNELLES SANS SESSION.....	154
<i>Solennité du dimanche, 17 octobre.....</i>	155
Discours de Mgr Latulippe.....	155
Discours de Mgr McCann.....	159
<i>Solennité du dimanche, 24 octobre.....</i>	163
Discours de Mgr Grouard (résumé).....	163
Discours du T. R. P. J. Welch, O. M. I.....	167
<i>Solennité du dimanche, 31 octobre.....</i>	170
Discours de Mgr Legal.....	170
Discours du Très Rév. A. Thompson.....	176

CHAPITRE XI

SOLENNITÉS PAROISSIALES DURANT LE CONCILE.....	187
<i>Chez les ouvriers à Saint-Sauveur, 21 septembre.....</i>	187
Discours de Mgr Cloutier.....	188
<i>Les hommes de profession à la Basilique, 26 septembre.....</i>	199

	Page
Discours de Mgr Archambeault	200
<i>Les enfants des écoles françaises à la Basilique, 30 septembre.</i>	215
Discours de Mgr Bruchési.....	216
<i>Les hommes et les jeunes gens à Saint-Patrice, 1er octobre....</i>	222
Discours de Mgr Scollard (résumé).....	222
<i>La jeunesse catholique canadienne-française à N.-D. de Jacques-Cartier, 5 octobre.....</i>	224
Discours de Mgr Roy.....	226
<i>Les enfants des écoles de langue anglaise à Saint-Patrice, 7 octobre.....</i>	231
Discours de Mgr Barry.....	232
<i>Les dames de langue anglaise à Saint-Patrice, 10 octobre....</i>	239
Discours de Mgr O'Connor.....	240
<i>Les dames canadiennes-françaises à l'église de Saint-Roch, 12 octobre.....</i>	245
Discours de Mgr Emard.....	246
Le congé du Concile.....	254

La fin du Concile

CHAPITRE XII

CLOTURE SOLENNELLE DU CONCILE.....	257
Allocution de Mgr l'archevêque de Québec.....	258
Acclamations (texte latin et traduction française).....	264
Liste des décrets promulgués à la session de clôture.....	274
APRÈS LE CONCILE.....	275

Appendice

L'indulgence plénière du Concile.....	287
Liste des Pères et des théologiens du Premier Concile Plénier de Québec.....	288
Liste additionnelle.....	295
Liste des membres des Commissions du Concile.....	295

Liste des gravures, plans, fac-similés, &c

PHOTOGRAVURES

Sa Sainteté Pie X, (frontispice)	
Le Vén. François de Montmorency-Laval.....	1
Son Exc. Mgr D. Sbarretti, Dél. Apost., Président du Concile	16
Les Pères de la province ecclésiastique de Québec.....	46
Les Pères de la province de Halifax.....	64
Les Pères de la province de Toronto.....	87
Les Pères de la province de Saint-Boniface.....	99
Les Pères de la province de Montréal.....	120
Les Pères de la province d'Ottawa.....	154
Les Pères de la province de Kingston.....	107
Les Pères de la province de Vancouver.....	209

PLANS, FAC-SIMILÉS

Fac-similé de la première page des registres de Mgr de Laval.	2
Plan de la salle des Pères du Concile.....	53
Plan de la salle des réunions synodales.....	56
Plan de la salle des sessions solennelles.....	72

* Les photographures des groupes des Révérendissimes Pères du Concile sont des reproductions de photographies du célèbre atelier Montminy, d'Ottawa.

PROGRAMME ¹

" **Pomp and Circumstance** " (marche militaire) ELGAR
LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE

" **Andante Cantabile** " TSCHAÏKOWSKI
" **Chant humoresque** "
LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE

" **Stances a la Charité** " CARMAN
M. H. PARÉ, baryton (élève de l'Université)

" **Symphonie en Si mineur** " (inachevée) SCHUBERT
LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE

" **Les Erlinnyes** " (N^o 2: Scène religieuse) MASSENET
LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE
(avec solo de violoncelle par M. P. Robitaille, élève de Rhétorique)

" **Danse Nationale polonaise** " SCHARWENKA
LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE

" **Souffle parfumé** " — Valse de Concert VÉZINA
LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE

Dieu protège le Roi !

¹ Quelques inexactitudes s'étant glissées dans l'impression du programme du concert de la Société Symphonique, le 4 octobre 1909, nous croyons devoir, par convenance pour les aimables artistes, en donner ici une édition plus conforme à l'original.

